

Rapport annuel de la mise en oeuvre du contrat en 2015

Sommaire

Chapitre 1. Introduction	Chapitre 1 / 1
Chapitre 2. Mission du Port	Chapitre 2 / 1
2.1. Missions du Port	Chapitre 2 / 1
2.2. Organisation du Port	Chapitre 2 / 3
2.2.1. Conseil d'administration	Chapitre 2 / 3
2.2.2. Service de gestion	Chapitre 2 / 9
2.2.3. Ministre de tutelle	Chapitre 2 / 11
2.2.4. Plate-forme des Ports	Chapitre 2 / 11
2.2.5. Organes de contrôle	Chapitre 2 / 11
Chapitre 3. Communication	Chapitre 3 / 1
3.1. Propositions du GT Com	Chapitre 3 / 1
3.2. Actions spécifiques du PAN	Chapitre 3 / 3
Chapitre 4. Gestion domaniale	Chapitre 4 / 1
4.1. Inventaire de la situation existante	Chapitre 4 / 1
4.1.1. Domaine géré par le Port	Chapitre 4 / 1
4.1.2. Implantation des zones portuaires	Chapitre 4 / 1
4.1.3. Evolution du nombre de concessions	Chapitre 4 / 8
4.1.4. Conditions d'installation - tarification	Chapitre 4 / 9
4.1.5. Occupation des zones portuaires	Chapitre 4 / 11
4.2. Acquisition de nouveau terrains	Chapitre 4 / 13
4.3. Actions de valorisation des terrains libres et des nouveaux terrains aménagés	Chapitre 4 / 14
4.4. Amélioration des mesures de valorisation	Chapitre 4 / 15
Chapitre 5. Aspects économiques	Chapitre 5 / 1
5.1. Missions de développement économique et territorial	Chapitre 5 / 1
5.2. Missions de mobilité et de développement multimodal durable	Chapitre 5 / 2
5.2.1. Recettes de concession	Chapitre 5 / 2
5.2.2. Statistiques de transport de marchandises	Chapitre 5 / 5
5.3. Missions de développement du tourisme fluvial	Chapitre 5 / 14
5.3.1. Ports de plaisance	Chapitre 5 / 14
5.3.2. Restaurant d'Amée	Chapitre 5 / 18
Chapitre 6. Bilan environnemental	Chapitre 6 / 1
6.1. Bilan de l'année 2015	Chapitre 6 / 1
6.2. Mesures à prendre dans les années futures	Chapitre 6 / 1
Chapitre 7. Aspects budgétaires et comptables	Chapitre 7 / 1
7.1. Bilan de l'année 2015	Chapitre 7 / 1
7.1.1. Exécution du budget 2015	Chapitre 7 / 1
7.1.2. Exécution du budget investissement 2015	Chapitre 7 / 5
7.1.3. Comptes annuels de l'exercice 2015 certifiés par le réviseur	Chapitre 7 / 7

7.1.4. Situation de la trésorerie en 2015	Chapitre 7 / 21
7.1.5. Situation des emprunts	Chapitre 7 / 23
7.2. Budget 2016	Chapitre 7 / 25
7.3. Cour des Comptes	Chapitre 7 / 29
Chapitre 8. Bilan social	Chapitre 8 / 1
8.1. Conseil d'administration	Chapitre 8 / 1
8.2. Service de gestion	Chapitre 8 / 1
Chapitre 9. Evaluation générale du contrat de gestion	Chapitre 9 / 1
9.1. Tableau de bord	Chapitre 9 / 1
9.2. Réalisation de l'objet social	Chapitre 9 / 2
9.3. Réalisation des objectifs contractuels	Chapitre 9 / 2
9.4. Mesures pour améliorer la réalisation des objectifs fixés	Chapitre 9 / 4
9.5. Propositions éventuelles d'adaptation du contrat de gestion	Chapitre 9 / 5
9.6. Note quant au respect des engagements du Gouvernement wallon	Chapitre 9 / 5
Annexes	
Annexe 1 : Gestion patrimoniale	
Annexe 2 : Bilan financier	

Chapitre 1. Introduction

Le présent rapport constitue le premier rapport annuel sur la mise en œuvre du contrat de gestion, lequel est entré en application le 01/01/2015 et porte sur une période de 5 ans.

Il comporte le bilan des activités du Port au cours de l'année 2015 sous les aspects :

- ✓ Communication
- ✓ Gestion domaniale
- ✓ Bilan économique
- ✓ Bilan environnemental
- ✓ Bilan financier
- ✓ Bilan social

Il comporte également une évaluation du contrat de gestion après une année de fonctionnement.

Chapitre 2. Missions du Port

2.1. Missions du Port

Le Port autonome de Namur est un Organisme d'Intérêt public constitué par l'association des organismes suivants :

- la Région wallonne
- la Province de Namur
- le Bureau économique de la Province de Namur
- la Ville de Namur
- la Ville d'Andenne
- la Commune de Floreffe
- la commune de Sambreville

Ses missions ont été définies dans la Loi de création du Port du 20 juin 1978.

Elles ont fait l'objet d'une actualisation dans le cadre du contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et les 4 ports autonomes wallon en vigueur depuis le 01/01/2015.

2.1.1. Loi de création du Port du 20 juin 1978

Le Port autonome de Namur a été créé par la Loi du 20 juin 1978. En vertu de cette loi, l'association a pour objet d'aménager, d'équiper, de gérer et d'exploiter les zones portuaires, y compris leurs dépendances, installations et terrains, qu'elle crée elle-même ou que lui confient la Région ou d'autres autorités publiques, et qui sont situés en Province de Namur.

En vue de la réalisation de cet objet, elle recherche les moyens propres à développer les ports publics de la région et prend toutes les mesures utiles pour les besoins du commerce et de l'industrie. Elle peut poursuivre son objet soit par exploitation directe, soit de toute autre manière. Elle peut poursuivre tout objet rattaché à l'objet principal et susceptible de concourir à sa réalisation ou de faciliter celle-ci.

La mission du Port Autonome de Namur s'étend, en ce qui concerne les ports qui lui sont confiés, aux murs de quai et aux murs de darse, tel qu'ils sont délimités par des plans dressés contradictoirement, ainsi qu'aux chaussées, accotements, terre-pleins et talus des voies d'accès aux divers quais depuis la limite de la voirie.

Sont à charge, les frais de dragage des darses et, sur une longueur de 10 mètres, des lieux de stationnement des bateaux le long de tous les murs de quai qui lui sont remis, à l'exclusion des bassins de virement.

L'association est autorisée à accorder des concessions et autorisations à des tiers, à louer des biens meubles et immeubles, à percevoir des péages, redevances, droits de quai, produits de location et autres résultant de l'exploitation des installations et ouvrages, suivant les barèmes arrêtés par le Roi.

Le siège de l'association est établi à Namur.

2.1.2. Contrat de gestion du 01/01/2015

Ce contrat de gestion a été passé entre le Gouvernement wallon et le Port autonome de Namur. Il porte sur une durée de 5 ans à compter du 01/01/2015.

Ce contrat détermine les droits et obligations des 2 parties, ainsi que les règles et les modalités selon lesquelles le Port autonome de Namur exécute les missions de service public qui lui sont confiées par la Région wallonne.

Le contrat de gestion reprend les missions du port tels que définies dans la Loi de création du Port du 20 juin 1978, en les actualisant pour prendre en compte les évolutions et les nouveaux défis en termes économiques et environnementaux.

Il définit les missions de service public qui sont assignées au port :

La mission principale consiste à développer les activités économiques liées à la voie d'eau. A cette fin, le contrat de gestion définit les missions suivantes :

a) Missions de développement économique et territorial

- Favoriser le développement économique et l'emploi en attirant des entreprises sur les terrains gérés par le Port. Par leur implantation dans les zones portuaires, ces entreprises peuvent développer des activités et créer des synergies entre elles, en favorisant l'utilisation des produits d'une entreprise en tant que matière première pour une autre entreprise (économie circulaire).
- Diversifier les services offerts dans les zones portuaires, telles la collecte, l'élimination des déchets d'exploitation de la navigation.
- Stimuler l'activité économique en agissant comme interface pour mobiliser les aides et les soutiens publics pour la création et le développement d'activités économiques liées à la voie d'eau.
- Participer à la politique d'aménagement du territoire en mettant en œuvre des projets de réhabilitation de terrains en friche ou de chancres industriels en vue de leur exploitation portuaire.

b) Missions de mobilité et de développement multimodal

- Mettre à disposition des usagers du Port et des concessionnaires l'infrastructure et les services adéquats.
- Favoriser la mise en place d'outils et de la logistique nécessaires au transport multimodal.
- Contribuer au développement durable en favorisant la mobilité au sein de la Région par le soutien au transfert modal de et vers la voie d'eau.
- Contribuer à la mobilité générale par la mise en place de centres logistiques et d'infrastructures multimodales et intermodales.
- Promouvoir l'implantation d'entreprises liées à la voie d'eau et à la logistique.
- Promouvoir l'implantation et le développement d'entreprises liées aux activités de constructions et de réparations navales.
- Participer à la promotion et au développement du trafic fluvial.
- S'intégrer au sein des réseaux de transports européens notamment par une politique d'ouverture aux coopérations régionales, nationales et internationales, en sensibilisant les autorités compétentes aux opportunités offertes par les programmations européennes.

c) Missions d'entreprise régionale performante

- Promouvoir les services et l'image du Port.
- Stimuler le partenariat sous toutes ses formes tant dans la conception des projets que dans leur réalisation (investissement et exploitation) situés dans des zones à vocation portuaire et en vue de leur exploitation portuaire.
- Gérer, équiper, entretenir et développer les actifs propres et les actifs régionaux remis au Port en concertation avec les services de la Région wallonne.
- Gérer au mieux les ressources financières.
- Percevoir les redevances sur base des principes régionaux de tarification.
- Utiliser au mieux les ressources régionales en optimisant les coopérations et les synergies entre les différents ports wallons et les opérateurs publics wallons.
- Assurer l'efficacité du Port au travers d'une stratégie de développement pluriannuelle.
- Adapter les installations portuaires aux nouvelles technologies.
- Contribuer en tant qu'expert aux projets réglementaires portant sur la gestion et le développement portuaire en général (Europe, Région).

d) Missions de développement du tourisme fluvial

- Gérer les ports de plaisance en coordination avec le Commissariat au Tourisme.
- Développer l'attractivité touristique des ports de plaisance.
- Améliorer la gestion économique des ports de plaisance.

2.2. Organisation du Port

Acteur important de la Province de Namur, le Port veut offrir des services de manière optimale au service du développement économique de sa région et de ses missions en termes de développement fluvial (voir §2.1.2. du présent chapitre)

Pour ce faire, son mode de fonctionnement est basé sur son organisation interne et sur la recherche des meilleures synergies et les partenariats avec les acteurs concernés par les projets développés par le Port.

Organisation interne

- ✓ Le Conseil d'Administration
- ✓ Le service de gestion
- ✓ Le Ministre de tutelle
- ✓ Le Service Public de Wallonie – DGO2
- ✓ La plate-forme des ports autonomes wallons

Organismes de contrôle

- ✓ Le Réviseur d'entreprises
- ✓ La Cour des Comptes
- ✓ Les Commissaires du Gouvernement

Partenariats et synergies

- ✓ Au niveau international
 - L'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation)
 - la FEPI (Fédération Européenne des Ports Intérieurs)
- ✓ Au niveau national
 - L'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation)
 - Les bateliers
- ✓ Au niveau régional
 - Logistics in Wallonia
 - Service Public de Wallonie : la DGO3 concernant les matières environnementales et la DGO4 concernant les matières aménagement du territoire et urbanisme.
- ✓ Au niveau provincial
 - Le BEP (Bureau économique de la Province de Namur)
 - Les contrats de rivière de haute Meuse et de la Sambre
- ✓ Au niveau du Port
 - Les concessionnaires
- ✓ Au niveau communal
 - Les communes concernées par le développement du domaine portuaire
- ✓ Au niveau des riverains
 - La concertation avec les riverains pour les impliquer dans les projets portuaires et prendre en compte leurs droits, de manière à favoriser l'acceptabilité de ces projets.

Les questions de partenariats et de synergies sont traités dans le chapitre 4 § 4.3. Actions de valorisation des terrains libres et des nouveaux terrains aménagés.

2.2.1. Conseil d'administration

Un Conseil d'administration, constitué de 15 membres, gère l'Association.

Son rôle est de nature décisionnelle.

Le Conseil est habilité à prendre toutes les décisions en matière :

- ✓ De stratégie de développement du Port ;
- ✓ D'investissements en infrastructures et d'acquisition de matériel, ainsi que l'approbation des marchés publics y relatifs ;
- ✓ De marchés de services (réviseur, secrétariat social, gestion des ports de plaisance)

- ✓ D'attribution des concessions et de leur suivi ;
- ✓ De maintenance et d'exploitation du Port

Au 31 décembre 2015, le Conseil était composé comme suit :

1 Président

2 Vice – Présidents

14 Administrateurs, en ce compris les 2 Vice – Présidents

La représentation des Associés est la suivante :

- La Région wallonne : 7 Administrateurs
- La Province de Namur : 1 Administrateur
- Le Bureau économique de la Province de Namur : 2 Administrateurs
- La Ville de Namur : 1 Administrateur
- La Ville d'Andenne : 1 Administrateur
- La Ville de Sambreville : 1 Administrateur
- La Commune de Floreffe : 1 Administrateur

En sa séance du 17 septembre 2015, le Gouvernement wallon a désigné les nouveaux Administrateurs représentant la Région wallonne au sein du Conseil.

Les nouveaux Administrateurs ont été accueillis lors de la séance du Conseil du 28 octobre 2015

La liste des Administrateurs est reprise en pages suivantes.

Deux commissaires désignés par le Gouvernement wallon sont chargés du contrôle de l'Association :

Monsieur Luc VANDENDORPE

Rue St Léger, 34

5170 Lustin

Monsieur Thibaut MOUZELARD

Rue de Bruyère, 116

5300 Bonneville

Composition du Conseil d'administration avant le 17/09/2015

PRESIDENT

Monsieur Bernard ANSELME
Domaine du Long Sart, 18
5021 Boninne

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Marc BRUYR
Rue de Raurais, 47
5020 Suarlée

Monsieur Jean-Michel BAIJOT
Rue Bransart, 141
5200 Malonne

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS

Région wallonne

Madame Fabienne BALFROID
Rue Ferme d'en haut, 5
5170 Profondeville

Monsieur Jean-Michel BAIJOT
Rue Bransart, 141
5200 Malonne

Monsieur Alain GENETTE
Avenue Gouverneur Bovesse, 18 Bte 9
5100 Jambes

Madame Sandrine LACROIX
Ry des Aulnes, 29
5060 Sambreville

Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN
Avenue de la Pairelle, 74
5000 Namur

ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS

Région wallonne

Monsieur Bernard GARCEZ
Route de Gembloux, 3D6
5310 Eghezée

Monsieur Etienne SERMON
Rue du Samson, 10
5300 Andenne

Monsieur Jacques MOISSE
Avenue de la Dame, 62
5100 Jambes

Monsieur Michel NICOLAS
Rue du Perseau, 30
5100 Wierde

Monsieur Francis COLLOT
Rue de la Forme, 6
5340 Mozet

Madame Dominique Hicguet
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 Namur

Monsieur Dimitri LHOSTE
Rue de la Colline, 21
5000 Namur

Composition du Conseil d'administration avant le 17/09/2015

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS

Province de Namur

Monsieur Luc DELIRE
Chaussée de Dinant, 137
5170 Rivière

BEP

Monsieur Marc BRUYR
Rue de Raurais, 47
5020 Suarlée

Monsieur Claude EERDEKENS
Rue de Loen, 32
5300 Andenne

Ville de Namur

Monsieur Tanguy AUSPERT
Avenue Bois l'Evêque, 49
5100 Andoy-Wierde

Ville d'Andenne

Monsieur Francis VERBORG
Rue de Sclaigneaux, 660
5300 Vezein

Commune de Floreffe

Monsieur Benoît MOUTON
Rue Auguste Renard, 3
5150 Franière

Commune de Sambreville

Monsieur Jean-Charles LUPERTO
Chaussée de Charleroi, 7
5060 Sambreville

ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS

Province de Namur

Monsieur Xavier GERARD
Avenue Cardinal Mercier, 1
5000 Namur

BEP

Madame Francine DUCHENE
Rue Culot du Bois, 5
5060 Sambreville

Monsieur Benjamin COSTANTINI
Place des Tilleuls, 1
5300 Andenne

Ville de Namur

Monsieur Arnaud GAVROY
Rue des Houblonnières, 10
5000 Namur

Ville d'Andenne

Madame Sandrine CRUSPIN
Place du Chapitre, 7
5300 Andenne

Commune de Floreffe

Monsieur Philippe VAUTARD
Rue de la Boulonnerie, 5A
5150 Franière

Commune de Sambreville

Monsieur Philippe HANCK
Rue Culot du Bois, 21
5060 Sambreville

Composition du Conseil d'administration après le 17/09/2015

PRESIDENT

Monsieur Bernard ANSELME
Domaine du Long Sart, 18
5021 Boninne

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Marc BRUYR
Rue de Raurais, 47
5020 Suarlée

Monsieur Pascal DEPAUW
Rue de Bailin, 9
5100 Wépion

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS

Région wallonne

Madame Fabienne BALFROID
Rue Ferme d'en haut, 5
5170 Profondeville

Monsieur Pascal DEPAUW
Rue de Bailin, 9
5100 Wépion

Monsieur Alain GENETTE
Avenue Gouverneur Bovesse, 18 Bte 9
5100 Jambes

Monsieur Dimitri LHOSTE
Rue de la Colline, 21
5000 Namur

Monsieur Marc DEHENEFFE
Rue Château des Balances, 32
5000 Namur

Madame Sandrine LACROIX
Ry des Aulnes, 29
5060 Sambreville

Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN
Avenue de la Pairelle, 74
5000 Namur

ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS

Région wallonne

Monsieur Nicolas Van Ydegem
Rue Emile Vandervelde, 75 E
5300 Namèche

Monsieur Joachim HERNANDEZ DISPAUX
Rue de la Dodane, 12 b1
5000 Namur

Monsieur Jacques MOISSE
Avenue de la Dame, 62
5100 Jambes

Monsieur Dimitri DELECAUT
Avenue du Petit Sart, 126
5100 Jambes

Monsieur Francis COLLOT
Rue de la Forme, 6
5340 Mozet

Monsieur Robert JOLY
Rue Estroit, 37
5640 Mettet

Madame Véronique HANCE
Rue de Matignée, 9
5310 Dhuy

Composition du Conseil d'administration après le 17/09/2015

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS

Province de Namur

Monsieur Luc DELIRE
Chaussée de Dinant, 137
5170 Rivière

BEP

Monsieur Marc BRUYR
Rue de Raurais, 47
5020 Suarlée

Monsieur Claude EERDEKENS
Rue de Loen, 32
5300 Andenne

Ville de Namur

Monsieur Tanguy AUSPERT
Avenue Bois l'Evêque, 49
5100 Andoy-Wierde

Ville d'Andenne

Madame Elisabeth MALISOUX
Rue Emile Godfrind, 64
5300 Andenne

Commune de Floreffe

Monsieur Benoît MOUTON
Rue Auguste Renard, 3
5150 Franière

Commune de Sambreville

Monsieur Jean-Charles LUPERTO
Chaussée de Charleroi, 7
5060 Sambreville

ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS

Province de Namur

Monsieur Xavier GERARD
Avenue Cardinal Mercier, 1
5000 Namur

BEP

Madame Francine DUCHENE
Rue Culot du Bois, 5
5060 Sambreville

Monsieur Benjamin COSTANTINI
Place des Tilleuls, 1
5300 Andenne

Ville de Namur

Monsieur Arnaud GAVROY
Rue des Houblonnières, 10
5000 Namur

Ville d'Andenne

Madame Sandrine CRUSPIN
Place du Chapitre, 7
5300 Andenne

Commune de Floreffe

Monsieur Philippe VAUTARD
Rue de la Boulonnerie, 5A
5150 Franière

Commune de Sambreville

Monsieur Philippe HANCK
Rue Culot du Bois, 21
5060 Sambreville

2.2.2. Service de gestion

Le Service de Gestion du Port assure

- La préparation et l'exécution des projets d'infrastructures ;
- La préparation des dossiers d'acquisitions immobilières ;
- Les demandes et le suivi des subsides ;
- Les démarches en vue d'accueillir de nouvelles entreprises dans les zones portuaires ;
- La gestion des contrats de concession ;
- La maintenance et l'entretien du domaine portuaire.

Il soumet au Conseil d'administration toutes les propositions en matière d'investissement pour la réalisation de nouvelles infrastructures, d'attribution de concessions, de gestion financière et budgétaire et de toutes questions liées à la gestion du domaine portuaire.

Il assure l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration.

PERSONNEL DU SERVICE DE GESTION :

Le personnel du Service de gestion est constitué pour une part par des agents du Service Public de Wallonie, mis à la disposition du Port, à temps partiel, par le Gouvernement wallon.

Pour l'autre part, il est constitué d'agents contractuels recrutés par le Port sous forme d'un contrat à durée indéterminée.

- Directeur : Marc BAUVIN

- Technique et investissements : Vincent FELLER et Laurent CALAY

- Gestion financière, budgétaire, et relations extérieures (avec les autres ports wallons, avec les niveaux fédéral et européen) :
Claude MARTIN

- Secrétariat du Conseil : Solène BAUVIN

- Gestionnaire : Ann-Françoise WIAME

- Comptabilité : Dominique VERBORG

- Secrétariat : Katty BOURGEOIS, Nathalie ISTACE et Solène BAUVIN

La description des tâches exercées est reprise dans l'organigramme en page suivante.

SIEGE DU PORT :

Les services du Port autonome de Namur sont installés

Place Léopold, 3
5000 Namur.

Téléphone: 081/24.09.50.

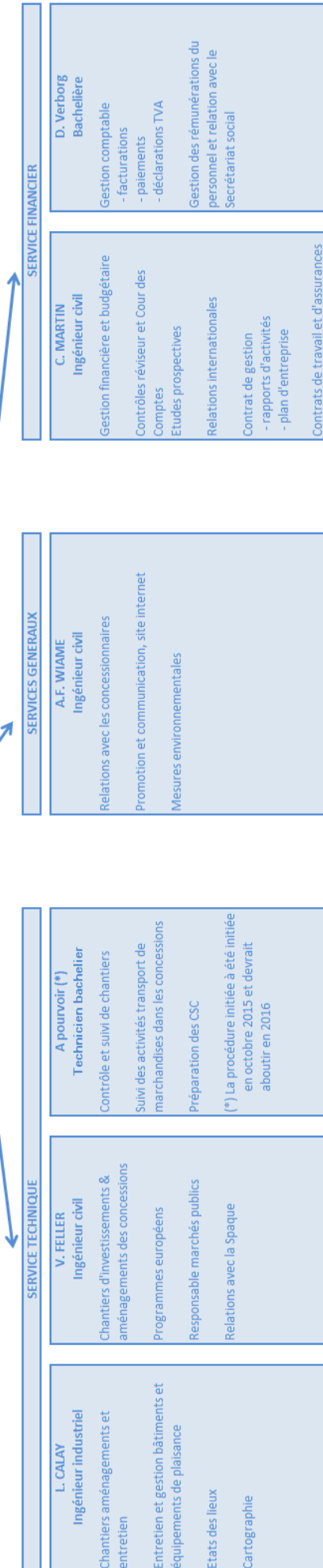
Téléfax: 081/24.09.55.

E mail : info@portnamur.be

Site Internet : <http://www.portnamur.be>

Organigramme du Port Autonome de Namur

DIRECTION
M. BAUVIN
Ingénieur industriel



SERVICE ADMINISTRATIF

Missions générales

Accueil des visiteurs et réception téléphonique

Secrétariat du service de gestion

Dactylographie

Indicetage

Classement

Missions spécifiques

S. BAUVIN
Bachelière

Secrétariat du Conseil d'Administration
Appui service comptabilité et paiements

K. BOURGEOIS

Bachelière

Contrats de concession
- nouveaux contrats
- suivi des contrats en cours

M. ISTACE

CESS

Archivage électronique
Economat
Répertoire des contacts

2.2.3. Ministre de tutelle et SPW – DGO 2

Par le contrat de gestion, le Gouvernement wallon représenté par le Ministre de tutelle du Port prend les engagements suivants :

- ✓ Le Gouvernement accorde à chaque port une intervention financière de 5 Millions € pour la durée du contrat, soit 5 ans ;
- ✓ Le Gouvernement donne accès aux services d'études de l'administration pour la conception et la réalisation des projets d'infrastructures, ainsi qu'aux prestations d'intérêt régional, notamment concernant les statistiques et la gestion domaniale, via une convention à passer entre le Port et la DGO2 ;
- ✓ Le Port bénéficie des services de la Région wallonne : Centrale d'achats, accès aux marchés publics de fourniture d'électricité, de téléphonie et de matériel informatique, Service social des Services du Gouvernement wallon ;
- ✓ Dans la limite des disponibilités budgétaires :
 - Acquisition de terrains présentant un potentiel pour la voie d'eau
 - Dépollution de terrains avant leur remise en gestion au Port
 - Dragage des zones remises en gestion au Port ainsi que la voie d'eau contiguë
- ✓ Mise en place d'une plate-forme des Ports wallons pour coordonner les actions des Ports et créer les synergies stratégiques à l'échelle de la Wallonie.

2.2.4. Plate-forme des ports

Instituée par le Gouvernement, la plate-forme des ports constitue le lieu de concertation entre ceux-ci pour développer les synergies et les collaborations souhaitables pour développer le trafic fluvial.

2.2.5. Organes de contrôle

Le contrôle des activités du Port est un aspect essentiel pour garantir les principes d'une bonne gestion, de transparence, et de qualité des états financiers. Ce contrôle implique également les règles visant à prévenir les conflits d'intérêts.

Le Port fonctionnant avec les deniers publics se doit de transmettre des informations fiables et transparentes.

La Directive européenne 2011/85/UE impose aux entités du secteur public de tenir une comptabilité fiable ainsi que de faire l'objet d'un contrôle interne efficace et d'un audit indépendant. Cet audit indépendant nécessite d'impliquer à la fois la Cour des Comptes et un réviseur d'entreprises.

Les dispositifs de contrôle sont donc réalisés à la fois de manière interne et externe.

2.2.5.1. Contrôle interne

Service de gestion

Le Directeur contrôle et valide la bonne exécution des tâches exécutées par ses agents, ainsi que tous les documents qu'il soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

Conseil d'administration du Port

Le Conseil d'administration sollicite auprès du service de gestion tous les renseignements et documents qu'il juge utiles préalablement aux décisions qu'il doit prendre.

Il est également habilité à contrôler le bon fonctionnement du Port et, si nécessaire prendre les mesures correctrices nécessaires.

Commissaires du Gouvernement wallon

Les commissaires du Gouvernement wallon veillent au bon respect de l'exécution des lois, décrets et règlements.

Ils disposent d'un droit de veto vis-à-vis des décisions prises par le conseil d'administration, lorsque celles-ci contreviennent au cadre légal et réglementaire.

2.2.5.2. Contrôle externe

Réviseur d'entreprises

Le rôle du réviseur d'entreprises consiste à évaluer et à émettre un avis sur la qualité et la fiabilité des informations financières et non financières fournies par le Port.

Le réviseur doit s'acquitter en toute indépendance des missions révisorales qui lui sont confiées.

Cour des Comptes

La Cour des Comptes exerce un contrôle externe des marchés publics, les opérations budgétaires, comptables et financières. La loi organique de création de la Cour des Comptes lui confère une indépendance et une autonomie pour accomplir ses missions.

Elle publie le résultat de ses investigations dans le Cahier d'observation, document officiel transmis annuellement au Parlement wallon.

Chapitre 3. Communication

Le contrat de gestion indique dans son article 13 que les ports doivent établir un plan de communication concerté avec la DGO2. Lors des réunions de la plateforme des ports, la question de la communication a été soulevée à plusieurs reprises avec la volonté de coordonner des actions de communication.

A cette fin, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail, constitué des 4 ports autonomes et de la DGO2, dénommé GT com, dont la coordination a été confiée à la DPVNI (Direction de la Promotion des Voies Navigables et de l'Intermodalité) de la DGO2.

3.1. Propositions du GT com

Quelle communication commune entre les Ports et la DGO2 ?

Le GT com considère qu'une communication commune est possible et souhaitable mais qu'elle doit s'inscrire dans une approche cohérente et respectueuse de l'ensemble des membres de la plateforme. Il est donc important de déterminer une stratégie, des publics cibles, des messages, des supports et des conditions de collaboration.

La communication commune n'est possible que si l'ensemble des partenaires s'engagent et acceptent de porter ensemble certains messages et défendre une identité commune.

Cette communication commune vise une plus grande efficacité et, si possible, une économie de moyens. Elle n'interfère pas avec les politiques de communication propres à chaque organisme.

En termes de message

Le GT com souligne l'importance de mettre en valeur ce qui fait la spécificité de la Wallonie fluviale et portuaire, ainsi que les services offerts et les plus-values qui en découlent.

Les messages à délivrer au monde économique doivent mettre en relief que, grâce à ses infrastructures fluviales et portuaires (modernes, en développement, disponibles, au cœur de l'Europe), et au support professionnel de ses acteurs (DGO2/Ports/Awex...), la Wallonie est le lieu idéal pour investir/s'installer et développer des trafics fluviaux et intermodaux.

La communication doit être conçue comme une « carte de visite » dans laquelle figure les grands groupes mondiaux qui nous font confiance (H&M, Total, Dubai Port, Solvay, Groupe Lhoist, Holcim, etc.)

En termes géographiques

Actuellement, nos actions ont soit une portée locale (commune, province...), soit une portée régionale (ou nationale), soit une portée internationale.

- L'échelon local ne présente pas d'intérêt transversal. Chaque partenaire doit rester libre d'y agir indépendamment.
- L'échelon régional est le champ d'action de la DPVNI. Il peut y avoir un certain intérêt à y utiliser une communication commune.
- L'échelon international est celui où il existe le plus de synergies possibles en termes d'actions et de messages. C'est aussi celui où il faut délivrer les messages les plus compacts, accrocheurs et de nature à soulever un intérêt rapide chez des publics nouveaux.
- Même sur le plan international, certains projets ou structures peuvent garder une identité propres, par exemple Trilopiport pour le Port autonome de Liège. Il faudra cependant veiller à une cohérence d'ensemble des messages.

En termes de publics cibles et d'enjeux

Plusieurs cibles sont possibles : investisseurs (locaux et étrangers), entreprises (chargeurs, affréteurs, bateliers), grand public.

La zone d'action commune la plus large concerne les **investisseurs et les chargeurs**. L'objectif de la communication doit être de susciter un intérêt pour la Wallonie grâce au fluvial et au portuaire. L'objectif est d'obtenir des contacts pouvant déboucher sur des investissements ou des augmentations de trafic à la voie d'eau.

En termes de support

Le message peut se décliner/être transmis : sous forme de film, d'insertions publicitaires, lors de salons, dans une farde d'information avec des fiches de présentation. Tout message ou visuel commun devra faire l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires avant utilisation au nom du groupe.

✓ **Film**

Le GT com plaide pour la constitution, par des professionnels du secteur, d'une banque de données d'images et de films dans laquelle chacun pourrait puiser selon ses besoins (et donc disposer de droits étendus).

Il faut toutefois être attentif au fait que de telles images ont une durée de vie de + ou - 2 ans. Le projet qui recueille l'aval du GT com est un film d'entreprise de 3 à 4 minutes. Avec optique visuelle (belles images, dynamisme, infographie) de nature à illustrer nos forces et susciter un contact. Des commentaires peuvent être prévus en plusieurs langues selon les besoins. La langue de base est l'anglais.

Il faut prévoir un marché public avec une société de communication professionnelle.

Les prestations à réaliser par cette société incluront la scénarisation, la planification des jours de tournage, des séquences de vidéo aérienne, de l'infographie, du montage, de la sonorisation, des textes et commentaires. Il s'agit d'un travail complexe, précis et onéreux qu'il n'est pas possible de mener en interne. Le travail de prise d'images prendra énormément de temps car il est soumis aux aléas de la météo et du trafic de marchandises. Chaque port devra lister ses quelques priorités à filmer. Il faudra ensuite « dédoubler » (éviter la multiplication de séquences identiques, par exemple les mêmes types de déchargement, matières, etc.) et veiller à un juste équilibre. Un film peut être diffusé lors de salons, lors de visites, présentations, sur internet, dans les réseaux sociaux... Vu la cible internationale, le comité de suivi de ce projet devrait inclure l'AWEX.

✓ **Insertion publicitaire**

Il est envisageable de créer un visuel format A4, moderne et attractif, pouvant être inséré dans des médias à portée internationale. Il faut développer le visuel, le message, un contact unique, et un programme d'insertions commun aux partenaires. Ce travail est réalisable en interne au SPW, en collaboration avec les ports. Le coût dépend du programme arrêté mais, à l'échelle des 5 partenaires, il pourrait générer des économies d'échelle.

Le GT convient de développer un visuel A4 basé sur le message global qui sous-tendra l'ensemble des communications. Un programme d'insertion commun sera établi. Il est convenu que les partenaires échangeront leur projet de programme d'insertion (avec cible internationale) chaque année en octobre afin de convenir d'un programme sans doublons.

✓ **Salons**

Aujourd'hui, la formule privilégiée pour les salons nationaux est l'insertion dans un stand wallon mis en œuvre par Logistics In Wallonia et au niveau international par l'Awex. Dans ces salons, le ou les partenaires présents peuvent diffuser les visuels développés supra. Pour certains salons particuliers (notamment « Business to Business »), la présence individuelle des partenaires reste de mise. Dans tous les cas un échange d'information sur et pendant les salons est nécessaire. Il est convenu aussi que les partenaires se coordonneront pour manifester auprès des organisateurs leurs demandes et remarques éventuelles.

✓ **Farde de présentation**

Le GTcom convient de développer une farde de présentation commune avec un visuel cohérent avec le message et les outils précédents.

Cette farde contiendra une fiche de présentation (A4) pour chacun des cinq partenaires. Le visuel établi permettra à chaque partenaire de développer des fiches qui lui seront propres pour répondre à ses besoins spécifiques

En termes d'identité

L'identité commune qui peut être portée par l'ensemble des partenaires est la **Wallonie fluviale et portuaire**. Pour que l'action de communication commune ait un sens, il faut que l'identité individuelle des partenaires soit réduite au profit de cette identité unique. Cela suppose un message commun, probablement un point de contact unique, ainsi que des concessions en termes d'impositions des chartes graphiques.

Pour mener une communication commune, il faut que chacun accepte de perdre un peu de sa visibilité propre au profit de la « Wallonie fluviale et portuaire ». Sans ce prérequis, aucune action commune n'est envisageable.

En termes de contacts

Dans les messages à destination d'investisseurs étrangers, il est envisageable que le contact unique soit l'Awex (et la personne de contact désignée au niveau fluvial).

L'option de l'AWEX ne fait pas l'unanimité. En revanche il est clair que l'AWEX devra recevoir les informations et messages développés par le GTcom afin de pouvoir s'en faire le porteur dans ses contacts.

Une page web portail unique pourrait être développée ainsi qu'une adresse mail dédiée.

Pour les communications développées au plan wallon, le GTcom propose de confier à la DPVNI le rôle de contact unique chargé de recevoir les messages et demandes et de les dispatcher auprès des ports. Il est convenu qu'aucun filtre ne sera établi et que chacun des messages reçus par ce biais sera diffusé vers l'ensemble des partenaires.

3.2. Actions spécifiques du PAN

Presse

Diverses insertions ont été réalisées afin de promouvoir l'image du PAN (dossier Namur dans le Vif l'Express, présence dans le Made In Belgium, le Trends Tendances)

Evènement

Lors des événements auxquels le PAN apportait son aide financière, des supports visuels ont été intégrés sur le site de prestation tout comme dans les programmes et communications afin de confirmer la présence du PAN (Festival Musical de Wallonie, Tournée des Masuis et Côtélis...)

Web

Le site web ne pouvant plus, pour raison technique, être mis à jour de manière efficace, un nouveau site web est actuellement en phase de production.

Actions à mener par le PAN

Mise en ligne du nouveau site web

Insertion de visuels en accord avec le groupe Communication des 4 ports

Préparation d'une vidéo conjointement avec le groupe Communication des 4 ports

Recherche de goodies originaux, en lien avec les missions du PAN et durables, à distribuer (diminution du stock actuel)

Chapitre 4. Gestion domaniale

4.1. Inventaire de la situation existante

4.1.1. Domaine géré par le Port



Source : SPW DGO2 Direction de la Promotion des Voies navigables et de l'Intermodalité

Comme figuré sur la carte ci-dessus, le domaine comporte les terrains situés en bord de la Sambre et de la Meuse sur le territoire de la Province de Namur.

En l'occurrence,

- la Sambre : depuis Moignelée (commune de Sambreville) jusqu'au confluent avec la Meuse à Namur.
- la Haute Meuse : depuis Heer Agimont (frontière France/Belgique) jusqu'à Namur.
- La Meuse moyenne : de Namur à Andenne.

4.1.2. Implantation des zones portuaires

Depuis la création du Port autonome de Namur en 1978, la gestion de 25 ports et zones portuaires ou industrielles ainsi que de 2 ports publics lui a été confiée.

Les terrains situés en bord de voie d'eau et équipés de dispositifs d'accostage (murs de quais, ducs d'Albe) sont prioritairement réservés aux utilisateurs de la voie d'eau tandis que les terrains non équipés de dispositifs d'accostage ou situés à l'arrière des terrains bord à voie d'eau peuvent être concédés tant à ceux-ci qu'aux investisseurs industriels ne l'utilisant pas.

Les ports publics sont réservés exclusivement au chargement et au déchargement des bateaux. Ils ne peuvent être concédés et leur utilisation est conditionnée à l'obtention d'une autorisation à titre précaire ou d'une autorisation d'effectuer des opérations isolées comme défini au chapitre 2 §2.2. "Conditions d'installation".

Plusieurs terrains sont en cours d'équipement. Ils seront à la disposition des candidats utilisateurs de la voie navigable ou des investisseurs industriels au cours des prochaines années. Ces terrains sont repris à l'annexe 1

Les zones portuaires gérées par le Port autonome de Namur se trouvent presque exclusivement en "zone industrielle" au plan de secteur.

Les terrains situés le long de la Meuse en aval de Namur sont accessibles aux bateaux de 2.000 tonnes et aux convois poussés de 9.000 T. Ceux situés le long de la Sambre et le long de la Meuse en amont de Namur sont accessibles aux bateaux de 1.350 tonnes.

Les zones gérées par le Port autonome de Namur se situent au carrefour du réseau européen de voies navigables reliant la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Elles bénéficient d'un accès aisé vers les grands ports européens :

Le réseau des voies navigables de la Région wallonne dans lequel s'insère le Port autonome de Namur est relié au réseau à grand gabarit des voies d'eau européenne :

- vers l'est, la liaison Rhin – Main – Danube, via un canal à grand gabarit inauguré en 1992, permet aux convois de 3.300 T de relier la mer Noire à la mer du Nord en 3 semaines.

- vers l'ouest : le canal Seine Nord Europe au gabarit de 4.000 T, dont l'ouverture est prévue en 2025 permettra de relier l'Île de France aux ports d'Anvers et de Rotterdam.

L'implantation de ces ports et zones portuaires est indiquée sur les cartes reprises aux pages suivantes.

Les croquis des zones portuaires repris à l'annexe 1.

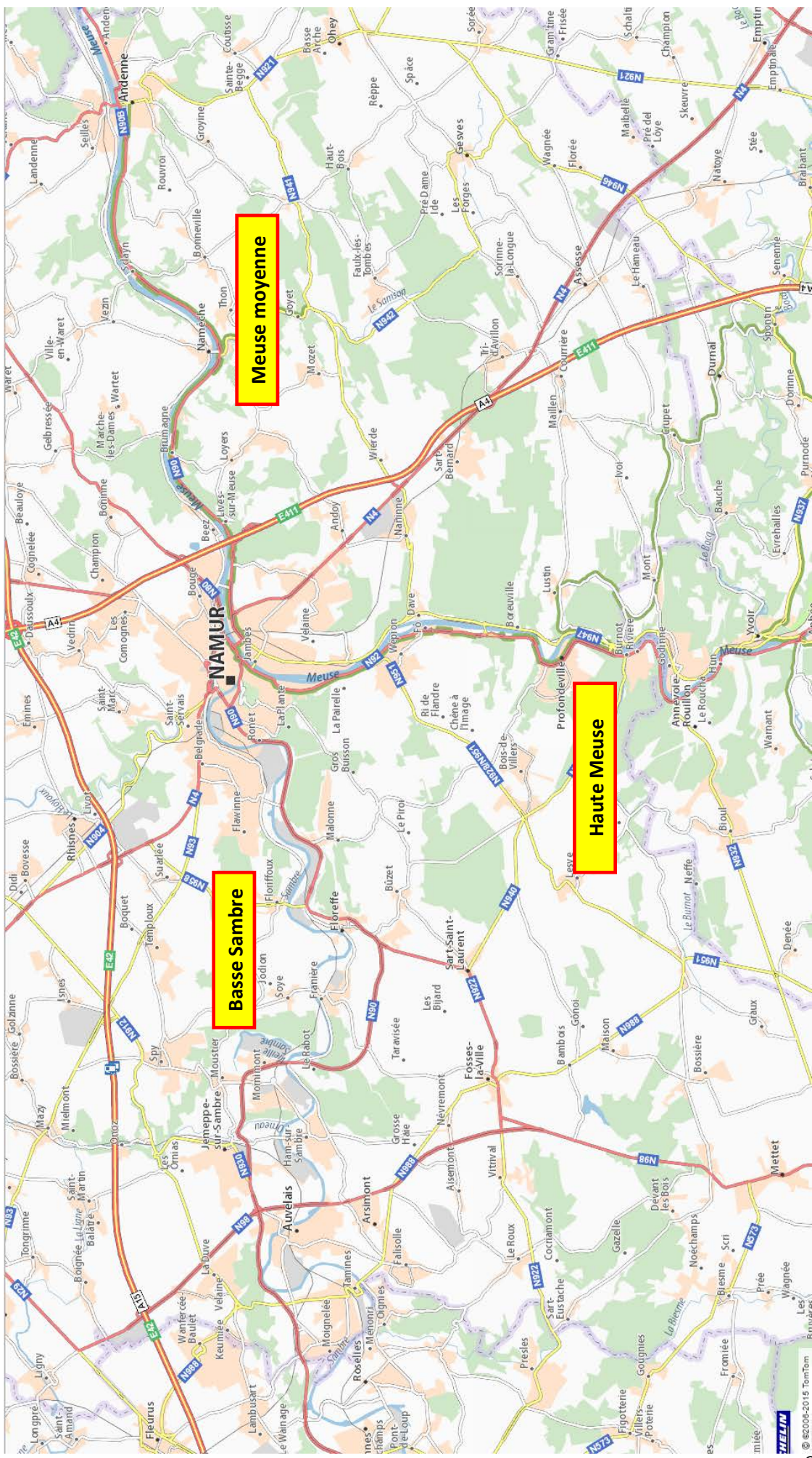
Ports publics

Le PAN gère 2 ports publics : le Port d'hiver situé à Salzennes et le port public de Sclaigieux.

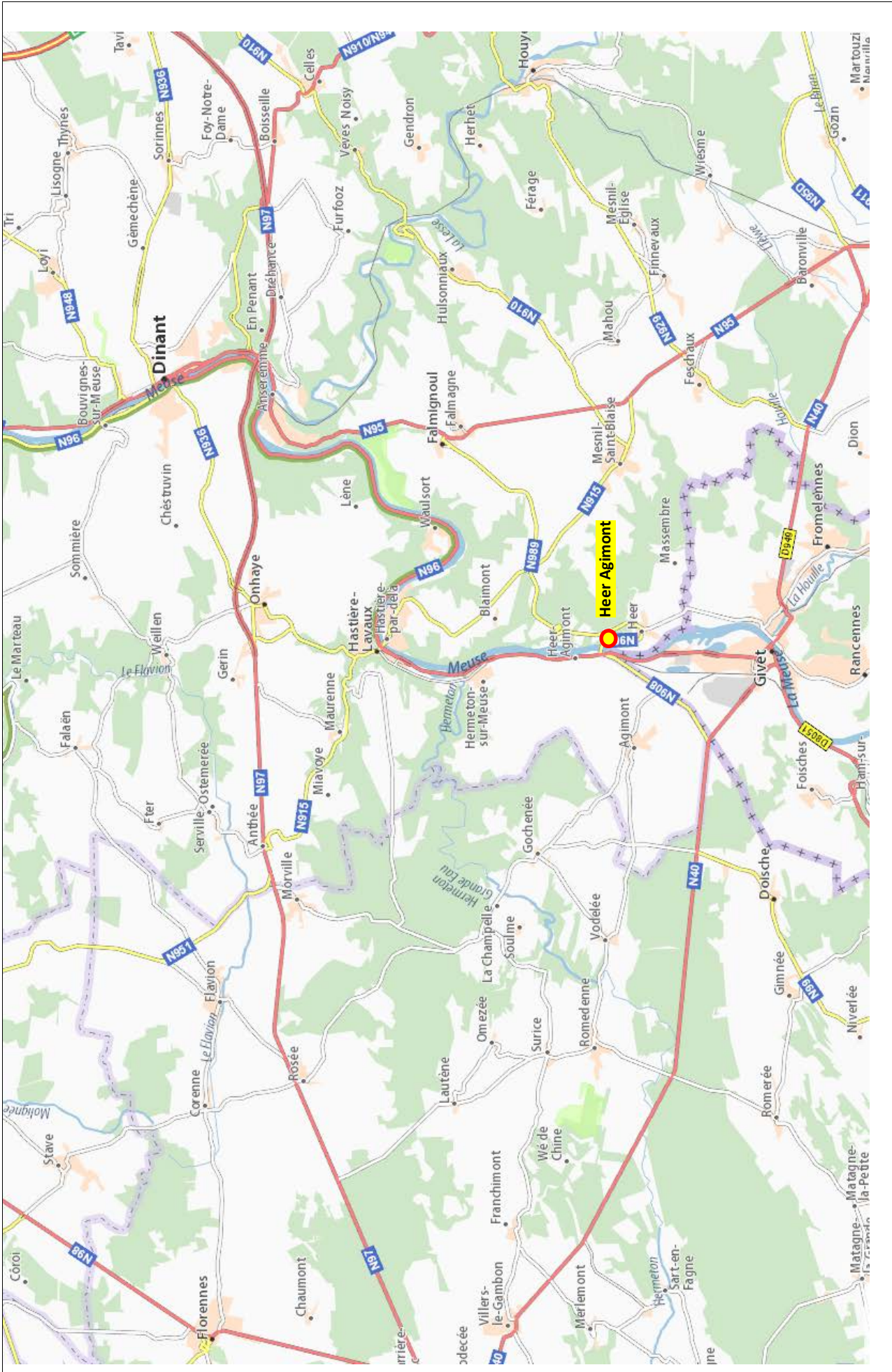
Ces ports publics sont destinés à effectuer des opérations isolées de chargement et de déchargement de bateaux, moyennant l'autorisation du Conseil d'Administration et l'application de redevances.

L'implantation de ces 2 ports figure à l'annexe 1.

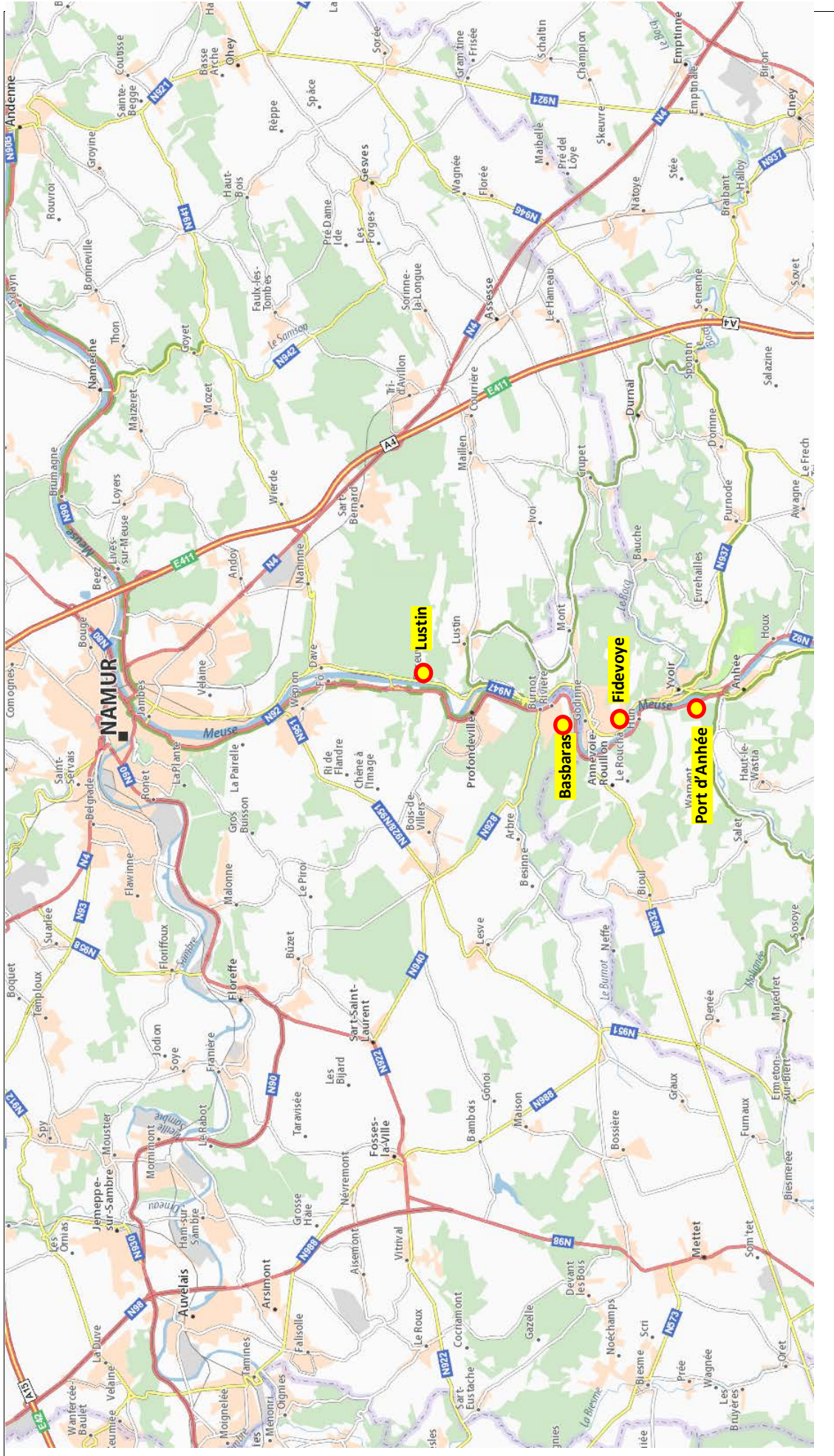
Domaine de gestion du PAN : vue d'ensemble



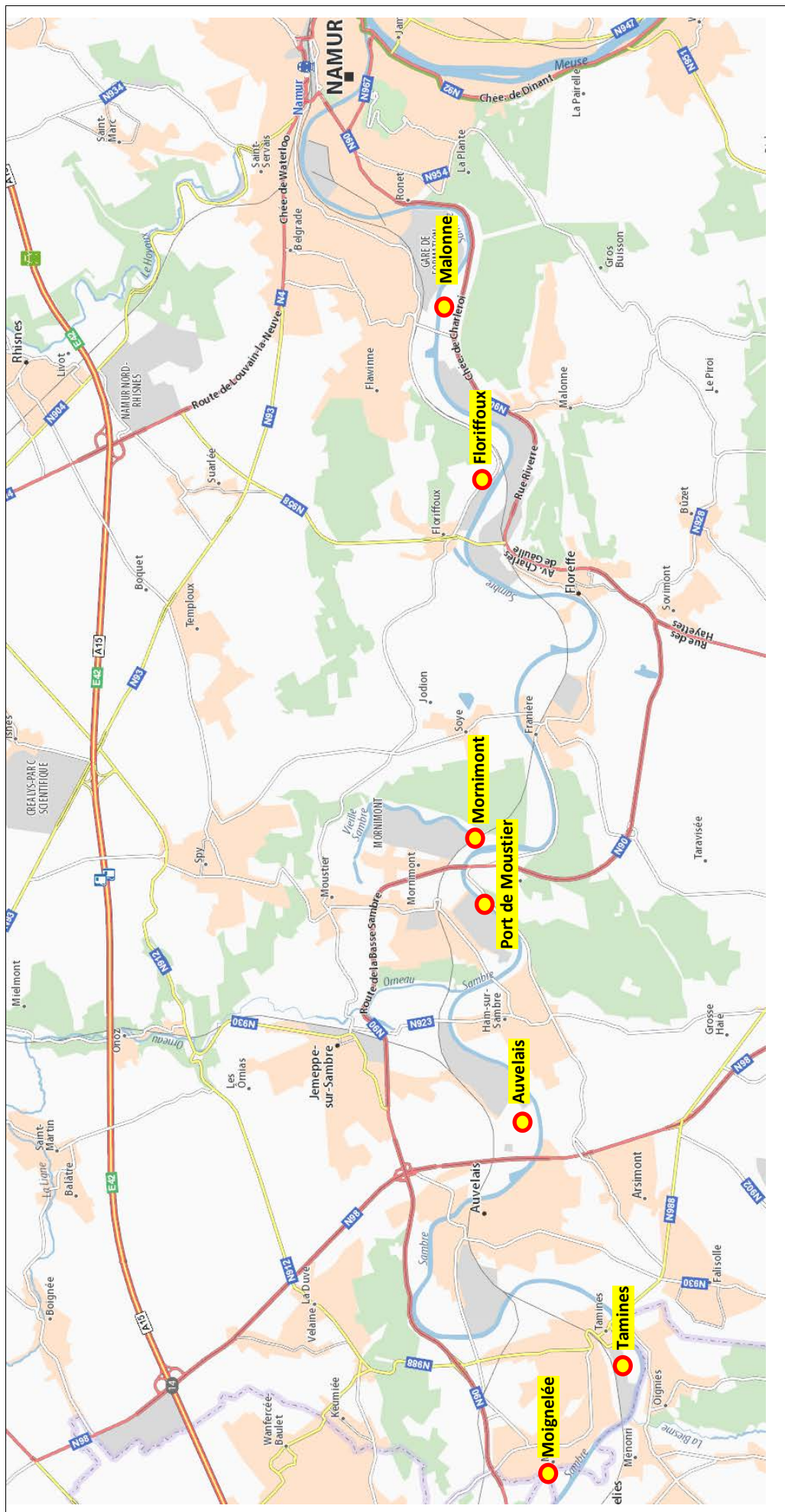
Localisation des zones portuaires le long de la haute Meuse entre Dinant et la frontière française



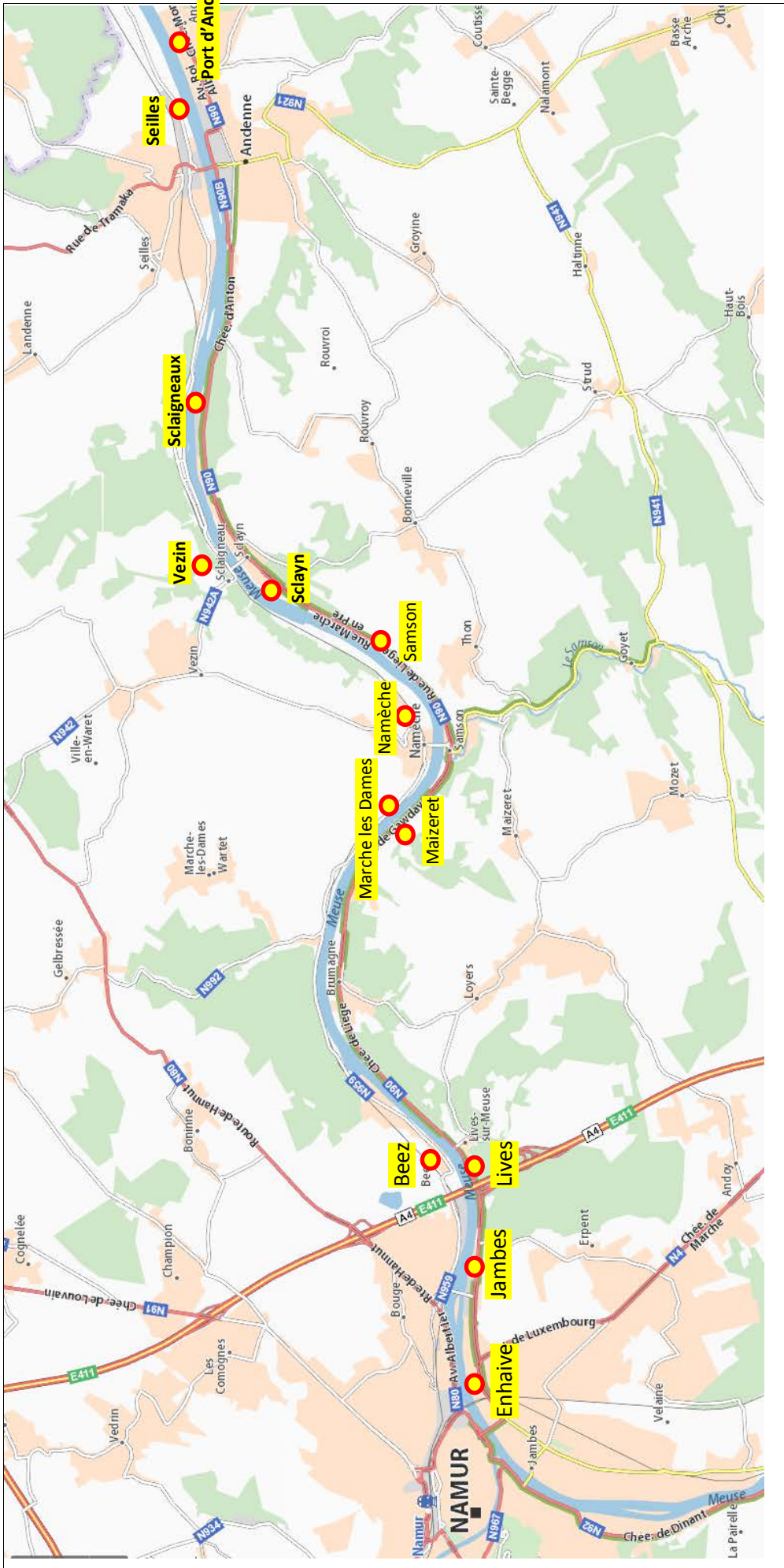
Localisation des zones portuaires sur la haute Meuse entre Namur et Dinant



Localisation des zones portuaires sur la Sambre entre Moignelée et Namur

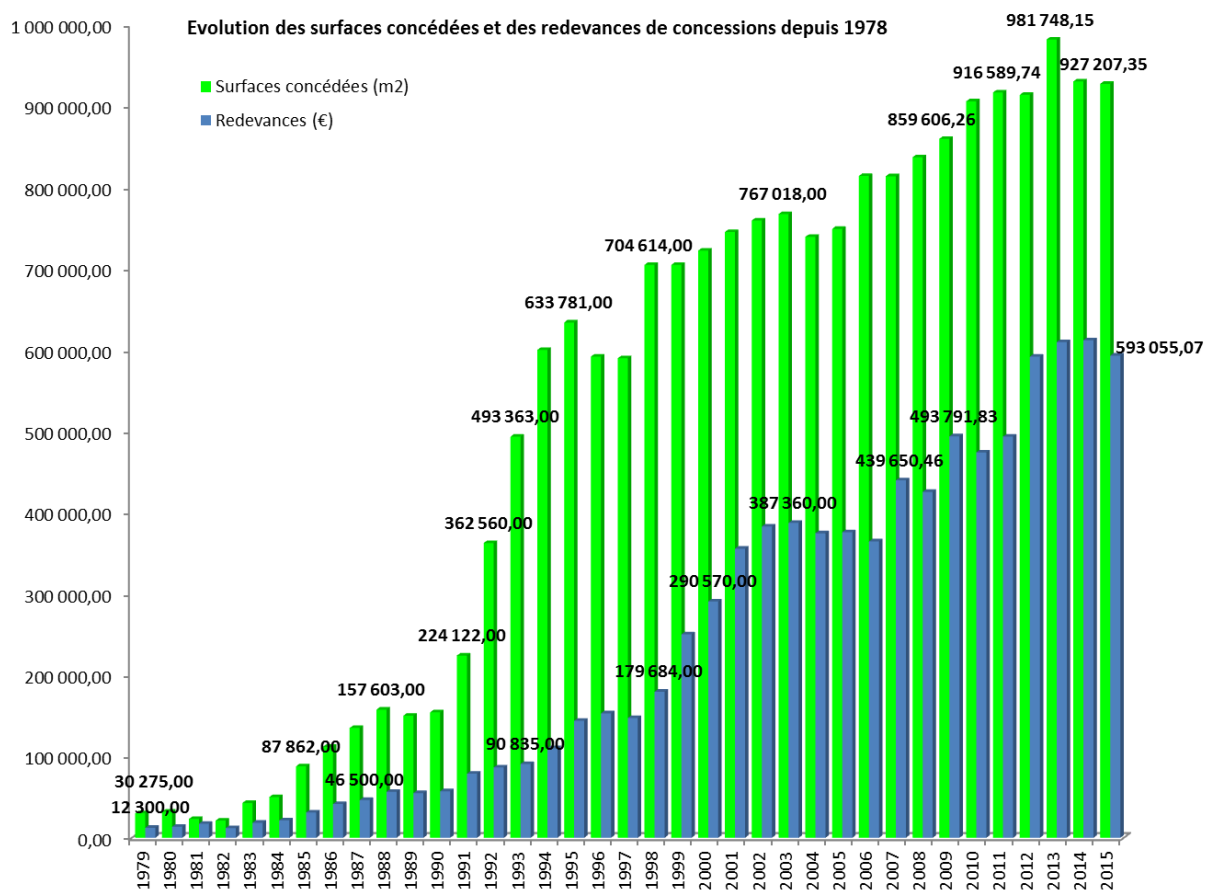
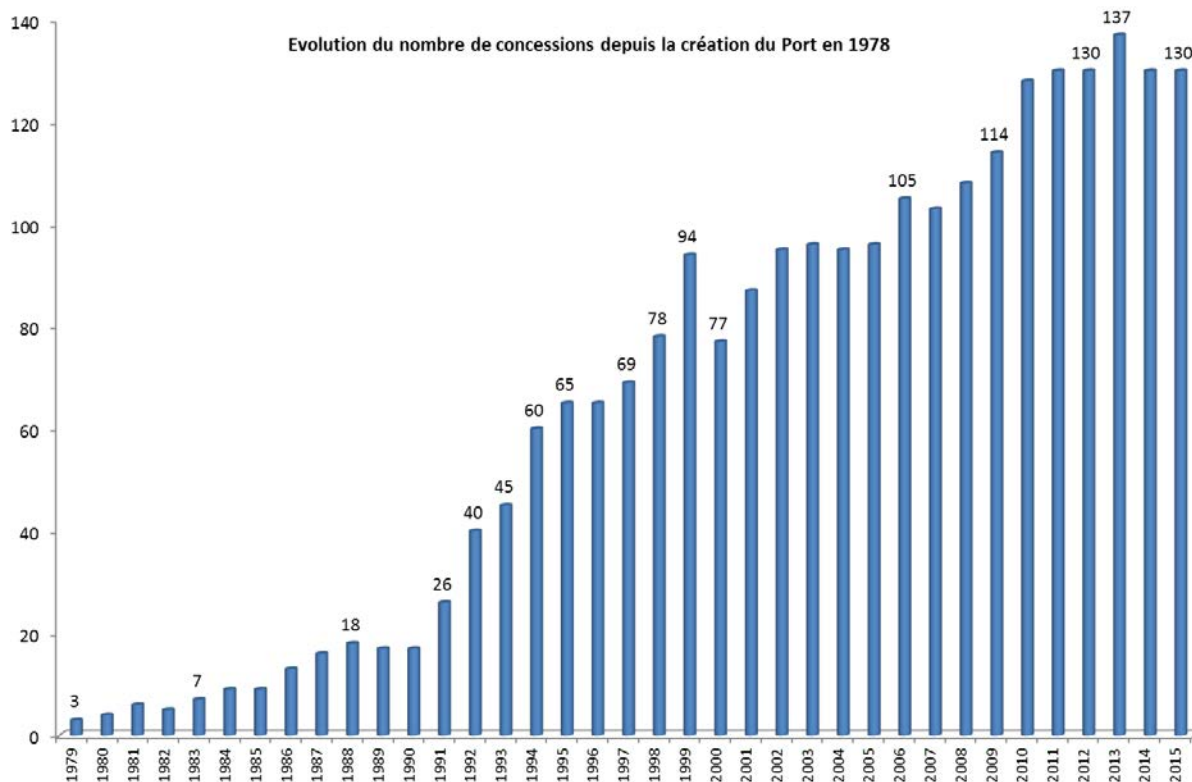


Localisation des zones portuaires le long de la Meuse moyenne entre Namur et Andenne



4.1.3. Evolution du nombre de concessions

Les 2 courbes qui suivent montrent l'évolution du nombre de concessions, ainsi que l'évolution des superficies des terrains concédés aux entreprises, depuis la création du Port en 1978.



Ces 2 courbes montrent une croissance globalement continue du nombre de concessions, des superficies de terrains mises en concessions et des recettes y afférant.

Au cours des 3 années écoulées, on peut noter un pic en 2013, suivi d'une relative descente en 2014 et 2015.

Cette variation s'explique par la résiliation en 2013 de 4 contrats dans la zone portuaire de Tamines et de 2 contrats dans la zone portuaire de Seilles. Ces 6 terrains n'ont pas encore pu être concédés à de nouvelles entreprises.

4.1.4. Conditions d'installation – tarifications

Les conditions d'installation et les montants des redevances et péages sont fixés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 juillet 1992 publié au Moniteur belge du 29 septembre 1992.

Les montants des redevances et péages dont question ci-après sont liés à l'indice général des prix à la production industrielle.

Il existe trois moyens d'obtenir le droit d'occuper les terrains ou d'utiliser les murs de quai dont la gestion a été confiée au Port autonome de Namur :

- 1) Le contrat de concession.
- 2) L'autorisation à titre précaire.
- 3) L'autorisation d'effectuer des opérations isolées

4.1.4.1. Contrat de concession

Des contrats de concession peuvent être octroyés à des utilisateurs de la voie d'eau ou à des candidats investisseurs industriels aux conditions suivantes :

Montants des redevances de concession (hors T.V.A.):

- zone de quai (située à l'arrière d'un mur de quai sur 30 m de profondeur) : 0,3966 Euros/m²/an.
 - zone industrielle valorisée par la présence d'une route (située à l'arrière de la route sur 30 m de profondeur) : 0,3966 Euros/m²/an.
 - zone industrielle (située à l'arrière des zones précitées) : 0,1983 Euros/m²/an.
- Ces tarifs sont doublés dans les zones situées en agglomération

Des suppléments aux montants de base sont prévus pour les zones situées en agglomération et pour celles spécialement équipées.

En ce qui concerne les surfaces bâties et les terrains concédés pour des implantations à caractère commercial, le Conseil d'administration détermine le montant des redevances.

Durée des concessions :

La durée des concessions est fixée par le Conseil d'Administration en fonction des investissements que le concessionnaire compte réaliser sur la zone concédée :

	Durée de la concession.
pas d'investissement	5 ans
peu d'investissement	10 ans
investissement important	30 ans
investissement très important	3 x 30 ans

En cas d'accord des parties, les concessions sont renouvelables.

Péages sur tonnage manipulé :

Dans toute l'étendue des zones gérées par le Port autonome de Namur, chaque opération de manutention de matériaux donne lieu au paiement d'un péage par tonne manipulée.

a) Dans les zones portuaires.

L'usage d'un quai implique un trafic fluvial annuel minimum de 150 tonnes/mètre courant de quai comptabilisé à 0,0372 €/t.

Le péage pour trafic fluvial est dégressif pour le tonnage manipulé qui dépasse le minimum annuel imposé, soit :
de 151 à 300 t/mètre courant de quai : 0,0186 €/t,
au-delà de 300 t/mètre courant de quai : 0,0093 €/t.

b) Dans les zones industrielles.

Le péage pour trafic par camions ou wagons est fixé uniformément à 0,0496 €/t.

Dans tous les cas, il est imposé pour l'ensemble de la concession un péage global annuel correspondant à un trafic minimum de 1 t/m². Si le total des trafics par rapport à la superficie de la concession n'atteint pas la valeur de 1 t/m², le déficit est compté au tarif forfaitaire de 0,0496 €/t.

4.1.4.2. Autorisation à titre précaire

Des autorisations d'occupation à titre précaire peuvent être accordées pour des durées indéterminées mais généralement courtes. Ces autorisations sont révocables moyennant préavis de deux mois (de l'une ou l'autre des parties).

Les montants des redevances pour des autorisations à titre précaire sont fixés par le Conseil d'Administration.

Les péages sont fixés à :

0,0496 €/t pour le trafic par camions ou par wagons,

0,0372 €/t pour le trafic par voie d'eau.

4.1.4.3. Autorisation d'effectuer des opérations isolées

Le Conseil d'Administration peut accorder l'autorisation d'effectuer des opérations isolées de chargement et de déchargement de bateaux dans les ports publics ou dans les zones portuaires non concédées.

Pour les opérations isolées, le péage est uniformément fixé à 0,0744 € la tonne manipulée.

4.1.5. Occupation des zones portuaires

L'inventaire des terrains, dont le Port est gestionnaire ou propriétaire, est composé d'une première partie relative aux terrains actuellement concédés à des entreprises, et d'une deuxième partie relative aux terrains qui ne sont pas concédés actuellement.

4.1.5.1 Terrains concédés actuellement

Le domaine portuaire géré par le Port représente une superficie totale de 1.459.766 m².

- La superficie concédable est de 1.094.111 m².
- la différence, soit 252.755 m² représente la superficie qui ne peut être concédée. Cette superficie est réservée aux équipements collectifs tels que voiries portuaires, cabines électriques, ainsi que les zones boisées destinées à isoler les zones industrielles des zones d'habitat, ou encore le maintien des zones vertes inscrites au plan de secteur.
- La superficie effectivement concédée aux entreprises au 31 décembre 2015 est de 927.207 m².

Le tableau ci-dessous fournit les données synthétiques de l'occupation des terrains par zone portuaire.

	Surface totale (m ²)	Terrains concédables (m ²)	Terrains concédés (m ²)	Différence	Taux d'occupation	Nb concessions en cours
Zone portuaire de Moignelée	126 400,00	13 500,00	0,00	13 500,00	0,00%	0
Zone portuaire Tamines	136 477,00	97 174,00	86 460,00	10 714,00	88,97%	25
Zone portuaire Auvelais	57 494,00	51 604,00	35 604,00	16 000,00	68,99%	4
Zone portuaire Auvelais/ St Gobain	770,00	770,00	0,00	770,00	0,00%	0
Zone portuaire Mornimont	21 502,00	1 025,00	1 025,00	0,00	100,00%	1
Port de Moustier	8 090,00	1 598,00	1 598,00	0,00	100,00%	1
Zone portuaire Floriffoux	124 196,00	77 164,00	77 164,00	0,00	100,00%	5
Zone portuaire Malonne	187 450,00	145 077,00	145 077,00	0,00	100,00%	11
Zoning Malonne	2 620,00	1 820,00	1 820,00	0,00	100,00%	1
Zone portuaire Heer Agimont	4 592,00	4 592,00	4 592,00	0,00	100,00%	1
Port d'Anhée	5 166,00	5 166,00	5 166,00	0,00	100,00%	1
Zone portuaire Fidevoye	7 175,00	7 175,00	7 175,00	0,00	100,00%	1
Zone portuaire Lustin	4 577,00	4 577,00	4 577,00	0,00	100,00%	1
Zone portuaire Basbaras	8 384,00	7 950,00	7 950,00	0,00	100,00%	1
Zone portuaire Enhaive	10 285,00	8 950,24	8 950,24	0,00	100,00%	3
Zone portuaire Jambes	15 806,00	15 806,00	15 806,00	0,00	100,00%	2
Zone portuaire Beez	58 853,00	49 168,40	49 168,40	0,00	100,00%	7
Port de Lives	5 411,00	3 811,00	3 811,00	0,00	100,00%	1
Port de Maizeret	4 246,00	4 246,00	4 246,00	0,00	100,00%	1
Port de MLD	16 029,00	15 819,20	15 819,20	0,00	100,00%	2
Zone portuaire de Sclayn	36 329,00	23 901,00	23 901,00	0,00	100,00%	4
Zone portuaire Namèche	15 626,00	8 781,00	8 781,00	0,00	100,00%	1
Port de Samson	10 045,00	10 045,00	10 045,00	0,00	100,00%	1
Port de Vezin	41 524,00	19 333,72	16 258,72	3 075,00	84,10%	2
Zone portuaire Sclaigneaux	71 857,00	58 087,00	58 087,00	0,00	100,00%	7
Zone portuaire Seilles	474 746,00	374 816,79	330 009,79	44 807,00	88,05%	43
Port d'Andenne	4 116,00	4 116,00	4 116,00	0,00	100,00%	1
	1 459 766,00	1 016 073,35	927 207,35	88 866,00	91,25%	128

Globalement, le taux d'occupation des terrains pour l'ensemble du domaine géré par le Port est de 91,25 %.

Le tableau détaillé de l'occupation des terrains se trouve à l'annexe 1.

4.1.5.2. Terrains libres actuellement

Les zones portuaires pour lesquelles des terrains sont disponibles sont surlignées en jaune dans le tableau ci-dessus. Elles concernent :

- La zone de Moignelée qui vient dont les aménagements de 1^{ère} phase sont terminés, permettant d'offrir un terrain de 13.500 m² aux candidats soumissionnaires ;
- La zone portuaire de Tamines : disponibilités : 10.714 m²

- La zone portuaire d'Auvelais : disponibilités : 21.890 m²
- La zone portuaire d'Auvelais/St Gobain : disponibilités actuelles: 770 m² suite au départ de St Gobain
- La zone portuaire de Mornimont : disponibilités : 11.642 m²
- La zone portuaire de Sclayn : disponibilités : 6.034 m²
- La zone portuaire de Namèche : disponibilités : 6.845 m²
- Le Port de Vezin : disponibilités : 9.075 m²
- La zone portuaire de Sclaigneaux : disponibilités : 13.770 m²
- La zone portuaire de Seilles : disponibilités : 72.664 m²

Soit un total de 166.904 m² pour l'ensemble du domaine portuaire.

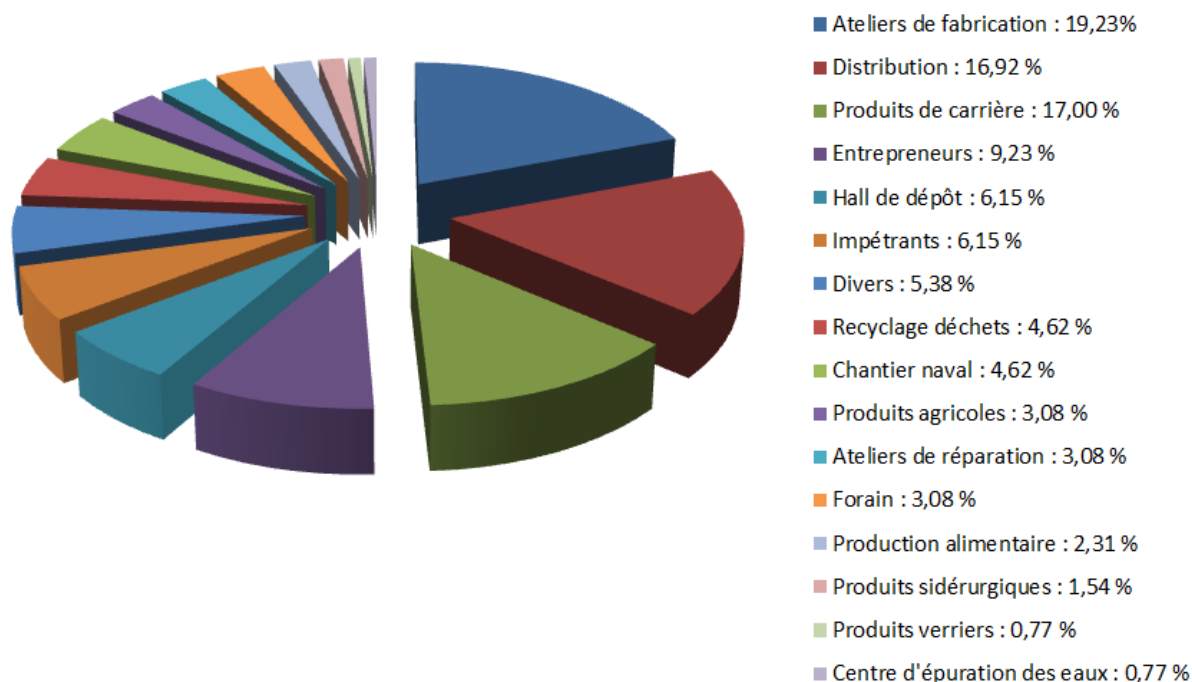
La ventilation des terrains libres est la suivante :

Zones portuaires	Terrains connectés à la voie d'eau (m2)		Terrains non connectés à la voie d'eau (m2)		Totaux (m2)
	conçédables	non conçédables	conçédables	non conçédables	
Zone portuaire de Moignelée	13 500,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
Zone portuaire de Tamines	0,00	0,00	10 714,00	0,00	10 714,00
Zone portuaire d'Auvelais	16 000,00	5 890,00	0,00	0,00	21 890,00
Zone portuaire d'Auvelais/St Gobain	770,00	0,00	0,00	0,00	770,00
Zone portuaire de Mornimont	0,00	11 642,00	0,00	0,00	11 642,00
Port de Vezin	3 075,00	0,00	0,00	6 000,00	9 075,00
Zone portuaire de Sclayn	0,00	6 034,00	0,00	0,00	6 034,00
Zone portuaire de Namèche	0,00	6 845,00	0,00	0,00	6 845,00
Zone portuaire de Sclaigneaux	0,00	0,00	0,00	13 770,00	13 770,00
Zone portuaire de Seilles	43 623,00	27 857,00	1 184,00	0,00	72 664,00
	76 968,00	58 268,00	11 898,00	19 770,00	166 904,00

4.1.6. Activités des concessionnaires

Le diagramme ci-dessous montre la répartition des concessions accordées aux entreprises selon les différents secteurs d'activités.

Le détail des activités exercées par les entreprises par secteur d'activités est repris à l'annexe 1.



4.2. Acquisition de nouveaux terrains

La liste des terrains à acquérir figure à l'annexe 1, dans lequel figure l'ordre de priorité.

L'ordre de priorité attribué par le Port autonome pour les acquisitions de terrains est basé sur :

- le potentiel qu'il représente pour l'installation d'une entreprise utilisatrice de la voie d'eau (surface, accès, ...);
- la disponibilité du terrain (effet d'opportunité);
- son éventuelle pollution et la possibilité de le réhabiliter ou de le faire réhabiliter (inscrit sur les listes de la SPAQuE par exemple);
- l'identité du vendeur (entreprise souhaitant liquider ses actifs immobiliers par exemple);
- l'intérêt stratégique qu'il revêt pour le Port autonome.

Il en résulte l'ordre de priorité – forte, moyenne ou faible – donné dans la première colonne du tableau de l'annexe 1.

Les acquisitions sont par importance et de priorité les suivantes :

En priorité élevée :

✓ **St Gobain à Sambreville :**

Saint-Gobain ayant cessé ses activités dans son usine d'Auvelais, le site est en cours de réhabilitation par l'entreprise en vue d'une revente des terrains.. Des négociations ont été entamées avec St Gobain au sein du groupement PROSTI. Ce groupement est composé, outre St Gobain, de la ville de Sambreville, du BEP, et d'autres acteurs économiques. Il a pour mission de trouver la meilleure affectation possible au site St Gobain. Au regard de l'existence d'un mur de quai, le PAN souhaite acquérir des terrains autour de ce quai afin de garantir l'utilisation de ces terrains par une ou plusieurs entreprises utilisatrices de la voie d'eau pour l'approvisionnement de leurs matières premières et/ou l'expédition de leurs produits finis.

A ce jour, une entreprise utilisant la logistique fluviale a l'intention de se porter acquéreuse des 8 ha contigus au mur de quai. Obligation lui sera faite d'accueillir toute autre entreprise souhaitant utiliser le quai.

✓ **Joassin à Floreffe :**

projet de construction d'un quai pour le transbordement de produits pétroliers et de charbon, moyennant cession gratuite par la société Joassin à la Région d'une bande de terrain qui sera ensuite remise en gestion au Port et mise en concession à cette société. Le Port pourra augmenter le transport à la voie d'eau et bénéficiera également des redevances d'occupation et de péages.

A ce jour, le projet est au stade de réflexion et de négociation avec la société JOASSIN. La DGO 2 y est associée.

En priorité moyenne

✓ **Site de Ronet :**

Le site de Ronet constitue un lieu idéal pour développer l'intermodalité entre les modes routier, fluvial et ferroviaire et assurer une meilleure distribution urbaine des marchandises.

A l'initiative du cabinet de Monsieur le Ministre Prévot, une actualisation de l'étude réalisée en 2010, en vue d'examiner la faisabilité économique quant à la pertinence d'y développer une plate-forme multimodale, vient d'être lancée, en partenariat avec le BEP et Infrabel.

Une première étape consiste à analyser la faisabilité technique qui permettra de déterminer les surfaces qui pourront être libérées pour le projet, tenant compte des besoins actuels et futurs d'Infrabel pour l'exploitation ferroviaire

L'étape suivante concernera la faisabilité économique en analysant le potentiel de marché capable d'alimenter l'activité du site de Ronet.

✓ **Solvay**

Le site Solvay entoure le terminal à container d'Auvelais. Son acquisition permettrait une expansion de cette zone portuaire et un accueil supplémentaires d'entreprises utilisatrices de la voie d'eau. Le Port vient d'entamer des négociations avec Solvay à ce sujet.

✓ **St Gobain / Sita**

Le site St Gobain / Sita à Auvelais est situé en bord de Sambre. Le terrain d'une contenance de 32 hectares, est la propriété de St Gobain. Le site étant pollué, un plan de réhabilitation est en cours. Cette opération est réalisée par la société Sita-Remédiation dans le cadre d'un accord entre les 2 sociétés.

La Région wallonne ne peut acheter ce terrain aussi longtemps que le plan de réhabilitation n'est pas terminé et conforme aux prescriptions qu'elle a édictées.

Moyennant l'achat de ce terrain, le site pourrait être mis en concession à des entreprises utilisatrices de la voie d'eau. A cette fin, un quai serait construit afin de permettre le transbordement à la voie d'eau.

✓ **Caserne des pompiers**

L'ancien site e la caserne des pompiers à Auvélais est équipé d'un quai et d'un bâtiment. Actuellement, les propriétaires de ce site ne souhaitent pas vendre ce bien. Par ailleurs, une affectation du site à destination des services d'urgences est toujours prévue.

En priorité faible

✓ **Dupont**

Ce terrain est situé en bord de Sambre à Malonne. Il y a forte suspicion de pollution. Ce bien est actuellement en indivision, empêchant toute avancée du dossier.

✓ **Brumagne**

Ce site est localisé d'un côté en bord de Meuse, et de l'autre côté en bord d'une voirie régionale. Il est situé à l'écart des habitations. Il est classé en zone verte au plan de secteur, ce qui nécessite une modification au plan de secteur avant toute acquisition.

4.3. Actions de valorisation des terrains libres et des nouveaux terrains aménagés

Tant pour les terrains libres que pour les terrains à acquérir ou en voie de l'être, les actions de valorisation des terrains actuels et des terrains futurs portent essentiellement sur :

- la promotion des terrains ;
- les partenariats.

Promotion des terrains

Cette promotion est réalisée actuellement sur le site internet du PAN. Ce site web vient de faire l'objet d'une refonte pour en améliorer la présentation et faciliter sa consultation.

Dans ce site la page dédiée aux concessions comportera pour chaque terrain une fiche détaillée dans lequel figureront tous les renseignements nécessaires aux candidats concessionnaires ; entre autres l'accessibilité, les modes de transport possibles (eau / rail / route), les contraintes en matière d'environnement, les activités autorisées, ...

Partenariats

Ces partenariats ont été évoqués au chapitre 2 - §2.2.

Ils concernent principalement :

- ✓ Au niveau international : l'AWEX et la FEPI ;
- ✓ au niveau régional : Logisitics in Wallonia,, le SPW –DGO2- DPVNI (Direction de la Promotion des Voies Navigables et de l'Intermodalité), le SPW – DGO3, le SPW - DGO4 ;
- ✓ au niveau de la province : le BEP (Bureau économique de la Province), les contrats de rivière de Haute Meuse et de la Sambre ;
- ✓ au niveau du Port : les concessionnaires, les bateliers ;
- ✓ au niveau des communes : Namur, Andenne, Floreffe et Sambreville. Le tableau des terrains disponibles (§ 4.1.4.1.) montre que 2 communes sont particulièrement concernées, à savoir la Ville d'Andenne et la Commune de Sambreville, et dans une moindre mesure la commune de Floreffe ;
- ✓ l'ASBL Promandenne et l'ADL (Agence de développement local) de Sambreville

Au niveau international

- ✓ Le Port est membre de la FEPI.

La FEPI agit en tant que parole des ports intérieurs auprès de la Commission européenne, en défendant leurs intérêts vis-à-vis :

- de la politique européenne des transports (définition des Réseaux transeuropéens de transport, définition des ports appartenant au « Core network », budgets alloués pour les corridors de transport,...) ;
- des différentes législations, Directives et Règlements que cette dernière élabore (fiscalité des ports, mise en concurrence des terrains à mettre en concessions, législation des Aides d'Etats au sujet des subventions régionales accordées aux ports, ...).

La FEPI constitue une plateforme d'échange entre les ports européens permettant des échanges d'expériences.

- ✓ Le port est en contact occasionnel avec l'AWEX. Il s'agit ici aussi d'un partenaire privilégié pour faire connaître le Port, ses activités, les opportunités qu'il offre aux entreprises qui souhaitent s'implanter dans notre Région en termes d'accessibilité grâce aux infrastructures de transport, en termes de zone de chalandise, en termes de qualifications professionnelles de la main d'œuvre locale. Ceci est particulièrement vrai pour pouvoir développer de nouvelles filières d'activité telles que la distribution urbaine de marchandises, le transport de containers, la palettisation,

Au niveau régional et de la Province

Le Port a noué des partenariats avec les organismes chargés de la dynamisation économique à l'échelle de la Région, de la province de Namur, des communes sur le territoire desquelles se trouvent les terrains à mettre en concession.

- ✓ Le Port est membre de Logistics in Wallonia. A l'instar d'organismes tels que l'AWEX, Logistics in Wallonia constitue un interlocuteur important pour faire connaître le Port auprès des entreprises susceptibles d'être intéressées par une implantation sur ses terrains ;
- ✓ Par le contrat de gestion, le Port bénéficie de synergies avec la DGO2 du SPW :
 - pour disposer de financements pour développer ses projets tant grâce au budget régional via la dotation de 1.000.000 € / an, que grâce aux cofinancements européens (FEDER, RTE-T, programme Marco Polo,...) ;
 - pour bénéficier du support et des compétences techniques de la DGO2 pour l'étude des projets ;
- ✓ Le BEP (Bureau économique de la Province de Namur) est membre du Conseil d'administration du Port, et constitue un partenaire utile pour développer des projets tels que la valorisation du site ferroviaire de Ronet (voir §4.2. ci-avant)

Au niveau communal

- ✓ Le Port entretient des concertations suivies avec les communes sur le territoire desquelles se trouvent les terrains à mettre en concession.
Un exemple en est la réaffectation du site St Gobain à Auvélais, rendu libre par la cessation des activités de St Gobain (voir §4.2 ci-avant)
C'est aussi le cas de la Ville de Namur pour le projet de Ronet, la commune de Floreffe pour la réhabilitation du site de la Boulonnerie, de la Ville d'Andenne pour l'implantation d'une société chinoise (Janus).
- ✓ La concertation avec les riverains des sites à aménager ou à réaménager est facteur clé de la réussite et de l'acceptabilité des projets, par la présentation de ceux-ci et par la prise en compte des avis émis par les riverains pour préserver leur environnement.

Au niveau du Port

- ✓ Les concessionnaires sont les plus proches partenaires du Port. Le Port s'efforce lors de chaque aménagement d'engager le dialogue pour prendre en compte les besoins de ces derniers en matière d'infrastructures (quais, voiries d'accès) et d'équipements (dispositifs de stockage et de manutention, alimentation en eau, électricité, gaz, téléphonie).
- ✓ La prise en compte des besoins et des contraintes des bateliers, constitue un autre élément d'attractivité des sites pour les entreprises. A cet égard, le Port participe aux travaux de la CCNI (Commission de Concertation de la Navigation Intérieure), dans laquelle siègent les chargeurs, les bateliers, l'union Wallonne des entreprises.

4.4. Amélioration des mesures de valorisation.

- ✓ Intensification et amélioration de l'efficacité des relations avec les organismes tels que l'AWEX et Logistics in Wallonia en vue de mieux faire connaître les activités du Port et l'offre de terrains pour les entreprises désireuses de s'y implanter. Des contacts sont pris à cet effet avec ces organismes pour définir les modalités d'une meilleure coopération.
- ✓ Amélioration des mesures de publicité des terrains disponibles (terrains devenus libres, ou nouveaux terrains à concéder) et nouvelles procédures d'appel à candidatures pour les terrains d'importance stratégiques pour le Port. Dans ce cas, l'appel à candidatures comportera un cahier des charges définissant les critères d'appréciation des offres remises par les candidats.
- ✓ Amélioration du rôle économique exercé par les concessionnaires, à la fois pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois dans une perspective de développement durable.
Le Port doit jouer davantage son rôle de facilitateur pour les inciter à réduire leur consommation énergétique, la pollution générée par leurs activités, et augmenter le recours aux énergies renouvelables.
- ✓ Faciliter le développement de l'économie circulaire au sein des entreprises concessionnaires du Port.

Le concept de l'économie circulaire est fondé sur le concept de recyclage, dans le but de réduire la production des déchets, et d'employer ceux-ci comme matières premières pour une autre entreprise. Cette question est au cœur des réflexions menées non seulement dans le cadre européen (programme 2020), mais aussi au niveau wallon (programme Next initié par le Ministre wallon de l'Economie). Ces programmes visent à développer une stratégie de développement de l'économie circulaire, avec à la clé des aides financières aux entreprises qui développent leur projet industriel dans ce sens.

Le Port se doit d'être partie prenante de cette stratégie notamment en sensibilisant les concessionnaires pour les inciter à s'inscrire dans cette stratégie.

- ✓ Organiser des rencontres périodiques avec les concessionnaires, pour des actions de sensibilisation sur les sujets évoqués ci-avant.
- ✓ Développer les synergies avec les acteurs de terrain pour la recherche d'entreprises et la mise en œuvre de projets (ADL de Sambreville, Promandenne, ...).

Chapitre 5. Aspects économiques

Le contrat de gestion en son article 6 décrit les missions de service public qu'il a assignées au Port autonome de Namur (voir chapitre 2 du présent rapport).

Parmi celles-ci :

- Les missions de développement économique et territorial
- les missions de mobilité et de développement multimodal durable
- les missions de développement du tourisme fluvial

Le présent chapitre développe les aspects économiques liés à ces missions.

5.1. Missions de développement économique et territorial

Le PAN a réalisé une enquête auprès de ses concessionnaires afin d'évaluer le poids socio-économique des activités portuaires.

Les données collectées ont permis d'obtenir en première approche des emplois directs générés par l'activité dans les différentes zones portuaires, soit 818 emplois directs.

Au cours de l'année 2010, la Banque Nationale de Belgique a réalisé une étude plus approfondie des retombées économiques des activités réalisées dans le domaine géré par le PAN.

Le tableau synthétique ci-contre fournit les données agrégées par zones portuaires en ce qui concerne les emplois directs (en équivalents-temps plein) et la valeur ajoutée. Il ne comporte pas les emplois indirects, que l'on peut sommairement évaluer au double des emplois directs, soit 3.800 emplois indirects.

Les chiffres concernent des secteurs d'activité différenciés :

- Pour la Meuse namuroise, il s'agit essentiellement des carrières et du recyclage de matériaux de construction.
- Pour la Meuse andennaise, il s'agit des carrières, des PME, et des produits agricoles.
- Pour la Sambre, il s'agit de l'industrie verrière, des PME et des produits agricoles.

Au sens économique du terme, la valeur ajoutée d'une entreprise donne une indication de sa contribution à la richesse de la région où elle exerce ses activités.

L'étude menée par la Banque Nationale de Belgique confirme donc l'importance du rôle économique joué par le Port Autonome de Namur, tant en termes d'emplois directs générés par les entreprises sur les diverses zones portuaires, qu'en termes de contribution importante au PIB régional.

Zone portuaires	Emplois directs	Valeur ajoutée
Meuse namuroise	370	38.371.960 €
Meuse andennaise	757	68.242.240 €
Sambre	878	65.712.474 €
Totaux	2005	172.326.674 €

5.2. Missions de mobilité et de développement multimodal durable

En termes de mobilité et de développement durable, le bilan 2015 comporte :

- les recettes générées par les concessions accordées aux entreprises ;
- les statistiques de transport de marchandises selon les différents modes, et les recettes qui y sont liées ;

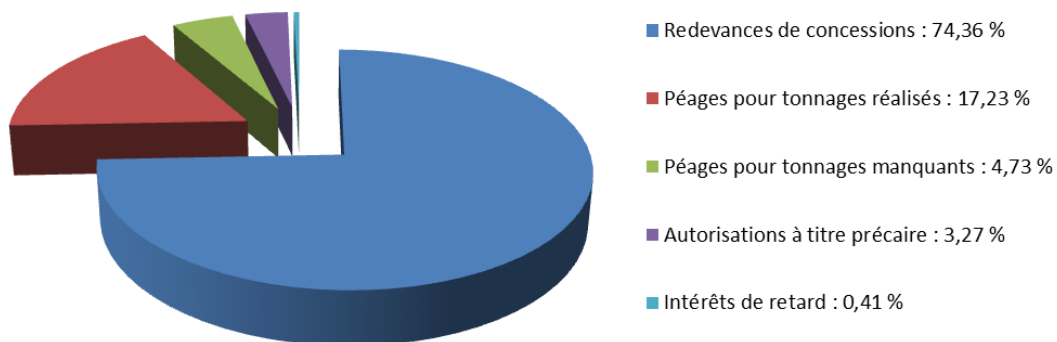
5.2.1. Recettes de concession

Concessionnaires	Redevances de concession	Péages pour		Autorisations à titre précaire	Intérêts de retard
		tonnages réalisés	tonnages manquants		
A.I.E.G.	2 735,44	0,00	909,06	0,00	0,00
A.M.S. Déménagement	934,26	0,00	141,82	0,00	0,00
ADMINIST COMMUNALE DE SAMBREVILLE	2 067,78	0,00	381,40	0,00	0,00
AGC Glass Europe SA - Moustier	931,70	5 687,14	0,00	0,00	0,00
ANDENNE-MAT s.a.	2 275,44	811,57	0,00	0,00	0,00
ARTES TWT S.A.	6 606,32	0,00	0,00	0,00	0,00
ATELIERS CLASSIC BOATS	10 771,76	0,00	842,18	0,00	0,00
ATELIERS ROBERT S.A.	6 416,52	0,00	799,88	0,00	0,00
AUTO-ECOLE HUY MOTOR	0,00	0,00	0,00	4 476,36	0,00
AUTOMAT 2000 S.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B.B.G.A. sprl	1 831,20	0,00	261,18	0,00	0,00
B.P.M. sprl	5 100,68	0,00	0,00	0,00	0,00
B.P.M.N.	699,60	0,00	0,00	0,00	0,00
BASBARAS DISTRIBUTION S.A.	4 594,32	0,00	0,00	0,00	0,00
BELGICA PROPERTIES S.A.	2 357,54	0,00	0,00	0,00	0,00
BEP-ENVIRONNEMENT	1 960,84	2 125,73	310,76	0,00	0,00
BEP-EXPANSION ECONOMIQUE	1 787,97	0,00	429,11	0,00	0,00
BRANDERS S.A.	1 135,98	0,00	0,00	0,00	0,00
BRIGODE FINANCIAL sprl	1 896,46	0,00	196,86	0,00	0,00
CARMA SPRL	1 352,30	0,00	249,64	0,00	0,00
CARMEUSE S.A.	11 116,60	3 316,68	0,00	0,00	0,00
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	2 621,08	1 761,76	0,00	0,00	0,00
CARRIERES DE LEFFE S.A.	2 475,62	4 835,54	0,00	0,00	536,85
CHAUDRONNERIES & TUYAUTERIES INDUST	1 629,00	0,00	334,16	0,00	0,00
CHERICOUX S.A.	1 980,84	0,00	416,20	0,00	0,00
CINERGECE S.A.	1 268,12	0,00	218,64	0,00	0,00
CIRQUE FRANCO-BELGE	0,00	0,00	0,00	280,00	0,00
CLEAN EXPRESS POTY SA	0,00	0,00	0,00	1 109,25	0,00
CLUB NAUTIQUE LIVOIS asbl	2 201,11	0,00	0,00	0,00	0,00
COLAS BELGIUM - AGENCE SUD-EST	0,00	0,00	0,00	1 004,49	0,00
COLLIGNON Willy	874,56	0,00	218,64	0,00	0,00
COMFORT ENERGIE SA	3 996,76	0,00	0,00	0,00	0,00
CORNILLE Pascal	739,54	0,00	119,36	0,00	0,00
CUISITEC	485,64	0,00	121,46	0,00	0,00
D.L.M. & PARTNERS S.A.	698,48	0,00	130,24	0,00	191,62
DE GRAEVE S.A.	5 218,96	0,00	1 298,66	0,00	0,00
DE GREEF Dépannage	1 165,44	0,00	192,34	0,00	0,00
DEBROUX & Fils sprl	2 015,44	0,00	390,10	0,00	0,00
DELTALAK	552,10	0,00	276,18	0,00	0,00
DENIMAT SPRL	2 507,10	0,00	486,84	0,00	0,00
DEVOS Eddy	935,42	0,00	233,96	0,00	0,00
DEWITTE (Mr)	744,20	0,00	120,52	0,00	0,00
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	17 046,94	59 053,97	0,00	0,00	132,57
DOLOMIES DE MERLEMONT SA	2 677,14	445,03	0,00	0,00	15,83
DRIVIT s.a.	1 408,54	0,00	352,32	0,00	0,00
DUMOULIN S.A	478,10	1 325,71	0,00	0,00	0,00
DUVIVIER Laetitia	1 216,14	0,00	76,04	0,00	0,00
Electros & Cuisines DEFITEC sprl	203,48	0,00	25,44	0,00	0,00
ENTREPRISES CASTAGNETTI	0,00	0,00	0,00	395,85	0,00

Concessionnaires	Redevances de concession	Péages pour		Autorisations à titre précaire	Intérêts de retard
		tonnages réalisés	tonnages manquants		
EURO-SERVICES SA	17 951,94	9 354,75	0,00	0,00	1 358,52
FLUXYS BELGIUM S.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	128,15
Fonderies LECOMTE s.a.	6 396,10	0,00	0,00	0,00	0,00
FOREM	29 079,40	0,00	0,00	0,00	0,00
FOURNIPAC scrl	2 850,94	0,00	438,58	0,00	0,00
GECIBAT sprl	9 464,80	0,00	161,28	0,00	0,00
GENIEMAT SPRL	0,00	0,00	0,00	0,00	139,47
GERDAY TRAVAUX s.a.	2 721,08	0,00	680,28	0,00	0,00
GILLAIN Marcel	14 567,30	0,00	132,70	0,00	0,00
HUBLET SPRL	23 756,10	0,00	0,00	0,00	0,00
HYDROCAR S.A.	4 868,94	0,00	1 217,86	0,00	0,00
I.G.E.T.C. SPRL	1 326,42	0,00	255,08	0,00	0,00
IDPAK SA	8 889,08	0,00	236,68	0,00	0,00
INASEP	23,90	0,00	2,98	0,00	0,00
INDUCOM S.A.	10 498,32	0,00	0,00	0,00	0,00
INTERBETON- The RMC activity of CBR	524,74	13 215,60	0,00	0,00	0,00
LAMOLINE Jean-Marcel	796,79	0,00	112,16	0,00	0,00
LES ARTISANS DE LA PIERRE	9 044,54	0,00	220,42	0,00	0,00
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	1 420,00	2 821,27	0,00	0,00	0,00
LINGUISTIC ACADEMY	3 990,10	0,00	80,64	0,00	0,00
LOUIS Carrosserie	291,52	0,00	36,44	0,00	89,86
MESTDAGH S.A.	5 416,38	0,00	969,10	0,00	0,00
METAL PROTECTION	14 049,78	0,00	306,52	0,00	0,00
METAL PROTECTION	15 141,84	0,00	716,55	0,00	0,00
MEUSE & SAMBRE S.A.	50 672,60	0,00	2 933,94	0,00	0,00
MG POSE	2 148,46	0,00	350,92	0,00	0,00
MONIQUET Serge	1 633,54	0,00	290,84	0,00	0,00
MOSSOUX S.A.	2 867,18	0,00	534,30	0,00	0,00
Mr BRICOLAGE - BRICOTAM S.A.	344,58	0,00	43,08	0,00	0,00
N.M.M. sprl	9 663,12	0,00	431,52	0,00	0,00
NEW LABORATOIRES REUNIS	610,26	0,00	73,24	0,00	0,00
NIKOLIC Daniel	749,16	0,00	118,48	0,00	0,00
NORLAND S.A.	25 144,38	7 404,00	0,00	0,00	0,00
ORES ASSETS SCRL - SECTEUR NAMUR	265,98	0,00	66,12	0,00	0,00
ORTOLAN Maxime	278,70	0,00	34,88	0,00	0,00
PANISTAR S.A.	10 940,94	0,00	640,24	0,00	0,00
PAYSAGES et PATRIMOINE asbl	0,00	0,00	0,00	0,00	103,26
PECHE sprl	2 280,98	0,00	0,00	0,00	0,00
PERE OLIVE S.A.	20 031,74	0,00	4 277,90	0,00	0,00
PETITJEAN ET FILS SPRL	8 142,84	0,00	88,72	0,00	0,00
PH BOIS sprl	0,00	0,00	0,00	0,00	828,40
PIERSON Bernard	0,00	0,00	0,00	0,00	1,72
PIROTTE V.	254,76	0,00	63,70	0,00	0,00
PNEUS Z sprl	1 786,04	0,00	280,50	0,00	0,00
PRONESERVIM s.a.	4 908,80	0,00	0,00	0,00	0,00
RESA	302,00	0,00	37,74	0,00	0,00
RM IMMOBILIERE	2 033,40	0,00	409,96	0,00	0,00
ROMAN Jesus	0,00	0,00	0,00	0,00	205,19
S.C.A.M. S.C.	956,20	6 090,60	0,00	0,00	0,00
S.W.D.E. - Factures fournisseurs	382,78	0,00	95,70	0,00	0,00
SAGREX - AGGREGATES ACTIVITY OF CBR	11 270,44	11 590,50	0,00	0,00	0,00
SAGREX - AGGREGATES ACTIVITY OF CBR	2 132,02	3 050,40	0,00	0,00	0,00
SAINT-GOBAIN GLASS BENELUX SA	448,90	0,00	0,00	0,00	0,00
SECY SA	3 119,32	2 996,28	0,00	0,00	0,00
SERV. PUBLIC FEDERAL JUSTICE	236,14	0,00	48,10	0,00	0,00
SOBEMO S.A.	2 664,68	981,51	0,00	0,00	0,00

Concessionnaires	Redevances de concession	Péages pour		Autorisations à titre précaire	Intérêts de retard
		tonnages réalisés	tonnages manquants		
SODRAEP SA	0,00	0,00	0,00	854,25	0,00
SOGESPI SA	638,72	0,00	159,68	0,00	0,00
T.E.C.	12 853,88	0,00	3 166,10	0,00	0,00
TECH SIGN	0,00	0,00	0,00	9 702,00	0,00
TECHNO METAL INDUSTRIE SPRL	3 403,20	0,00	566,02	0,00	0,00
TOUFANE sprl	2 355,32	0,00	392,26	0,00	94,96
TRANSPORTS ABRAHAM	11 172,56	0,00	2 058,96	0,00	0,00
UN POINT C'EST TOUT sprl	0,00	0,00	0,00	7 375,20	0,00
VEOLIA ES MRC nv	6 100,98	0,00	1 525,24	0,00	0,00
VERNET Christophe	0,00	0,00	0,00	840,00	0,00
VILLE D'ANDENNE	44 917,34	0,00	1 841,99	0,00	-576,82
VILLE DE NAMUR	8 779,18	0,00	730,28	0,00	0,00
WHESTIA	21 426,92	0,00	0,00	0,00	0,00
WILMET S.A.	9 262,42	0,00	1 347,84	0,00	0,00
Totaux :	592 560,11	137 295,94	37 708,51	26 037,40	3 249,58

D'une manière globale, on constate que les redevances de concession représentent la plus grosse part des revenus de concessions, comme l'indique le graphique ci-dessous.



Le tableau ci-dessous fournit les revenus générés dans les concessions où se déroulent des manutentions de marchandises à la voie d'eau.

Concessionnaires	Redevances de concession	Péages pour		Autorisations à titre précaire	Intérêts de retard
		tonnages réalisés	tonnages manquants		
AGC Glass Europe SA - Moustier	931,70	5 687,14	0,00	0,00	0,00
ANDENNE-MAT s.a.	2 275,44	811,57	0,00	0,00	0,00
BEP-ENVIRONNEMENT	1 960,84	2 125,73	310,76	0,00	0,00
CARMEUSE S.A.	11 116,60	3 316,68	0,00	0,00	0,00
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	2 621,08	1 761,76	0,00	0,00	0,00
CARRIERES DE LEFFE S.A.	2 475,62	4 835,54	0,00	0,00	536,85
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	17 046,94	59 053,97	0,00	0,00	132,57
DOLOMIES DE MERLEMONT SA	2 677,14	445,03	0,00	0,00	15,83
DUMOULIN S.A	478,10	1 325,71	0,00	0,00	0,00
EURO-SERVICES SA	17 951,94	9 354,75	0,00	0,00	1 358,52
INTERBETON- The RMC activity of CBR	524,74	13 215,60	0,00	0,00	0,00
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	1 420,00	2 821,27	0,00	0,00	0,00
NORLAND S.A.	25 144,38	7 404,00	0,00	0,00	0,00
S.C.A.M. S.C.	956,20	6 090,60	0,00	0,00	0,00
S.W.D.E. - Factures fournisseurs	382,78	0,00	95,70	0,00	0,00
SAGREX - AGGREGATES ACTIVITY OF CBR	11 270,44	11 590,50	0,00	0,00	0,00
SAGREX - AGGREGATES ACTIVITY OF CBR	2 132,02	3 050,40	0,00	0,00	0,00
SECY SA	3 119,32	2 996,28	0,00	0,00	0,00
SOBEMO S.A.	2 664,68	981,51	0,00	0,00	0,00
Totaux :	107 149,96	136 868,04	406,46	0,00	2 043,77

Les revenus générés dans les concessions où se déroulent des manutentions de marchandises à la voie d'eau représentent donc 30,93 % des revenus de l'ensemble des concessions.

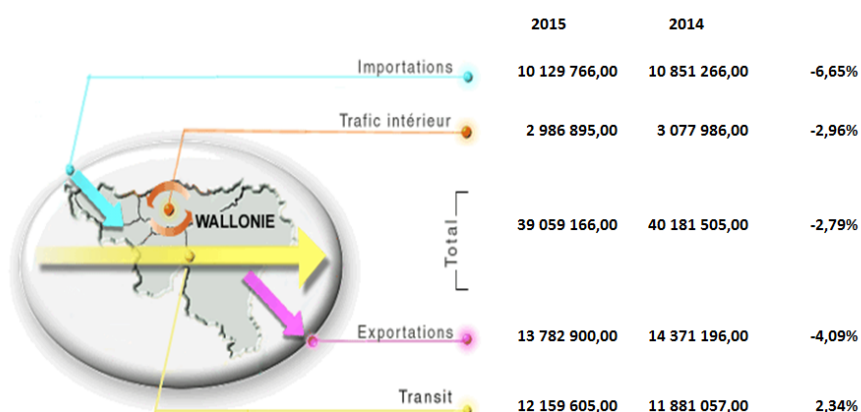
Autrement dit, les entreprises liées à la voie d'eau pour leur approvisionnement en matières premières qu'en acheminement des produits finis contribuent pour 30,93 % aux rentrées financières du Port, tandis que les PME non liées à la voie d'eau y contribuent à hauteur de 69,07%.

L'accueil des PME dans les zones portuaires permet à la fois un développement de l'économie et de l'emploi à l'échelle locale, tout en assurant au Port une capacité d'investissement pour les projets visant à augmenter le trafic fluvial.

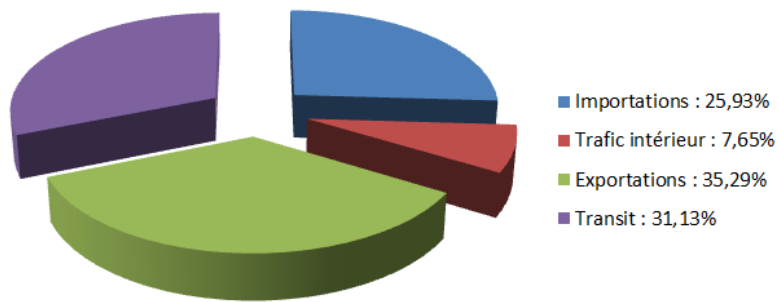
5.2.2. Statistiques de transport des marchandises

5.2.2.1. Au niveau de la Région wallonne (source : statistiques du SPW – DGO 2)

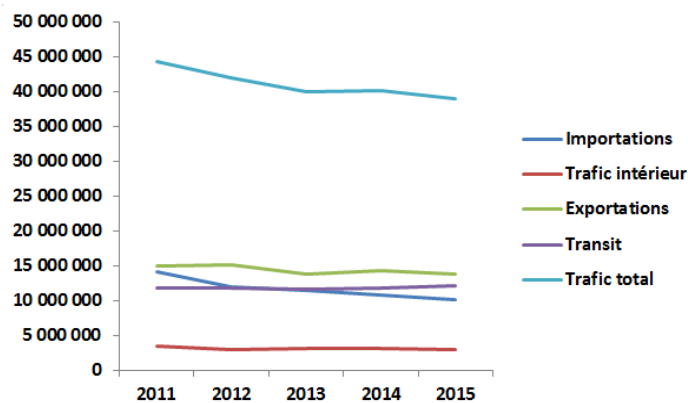
Le graphique ci-dessous synthétise l'ensemble des tonnages pour l'ensemble des voies navigable wallonnes



On constate une baisse générale du trafic en 2015 par rapport à l'année 2014, à l'exception du trafic de transit. Les importations ont diminués de manière sensible (-6,65 %). Les exportations ont diminué dans une moindre mesure. La répartition des types de trafics est figurée dans le graphique suivant

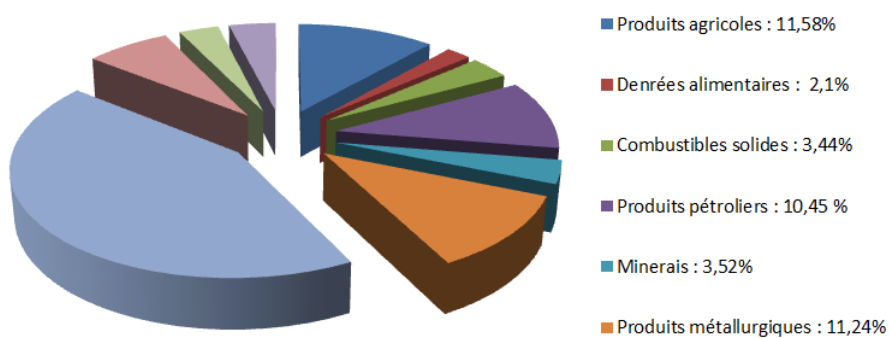


L'évolution de ces données au cours des 5 dernières années est reprise dans le graphique suivant.



On constate une diminution du trafic total au cours des 5 dernières années, une diminution des importations et des exportations et une relative stabilité du trafic de transit et du trafic intérieur.

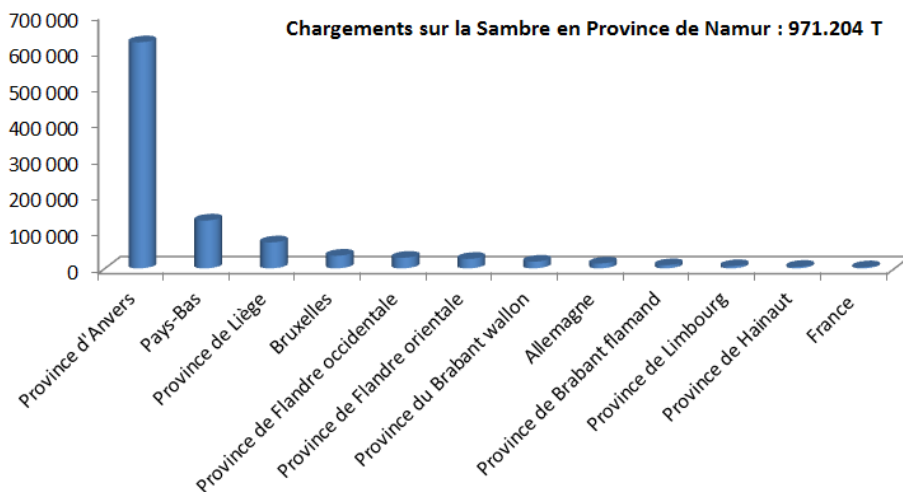
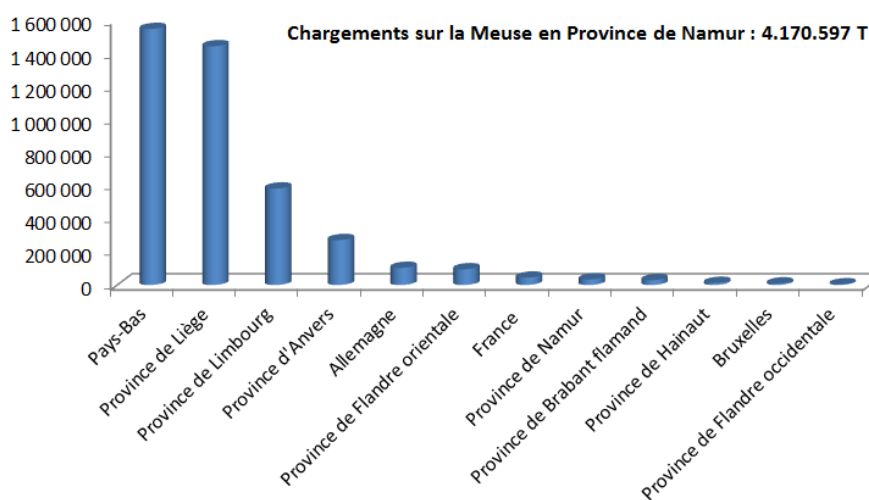
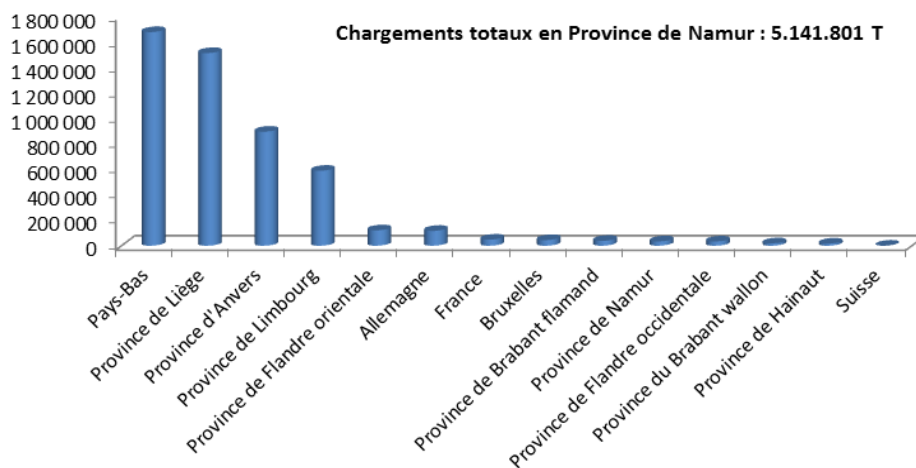
Ventilation du type de marchandises transportées



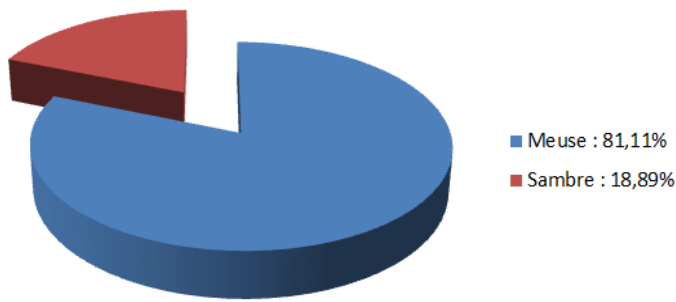
5.2.2.2. Au niveau de la Province de Namur (source : statistiques du SPW – DGO 2)

TONNAGES CHARGES : 5.141.801T

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition des chargements par destination.



Répartition des chargements

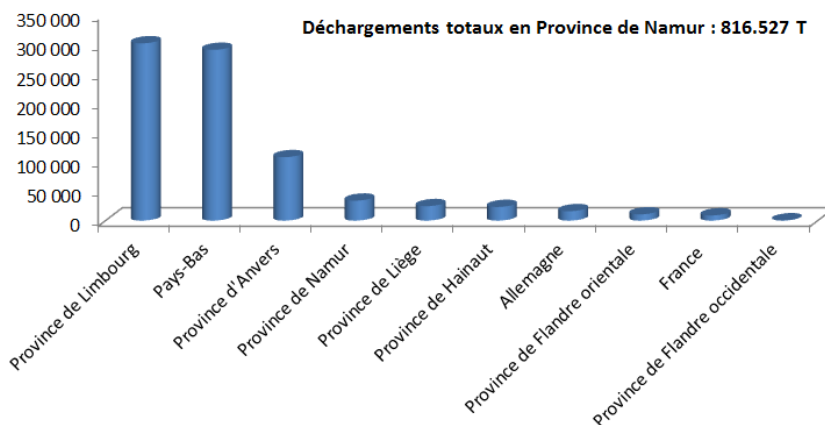


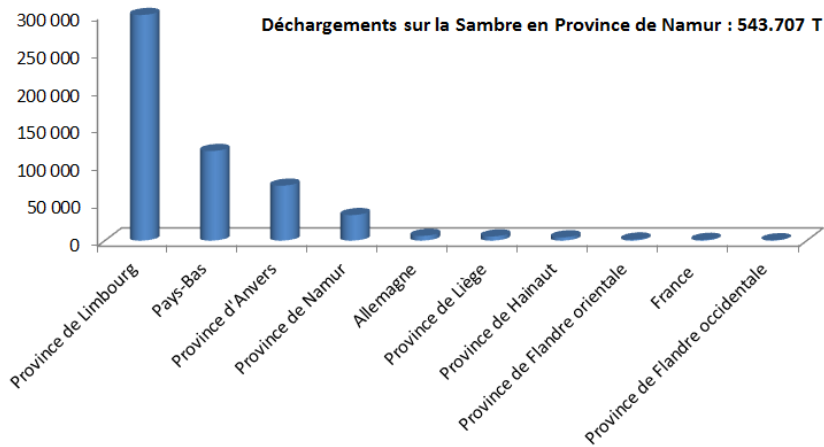
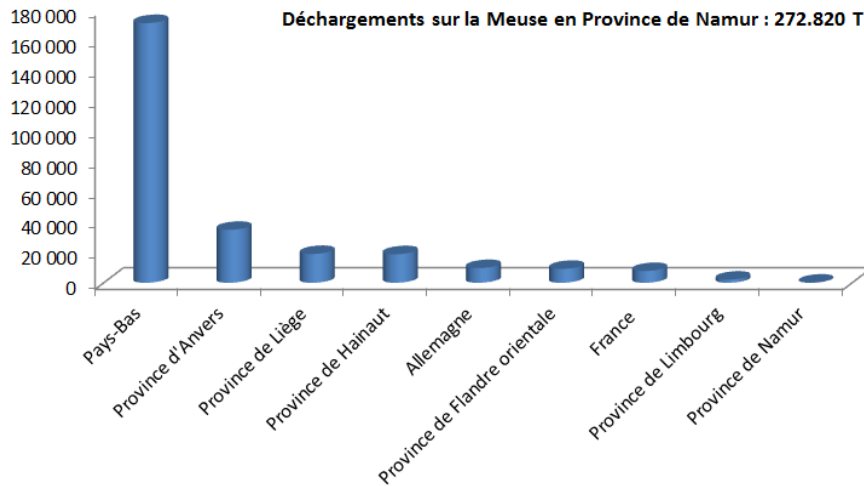
Différents constats peuvent être faits :

- La Meuse est majoritaire en termes de chargements dans la Province de Namur : 81,11% pour la Meuse, contre 18,89% pour la Sambre.
- Les destinations de chargements sur la Meuse sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - les Pays-Bas : 37,04%
 - la Province de Liège : 34,54%
 - La Province de Limbourg : 13,96%
 - La Province d'Anvers : 6,5%
- Les destinations de chargements sur la Sambre sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - la Province d'Anvers : 64,20%
 - les Pays-Bas : 13,59%
 - La Province de Liège : 7,37%
 - Bruxelles : 3,59%

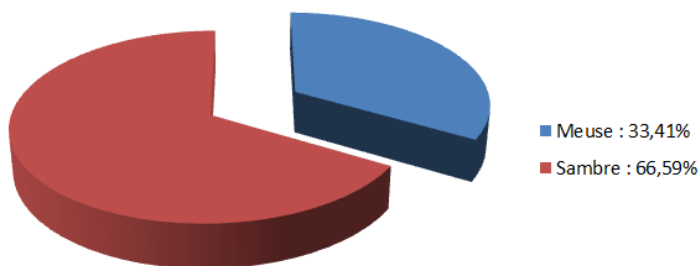
TONNAGES DECHARGES : 816.527T

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition des déchargements par provenance.





Répartition des déchargements

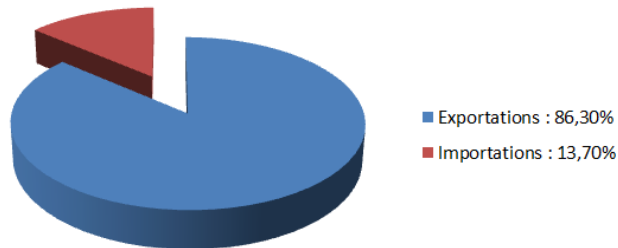


Différents constats peuvent être faits :

- La Sambre est majoritaire en termes de déchargements dans la Province de Namur : 66,59% pour la Sambre, contre 18,89% pour la Meuse.
- Les provenances de marchandises déchargées sur la Meuse sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - les Pays-Bas : 62,75%
 - La Province d'Anvers : 12,80%
 - La Province de Liège : 6,97%
 - La Province de Hainaut : 6,91%
 - L'Allemagne : 3,56%
- Les provenances de marchandises déchargées sur la Sambre sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :

- la Province de Limbourg : 55,00%
 - les Pays-Bas : 21,85%
 - La Province d'Anvers : 13,40%
 - La Province de Namur : 6,22%
- Les déchargements de marchandises en Province de Namur sont minoritaires par rapport au chargements comme l'indique le graphique ci-dessous.
La Province de Namur est donc largement exportatrice.

Répartition Exportations / Importations



5.2.2.3. Au niveau du Port autonome de Namur

Les 2 tableaux ci-dessous figurent les tonnages manutentionnés dans les zones portuaires

Chargeur	Nom zone portuaire	Marchandises transportées	Exportation (T)	Importation (T)	Total (T)
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Port de Marche-les-Dames	Produits de carrière	2 434 387,00	0,00	2 434 387,00
SAGREX Aggregates activity of C.B.R. SA	Zone portuaire de Beez	Produits de carrière	662 495,00	0,00	662 495,00
SAGREX Aggregates activity of C.B.R. SA	Port de Marche-les-Dames	Produits de carrière	431 713,00	0,00	431 713,00
AGC Glass Europe SA - Moustier	Port de Moustier	Sable de verrerie	0,00	308 896,00	308 896,00
AGC Glass Europe SA - Moustier	Port de Moustier	Dolomies	0,00	32 970,00	32 970,00
EURO-SERVICES SA	Zone portuaire d'Auvelais	Produits de carrière	219 444,00	20 150,00	239 594,00
CARRIERES DE LEFFE S.A.	Port de Maizeret	Produits de carrière	233 395,00	0,00	233 395,00
SECY SA	Zone portuaire de Fidevoye	Produits de carrière	155 152,00	0,00	155 152,00
SAGREX Aggregates activity of C.B.R. SA	Zone portuaire de Lustin	Produits de carrière	130 861,00	0,00	130 861,00
DUMOULIN S.A.	Zone portuaire de Seilles	Produits agricoles	4 403,00	105 277,00	109 680,00
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	Zone portuaire de Floriffoux	Produits agricoles	91 309,00	0,00	91 309,00
DOLOMIES de Villers-le-Gambon	Zone portuaire de Sclayn	Produits de carrière	79 756,00	0,00	79 756,00
INTERBETON S.A.	Zone portuaire de Jambes	Matériaux de construction	0,00	76 749,00	76 749,00
CARMEUSE S.A.	Zone portuaire d'Auvelais	Produits de carrière	75 888,00	0,00	75 888,00
S.C.A.M. S.C.	Zone portuaire de Seilles	Produits agricoles	0,00	59 276,00	59 276,00
BEP-ENVIRONNEMENT	Zone portuaire de Floriffoux	Déchets ménagers	50 746,00	0,00	50 746,00
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	Port d'Anhée	Produits de carrière	47 868,00	0,00	47 868,00
ALIA 2	Zone portuaire de Floriffoux	Produits agricoles	0,00	43 059,00	43 059,00
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Port de Vezin	Produits de carrière	35 840,00	0,00	35 840,00
SOBEMO S.A.	Zone portuaire d'Auvelais	Matériaux de construction	0,00	23 444,00	23 444,00
CARMEUSE S.A.	Zone portuaire de Sclaigneaux	Produits de carrière	15 188,00	0,00	15 188,00
ANDENNE-MAT s.a.	Port d'Andenne	Matériaux de construction	0,00	14 841,00	14 841,00
CARMEUSE S.A.	Port de Samson	Produits de carrière	8 242,00	0,00	8 242,00
DOLOMIES DE MERLEMONT SA	Zone portuaire de Heer Agimont	Produits de carrière	8 138,00	0,00	8 138,00
SANDREA sprl	Zone portuaire de Mornimont	Sable de verrerie	0,00	7 825,00	7 825,00
SAGREX Aggregates activity of C.B.R. SA	Port de Lives	Produits de carrière	7 259,00	0,00	7 259,00
B.P.M.N.	Zone portuaire de Floriffoux	Matériaux de construction	0,00	4 701,00	4 701,00
			4 692 084,00	697 188,00	5 389 272,00

Tableau 1 : tonnages bateaux

Concessionnaire	Chargeur	Nom zone portuaire	Exportation (T)	Importation (T)	Tonnages totaux
INTERBETON – The RMC activity of CBR S.A.	INTERBETON S.A.	Zone portuaire de Jambes	0,00	162 843,00	162 843,00
HUBLET SPRL	HUBLET SPRL	Zone portuaire de Floriffoux	0,00	136 197,00	136 197,00
NORLAND SA	NORLAND SA	Zone portuaire de Seilles	0,00	101 547,00	101 547,00
S.C.A.M. SC	S.C.A.M. SC	Zone portuaire de Seilles	0,00	59 654,00	59 654,00
AGC Glass Europe SA - Moustier	AGC Glass Europe SA - Moustier	Port de Moustier	0,00	12 000,00	12 000,00
BASBARAS Distribution	BASBARAS Distribution	Zone portuaire de Floriffoux	0,00	1 889,00	1 889,00
			0,00	474 130,00	474 130,00

Tableau 2 : tonnages camions

Part des tonnages manipulés au Port autonome de Namur par rapport à ceux qui sont réalisés sur l'ensemble de la Province de Namur

Les tonnages manutentionnés sur les zones portuaires du port autonome de Namur représentent

- pour le tonnage total : 90,45%
- pour l'exportation : 91,25 %
- pour les importations : 85,38%

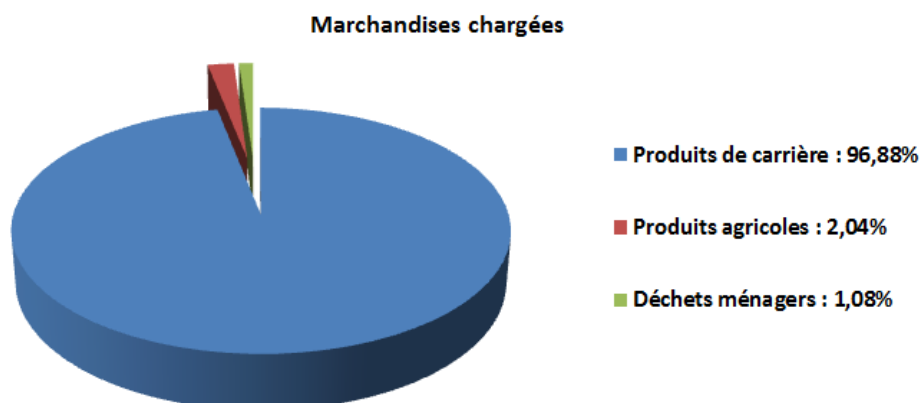
Ventilation import / export

En ce qui concerne les tonnages bateaux, les tonnages manipulés dans les zones portuaires représentent :

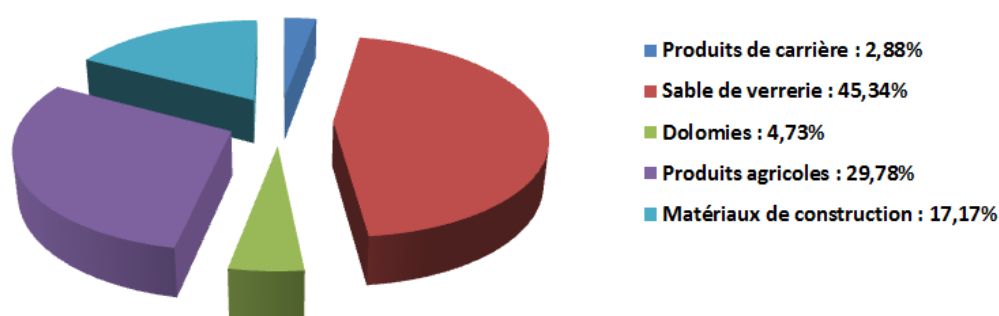
- en exportation : 87,06 %
- en importation : 12,94%

Cette ventilation est similaire à celle observée pour l'ensemble des trafics de la Province de Namur (voir ci-avant)

Ventilation des marchandises manutentionnées



Marchandises déchargées

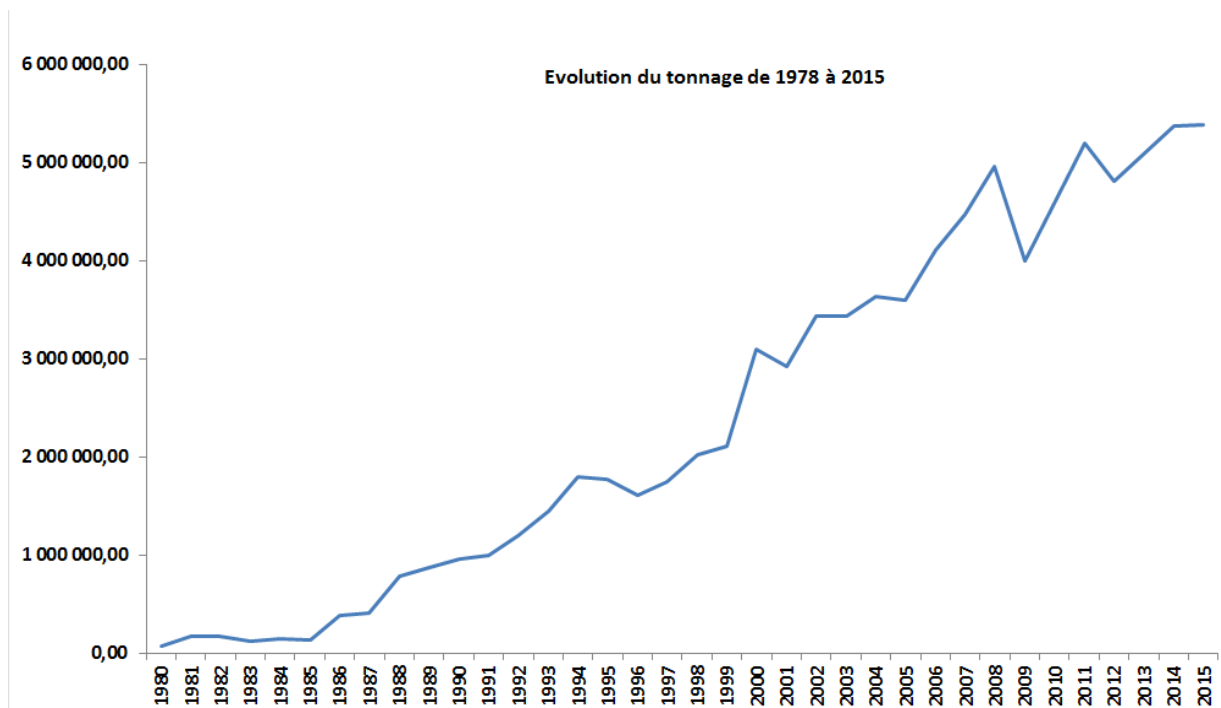


Evolution des tonnages manipulés par la voie d'eau

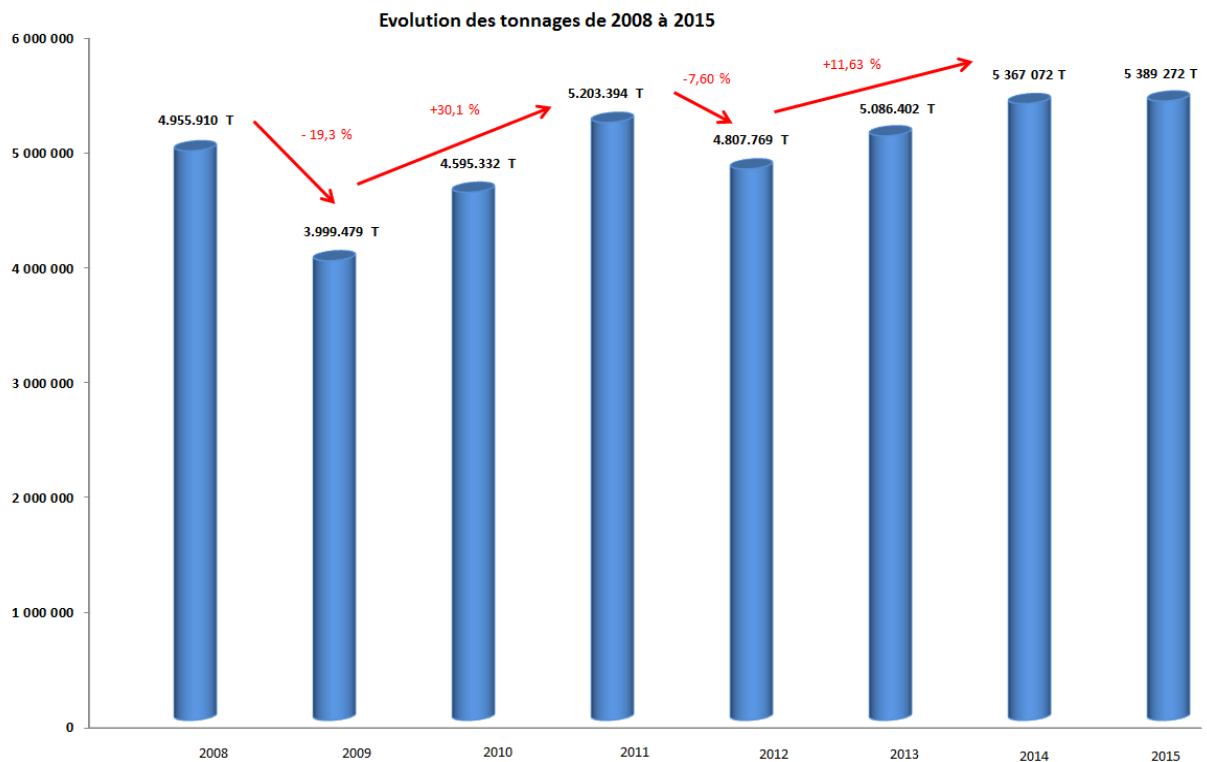
Concessionnaires	2011	2012	2013	2014	2015	Différence 2015 / 2014
Dolomies de Marche-les-Dames	2 422 445 T	2 382 374 T	2 432 489 T	2 373 188 T	2 470 227 T	97 039 T
Sagrex	1 232 823 T	1 075 594 T	948 472 T	1 229 953 T	1 232 328 T	2 375 T
AGC Flat Glass Europe	458 461 T	327 105 T	307 059 T	331 779 T	341 866 T	10 087 T
Carmeuse	28 413 T	31 070 T	133 022 T	62 024 T	99 318 T	37 294 T
Carrières de Leffe	332 566 T	245 125 T	254 143 T	272 803 T	233 395 T	-39 408 T
SECY	0 T	0 T	219 626 T	165 399 T	155 152 T	-10 247 T
Les Silos de Floreffe	128 843 T	95 910 T	101 772 T	97 061 T	91 309 T	-5 752 T
Dolomies de Villers le Gambon	83 042 T	59 660 T	82 828 T	120 750 T	79 756 T	-40 994 T
S.C.A.M.	63 905 T	46 279 T	55 962 T	65 084 T	59 276 T	-5 808 T
Durmoulin	93 429 T	102 881 T	111 952 T	121 373 T	109 680 T	-11 693 T
Interbéton	46 848 T	56 988 T	83 702 T	75 969 T	76 749 T	780 T
Dolomies de Merlemont	23 343 T	36 931 T	14 828 T	15 324 T	8 138 T	-7 186 T
BELGICA Properties	0 T	385 T	750 T	0 T	0 T	0 T
Andenne Mat	14 691 T	13 264 T	19 887 T	15 608 T	14 841 T	-767 T
Sandréea	16 773 T	9 603 T	11 140 T	11 123 T	7 825 T	-3 298 T
Alia 2	56 294 T	59 277 T	45 682 T	43 032 T	43 059 T	27 T
BEP Environnement	0 T	56 945 T	52 631 T	52 592 T	50 746 T	-1 846 T
Euro-services	0 T	0 T	62 106 T	170 423 T	239 594 T	69 171 T
Basbaras		2 655 T	3 577 T	3 571 T	0 T	-3 571 T
Norland	10 308 T	7 261 T	1 171 T	47 551 T	0 T	-47 551 T
BPMN	9 514 T	8 839 T	7 966 T	5 787 T	4 701 T	-1 086 T
Carrière de Haut le Wastia	131 548 T	97 478 T	106 451 T	70 395 T	47 868 T	-22 527 T
Saint Gobain	46 590 T	49 369 T	5 168 T	0 T	0 T	0 T
Soberno	10 308 T	35 744 T	22 628 T	24 212 T	23 444 T	-768 T
Hublet	0 T	0 T	1 390 T	0 T	0 T	0 T
Totaux :	5 210 144 T	4 800 737 T	5 086 402 T	5 375 001 T	5 389 272 T	14 271 T

Le tableau ci-dessus montre une stabilisation du tonnage réalisé en 2015 par rapport à l'année précédente, après une croissance 5,67% en 2014 par rapport à 2013.

Si l'on examine l'évolution du tonnage depuis la création du Port en 1978, on constate en moyenne une progression continue



Par contre, si l'on examine plus en détail la période 2008 à 2015, on constate des fluctuations significatives, liées aux soubresauts de la crise économique apparue en 2008.



5.3. Missions de développement du tourisme fluvial

Le Port réalise 2 types d'activités dans le cadre du tourisme fluvial :

- ✓ La gestion des ports de plaisance
- ✓ La gestion du restaurant d'Amée

5.3.1. Ports de plaisance

5.3.1.1. Contrat de concession de service

Un contrat de concession de service a été confiée à la société Charlie's Factory Capitainerie en 2014. Ce contrat porte sur une durée de 5 ans.

Les missions suivantes ont été confiées au concessionnaire:

- ✓ Durant la période touristique s'étalant du 15 avril au 15 octobre :
Le concessionnaire garantit une permanence de 9h00 à 19h00 sur chacun des sites, et, en fonction de ses activités, jusqu'aux limites d'horaires fixées par la réglementation communale.
Cette permanence doit permettre d'assurer :
 - L'accueil des plaisanciers et la satisfaction de leurs besoins ;
 - La perception des taxes d'accostage des plaisanciers ;
 - Le développement de l'activité touristique et de l'activité Horeca
- ✓ Durant la période hors saison s'étalant du 15 octobre au 15 avril
Le concessionnaire garantit une activité d'animation et de services

Pour réaliser ses missions, le concessionnaire reçoit une dotation annuelle dégressive :

- en 2014 : 80.000 €
- en 2015 : 60.000 €
- en 2016 : 50.000 €
- en 2017 : 40.000 €
- en 2018 : 20.000 €

Frais supportés par le concessionnaire

Le concessionnaire prend à sa charge les frais liés à la gestion des 2 sites, à savoir :

- ✓ les rémunérations du personnel permanent et saisonnier ;
- ✓ Les frais de fonctionnement et charges diverses (consommation d'eau et électricité, assurances, taxes et impôts liés à son activité ;
- ✓ les frais liés à la gestion administrative et comptable ;
- ✓ les frais de maintenance l'entretien ordinaire des équipements, l'évacuation des immondices, à l'exception des frais à supporter par le propriétaire (entretiens extraordinaires et remplacement des équipements usagés) ;
- ✓ Les investissements et les achats, ainsi que les frais d'exploitation pour les services valorisés par le concessionnaire.

Ne sont pas à charge du concessionnaire :

- ✓ les opérations de démontage des pontons et catways, ainsi que le déplacement des 2 capitaineries flottantes en fin de la saison touristique et leur remise en place au début de la saison touristique suivante ;
- ✓ les frais relatifs aux charges « propriétaire » des équipements et mobiliers concédés.

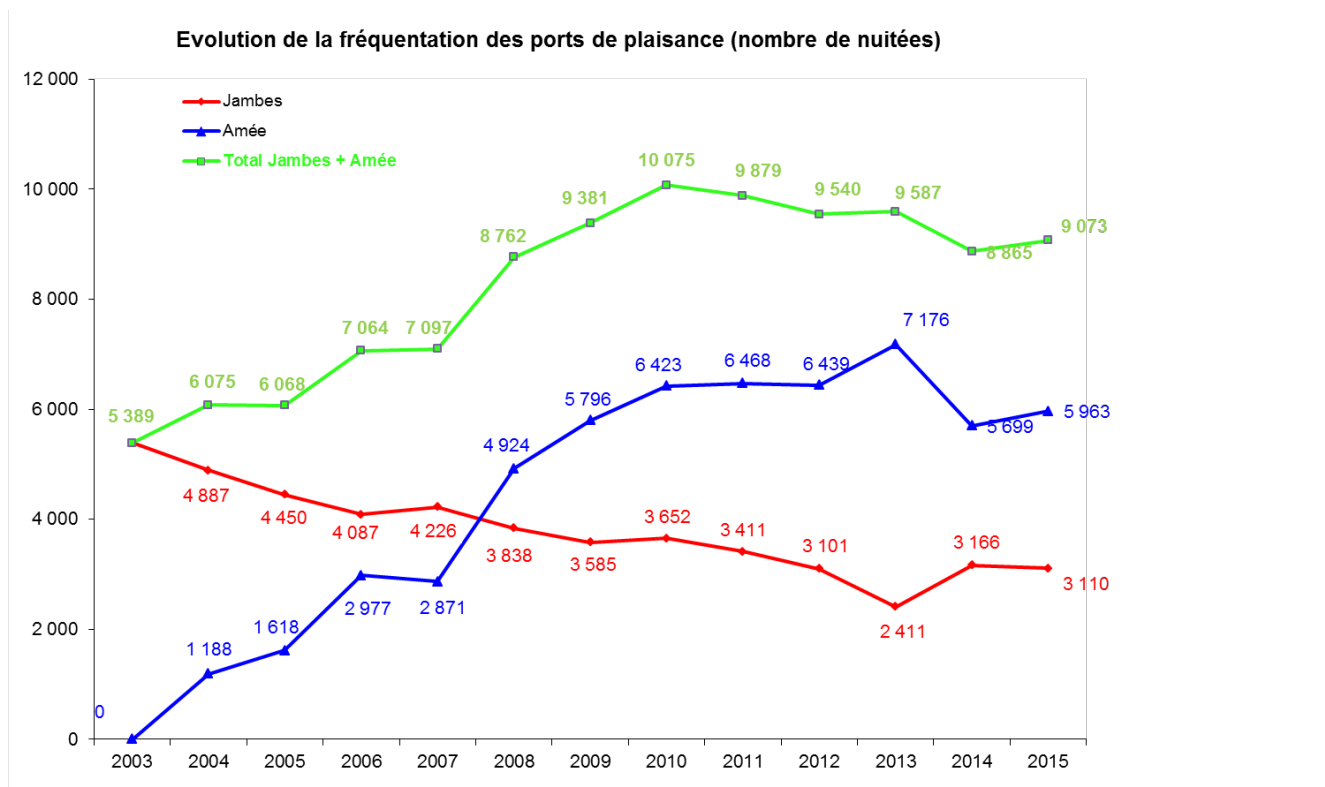
5.3.1.2. Bilan touristique

Par rapport au contrat de concession de service antérieur, le nouveau contrat a donné de nouvelles orientations quant aux nouvelles activités à développer, par rapport aux années précédentes.

Cette évolution se traduit par une intensification des activités touristiques, culturelles et récréatives qui visent à renforcer non seulement le flux des plaisanciers, mais aussi le flux des touristes et des populations locales. Celles-ci accentuent l'image de marque des ports de plaisance.

Ces activités se sont déroulées tant pendant la saison touristique que pendant la saison hivernale.

Fréquentation des ports de plaisance



Les chiffres de fréquentation des ports de plaisance montrent une légère progression de la fréquentation globale des 2 ports : +2,34 % par rapport à 2014.

On enregistre une progression de 4,63 % à Amée, tandis que la fréquentation de Jambes diminue de 1,77 % par rapport à 2014.

Il convient de noter que le type de fréquentation est très différent entre le site de Jambes et celui d'Amée.

A Amée, il s'agit pour l'essentiel de plaisanciers saisonniers, soit un nombre de 30 bateaux en moyenne résidant pendant toute la période touristique et un nombre très réduit de bateaux séjournant en moyenne une ou deux journées.

A Jambes, au contraire, il s'agit de plaisanciers séjournant pour une courte durée. Le nombre de bateaux y faisant arrêt sont beaucoup plus nombreux pendant la période touristique.

Activités mises en place

✓ Plaisance et tourisme

Accueil de groupes (clubs de plaisanciers) pour lesquels des repas et des festivités sont organisés ;
Organisation en collaboration avec le FFYB d'un « plaisance day » pendant les fêtes de Wallonie (40 bateaux inscrits) ;

✓ Sport et loisirs – musique et culture

Activités sportives : stand-up paddle, Blop jump, ping pong, pétanque sur l'eau

Activités culinaires : repas entre voisins

Activités associatives (tricot urbain, ...) Divers évènements publics ou privés ont été organisés.

✓ **Evènements, incentives**

Divers évènements publics ou privés ont été organisés. Le concessionnaire a mis à disposition les locaux de la capitainerie :

- Pour le public pour créer des animations sur mesure (anniversaires, etc. ...)

- Pour des groupes privés pour des évènements tels que des team building, des repas d'affaires, des réunions, ...

Le concessionnaire a fait appel à un partenaire événementiel pour inciter les entreprises à venir découvrir les ports de plaisance.

✓ **Bar et cuisine**

Le concessionnaire propose une restauration ponctuelle ciblée sur des évènements privés, ou dans le cadre de concerts proposés.



5.3.1.3. Bilan financier

Détail des recettes du concessionnaire

Les postes principaux sont :

- les recettes d'accostage des bateaux
- les recettes des services valorisés par le concessionnaire

L'ensemble de ces recettes sont intégralement au bénéfice du concessionnaire. Il faut y ajouter la dotation annuelle qui lui est versée par le PAN, soit :

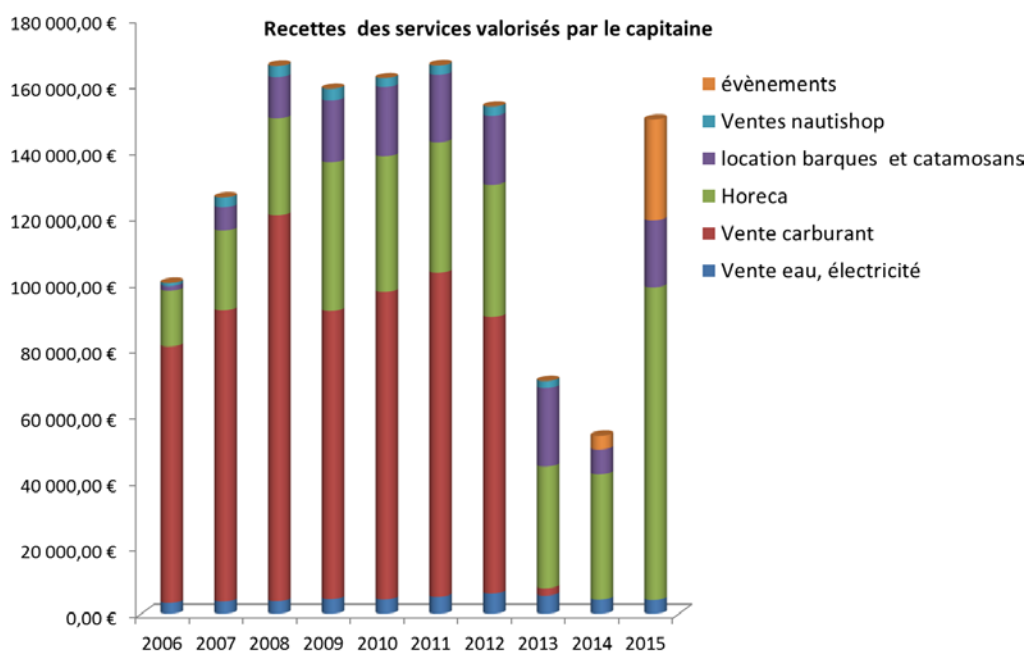
- en 2014 : 80.000 €
- en 2015 : 60.000 €
- en 2016 : 50.000 €
- en 2017 : 40.000 €
- en 2018 : 20.000 €

	Taxes d'accostage	Services valorisés par le capitaine					Totaux	
		Vente eau, électricité	Vente carburant	Horeca	Location barques et catamosans	Ventes nautishop		Evènements
2006	40 562 €	3 259,00 €	77 588,00 €	16 889,00 €	1 383,00 €	934,00 €	0,00 €	140 615,00 €
2007	39 344 €	3 723,00 €	88 041,00 €	24 180,00 €	7 002,00 €	2 975,00 €	0,00 €	165 265,00 €
2008	42 262 €	3 820,00 €	116 680,00 €	29 382,00 €	12 442,00 €	3 405,00 €	0,00 €	207 991,00 €
2009	43 796 €	4 465,00 €	87 114,00 €	44 986,00 €	18 745,00 €	3 473,00 €	0,00 €	202 579,00 €
2010	46 293 €	4 374,00 €	92 969,00 €	40 989,00 €	20 982,00 €	2 705,00 €	0,00 €	208 312,00 €
2011	46 659 €	5 187,00 €	98 008,00 €	39 409,00 €	20 471,00 €	2 816,00 €	0,00 €	212 550,00 €
2012	47 228 €	6 107,00 €	83 689,00 €	39 965,00 €	20 917,00 €	2 694,00 €	0,00 €	200 600,00 €
2013	46 713 €	5 514,00 €	2 218,00 €	36 801,00 €	23 744,00 €	2 114,00 €	0,00 €	117 104,00 €
2014	38 105 €	4 324,17 €	0,00 €	37 824,48 €	7 576,03 €	0,00 €	4 095,86 €	91 925,43 €
2015	33 552 €	4 206,61 €	0,00 €	94 561,20 €	20 283,61 €	0,00 €	30 435,36 €	183 038,59 €

Il n'y a plus eu de vente de carburant depuis 2014, vu la faible rentabilité de ce service et la nécessité de remplacer les citernes devenus vétustes et ne répondant plus aux normes en vigueur.

Par contre, les postes Horeca et évènements sont en forte hausse, en relation avec le déploiement des activités d'animation tel que demandé par le cahier des charges du nouveau contrat de concession de services.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des recettes.

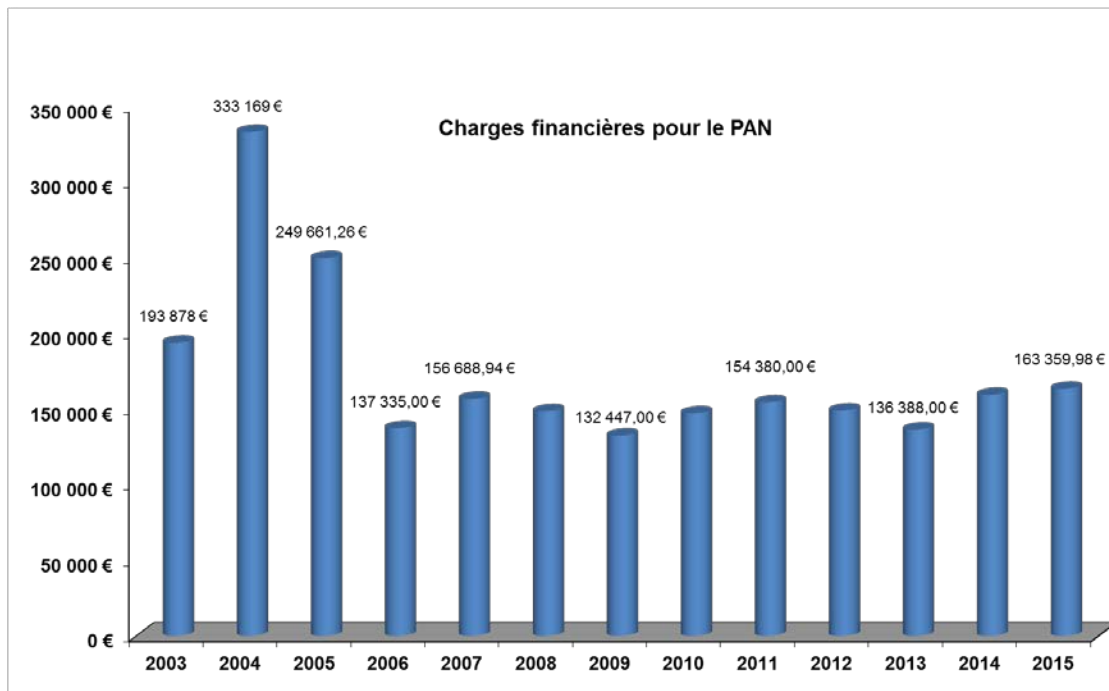


Charges financières du Port

Les charges financières supportées par le Port se ventilent comme suit :

Dotation annuelle au concessionnaire	60 000,00 €
Assurances des bâtiments, capitaineries, pontons et catways	4 212,41 €
Fourniture de mobilier	1 091,51 €
Maintenance des équipements	15 147,78 €
Déplacements des pontons, catways et capitaineries	29 170,08 €
Redevances domaniales SPW	11 951,00 €
Divers travaux de réparation dans les ports de plaisance	41 787,20 €
Total	163 359,98 €

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des charges financières supportées par le Port



5.3.2. Restaurant d'Amée

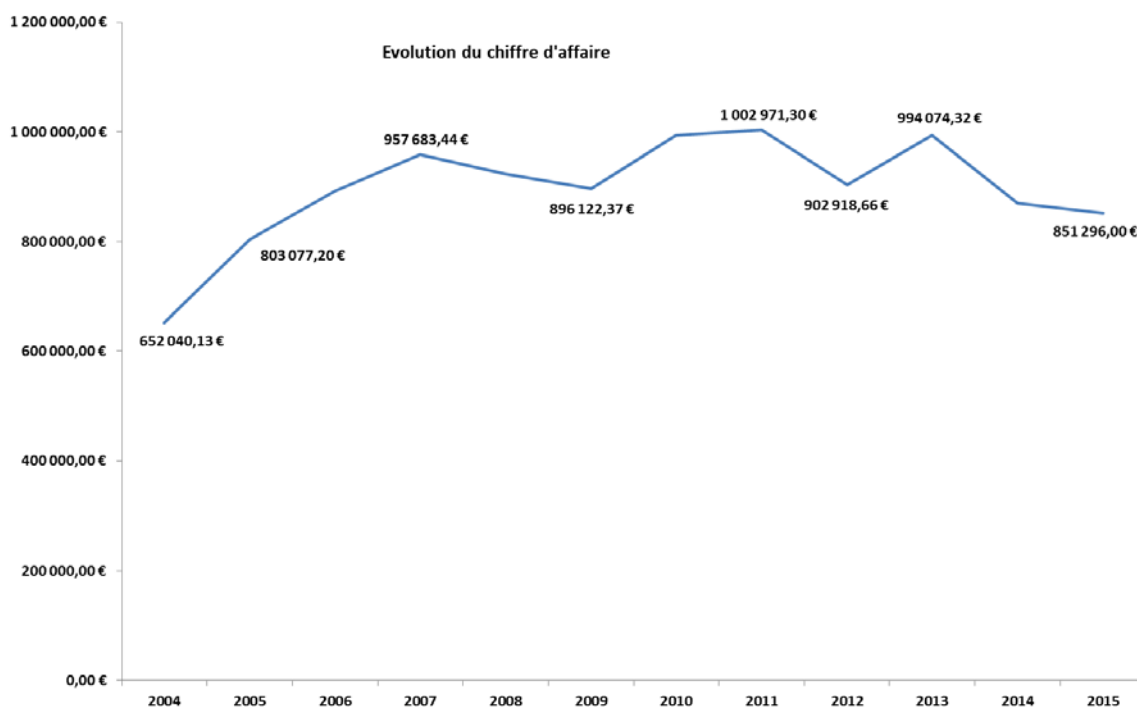
Depuis 2004, le restaurant d'Amée est géré par la société « Un point c'est tout »

Recettes perçues par le Port

Les recettes du restaurant sont constituées des éléments suivants :

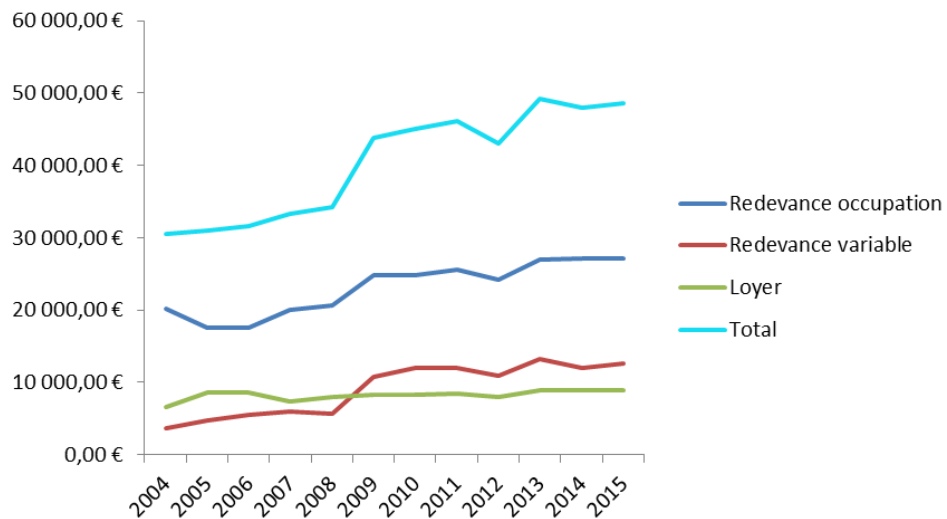
- redevance mensuelle d'occupation : 1.460 €/mois HTVA, majorée de l'indice des prix à la consommation
- redevance variable égale à 1,2 % du chiffre d'affaire
- loyer des locaux de conciergerie : 550 €/ mois HTVA, majoré de l'indice santé

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du chiffre d'affaire auquel est liée la redevance variable. On y constate une diminution du chiffre d'affaire au cours de ces 3 dernières années.



Pour l'année 2015, les redevances s'élèvent à 48.618,88 € TVAC, qui se décomposent en :

- redevance d'occupation : 27.054,26 €
- redevance liée au chiffre d'affaire : 12.636,48 €



Dépenses supportées par le Port

Ces dépenses sont constituées de :

assurance incendie	718,24 €
travaux d'entretien	8 414,87 €
	<hr/>
	9 133,11 €

Chapitre 6. Bilan environnemental

Les questions environnementales prennent une part importante dans les activités gérées par le PAN.

- la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés, implique de se préoccuper d'éventuelles contamination du sol et des eaux souterraines, et d'y apporter les réponses adéquates. En raison de l'activité industrielle antérieure sur ces sites, tel est généralement le cas ;
- Les activités sur les zones portuaires peuvent, selon le cas, être source de nuisances pour les populations riveraines, telles que le bruit des poids lourds, les poussières, les rejets de polluants, ... ;
- L'intégration paysagère des zones portuaires, notamment dans les sites protégés (vallée de la Haute Meuse), revêt une importance croissante ;
- L'entretien et la maintenance de terrains, et notamment la lutte contre les déchets illicites clandestins ;
- La sensibilisation et la prévention concernant les rejets de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau, liés aux activités dans les zones portuaires gérées par le PAN.

Tant les nouveaux projets, que la gestion courante des terrains et l'entretien des bâtiments nécessitent la prise en compte des préoccupations énoncées ci-dessus

6.1. Bilan de l'année 2015

Outre les missions qui peuvent être qualifiées de courantes, les missions suivantes ont été menées au cours de l'année 2015 :

- Entretien et débroussaillage de parcelles diverses en fonction de leur utilisation ;
- Nettoyage de zones de dépôts illicites. Déchets ménagers et dangereux ;
- Participation aux CA, fonction de secrétariat du CA, et aux projets du Contrat de Rivière Haute Meuse ;
- comité local du Samson et Meuse et affluents namurois ;
- Participation aux AG du Contrat de Rivière Sambre et affluents ;
- Projet d'aménagement intégré de la zone de Moignelée, réflexion avec le DNF sur le développement industriel tout en préservant les milieux de grand intérêt biologique et la faune présente ;
- Projet d'intégration urbanistique à destination des concessionnaires ;
- Sensibilisation à l'arrêt de l'utilisation de pesticides sur les sites en lien avec la voie d'eau ;
- Aménagement du parc le long du port de plaisance Henri Hallet à Jambes en prairie fleurie ;
- Aménagement d'une zone en prairie fleurie ;
- Intégration de clauses dans les nouveaux contrats de concession, portant sur l'interdiction formelle de l'utilisation de pesticides et sur l'obligation de gestion des activités dans les zones portuaires afin d'éviter tout risque de pollution.

6.2. Mesures à prendre dans les années futures

Le contrat de gestion entré en vigueur le 01/01/2015 renforce la prise en compte des questions environnementales.

Les années à venir vont conduire à fournir divers rapports sur les mesures prises en matière de protection de l'environnement, sous l'impulsion des législations européennes, nationales et régionales.

Cadre européen

Les engagements pris par l'Union européenne sur les questions de changements climatiques et énergétiques impliquent une réduction des émissions de CO₂ et de recours accrus aux combustibles « propres » (réduction des carburants d'origine fossile).

Ces engagements portent entre autres à réduire de 20 % les émissions de CO₂ dans le domaine des transports, ainsi que d'augmenter de 20 % le recours aux énergies renouvelables.

Des directives européennes vont être prises, qui imposent aux Etats-Membres de fournir périodiquement un rapport d'évaluation de l'impact des mesures prises dans les différents secteurs, dont le secteur des transports, pour atteindre ces objectifs.

Les ports seront bien entendu concernés par ces rapports d'évaluation dans leur secteur d'activité.

Ainsi, l'une des missions principales des ports concerne le développement de la mobilité et de la multimodalité durable, à savoir le recours aux modes de transport les moins polluants, dont, en ce qui concerne les ports, l'intensification du transport fluvial de marchandises.

Cadre régional

Le contrat de gestion précise à l'article 15c du contrat de gestion que, le rapport annuel de mise en œuvre du contrat de gestion à fournir à la Région (SPW-DGO2 et cabinet du Ministre Prevot) doit comporter sur le plan environnemental « les mesures prises notamment par le Port dans le cadre des Actions 100 % Nature, dont le suivi est assuré par le SPW-DGO3 Direction de la Nature ».

Ce rapport devra aussi progressivement comporter l'évaluation des impacts des mesures prises par le Port pour atteindre les objectifs définis par l'Union européenne (voir ci-dessus).

Ceci concerne notamment le bilan carbone à établir. Un cas concret est l'évaluation de la réduction d'émissions polluantes obtenue grâce au transfert à la voie d'eau d'une part du transport de marchandises actuellement assuré par les camions.

Ceci concerne également les mesures prises pour se conformer aux directives européennes telles que la Directive Habitat relative à la protection des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore. Un cas d'application pour le PAN a trait à l'aménagement de la nouvelle zone portuaire de Moignelée, où des superficies doivent être réservées pour la préservation d'espèces protégées (crapaud calamite)

Chapitre 7. Aspects budgétaires et comptables

7.1. Bilan de l'année 2015

Ce chapitre aborde l'exécution du budget 2015 et en particulier le volet investissements de celui-ci

7.1.1. Exécution du budget d'exploitation 2015

7.1.1.1. Tableau des dépenses et recettes

Dépenses	Budget 2015 initial	Budget réalisé au 31/12/2015	Différence
1. Rémunérations et frais divers			
1.01 Administrateurs et président	71 100,00	60 541,00	-10 559,00
1.02 Commissaires	2 350,00	2 098,17	-251,83
1.03 Personnel de gestion	55 000,00	55 591,95	591,95
1.04 Personnel contractuel	142 500,00	139 284,25	-3 215,75
1.05 Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00
1.06 Cotisations INASTI pour administrateurs publics	12 300,00	10 630,27	-1 669,73
	283 250,00	268 145,64	-15 104,36
2. Frais de fonctionnement			
2.01 Frais de fonctionnement du Conseil	8 000,00	4 819,66	-3 180,34
2.02 Frais de représentation du Port, missions	5 500,00	5 204,14	-295,86
2.03 Frais de déplacement	5 166,00	5 072,91	-93,09
2.04 Loyer des locaux du PAN	0,00	0,00	0,00
2.05 Entretien des locaux du PAN	4 200,00	2 254,60	-1 945,40
2.06 Consommation eau, électricité, téléphone, internet du PAN	6 510,00	7 590,66	1 080,66
2.06a Consommation eau, électricité, bâtiments des zones portuaires	3 600,00	9 173,19	5 573,19
2.07 Chauffage des locaux du PAN	0,00	0,00	0,00
2.08 Voiture de service (entretien, consommation)	0,00	0,00	0,00
2.09 Fournitures de bureau et fournitures diverses	5 000,00	3 644,95	-1 355,05
2.09a Frais de correspondance	3 000,00	2 872,88	-127,12
2.09b Fournitures photographiques	0,00	0,00	0,00
2.10 Mobilier et matériel de bureau	3 500,00	7 264,93	3 764,93
2.11 Entretien de matériel de bureau	3 500,00	7 233,42	3 733,42
2.12 Honoraires d'architectes et de géomètres	8 000,00	25,00	-7 975,00
2.13 Honoraires d'avocats	4 000,00	12 716,53	8 716,53
2.14 Honoraires de réviseur d'entreprise	6 170,00	7 562,50	1 392,50
2.15 Entretien ordinaire des zones portuaires	2 500,00	2 284,43	-215,57
2.16 Entretien des bâtiments des zones portuaires	2 500,00	1 340,16	-1 159,84
2.17 Assurances incendie des bâtiments dans les zones portuaires	4 900,00	5 207,32	307,32
2.18 Cotisations	3 600,00	3 555,50	-44,50
2.19 Frais de documentation, revues	1 000,00	0,00	-1 000,00
2.19a Frais d'annonces et insertions	500,00	7 852,90	7 352,90
2.19b Frais de publicité	1 000,00	3 484,80	2 484,80
2.20 Frais enregistrement de concessions	0,00	0,00	0,00
2.20.a Taxes diverses(province, commune...)	400,00	0,00	-400,00
2.21 Frais pour diverses manifestations	7 500,00	10 600,00	3 100,00
2.22 Assurance pour administrateurs et personnel de gestion	3 400,00	4 241,73	841,73
	93 446,00	114 002,21	20 556,21

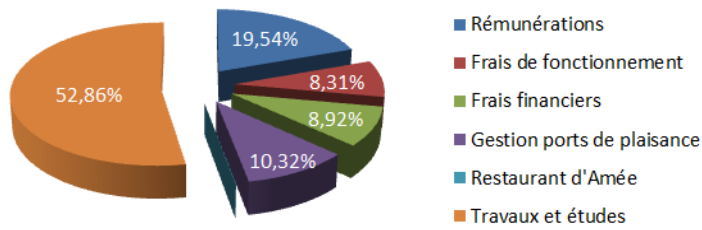
Dépenses	Budget 2015	Budget réalisé	Différence
	initial	au 31/12/2015	
3. Frais financiers			
3.01 Intérêts sur crédit mixte trésorerie	0,00	0,00	0,00
3.02 Intérêts sur emprunt 105.000 € à 5 ans	753,34	753,34	0,00
3.03 Intérêts sur emprunt 375.000 € à 10 ans	916,55	916,55	0,00
3.04 Intérêts sur emprunt plan Marshall	28 755,12	21 717,79	-7 037,33
3.05 Remboursement en capital sur emprunt 105.000 € à 5 ans	22 167,02	22 167,02	0,00
3.06 Remboursement en capital sur emprunt 375.000 € à 10 ans	44 236,57	44 236,57	0,00
3.07 Remboursement emprunt plan Marshall	29 347,47	31 054,84	1 707,37
3.08 Charges diverses	1 700,00	1 474,81	-225,19
	127 876,07	122 320,92	-5 555,15
4. Gestion des ports de plaisance			
4.01 Contrat de concession	60 000,00	80 000,00	20 000,00
4.02 Assurances incendie des bâtiments des ports de plaisance	6 300,00	4 212,41	-2 087,59
4.03 Mobilier et matériel de bureau pour les ports de plaisance	0,00	1 091,51	1 091,51
4.04 Maintenance des équipements	2 000,00	15 147,78	13 147,78
4.05 Déplacements pontons et capitainerie flottante	15 000,00	29 170,08	14 170,08
4.06 Redevances de concessions domaniales	10 700,00	11 951,00	1 251,00
	94 000,00	141 572,78	47 572,78
5. Restaurant de la plage d'Amée			
5.01 Assurance bâtiment plage d'Amée	700,00	718,24	18,24
5.02 Entretien du bâtiment de la plage d'Amée	1 000,00	0,00	-1 000,00
	1 700,00	718,24	-981,76
6. Autres charges			
6.01 Charges exceptionnelles (abandon de subsides à recevoir,...)	0,00	0,00	0,00
6.02 Abandon de créances	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
7. Travaux et études			
7.01 Aménagement des zones portuaires			
Budget ordinaire SPW DGO 2	1 239 146,46	112 001,76	-1 127 144,70
Budget cofinancement FEDER	893 364,68	490 199,04	-403 165,64
7.02 Programme SAED	325 000,00	0,00	-325 000,00
7.03 Ports de plaisance CGT	0,00	0,00	0,00
7.04 Travaux sur fonds propres du PAN	200 000,00	123 054,87	-66 945,13
7.05 Intérêts de retard	0,00	0,00	0,00
	2 657 511,14	725 255,67	-1 922 255,47
8. Acquisitions immobilières			
8.01 Subventionnées par le SPW	0,00	0,00	0,00
8.02 Subventionnées par la DGATLP	0,00	0,00	0,00
8.03 Subventionnées par le CGT	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
9. TVA due	188 002,89	171 362,91	-7 102,92
Total des dépenses :	3 445 786,10	1 543 378,37	-1 882 870,67
Total des dépenses - poste 9 TVA due :	3 257 783,21	1 372 015,46	-1 875 767,75

Recettes	Budget 2015 initial	Budget réalisé au 31/12/2015	Différence au 31/12/2015
1. Recettes de concessions			
1.01 Redevances	714 104,48	613 081,32	-101 023,16
1.02 Péages sur tonnages manipulés	142 633,66	106 507,56	-36 126,10
1.03 Péages sur tonnages manquants	79 322,00	56 201,02	-23 120,98
1.04 Autorisations à titre précaire	20 376,00	22 842,98	2 466,98
1.05 Recettes sur projets SAED	0,00	0,00	0,00
1.06 Location de terrains	10 867,00	9 867,90	-999,10
1.07 Récupération de frais administratifs	0,00	-9 000,00	-9 000,00
1.08 Récupération de créances	12 000,00	270 292,78	258 292,78
1.09 Intérêts de retard	1 000,00	313,17	-686,83
	980 303,14	1 070 106,73	89 803,59
2. Recettes restaurant plage d'Amée			
2.01 Loyer appartement	9 000,00	8 924,04	-75,96
2.02 Redevance fixe	27 500,00	27 054,36	-445,64
2.03 Redevance variable	12 500,00	12 636,48	136,48
	49 000,00	48 614,88	-385,12
3. Recettes des ports de plaisance			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
4. Produits financiers			
4.1 Produits de placement de trésorerie	0,00	5,49	5,49
4.2 Autres	500,00	740,34	240,34
	500,00	745,83	245,83
5. Régularisations (Notes de crédit,...)			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
6. Récupération de frais			
	0,00	7 066,14	7 066,14
	0,00	7 066,14	7 066,14
7. Subsidés reçus			
7.01 Aménagement des zones portuaires			
Subsidés DGO 2 (80 %)	615 633,32 €	2 311,77	-613 321,55
Subsidés FEDER (40%) - programme FEDER	595 576,46	187 630,53	-407 945,93
Subsidés SPW DGO 2 (60%) - Programme FEDER	893 364,68	281 445,81	-611 918,87
7.02 Programme SAED	325 000,00	0,00	-325 000,00
7.03 Ports de plaisance CGT	3 999,20	0,00	-3 999,20
	2 433 573,66	471 388,11	-1 962 185,55
8. TVA récupérée			
	64 118,73	83 994,77	19 876,04
	64 118,73	83 994,77	19 876,04
9. Vente de matériel			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
Total recettes :	3 527 495,53	1 681 916,46	-1 845 579,07
Total recettes - Poste 8 TVA récupérée :	3 463 376,80	1 597 921,69	-1 865 455,11

Ce tableau montre une diminution de 55% en dépenses et de 52% en recettes, par rapport au budget initial. Ces diminutions sont liées en ordre principal par la diminution des investissements réalisés (-73%) et des subsides y afférant (-80,60%) par rapport au budget initial.

7.1.1.2. Ventilation des dépenses et recettes réalisées au 31 décembre 2015

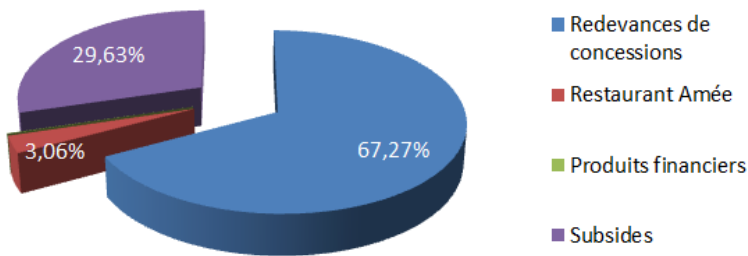
Dépenses



Ce graphique fait apparaître par ordre d'importance :

- les investissements : 52,86%.
- Les rémunérations : 19,54 %
- La gestion des ports de plaisance : 10,32%
- Les frais financiers : 8,92%
- Ces frais sont constitués pour l'essentiel des charges d'emprunt du PAN
- Les frais de fonctionnement : 8,31%

Recettes



La ventilation des recettes fait apparaître par ordre d'importance :

- les redevances de concessions et de péages : 67,27%.
- Les subsidess : 29,63 %
- La restaurant d'Amée : 3,06%
- Les frais financiers : 8,92%
- Ces frais sont constitués pour l'essentiel des charges d'emprunt du PAN
- Les frais de fonctionnement : 8,31%

7.1.2. Exécution du budget investissement 2015

2015 a été la première année de la mise en œuvre du contrat de gestion.

Un plan quinquennal d'investissement portant sur la période 2015 2019 a été élaboré, ventilé selon les différentes sources de subsides (FEDER, DGO2, DGO4) dont le tableau détaillé est repris à l'annexe 2.

Le tableau ci-dessous fournit le détail des investissements réalisés en 2015, en ce qui concerne les subsides de la DGO2 et du FEDER.

	Montant prévu au budget initial	Montants payés par le PAN	Subsides		
			Subsides à recevoir	Engagement en 2015	Ordonnancement en 2015
1. Report 2014					
Zone portuaire de Tamines : éclairage	13 281,26 €	0,00 €	2 311,78 €	2 311,78 €	2 311,78 €
Décompte final de la plantation d'une butte dans la zone portuaire de Floriffoux	13 280,86 €	13 280,86 €	10 624,69 €	0,00 €	0,00 €
Adaptation du dispositif d'amarrage de la capitainerie de Jambes	40 671,29 €		40 671,29 €	0,00 €	0,00 €
Total Report 2014 :	67 233,41 €	13 280,86 €	53 607,76 €	2 311,78 €	2 311,78 €
2. Programme 2015					
2.1. Programme subsidié par la DGO2					
Travaux dans les diverses zones portuaires de la Meuse et de la Sambre	620 000,00 €	0,00 €	496 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Démolition d'une maison à Seilles	18 530,00 €		18 530,00 €	0,00 €	0,00 €
Tamines : alimentation en électricité	36 300,00 €	0,00 €	29 088,00 €	0,00 €	0,00 €
Scaigneaux : transformation des halls	11 410,00 €	0,00 €	9 128,00 €	0,00 €	0,00 €
Rénovation de toiture du garage Gillain à Malonne	100 525,20 €	98 620,77 €	100 525,20 €	0,00 €	0,00 €
Renforcement des ancrages de la capitainerie de Jambes	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Alimentation électrique du port de Fidevoye		0,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Programme 2015 :	801 765,20 €	98 620,77 €	574 946,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Report 2014 + Programme 2015 :	868 998,61 €	111 901,63 €	628 553,76 €	2 311,78 €	2 311,78 €
2.2. Programme FEDER					
Moignelée : étude de l'équipement de la zone portuaire	40 365,00 €	29 216,48 €			
Subside DGO2 (60 %)			24 255,00 €	24 255,00 €	17 409,25 €
Subside FEDER (40 %)			16 100,00 €	16 100,00 €	11 606,17 €
Moignelée : voiries d'accès	737 110,00 €	400 313,14 €			
Subside DGO2 (60 %)			442 266,00 €	442 266,00 €	238 818,82 €
Subside FEDER (40 %)			294 844,00 €	294 844,00 €	159 212,54 €
Moignelée : Equipement de la zone portuaire (Eau, électricité, télécoms)	160 000,00 €	46 223,00 €			
Subside DGO2 (60 %)			96 000,00 €	25 217,74 €	25 217,74 €
Subside FEDER (40 %)			64 000,00 €	16 811,82 €	16 811,82 €
					0,00 €
Total Programme FEDER :	937 475,00 €	475 752,62 €	937 465,00 €	819 494,56 €	469 076,34 €
Dont Subsides DGO2 (60 %)			562 521,00 €	491 738,74 €	281 445,81 €
Subsides FEDER (40 %)			374 944,00 €	327 755,82 €	187 630,53 €
3. Travaux sur fonds propres du PAN					
3.1 Budget 2015					
Entretien des bâtiments dans les zones portuaires	40 000,00 €	32 206,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux de maintenance dans les ports de plaisance	42 000,00 €	49 390,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Plantations et aménagements dans les zones portuaires	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Signalétique dans la zone portuaire de Tamines	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions de coordination santé et sécurité sur les chantiers du PAN	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mission d'audit et de maintenance du matériel informatique	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers travaux dans les zones portuaires de la Meuse et de la Sambre	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Enlèvement de déchets dans les zones portuaires	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total budget 2015 :	190 000,00 €	81 596,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3.2 Travaux non prévus au budget 2015					
Travaux au restaurant de la plage d'Amée	0,00 €	7 723,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux d'assainissement du site Belref	0,00 €	24 735,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Travaux non prévus au budget 2015 :	0,00 €	32 458,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général Travaux sur fonds propres du PAN :	190 000,00 €	114 055,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le tableau ci-dessous, quant à lui, synthétise le bilan des subsides accordés par la DGO 2 pour les travaux d'investissement, tant dans le cadre du budget ordinaire de la DGO2, que pour les investissements cofinancés par le FEDER à hauteur de 40% et par la DGO2 à hauteur de 60 %.

	Subsides		
	Subsides à recevoir	Engagement en 2015	Ordonnancement en 2015
Programme subsidié par la DGO 2 (1)	628 553,76 €	2 311,78 €	2 311,78 €
Programme FEDER			
- Subsides FEDER (40%) (2)	374 944,00 €	327 755,82 €	187 630,53 €
- Subsides DGO2 (60%) (3)	562 521,00 €	491 738,74 €	281 445,81 €
Recrutement de personnel (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux dossiers subsidiés par la DGO2 : (1) + (3) + (4) :	1 191 074,76 €	494 050,52 €	283 757,59 €
Totaux dossiers subsidiés par le FEDER : (2) :	374 944,00 €	327 755,82 €	187 630,53 €
Totaux des subsides DGO2 + FEDER	1 566 018,76 €	821 806,34 €	471 388,12 €

L'utilisation de la dotation annuelle de 1.000.000 € est donc

- 494.050,52 € en engagement
- 283.757,59 € en ordonnancement

7.1.3. Comptes annuels de l'exercice 2015 certifiés par le réviseur

BILANS COMPARES	Comptes annuels au 31.12.2015
------------------------	-------------------------------

A C T I F		31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>		14.092.050,14	14.231.922,31
<u>II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>		371.840,29	371.840,29
Immobilisations incorporelles		371.840,29	371.840,29
- Valeur d'acquisition	210000	371.840,29	371.840,29
Site internet		-	-
- Valeur d'acquisition	210100	7.050,00	7.050,00
- Amortissements	210109	-7.050,00	-7.050,00
<u>III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		13.720.159,85	13.860.032,02
<i>A. Terrains et constructions</i>		<u>13.640.424,62</u>	<u>13.767.184,91</u>
Terrains		139.453,60	139.453,60
- Valeur d'acquisition	220000	139.664,10	139.664,10
- Amortissements/réd.valeur	220009	210,50	210,50
Plantations		95.188,14	95.188,14
- Valeur d'acquisition	220100	95.188,14	95.188,14
- Amortissements		0,00	0,00
Acquisition d'immeubles		852.207,11	901.459,34
- Valeur d'acquisition	221000	1.563.516,07	1.563.516,07
- Amortissements	221009	-711.308,96	-662.056,73
Réhabilitation d'immeubles		54.412,63	54.412,63
- Valeur d'acquisition	221100	54.412,63	54.412,63
- Amortissements		0,00	0,00
Démolition d'immeubles		7.725,76	8.198,56
- Valeur d'acquisition	221200	48.279,83	48.279,83
- Amortissements	221209	-40.554,07	-40.081,27
Travaux de voiries et revêtement routiers		4.495.352,61	4.287.679,20
- Valeur d'acquisition	222000	10.201.661,01	9.772.131,39
- Amortissements	222009	-5.706.308,40	-5.484.452,19
Équipement eau, gaz, électricité		320.692,53	302.934,31
- Valeur d'acquisition	222100	767.019,04	712.882,41
- Amortissements	222109	-446.326,51	-409.948,10
Équipement ports de plaisance		164.830,15	183.302,85
- Valeur d'acquisition	222101	277.582,51	277.582,51
- Amortissements	2221019	-112.752,36	-94.279,66
Construction plate-forme bi-modale Auvelais		3.774.981,68	3.938.910,91
- Valeur d'acquisition	222102	4.375.332,38	4.375.332,38
- Amortissements	2221029	-600.350,70	-436.421,47
Portique manutent. conten. flate-forme bi-modale Auvelais		1.996.286,91	2.070.223,46
- Valeur d'acquisition	222103	2.218.096,56	2.218.096,56
- Amortissements	2221039	-221.809,65	-147.873,10
Raccordements ferroviaires		10.866,82	11.771,26
- Valeur d'acquisition	222300	27.133,24	27.133,24
- Amortissements	222309	-16.266,42	-15.361,98

		31/12/2015	31/12/2014
Travaux et gros entretien bâtiments		363.399,50	277.845,72
- Valeur d'acquisition	222400	588.170,52	464.814,53
- Amortissements	222409	-224.771,02	-186.968,81
Travaux et gros entretien bâtiment PORT		618.694,15	664.772,35
- Valeur d'acquisition	222600	1.183.585,47	1.183.585,47
- Amortissements	222609	-564.891,32	-518.813,12
Travaux et gros entretien bâtiment SAED		584.892,32	623.401,50
- Valeur d'acquisition	222700	1.135.790,51	1.135.790,51
- Amortissements	222709	-550.898,19	-512.389,01
Frais accessoires sur immeubles		-	-
- Valeur d'acquisition	223001	23.872,15	23.872,15
- Amortissements	223009	-23.872,15	-23.872,15
Frais d'études		-	5.693,34
- Valeur d'acquisition	226000	358.983,99	358.983,99
- Amortissements	226009	-358.983,99	-353.290,65
Frais étude plate-forme multimodale Auvelais		161.440,71	201.937,74
- Valeur d'acquisition	226001	563.384,90	563.384,90
- Amortissements	226019	-401.944,19	-361.447,16
Frais étude plate-forme multimodale RONET		-	-
- Valeur d'acquisition	226002	13.800,00	13.800,00
- Amortissements	226029	-13.800,00	-13.800,00
B. <u>Installations, machines et outillage</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Outillage		-	-
- Valeur d'acquisition	232000	2.420,00	2.420,00
- Amortissements	232009	-2.420,00	-2.420,00
C. <u>Mobilier et matériel roulant</u>		<u>79.735,23</u>	<u>92.847,11</u>
Mobilier et matériel de bureau		2.199,94	-
- Valeur d'acquisition	240000	69.336,59	66.403,33
- Amortissements	240009	-67.136,65	-66.403,33
Mobilier et matériel de bureau		6.400,00	7.200,00
- Valeur d'acquisition	240100	110.276,82	110.276,82
- Amortissements	240109	-103.876,82	-103.076,82
Matériel informatique		2.496,47	3.671,25
- Valeur d'acquisition	240101	18.044,91	15.111,65
- Amortissements	240109	-15.548,44	-11.440,40
Matériel flottant		68.638,83	78.937,80
- Valeur d'acquisition	241000	343.791,32	343.791,32
- Amortissements	241009	-275.152,49	-264.853,52
Travaux et gros entretien matériel flottant		-	-
- Valeur d'acquisition	241100	83.557,38	83.557,38
- Amortissements	241109	-83.557,38	-83.557,38
Matériel signalétique		0,01	3.038,06
- Valeur d'acquisition	242000	15.190,35	15.190,35
- Amortissements	242009	-15.190,36	-12.152,29
E. <u>Autres immobilisations corporelles</u>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Frais d'aménagements locaux pris en location		-	-
- Valeur d'acquisition	260000	5.645,00	5.645,00
- Amortissements	260009	-5.645,00	-5.645,00

		31/12/2015	31/12/2014
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		50,00	50,00
<i>C. Autres immobilisations financières</i>		<u>50,00</u>	<u>50,00</u>
2. Créances et cautionnements en numéraire		50,00	50,00
Autre cautionnement versés en numéraire	288900	50,00	50,00
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>		4.172.039,65	4.379.201,52
V. CREANCES A PLUS D'UN AN		2.852.040,39	2.991.171,31
<i>B. Autres créances</i>		<u>2.852.040,39</u>	<u>2.991.171,31</u>
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 2 - Subsidé	290502	74.657,91	78.951,63
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 4 - Subsidé	290504	183.883,27	193.372,67
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 6 - Subsidé	290506	31.998,25	33.486,21
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 8 - Subsidé	290508	9.602,89	10.026,77
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 10 - Subsidé	290510	364.075,71	382.244,32
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 12 - Subsidé	290512	1.501.209,88	1.576.125,31
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 14 - Subsidé	290514	7.694,52	8.078,50
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 16 - Subsidé	290516	122.935,91	128.362,39
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 18 - Subsidé	290518	319.273,82	333.366,80
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 20 - Subsidé	290520	54.891,45	57.314,40
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 22 - Subsidé	290522	14.642,15	15.288,47
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 23 - Subsidé	290523	157.711,92	164.673,44
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 24 - Subsidé	290524	9.462,71	9.880,40
V. CREANCES A UN AN AU PLUS		476.022,28	670.076,98
<i>A. Créances commerciales</i>		<u>147.054,76</u>	<u>370.321,39</u>
Clients	400000	92.220,72	341.987,47
Factures à établir	404000	1.315,40	-
Clients douteux	407000	177.937,56	182.120,77
Clients douteux 2014		-	78.147,80
CLIENT DOUTEUX D. AMAND	40700063	22.219,14	22.219,14
CLIENT DOUTEUX DANHEUX & MAROYE	40700080	2.143,12	2.143,12
CLIENT DOUTEUX EASY HOME/MOREAU	40700124	8.977,88	8.977,88
CLIENT DOUTEUX FRISON BRASSEUR	40700164	9.885,67	9.885,67
CLIENT DOUTEUX MOREAU H.	40700165	23.944,41	23.944,41
CLIENT DOUTEUX VAN PRAET	40700166	3.127,70	3.127,70
CLIENT DOUTEUX LOPES GAMA	40700186	530,60	530,60
CLIENT DOUTEUX IS NAILS DISTRIBUTION	40700187	2.629,56	2.629,56
CLIENT DOUTEUX MS3	40700190	53.147,29	-
CLIENT DOUTEUX COLLIGNON WILLY	40700191	3.394,70	-
CLIENT DOUTEUX RM IMMOBILIERE	40700192	5.040,02	-
CLIENT DOUTEUX DUVIVIER LAETITIA	40700193	3.971,17	-
CLIENT DOUTEUX Nouveau Continent sprl	40700197	2.103,15	2.103,15
CLIENT DOUTEUX TRASUD sprl	40700200	3.513,54	3.513,54
CLIENT DOUTEUX CLIENT DOUTEUX SPLETINCX	40700216	11.086,87	11.086,87
CLIENT DOUTEUX Client douteux CARVAJAL D.	40700236	12.354,93	12.354,93
CLIENT DOUTEUX B.P.M. sprl	40700240	9.867,81	1.456,40
CLIENT DOUTEUX SERGE MONIQUET	40700241	1.164,25	-
CLIENT DOUTEUX DLM & PARTNERS	40700242	1.266,00	-
CLIENT DOUTEUX CARROSSERIE LOUIS	40700243	1.138,26	-
CLIENT DOUTEUX MARCEL GILLAIN	40700244	4.393,50	-
CLIENT DOUTEUX TOUFANE SPRL	40700245	3.419,54	-

		31/12/2015	31/12/2014
	CLIENT DOUTEUX SAGREX SPRL 40700246	14.956,86	-
	CLIENT DOUTEUX LES ARTISANS DE LA PIERRE 40700247	9.048,39	-
	CLIENT DOUTEUX EUROSERVICES 40700248	38.105,63	-
	CLIENT DOUTEUX CARRIERES DE LEFFE 40700249	3.235,73	-
	CLIENT DOUTEUX TECH SIGN 40700250	16.645,21	-
	CLIENT DOUTEUX METAL PROTECTION 40700251	28.115,56	-
	CLIENT DOUTEUX PH BOIS 40700252	4.084,90	-
	CLIENT DOUTEUX FONDERIES LECOMTE SA 40700253	2.710,88	-
	CLIENT DOUTEUX ANDENNE MAT 40700254	2.147,21	-
	Réductions de valeur actées(-) cl. douteux 409000	254.850,84	153.786,85
	B. <u>Autres créances</u>	<u>328.967,52</u>	<u>299.755,59</u>
	Emprunt 090-3947500-38 Subsidié 410311	263.635,04	256.106,33
	Compte courant TVA 411200	-	41.337,48
	Subsides à recevoir (DGO2-FEDER) 414000	63.332,48	2.311,78
	Caution location bungalow 418000	2.000,00	-
	VIII. <u>PLACEMENTS DE TRESORERIE</u>	0,00	174.651,04
	B. <u>Autres actions</u>	<u>0,00</u>	<u>174.651,04</u>
	<u>Dépôts à terme</u>	-	174.651,04
	C.C.B.-Carnet dépôts (075) 531000	0,00	174.651,04
	IX. <u>VALEURS DISPONIBLES</u>	807.890,48	494.741,17
	BELFIUS 091-0040500-80 vue 551000	118.025,66	86.753,83
	CBC - Capitainerie - 732-0079694-11 551100	482,67	36.000,04
	CBC 732-0040659-67 551300	440.150,82	114.783,97
	CBC Travaux 732-0113400-58 551600	186,80	4.989,23
	ING BUSINESS ACCOUNT 551800	867,17	867,32
	ING compte à vue BE44 3630 2881 9245 551900	2.804,11	10.763,37
	CBC carnet de dépôt 742-0175032-79 552200	271,58	271,05
	BNP PARIBAS 035-7440069-16 552700	12.247,04	12.239,89
	BNP PARIBAS 035-7440070-17 552800	927,16	922,85
	BNP PARIBAS 035-7467253-40 552900	15.031,34	14.967,84
	BNP PARIBAS CPTÉ A VUE 001-6152841-13 553400	79,95	119,18
	ADM PUB 091-3341730-12 553500	0,01	0,01
	DEXIA - Cpte Adm. publ. 091-3354258-27 554400	16.982,77	16.982,77
	DEXIA - Cpte Adm. publ. 091-3354259-28 554500	184.000,00	184.000,00
	DEXIA - Cpte Adm. Publ. 091-3354260-29 554600	11.040,00	11.040,00
	BELFIUS - CPTÉ EPARGNE 554700	4.793,40	-
	Caisse 571000	-	39,82
	X. <u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	36.086,50	48.561,02
	Charges à reporter 490000	10.303,04	11.153,87
	Produits acquis 491000	25.783,46	37.407,15
	<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	18.264.089,79	18.611.123,83

		31/12/2015	31/12/2014
PASSIF			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		14.236.314,89	14.381.180,72
I. CAPITAL		468.518,76	468.518,76
A. <u>Capital souscrit</u>	100000	<u>1.338.625,03</u>	<u>1.338.625,03</u>
B. <u>Capital non appelé</u>	101000	<u>-870.106,27</u>	<u>-870.106,27</u>
IV. RESERVES		1.200.000,00	1.200.000,00
D. <u>Réserve spéciale</u>	133000	<u>1.200.000,00</u>	<u>1.200.000,00</u>
V. BENEFICE (+) ou PERTE (-) REPORTE(E)		1.161.345,90	1.239.586,98
VI. SUBSIDES EN CAPITAL		11.406.450,23	11.473.074,98
Subside en capital - montant reçu	150000	16.579.151,77	16.057.840,45
Subside en capital - montant transféré en résultat	159000	- 5.172.701,54	- 4.584.765,47
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>		60.000,00	0,00
VII. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		60.000,00	0,00
A. <u>Provisions pour risques et charges</u>		<u>60.000,00</u>	<u>0,00</u>
3. <u>Grosses réparations et gros entretien</u>		50.000,00	-
Prov. pr grosses réparations et gros entretiens	162000	50.000,00	0,00
4. <u>Autres risques et charges</u>		10.000,00	-
Prov. pr risques.charges diverses	163000	10.000,00	
<u>DETTES</u>		3.967.774,90	4.229.943,11
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN		3.519.557,66	3.700.940,75
A. <u>Dettes financières</u>		<u>3.519.557,66</u>	<u>3.700.940,75</u>
4. <u>Etablissements de crédit</u>		3.519.557,66	3.700.940,75
Emprunt ING Aménagement Classic Boats	173250	0,00	9.467,29
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 2 - Subsidié	173502	74.657,91	78.951,63
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 3 - Part Propre	173503	18.664,48	19.737,91
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 4 - Subsidié	173504	183.883,27	193.372,67
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 5 - Part propre	173505	45.970,82	48.343,17
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 6 - Subsidié	173506	31.998,25	33.486,21
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 7 - Part propre	173507	7.999,56	8.371,55
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 8 - Subsidié	173508	9.602,89	10.026,77
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 9 - Part propre	173509	2.362,11	2.476,60
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 10 - Subsidié	173510	364.075,71	382.244,32
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 11 - Part propre	173511	91.018,93	95.561,08
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 12 - Subsidié	173512	1.501.209,88	1.576.125,31
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 13 - Part propre	173513	375.302,46	394.031,32
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 14 - Subsidié	173514	7.694,52	8.078,50
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 15 - Part propre	173515	1.923,63	2.019,63
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 16 - Subsidié	173516	122.935,90	128.362,38

		31/12/2015	31/12/2014
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 17 - Part propre	173517	30.733,97	32.090,59
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 18 - Subsidié	173518	319.273,82	333.366,80
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 19 - Part propre	173519	79.818,46	83.341,71
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 20 - Subsidié	173520	54.891,45	57.314,40
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 21 - Part propre	173521	13.722,86	14.328,60
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 22 - Subsidié	173522	14.642,15	15.288,47
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 23 - Subsidié	173523	157.711,92	164.673,44
Emprunt 090-3947500-38 Prêt 24 - Subsidié	173524	9.462,71	9.880,40

		31/12/2015	31/12/2014
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		399.873,39	469.934,08
<i>A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>		<u>335.092,96</u>	<u>382.770,52</u>
Crédit d'investissement CBC n° 2	423200	-	44.236,57
Emprunt ING Aménagement Classic Boats	423250	9.467,29	22.167,02
Emprunt 090-3947500-38 - part propre	423310	61.990,63	60.260,59
Emprunt 090-3947500-38 - Subsidié	423311	263.635,04	256.106,34
<i>C. Dettes commerciales</i>		<u>28.277,11</u>	<u>43.957,51</u>
1. <u>Fournisseurs</u>		28.277,11	43.957,51
- Fournisseurs	440000	17.553,15	42.437,76
- Factures à recevoir	444000	10.723,96	1.024,79
- Notes de crédit à établir	445000	0,00	494,96
<i>E. Dettes fiscales, salariales et sociales</i>		<u>26.961,32</u>	<u>23.164,05</u>
1. <u>Impôts</u>		10.116,34	3.875,02
Compte courant TVA	451200	4.421,05	0,00
Précompte profess. s/rémunération	453000	2.154,98	2.154,98
Préc.prof.s/jetons et tantième	453100	2.276,37	1.334,12
Préc.prof.s/indem.Commissaires	453200	57,48	28,74
Précompte prof. A-F. WIAME	453400	885,77	116,77
Précompte professionnel D. VERBORG	453500	163,66	0,00
Précompte professionnel S. BAUVIN	453700	157,03	240,41
2. <u>Rémunérations et charges sociales</u>		16.844,98	19.289,03
Cotisations INASTI	454000	419,41	1.542,66
Rémuner.personnel cadre à payer	455100	0,00	0,21
Frais déplacement personnel	455300	699,71	225,61
Salaire net A-F. WIAME	455800	0,00	102,34
Salaire net D. VERBORG	455900	0,00	75,66
Provision pour pécule de vacances	456000	15.725,86	14.953,99
Salaire net J-J. HANSE	456100	0,00	2.388,56
<i>F. Autres dettes</i>		<u>9.542,00</u>	<u>20.042,00</u>
Caution reçue	488000	-	15.500,00
Caution reçue BPMN	488001	1.592,00	1.592,00
Caution reçue SAGREX	488002	1.450,00	1.450,00
Caution reçue BD MONTAGE	488003	1.500,00	1.500,00
Caution reçue CONFORT ENERGIE	488004	5.000,00	-
X. COMPTES DE REGULARISATION		48.343,85	59.068,28
Charges à imputer	492000	48.343,85	59.068,28
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		18.264.089,79	18.611.123,83

COMPTE DE RESULTATS

	31/12/2015	31/12/2014
I. VENTES ET PRESTATIONS	853.653,14	973.116,74
<i>A. Chiffre d'affaires</i>	<u>831.207,73</u>	<u>958.439,56</u>
Redevances de concessions 700000	593.055,07	666.780,38
Redevances sur tonnages 700100	137.295,94	139.708,43
Redevances s/tonnages manquant 700200	37.708,51	81.058,52
Redev.pr autor.préc. et locati 700300	34.177,81	37.557,01
Intérêts de retard client 700400	-	-
Redevance s/activité restaurant Plage d'Amée 700600	28.970,40	33.335,22
<i>D. Autres produits d'exploitation</i>	<u>22.445,41</u>	<u>14.677,18</u>
Subsides d'exploitation 740001	11.097,49	-
Indemnités d'assurances reçues 743000	4.920,73	14.747,04
Récupération de frais 743100	6.427,19	555,20
Pénalités, indemnités obtenues 744000	-	625,06
II. COUT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	1.498.668,30	1.312.833,93
<i>A. Approvisionnements et marchandises</i>	<u>19.353,39</u>	<u>10.686,34</u>
1. Achats	19.353,39	10.686,34
Fournitures diverses 600100	246,26	365,29
Fournitures de bureau (consommables) 600200	3.295,71	1.958,95
Frais exposés pour tiers à récupérer 600500	0,00	1,81
Gaz, électricité 604000	9.018,65	3.457,70
Eau 604100	4.786,15	2.877,89
Chauffage 604200	2.006,62	2.024,70
<i>B. Services et biens divers</i>	<u>371.026,52</u>	<u>312.748,29</u>
Loyers et charges locatives	2.475,77	3.014,30
Charges locatives 610100	2.475,77	3.014,30
Entretiens et réparations	123.775,66	102.150,18
Ent. inst. port + voiries desserte 611000	8.279,34	12.598,22
Maintenance informatique 611301	6.302,83	0,00
Frais exposés pr conservat. locaux 611500	558,40	110,99
Entretien des bâtiments 611600	34.570,45	49.786,03
Entretien des ports de plaisance 611800	73.420,09	39.315,44
Entr. et répar. Matériel flottant 611900	644,55	339,50
Fournitures faites à l'entreprise	9.458,77	14.602,17
Téléphone 612000	2.467,41	2.918,92
Documentation, revues 612200	0,00	63,00
Frais de correspondance 612300	2.272,49	1.695,32
Fournitures et frais de bureau 612400	1.382,84	6.230,06
Internet / Isabel 612500	1.805,59	2.559,22
Frais de parking 612700	1.530,44	1.135,65

		31/12/2015	31/12/2014
<u>Rétributions des tiers</u>		104.963,79	79.653,41
UCM - frais de gestion secrétariat social	613113	1.641,80	1.471,64
Honoraires reviseur d'entreprises	613300	5.000,00	10.000,00
Honoraires avocats, experts ...	613400	13.140,82	5.530,27
Honoraires d'architectes, géomètres	613700	0,00	2.651,50
Gestion des ports de plaisance Jambes et Amée	613900	85.181,17	60.000,00
<u>Assurances non relatives au personnel</u>		13.852,11	12.817,52
Assurance incendie	613000	8.479,36	8.075,91
Assurance R.C.	613100	3.115,74	4.133,21
Assurance diverses (voiture mission + capitainerie)	613200	2.257,01	608,40
<u>Divers</u>		17.801,00	23.466,77
Subvention octroyée par le P.A.N.	614600	5.850,00	6.750,00
Redevance pour ports plaisance	614700	11.951,00	16.485,00
Redevance pour occupation à titre précaire	614800	0,00	231,77
<u>Publicité, propagande et documentation</u>		23.069,08	13.777,19
Annonces et insertions (annonces recrutement)	614000	8.940,00	950,00
Représentat. - missions - réceptions	614100	8.683,50	8.673,74
Cadeaux, fleurs	614200	345,29	383,26
Cotisations - inscriptions formations	614300	4.670,29	3.770,19
Publicité	614500	430,00	0,00
<u>Rémunérations aux administrateurs</u>		75.630,34	63.266,75
Jetons de présence V. SAMPAOLI	618001	0,00	527,79
Jetons de présence F. VERBORG	618006	879,65	879,65
Jetons présence M. NICOLAS	618019	1.231,51	1.407,44
Jetons de présence A. GENETTE	618021	1.231,51	1.583,37
Rémunérat. Président ANSELME	618022	13.939,68	9.576,01
Indemn. Comm. Exéc. MOUZELARD	618026	1.034,72	1.034,72
Jetons de présence T. AUSPERT	618029	1.583,37	1.231,51
Jetons de présence M. BRUYR	618033	3.166,74	3.166,74
Jetons de présence F. BALFROID	618042	1.407,44	1.407,44
Jetons de présence L. DELIRE	618050	1.407,44	1.583,37
Jetons de présence J-M. VAN ESPEN	618057	1.583,37	1.583,37
Jetons de présence L. VANDENDORPE	618058	175,93	175,93
Jetons de présence S. LACROIX	618059	1.231,51	879,65
Rémun. Ph. HANCK, membre associé	618060	1.055,58	1.055,58
Jetons de présence BAIJOT J-M.	618061	1.759,30	2.463,02
Jetons de présence F. COLLOT	618062	1.055,58	0,00
Jetons de présence B. MOUTON	618064	1.583,37	1.583,37
Jeton de présence C. EERDEKENS	618065	1.231,51	1.407,44
Jeton de présence E. SERMON	618066	0,00	175,93
Jeton de présence X. GERARD	618067	175,93	0,00
Jeton de présence P. DE PAUW	618068	703,72	0,00
Jeton de présence D. LHOSTE	618069	351,86	0,00
Jeton de présence M. DEHENEFFE	618070	351,86	0,00
Indemnités Commissaire G. GROVONIUS	618204	0,00	517,36
Indemn. Commissaire L. VANDENDORPE	618205	948,49	0,00
Préc. prof. V. SAMPAOLI	618501	0,00	197,67
Préc. prof. F. VERBORG	618506	329,45	329,45
Préc. prof. M. NICOLAS	618521	461,23	527,12
Préc. prof. A. GENETTE	618523	461,23	593,01

		31/12/2015	31/12/2014
Préc. prof. Prés. ANSELME	618524	17.037,36	11.703,99
Préc. prof. Commiss. MOUZELARD	618528	114,96	114,96
Préc. prof. T. AUSPERT	618531	593,01	461,23
Préc. prof. M. BRUYR	618535	1.186,11	1.186,11
Préc. prof. F. BALFROID	618544	527,12	527,12
Préc. prof. L. DELIRE	618552	527,12	593,01
Préc. prof. S. LACROIX	618559	461,23	329,45
Préc. prof. J-M. VAN ESPEN	618560	593,01	593,01
Préc. prof. L. VANDENDORPE	618561	65,89	65,89
Préc. prof. HANCK	618562	395,34	395,34
Préc. prof. BAIJOT J-M.	618563	658,95	922,53
Préc. prof. F. COLLOT	618564	395,34	0,00
Préc. prof. Commiss. G. GROVONIUS	618565	0,00	57,48
Préc. prof. MOUTON B.	618567	593,01	593,01
Préc. prof. EERDEKENS C.	618568	461,23	527,12
Préc. prof. E. SERMON	618569	0,00	65,89
Préc. prof. Commis. L. VANDENDORPE	618570	105,38	0,00
Préc. prof. X. GERARD	618571	65,89	0,00
Préc. prof. P. DE PAUW	618572	263,58	0,00
Préc. prof. D. LHOSTE	618573	131,78	0,00
Préc. prof. M. DEHENEFFE	618574	131,78	0,00
Cotisations INASTI mandataires publics	618600	11.980,27	11.243,67
C. Rémunérations, charges sociales & pensions		193.494,29	194.379,00
a) <u>Rémunérations & avantages sociaux directs</u>		162.055,07	163.027,65
Rémunérations brutes A-F. WIAME	620200	59.583,12	53.649,53
Rémunér. brutes D. VERBORG	620201	17.567,56	17.081,65
Rémunérations brutes J-J. HANSE	620202	0,00	9.854,18
Rémunérations brutes S. BAUVIN	620203	15.015,66	16.079,13
Divers bruts A-F. WIAME	620249	27,60	4,60
Divers bruts D. VERBORG	620250	278,28	278,28
Divers bruts S. BAUVIN	620251	738,88	641,24
Déplac. domicile-travail A-F. WIAME	620271	380,40	401,10
Déplac. domicile-travail D. VERBORG	620272	289,77	240,04
Déplac. domicile-travail S. BAUVIN	620274	293,88	392,10
Rémunér. M. BAUVIN	620350	9.892,20	9.892,20
Rémunér. C. MARTIN	620357	4.863,72	4.863,72
Rémunér. J-L. VIGREUX	620359	4.863,72	3.647,79
Rémunér. J-J. HANSE	620360	4.863,72	3.647,79
Rémunér. K. BOURGEOIS	620361	4.228,80	4.228,80
Rémunér. N. ISTACE	620362	3.580,32	3.580,32
Rémunér. V. FELLER	620363	4.863,72	4.863,72
Rémunér. L. CALAY	620366	4.863,72	4.863,72
Préc. prof. M. BAUVIN	620550	12.090,60	12.090,60
Préc. prof. C. MARTIN	620557	2.084,52	2.084,52
Préc. prof. J-L. VIGREUX	620559	2.084,52	1.563,39
Préc. Prof. J-J. HANSE	620560	2.084,52	1.563,39
Préc. prof. K. BOURGEOIS	620561	1.812,36	1.812,36
Préc. prof. N. ISTACE	620562	1.534,44	1.534,44
Préc. prof. V. FELLER	620564	2.084,52	2.084,52
Préc. prof. L. CALAY	620567	2.084,52	2.084,52
b) <u>Cotisations patronales d'assurances sociales</u>		22.240,78	22.992,75
ONSS patronal A-F. WIAME	621200	17.104,03	15.581,20
ONSS patronal D. VERBORG	621300	5.109,92	4.991,49
ONSS patronal J-J. HANSE	621400	0,00	2.366,49
ONSS patronal S. BAUVIN	621401	26,83	53,57

		31/12/2015	31/12/2014
d) <u>Autres frais de personnel</u>		8.426,57	7.833,13
Frais déplac. A-F. WIAME	623052	647,79	873,45
Frais déplac. J-J. HANSE	623054	301,74	315,43
Frais déplac. C. MARTIN	623055	130,33	0,00
Frais déplac. N. ISTACE	623058	0,00	62,63
Frais dépl. V. FELLER	623059	135,37	298,58
Frais dépl. S. BAUVIN	623060	32,24	18,68
Frais dépl. J-L. VIGREUX	623061	1.228,87	773,00
Frais dépl. BAUVIN M.	623062	1.080,72	0,00
Chèques-repas	623300	5.428,68	6.059,13
Chèques-repas part travailleur A-F. WIAME	623400	-249,61	-233,14
Chèques-repas part travailleurs D. VERBORG	623500	-139,52	-142,79
Chèques-repas part travailleur S. BAUVIN	623600	-170,04	-191,84
f) <u>Provisions pour pécules de vacances</u>		771,87	525,47
Dotations à la provision pour pécule de vacances	625000	15.725,86	14.953,99
Utilisation prov. pécule vacances	625100	-14.953,99	-14.428,52
<u>D. Amortissements et réd. de valeur s/immobilisés</u>		<u>752.760,93</u>	<u>728.688,46</u>
Dotations amortissements	630200	752.760,93	728.688,46
<u>E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales</u>		<u>101.063,99</u>	<u>64.584,95</u>
<u>Dotations aux réductions de valeur</u>		101.063,99	64.584,95
Sur créances commerciales	634000	101.063,99	64.584,95
<u>Utilisations et reprises des réductions de valeur</u>		-	-
Sur créances commerciales	634100	0,00	0,00
<u>F. Provisions pour risques et charges</u>		<u>60.000,00</u>	<u>0,00</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		60.000,00	-
Pour grosses réparations et entretiens	636000	50.000,00	0,00
Pour autres risques et charges	637000	10.000,00	0,00
<u>G. Autres charges d'exploitation</u>		<u>969,18</u>	<u>1.746,89</u>
Précompte mobilier	640100	148,08	246,89
Créances irrécouvrables (voir détail)	642000	821,10	-
Autres charges d'exploitation	649000	-	1.500,00
III. RESULTAT D'EXPLOITATION		-645.015,16	-339.717,19
IV. PRODUITS FINANCIERS		652.246,70	679.209,10
<u>B. Produits des actifs circulants</u>		<u>648.997,12</u>	<u>679.209,10</u>
Produits des valeurs disponibles	751200	619,18	900,10
Intérêts créditeurs + intérêts subsidiés	751300	60.395,96	85.538,41
Subsides en capital	753000	587.936,07	592.770,33
Profit sur écart de paiement	755030	5,55	0,26
Différence de paiement	7560	40,36	-
Intérêts de retard clients	756100	3.249,58	-

		31/12/2015	31/12/2014
V. CHARGES FINANCIERES		85.472,62	113.442,86
<i>A. Charges des dettes</i>		<u>83.206,25</u>	<u>111.747,87</u>
Intérêts s/emprunts à + d'1 an	650000	1.669,89	4.080,71
Intérêts débiteurs + intérêts subsidés	650300	81.536,36	107.667,16
<i>C. Autres charges financières</i>		<u>2.266,37</u>	<u>1.694,99</u>
Agios, frais de banque	656000	1.328,23	1.600,13
Autres charges financières	656100	124,19	3,28
Intérêts de retard	656200	813,95	91,58
XI. RESULTAT DE L'EXERCICE		-78.241,08	226.049,05
XI. RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER		-78.241,08	226.049,05

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Membres de l'Association de Pouvoirs
Publics PORT AUTONOME DE
NAMUR

Place Léopold, 3
5000 NAMUR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DE POUVOIRS PUBLICS PORT AUTONOME DE NAMUR SUR LES
COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2015**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'Association de Pouvoirs Publics Port Autonome de Namur pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 18.264.089,79 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 78.241,08 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association de Pouvoirs Publics Port Autonome de Namur au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

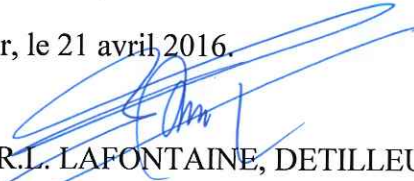
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le respect par l'association de la Loi du 20 juin 1978 portant création du Port Autonome de Namur, ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 20 juin 1978 portant création du Port Autonome de Namur.

Namur, le 21 avril 2016.


S.c.P.R.L. LAFONTAINE, DETILLEUX & Cie,
Commissaire,
représentée par Léon Lafontaine,
Réviseur d'Entreprises.

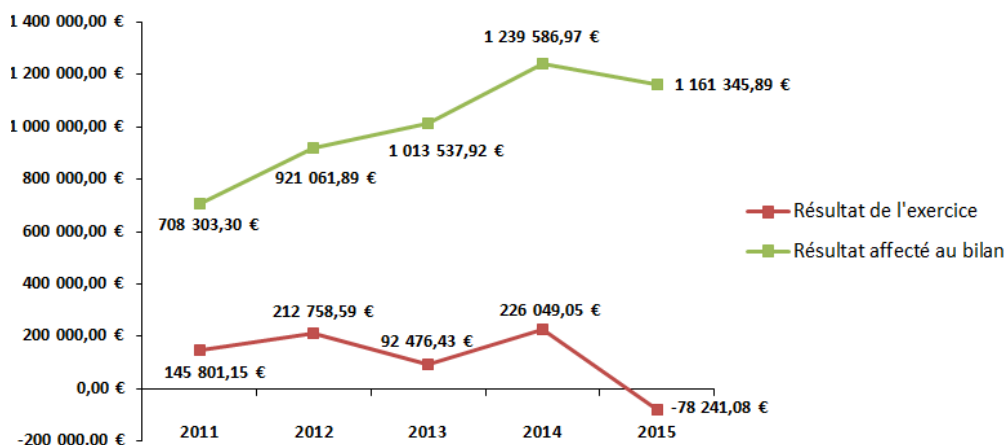
Le compte de résultat fait apparaître une perte de 78.241 €, contre un bénéfice de 226.049,05 € en 2014.

Ce résultat s'explique par les facteurs suivants :

- une baisse du chiffre d'affaire par rapport à l'année précédente (voir chapitre 5 § 5.1.2.) : **-127.232 €** ;
- une augmentation des frais généraux par rapport à l'année précédente : **+58.278 €**
Parmi ceux-ci figurent notamment par la prise en charge par le PAN des coûts de remise en état de la capitainerie flottante, les frais d'avocats (litige capitainerie flottante), les frais d'annonce de recrutement d'un contrôleur des travaux, les rémunérations aux administrateurs ;
- l'augmentation des amortissements et réduction de valeur sur immobilisés : **+24.072 €**
- l'augmentation des dotations aux réductions de valeur : **+36.479 €**
- des provisions pour risques et charges : **+60.000 €**
Ces provisions visent principalement le risque de prise en charge du coût de la remise en état de la capitainerie flottante qui s'est échouée au port d'Amée en 2015. Ce risque est lié au jugement qui sera rendu dans le litige qui oppose le gestionnaire des ports de plaisance et le PAN.

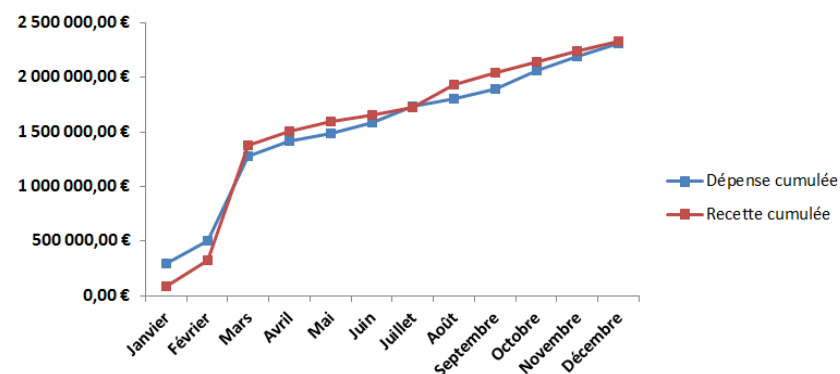
Cette perte, cumulée au bénéfice reporté de l'exercice précédent, donne lieu à un bénéfice de 1.161.345,89 € à affecter au passif du bilan.

Le tableau ci-dessous figure l'évolution du compte de résultat au cours des 5 dernières années. Il montre un infléchissement en 2015, après une progression continue au cours des années précédentes, des bénéfices affectés au bilan.



7.1.4. Situation de la trésorerie en 2015

Le tableau ci-dessous fournit les courbes d'évolution des dépenses et recettes cumulées au cours de l'année 2015. Il montre que la trésorerie du PAN à faire face à toutes les dépenses courantes et d'investissements sans devoir recourir à des crédits de caisse.



La situation détaillée des comptes bancaires figure ci-après.

Situation des comptes bancaires en 2015

Avoirs sur comptes bancaires

	CBC compte courant	CBC épargne	CBC compte travaux	CBC compte capitalinerie	ING compte	Ing compte épargne	Belfius cpte courant	Belfius épargne	BNP	BNP2	BNP3	BNP4	Total avoirs bancaires
Au 01/01/2015	114 783,97	271,05	4 989,23	36 000,04	10 763,37	867,32	86 753,83	174 651,04	12 239,89	922,85	14 967,84	-1,50	457 208,93
Au 31/01/2015	416 515,82	271,05	1 226,47	38 998,24	8 844,69	867,17	47 222,49	174 792,35	12 242,20	926,91	15 024,00	88,95	717 020,34
Au 28/02/2015	152 280,63	271,05	3,71	38 998,24	8 844,69	867,17	47 222,49	174 692,35	12 242,20	926,91	15 024,00	-1,50	451 371,94
Au 31/03/2015	241 977,70	271,40	2,45	44 994,64	8 844,69	867,17	47 222,49	178 281,44	12 242,20	926,91	15 024,00	88,95	550 744,04
Au 30/04/2015	183 966,77	271,40	5 198,54	50 991,04	3 084,35	867,17	46 869,45	183 532,10	12 244,46	926,91	15 024,00	85,95	503 062,14
Au 31/05/2015	159 131,26	271,40	6 220,12	50 991,04	3 084,35	867,17	107 671,45	183 532,10	12 244,46	926,91	15 024,00	85,95	540 050,21
Au 30/06/2015	69 972,54	271,40	2 457,36	53 989,24	3 084,35	867,17	107 671,45	184 161,02	12 244,46	926,91	15 024,00	85,95	450 755,85
Au 11/07/2016	93 262,17	271,40	10 000,60	59 985,64	4 264,29	867,17	97 121,17	184 245,56	12 245,89	927,16	15 026,46	82,95	478 300,46
Au 31/08/2015	232 819,40	271,40	11 237,84	62 983,84	4 264,29	867,17	120 315,94	189 311,19	12 245,89	927,16	15 026,46	82,95	650 353,53
Au 30/09/2015	253 299,91	271,40	7 475,08	65 982,04	5 444,23	867,17	86 753,83	192 900,28	12 245,89	927,16	15 026,46	82,95	641 276,40
Au 31/10/2015	204 547,48	271,40	3 712,32	65 982,04	5 444,23	867,17	118 025,66	194 793,40	12 247,04	927,16	15 031,34	79,95	621 929,19
Au 30/11/2015	190 439,74	271,40	4 949,56	68 980,24	4 714,14	867,17	118 025,66	194 793,40	12 247,04	927,16	15 031,34	79,95	611 326,80
Au 31/12/2015	440 150,82	271,58	186,80	482,67	2 804,11	867,17	118 025,66	4 793,40	12 247,04	927,16	15 031,34	79,95	595 867,70

7.1.5. Situation des emprunts

Pour rappel, en 2003, le Conseil d'administration avait marqué son accord sur le recours à plusieurs lignes de crédit :

- un crédit de trésorerie : 500.000 €
- reconstitution d'un fonds propre de réserve permanent se subdivisant en :
 - réserves minimales légales de 375.000 € via un crédit à moyen terme (5 ans)
 - refinancement partiel d'investissements déjà réalisés sur fonds propres à concurrence de 375.000 € via un crédit à long terme (10 ans)
- financement d'investissements (acquisitions et/ou travaux) sur une base annuelle de 175.000 €.

Le premier emprunt de 375.000 € à 5 ans a été clôturé en juin 2008.

En 2011, le conseil d'administration a marqué accord sur le recours à un nouvel emprunt de 105.000 € remboursable en 5 ans, pour couvrir les frais de réhabilitation du bâtiment de la concession Ateliers Classic Boats, réalisés par cette dernière.

En outre, dans le cadre du financement des travaux de la plate-forme à Auvélais, un emprunt de 797.236 € sur une durée de 20 ans a été souscrit auprès de Dexia via le mécanisme SOWAFINAL mis en place par la Région wallonne. Les remboursements en cours depuis 2011 s'étaleront jusqu'en 2034.

La situation des emprunts au 31/12/2015 est la suivante :

Montant emprunté	durée	échéance
105.000,00 €	5 ans	16 Mai 2016
375.000,00 €	10 ans	05 Décembre 2015
797.236,00 €	20 ans	2032

Le tableau d'amortissement ci-dessous, relatif aux 3 emprunts, montre que la charge financière pour le PAN culmine sur la période 2013-2015 à 126.000 €, pour décroître à une valeur de 67.651 € à partir de 2016, puis à 58.000€ au cours de la période 2017 – 2032.

	ING 105.000 € à 5 ans		CBC 375.000 € à 10 ans		Sowafinal 797.236,09 € à 20 ans		Total des emprunts		
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Charges totales
2010	0,00	0,00	36 580,38	8 572,74	0,00	146,12	36 580,38	8 718,86	45 299,24
2011	11 326,43	2 043,78	37 997,61	7 155,51	933,00	1 315,74	50 257,04	10 515,03	60 772,07
2012	19 961,79	2 958,57	39 452,49	5 700,63	3 056,07	2 833,55	62 470,35	11 492,75	73 963,10
2013	20 671,35	2 249,01	40 998,25	4 154,87	27 194,80	30 909,48	88 864,40	37 313,36	126 177,76
2014	21 406,12	1 514,24	42 586,65	2 566,47	28 250,51	29 852,94	92 243,28	33 933,65	126 176,93
2015	22 167,02	753,34	44 236,57	916,55	29 347,47	28 755,12	95 751,06	30 425,01	126 176,07
2016	9 467,29	82,86	0,00	0,00	30 487,30	27 614,47	39 954,59	27 697,33	67 651,92
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	31 671,69	26 429,10	31 671,69	26 429,10	58 100,79
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	32 902,38	25 197,47	32 902,38	25 197,47	58 099,85
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	34 181,20	23 917,68	34 181,20	23 917,68	58 098,88
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	35 510,02	22 587,93	35 510,02	22 587,93	58 097,95
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	36 890,85	21 206,00	36 890,85	21 206,00	58 096,85
2022	0,00	0,00	0,00	0,00	38 325,68	19 770,11	38 325,68	19 770,11	58 095,79
2023	0,00	0,00	0,00	0,00	39 816,66	18 278,02	39 816,66	18 278,02	58 094,68
2024	0,00	0,00	0,00	0,00	41 366,00	16 727,63	41 366,00	16 727,63	58 093,63
2025	0,00	0,00	0,00	0,00	42 975,99	15 116,35	42 975,99	15 116,35	58 092,34
2026	0,00	0,00	0,00	0,00	44 649,01	13 442,11	44 649,01	13 442,11	58 091,12
2027	0,00	0,00	0,00	0,00	46 387,56	11 702,32	46 387,56	11 702,32	58 089,88
2028	0,00	0,00	0,00	0,00	48 194,20	9 894,50	48 194,20	9 894,50	58 088,70
2029	0,00	0,00	0,00	0,00	50 071,61	8 015,64	50 071,61	8 015,64	58 087,25
2030	0,00	0,00	0,00	0,00	52 022,58	6 063,29	52 022,58	6 063,29	58 085,87
2031	0,00	0,00	0,00	0,00	52 415,23	4 034,45	52 415,23	4 034,45	56 449,68
2032	0,00	0,00	0,00	0,00	50 586,27	2 003,41	50 586,27	2 003,41	52 589,68

L'impact des charges financières des emprunts actuellement en cours est supportable par les finances du PAN comme le reflète le tableau de simulation ci-dessous.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capacité annuelle de remboursement (1)	593 000 €	548 000 €	503 000 €	503 000 €	503 000 €	503 000 €	503 000 €	503 000 €	503 000 €	503 000 €	503 000 €	503 000 €
coût annuel emprunt 375.000 € à 10 ans taux : 4,42 % (2)	45 153 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
coût annuel emprunt 105.000 € en 5 ans taux : 3,45 % (3)	22 920 €	9 550 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Emprunt Plan Marshall 800.000 € en 20 ans (plate-forme d'Auvelais) : taux 4,2 % (4)	58 104 €	58 103 €	58 102 €	58 101 €	58 100 €	58 099 €	58 098 €	58 097 €	58 096 €	58 095 €	58 094 €	58 094 €
Solde annuel disponible affecté aux réserves (5)	466 823 €	480 347 €	444 898 €	444 899 €	444 900 €	444 901 €	444 902 €	444 903 €	444 904 €	444 905 €	444 906 €	444 906 €
Niveau des réserves (6)	466 823 €	947 170 €	1 392 068 €	1 836 967 €	2 281 867 €	2 726 768 €	3 171 670 €	3 616 574 €	4 061 478 €	4 506 383 €	4 951 289 €	5 396 196 €

Capacité annuelle de remboursement (1) :
 + Recettes de concessions et du restaurant
 + Recettes restaurant Amée
 - Rémunérations
 - Frais de fonctionnement
 - Gestion ports de plaisance et restaurant Amée

Solde annuel disponible (5) : (5) = (1) - (2) - (3) - (4)

Niveau des réserves : soldes annuels cumulés

7.2. Budget 2016

Le budget de l'année 2016 a été approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 8 juillet 2015.

7.2.1. Budget d'exploitation

Dépenses	Montants TVAC		
	Budget 2015 initial	Budget réalisé au 32/12/15	Budget 2016
1. Rémunérations et frais divers			
1.01 Administrateurs et président	71 100,00	60 541,00	70 000,00
1.02 Commissaires	2 350,00	2 098,17	2 300,00
1.03 Personnel de gestion	55 000,00	55 591,95	54 000,00
1.04 Personnel contractuel	142 500,00	139 284,25	229 230,00
1.05 Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00
1.06 Cotisations INASTI pour administrateurs publics	12 300,00	10 630,27	12 630,00
	283 250,00	268 145,64	368 160,00
2. Frais de fonctionnement			
2.01 Frais de fonctionnement du Conseil	8 000,00	4 819,66	8 000,00
2.02 Frais de représentation du Port, missions	5 500,00	5 204,14	5 500,00
2.03 Frais de déplacement	5 166,00	5 072,91	6 888,00
2.04 Loyer des locaux du PAN	0,00	0,00	0,00
2.05 Entretien des locaux du PAN	4 200,00	2 254,60	3 360,00
2.06 Consommation eau, électricité, téléphone, internet du PAN	6 510,00	7 590,66	6 810,00
2.06a Consommation eau, électricité, bâtiments des zones portuaires	3 600,00	9 173,19	3 600,00
2.07 Chauffage des locaux du PAN	0,00	0,00	0,00
2.08 Voiture de service (entretien, consommation)	0,00	0,00	0,00
2.09 Fournitures de bureau et fournitures diverses	5 000,00	3 644,95	5 000,00
2.09a Frais de correspondance	3 000,00	2 872,88	3 000,00
2.09b Fournitures photographiques	0,00	0,00	0,00
2.10 Mobilier et matériel de bureau	3 500,00	7 264,93	3 500,00
2.11 Entretien de matériel de bureau	3 500,00	7 233,42	3 500,00
2.12 Honoraires d'architectes et de géomètres	8 000,00	25,00	8 000,00
2.13 Honoraires d'avocats	4 000,00	12 716,53	8 000,00
2.14 Honoraires de réviseur d'entreprise	6 170,00	7 562,50	6 050,00
2.15 Entretien ordinaire des zones portuaires	2 500,00	2 284,43	5 500,00
2.16 Entretien des bâtiments des zones portuaires	2 500,00	1 340,16	2 900,00
2.17 Assurances incendie des bâtiments dans les zones portuaires	4 900,00	5 207,32	6 300,00
2.18 Cotisations	3 600,00	3 555,50	3 600,00
2.19 Frais de documentation, revues	1 000,00	0,00	200,00
2.19a Frais d'annonces et insertions	500,00	7 852,90	500,00
2.19b Frais de publicité	1 000,00	3 484,80	1 000,00
2.20 Frais enregistrement de concessions	0,00	0,00	0,00
2.20.a Taxes diverses(province, commune...)	400,00	0,00	0,00
2.21 Frais pour diverses manifestations	7 500,00	10 600,00	10 000,00
2.22 Assurance pour administrateurs et personnel de gestion	3 400,00	4 241,73	3 400,00
	93 446,00	114 002,21	104 608,00

Dépenses	Montants TVAC		
	Budget 2015 initial	Budget réalisé au 32/12/15	Budget 2016
3. Frais financiers			
3.01 Intérêts sur crédit mixte trésorerie	0,00	0,00	0,00
3.02 Intérêts sur emprunt 105.000 € à 5 ans	753,34	753,34	82,86
3.03 Intérêts sur emprunt 375.000 € à 10 ans	916,55	916,55	0,00
3.04 Intérêts sur emprunt plan Marshall	28 755,12	21 717,79	27 614,47
3.05 Remboursement en capital sur emprunt 105.000 € à 5 ans	22 167,02	22 167,02	9 467,29
3.06 Remboursement en capital sur emprunt 375.000 € à 10 ans	44 236,57	44 236,57	0,00
3.07 Remboursement emprunt plan Marshall	29 347,47	31 054,84	30 487,30
3.08 Charges diverses	1 700,00	1 474,81	1 700,00
	127 876,07	122 320,92	69 351,92
4. Gestion des ports de plaisance			
4.01 Contrat de concession	60 000,00	80 000,00	50 000,00
4.02 Assurances incendie des bâtiments des ports de plaisance	6 300,00	4 212,41	4 200,00
4.03 Mobilier et matériel de bureau pour les ports de plaisance	0,00	1 091,51	0,00
4.04 Maintenance des équipements	2 000,00	15 147,78	2 000,00
4.05 Déplacements pontons et capitainerie flottante	15 000,00	29 170,08	15 000,00
4.06 Redevances de concessions domaniales	10 700,00	11 951,00	10 700,00
	94 000,00	141 572,78	81 900,00
5. Restaurant de la plage d'Amée			
5.01 Assurance bâtiment plage d'Amée	700,00	718,24	700,00
5.02 Entretien du bâtiment de la plage d'Amée	1 000,00	0,00	1 000,00
	1 700,00	718,24	1 700,00
6. Autres charges			
6.01 Charges exceptionnelles (abandon de subsides à recevoir,...)	0,00	0,00	0,00
6.02 Abandon de créances	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
7. Travaux et études			
7.01 Aménagement des zones portuaires			
Budget ordinaire SPW DGO 2	1 239 146,46	112 001,76	885 000,00
Budget cofinancement FEDER	893 364,68	490 199,04	0,00
7.02 Programme SAED	325 000,00	0,00	355 000,00
7.03 Ports de plaisance CGT	0,00	0,00	0,00
7.04 Travaux sur fonds propres du PAN	200 000,00	123 054,87	245 000,00
7.05 Intérêts de retard	0,00	0,00	0,00
	2 657 511,14	725 255,67	1 485 000,00
8. Acquisitions immobilières			
8.01 Subventionnées par le SPW	0,00	0,00	0,00
8.02 Subventionnées par la DGATLP	0,00	0,00	0,00
8.03 Subventionnées par le CGT	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
9. TVA due	188 002,89	171 362,91	206 172,27
Total des dépenses :	3 445 786,10	1 543 378,37	2 316 892,19
Total des dépenses - poste 9 TVA due :	3 257 783,21	1 372 015,46	2 110 719,92

Recettes	Montants TVAC		
	Budget 2015	Budget réalisé	Budget 2016
	initial	au 32/12/15	
1. Recettes de concessions			
1.01 Redevances	714 104,48	714 104,48	845 216,00
1.02 Péages sur tonnages manipulés	142 633,66	142 633,66	164 824,00
1.03 Péages sur tonnages manquants	79 322,00	79 322,00	88 790,00
1.04 Autorisations à titre précaire	20 376,00	17 980,00	17 980,00
1.05 Recettes sur projets SAED	0,00	0,00	0,00
1.06 Location de terrains	10 867,00	10 867,00	10 285,00
1.07 Récupération de frais administratifs	0,00	0,00	0,00
1.08 Récupération de créances	12 000,00	12 000,00	12 000,00
1.09 Intérêts de retard	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	980 303,14	977 907,14	1 140 095,00
2. Recettes restaurant plage d'Amée			
2.01 Loyer appartement	9 000,00	9 000,00	9 000,00
2.02 Redevance fixe	27 500,00	27 500,00	27 050,00
2.03 Redevance variable	12 500,00	12 500,00	12 800,00
	49 000,00	49 000,00	48 850,00
3. Recettes des ports de plaisance			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
4. Produits financiers			
4.1 Produits de placement de trésorerie	0,00	0,00	0,00
4.2 Autres	500,00	500,00	500,00
	500,00	500,00	500,00
5. Régularisations (Notes de crédit,...)			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
6. Récupération de frais			
	0,00	0,00	45 000,00
	0,00	0,00	45 000,00
7. Subsidés à recevoir			
7.01 Aménagement des zones portuaires			
Subsidés FEDER (60%)	893 364,68	1 025 000,00	0,00
Subsidés SPW DGO 2 (40%)	1 211 209,78	746 209,78	632 000,00
7.02 Programme SAED	325 000,00	0,00	355 000,00
7.03 Ports de plaisance CGT	3 999,20	3 999,20	0,00
7.04 Engagement de personnel	0,00	0,00	89 603,58
	2 433 573,66	1 775 208,98	1 076 603,58
8. TVA récupérée			
	64 118,73	64 118,73	59 200,56
	64 118,73	64 118,73	0,00
9. Vente de matériel			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
Total recettes :	3 527 495,53	2 866 734,85	2 370 249,14
Total recettes - Poste 8 TVA récupérée :	3 463 376,80	2 802 616,12	2 311 048,58

7.2.2. Budget d'investissement

	Travaux (HTVA)	Subsides
1. Aménagement des zones portuaires (subsides DGO 2)		
- Divers travaux d'aménagements dans les zones portuaires de la Meuse et de la Sambre	620 000,00 €	420 000,00 €
- Seilles : Etude d'orientation du réaménagement du chantier naval	15 000,00 €	12 000,00 €
- Marche-les-Dames : aménagement d'un point de chargement supplémentaire	200 000,00 €	160 000,00 €
- Aménagements paysagers dans les zones portuaires	50 000,00 €	40 000,00 €
Totaux travaux aménagements des zones portuaires (1) :	885 000,00 €	632 000,00 €
2. Programme SAED		
- Réhabilitation du site de la boulonnerie à Floreffe	325 000,00 €	325 000,00 €
- Etude de réhabilitation des halls de Sclaigieux	30 000,00 €	30 000,00 €
Totaux dossier SAED (3) :	355 000,00 €	355 000,00 €
Totaux dossier subsidiés (1) + (2) + (3) :	1 240 000,00 €	987 000,00 €
3. Travaux réalisés sur fonds propres du PAN		
- Entretien des bâtiments dans les zones portuaires en 2015	60 000,00 €	0,00 €
- Travaux de maintenance dans les ports de plaisance	50 000,00 €	0,00 €
- Travaux de réparation de la capitainerie flottante d'Amée (y compris opérations de renflouage)	50 000,00 €	0,00 €
- Travaux de maintenance dans le bâtiment de la Plage d'Amée (réparation de toiture, de chauffage et de conditionnement d'air)	50 000,00 €	0,00 €
- Plantations et aménagements de zones portuaires	15 000,00 €	0,00 €
- Signalétique dans la zone portuaire de Tamines	15 000,00 €	0,00 €
- Missions de coordination santé sécurité sur les chantiers du PAN	5 000,00 €	0,00 €
-	-	-
Totaux travaux réalisés sur fonds propres du PAN :	245 000,00 €	0,00 €
Total général :	1 485 000,00 €	987 000,00 €

7.2.3. Besoin de trésorerie

Selon les prévisions budgétaires figurant ci-dessus, les recettes s'élèvent à 2.370.249,14 €, contre 2.316.892,19 €. Le résultat représente donc un bénéfice de 53.356,95 €.

Le PAN peut donc faire face à ses dépenses d'investissement et de fonctionnement sans recours à l'emprunt.

7.3. Cour des Comptes

Dans le cadre de ses missions (voir Chapitre 2 §2.2.3. Organes de contrôle), la Cour des Comptes a procédé à un audit détaillé des comptes de l'année 2011 à 2014.

Pour ce qui concerne les contrôles des marchés publics, les opérations comptables et financières, la Cour n' a pas formulé de remarques particulières.

Toutefois la Cour a fait part au service de gestion de l'évolution de ses missions.

Tout comme pour le contrôle révisoral, les tâches de la Cour des Comptes, outre les contrôles habituels dont question ci-dessus, évoluent un audit de performances, en l'occurrence, l'évaluation de la qualité des contrôles internes mis en place par le Port, ainsi que la gestion des risques.

Cet audit vise à apprécier la saine gestion du Port.

Par saine gestion, il faut entendre :

- ✓ Economie : veiller à minimiser les coûts ;
- ✓ Efficience : obtenir les meilleurs résultats avec les ressources disponibles ;
- ✓ Efficacité : réaliser les objectifs fixés dans le Plan d'entreprise avec la meilleure efficacité possible.

La Cour des Comptes demande que chaque tâche administrative, technique, financière, comptable fasse l'objet d'une procédure écrite, décrivant toutes les étapes d'accomplissement d'une tâche déterminée, les contrôles et vérifications à accomplir, de manière à minimiser les risques d'erreurs ou d'oublis.

Chapitre 8. Bilan social

8.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'un Président, de 2 Vice-Présidents et de 12 Administrateurs. Par ailleurs, le Gouvernement wallon est représenté par 2 Commissaires. La composition détaillée en est donnée au chapitre 2.

Les rémunérations payées aux membres du Conseil d'administration et aux commissaires du Gouvernement pour l'année 2015 figurent dans le tableau ci-dessous.

Composition du Conseil avant le 17/09/2015				Composition du Conseil après le 17/09/2015			
Membres	Titre	Genre	Rémunération	Membres	Titre	Genre	Rémunération
Bernard ANSELME	Président	H	23 232,78 €	Bernard ANSELME	Président	H	7 744,26 €
Marc BRUYR	Vice-Président	H	3 385,55 €	Marc BRUYR	Vice-Président	H	967,30 €
Jean-Michel BAIJOT	Vice-Président	H	2 418,25 €	Pascal DEPAUW	Vice-Président	H	967,30 €
Françis VERBORG	Administrateur	H	1 209,10 €	Dimitri LHOSTE	Administrateur	H	483,64 €
Michel NICOLAS	Administrateur	H	1 692,74 €	Marc DEHENEFFE	Administrateur	H	483,64 €
Alain GENETTE	Administrateur	H	1 209,10 €	Alain GENETTE	Administrateur	H	483,64 €
Francis COLLOT	Administrateur	H	1 450,92 €	Tanguy AUSPERT	Administrateur	H	483,64 €
Xavier GERARD	Administrateur	H	241,82 €	Fabienne BALFROID	Administratrice	F	483,64 €
Tanguy AUSPERT	Administrateur	H	1 692,74 €	Sandrine LACROIX	Administratrice	F	241,82 €
Fabienne BALFROID	Administratrice	F	1 450,92 €	Luc DELIRE	Administrateur	H	483,64 €
Sandrine LACROIX	Administratrice	F	1 450,92 €	Jean-Marc VAN ESPEN	Administrateur	H	483,64 €
Luc DELIRE	Administrateur	H	1 450,92 €	Bernard MOUTON	Administrateur	H	483,64 €
Jean-Marc VAN ESPEN	Administrateur	H	1 692,74 €	Claude EERDEKENS	Administrateur	H	483,64 €
Luc VANDENDORPE	Administrateur	H	241,82 €	Philippe HANCK	Membre associé	H	0,00 €
Bernard MOUTON	Administrateur	H	1 231,51 €	Luc VANDENDORPE	Commissaire	F	287,42 €
Claude EERDEKENS	Administrateur	H	1 209,10 €	Thibaut Mouzelard	Commissaire	H	287,42 €
Etienne SERMON	Administrateur	H	0,00 €				
Philippe HANCK	Membre associé	H	1 450,92 €			13H et 3F	14 848,28 €
Luc VANDENDORPE	Commissaire	H	766,45 €				
Thibaut Mouzelard	Commissaire	H	862,26 €				
		18H et 2F	48 340,56 €				

Il est à noter que au cours de l'année 2015

- ✓ Monsieur Luc Vandendorpe a exercé successivement la mission d'administrateur, puis celle de commissaire du Gouvernement wallon.
- ✓ Madame Elisabeth Malisoux, nouvelle administratrice pour la Ville d'Andenne en remplacement de Monsieur Francis Verborg, a pris ses fonctions lors du Conseil d'administration du 29 janvier 2016

8.2. Service de gestion

Le personnel du service de gestion est composé d'un directeur et de 10 agents. Les rémunérations pour l'année 2015 figurent dans le tableau ci-dessous.

Membres	Titre	Genre	Rémunération
Marc BAUVIN	Directeur	H	21 982,80 €
Claude MARTIN	Responsable financier	H	6 948,24 €
Vincent FELLER	Responsable travaux	H	6 948,24 €
Laurent CALAY	Responsable travaux	H	6 948,24 €
Ann-Françoise WIAME	Gestionnaire	F	59 610,72 €
Katty BOURGEOIS	Secrétaire d'administration	F	6 041,16 €
Nathalie ISTACE	Secrétaire d'administration	F	5 114,76 €
Jean-Jacques Hanse	Expert tourisme fluvial	H	6 948,24 €
Jean-Luc VIGREUX	Expert travaux	H	6 948,24 €
Dominique VERBORG	Secrétaire d'administration	F	17 845,84 €
Solène BAUVIN	Secrétaire d'administration	F	15 754,54 €
		6H et 5F	161 091,02 €

Il est à noter que, selon les dispositions de la Loi de création du Port en 1978, l'article 4 de celle-ci dispose que « l'Etat peut, dans la mesure de ses possibilités, mettre gratuitement du personnel de gestion à disposition de l'organisme ».

Cette disposition a permis la mise en place d'un service de gestion constitué d'agents des Travaux Publics, puis du MET.

Depuis la modernisation de l'Administration wallonne intervenue en 2009, le Code la Fonction Publique a établi le principe de mission, au lieu du détachement à temps partiel, pour l'engagement de nouveaux agents.

Dans la pratique, l'application de ce principe est peu praticable en raison des besoins en personnel au SPW, et de l'absence de nouveaux recrutements. Ce principe n'est donc pas appliqué dans la pratique.

Le Port est donc amené à procéder à l'engagement de personnel contractuel pour le remplacement d'agents du SPW, ou pour l'engagement de personnel supplémentaire, d'où il résulte une augmentation des charges salariales.

8.3. Présence équilibrée Homme/Femme

En fonction des tableaux ci-dessus, on peut constater que, pour le service de gestion, l'équilibre Homme/Femme est respecté.

Pour le conseil d'administration, le service de gestion n'a pas autorité puisque la désignation des administrateurs relève de la décision des instances qu'ils représentent :

la Région wallonne, la Province de Namur, le BEP, les communes d'Andenne, de Namur et de Sambreville.

7.4. Assurance responsabilité civile.

Les administrateurs du Conseil d'Administration, ainsi que le personnel de gestion sont couverts en termes de responsabilité civile. L'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux assurés (en l'occurrence ici les administrateurs, le Président et les membres du service de gestion) suite à un sinistre survenu pendant la période d'assurance.

7.5. Prévention, de sécurité et de santé.

Les agents issus du SPW bénéficient des mesures de protection du travail (prévention, sécurité, santé au travail) mises en place par le SPW. En ce qui concerne les agents contractuels, un contrat a été souscrit avec la société Mensura pour leur assurer les mêmes garanties.

7.6. Service social

L'ensemble des agents du service de gestion bénéficie des avantages du Service social du Gouvernement wallon. Les missions les plus importantes du Service social sont l'aide sociale individuelle et la couverture des soins de santé.

La couverture des soins de santé comporte :

- L'assurance hospitalisation
- Les frais médicaux, pharmaceutiques et de prothèses
- La médecine préventive
- Les campagnes de solidarité

L'aide sociale comporte :

- L'aide morale et psychologique
- L'aide pécuniaire
- La médiation des dettes
- L'information sur divers sujets (accompagnement des mourants, logement social, ...)

En outre, divers avantages sont accordés aux agents en fonction du niveau de leur revenus :

- l'affiliation du nouveau-né ou de l'enfant adopté,
- l'allocation complémentaire de naissance ou d'adoption,
- les crèches
- l'intervention dans les frais liées à la petite enfance
- les plaines,
- la Saint-Nicolas,
- les séjours

Chapitre 9. Evaluation générale du contrat de gestion

9.1. Tableau de bord

Utilisation de la voie d'eau en tant que mode de transport

- ✓ Superficie mouillée concédée aux utilisateurs voie d'eau / superficie mouillée totale concédable = 51,64 %
- ✓ Nouvelles concessions (y compris les modifications de concession) accordées aux entreprises dont l'activité est liée à la voie d'eau Oui/Non
- ✓ Respect du tonnage minimal prévu Oui/Non
- ✓ Pénalité prévue en cas de non-respect Oui/Non
- ✓ Bilan carbone des activités du Port (T CO₂ évitées par le recours à la voie d'eau) 34.317 T CO₂/an

Gestion domaniale

- ✓ Taux d'occupation des terrains concédables = 84,75 %
- ✓ Mise à jour de l'inventaire = 100 %

Centre logistique

- ✓ Participation aux activités de Centre logistique Oui / Non
- ✓ Réalisation du bilan des expériences de Centre de logistique Oui / Non

Partenariats

- ✓ Evaluation des partenariats Oui / Non

Dimension internationale

- ✓ Projets internationaux Oui / Non
- ✓ Nombre de projets internationaux nouveaux Oui / Non

Entreprise publique performante

- ✓ Plan d'entreprise approuvé par le Conseil d'administration Oui / Non
- ✓ Transmission du plan d'entreprise au Ministre Oui / Non
- ✓ Mise à jour du plan d'entreprise Oui / Non
- ✓ Mise à jour des indicateurs du tableau de bord Oui / Non

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| ✓ Données sectorielles fournies pour l'année en cours, en conformité avec la Classification établie à la DGO2 | Oui / Non |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

Plan pluriannuel d'investissement

- | | |
|----------------------------------------------------|----------------------|
| ✗ Elaboration du plan pluriannuel d'investissement | Oui / Non |
| ✓ Mise à jour du plan pluriannuel d'investissement | Oui / Non |
| ✓ Transmission du plan au Ministre | Oui / Non |
| ✓ Nombre de nouveaux grands projets | 0 |
| ✓ Nombre d'évaluations réalisées | 0 |
| ✓ Nombre d'analyses coûts / avantage | 0 |

9.2. Réalisation de l'objet social en 2015

Evolution du personnel de gestion

Le plan d'entreprise réalisé en 2015 a fait apparaître des besoins en termes de recrutement de personnel :

- ✓ Un contrôleur des travaux
Ses missions consistent à :
 - Inspecter les zones portuaires pour contrôler les activités de transbordement de marchandises sur les quais, et relever les dégâts et avaries ;
 - Préparer les cahiers des charges des travaux à réaliser ;
 - Contrôler l'exécution des chantiers.

La procédure de recrutement a été approuvée lors du Conseil d'administration du 28 octobre 2015. Cette procédure de recrutement comportant une épreuve écrite et une épreuve orale ; les épreuves sont évaluées par un jury constitué d'administrateurs et de représentants du service de gestion.

Cette procédure ainsi que la désignation du candidat retenu devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

- ✓ Un comptable à mi-temps pour épauler Madame Verborg qui effectue des prestations à mi-temps.
Le service de gestion proposera au Conseil d'administration lors de la séance du mois de janvier 2016 de marquer son accord sur l'augmentation du régime de travail de Madame Solène Bauvin d'un mi-temps à un 4/5 temps à cette fin.

9.3. Réalisation des objectifs contractuels

9.3.1. Utilisation de la voie d'eau en tant que mode de transport

Le Port en conformité avec les missions qui lui sont dévolues s'attache à développer le transport à la voie d'eau,

- par la valorisation des terrains libres, ainsi que par la prospection de nouveaux terrains. Les mesures prises par le Port à cet égard sont précisées dans le chapitre 4 - Gestion domaniale ;
- par la réalisation d'infrastructures (quai, dalles de manutention, voiries d'accès) sur les terrains à mettre à disposition des entreprises ;
- par la prospection de nouveaux terrains susceptibles de permettre de nouvelles activités pour lesquelles l'utilisation de la voie d'eau doit être privilégiée. Le site de St Gobain à Sambreville et le site de Ronet à Namur en sont une illustration.

Il est toutefois malaisé de fixer des objectifs annuels de progression des tonnages transportés par voie d'eau, étant donné que le transport de marchandises est lié à la conjoncture économique comme en témoigne la courbe d'évolution des tonnages transportés de 2008 à 2015 (chapitre 5 – page 13).

La fermeture d'entreprises (St Gobain à Sambreville), tout comme le ralentissement d'activité (AGC à Moustier) ou la réorientation de la logistique de Solvay à Jemeppe-sur-Sambre constituent des exemples d'actualité récente.

Le cas des containers est significatif à cet égard. Les études prospectives préalables à la réalisation du terminal à container à Sambreville tablait sur 12.000 containers la première année de mise en service, alimentée principalement par Solvay, avec une progression moyenne de 7%/an provenant des autres entreprises environnantes du secteur verrier (St Gobain et AGC). Ces perspectives se sont effondrées depuis lors pour les raisons évoquées ci-dessus.

Ceci n'empêche pas le PAN de poursuivre ses démarches pour développer l'activité container sur ce site (voir point 9.3.5 ci-après)

Pour le secteur du vrac, des perspectives de développement sont attendues :

- A Auvélais où la société Euro-Services annonce de nouveaux marchés qui représentent 80.000 T/an.
- A Seilles où le contrat de concession avec la société Confort Energie donnera lieu à un trafic de produits pétroliers de 15.000T/ an
- A Seilles où le contrat de concession avec la société Janus donnera lieu à un trafic de matériaux de recyclage de déchets de 80.000 T/an

9.3.2. Gestion domaniale

La gestion domaniale de l'ensemble des sites portuaires et les mesures de valorisations prises par le PAN sont précisées dans le chapitre 4 – gestion domaniale.

Il convient d'ajouter aux considérations qui ont été formulées dans ce chapitre 4, la nécessité de développer les outils existants de gestion du domaine géré par le Port.

Un SIG (Système d'Information géographique) est indispensable à cet effet. Cet outil est conçu pour permettre la superposition de plusieurs couches d'informations (cartographie générale du domaine, réseau routier, ferroviaire et fluvial, plans de secteur, plan des zones portuaires et de leurs équipements).

Associé à une base de données des terrains portuaires et des concessions accordées, le SIG permet une visualisation cartographique

- des terrains occupés, des terrains libres, des terrains qui deviendront libres dans un délai déterminé ;
- des plans précis des terrains avec leurs équipements en eau, électricité, les voiries, les bâtiments et entrepôts ;

Le SIG est également utile pour les démarches vers les candidats concessionnaires afin de leur fournir les informations les plus précises possible.

Ceci nécessite au préalable un relevé topographique précis pour l'ensemble des terrains gérés par le Port.

Le Port dispose actuellement d'une partie de ces relevés topographiques, réalisés à l'occasion de bornages pour la mise en concession de terrain ou lors de la réalisation de travaux d'infrastructures.

Dans le cadre de la convention qui lie les ports à la DGO2, les ports ont accès aux marchés d'utilisation et de maintenance d'outils cartographiques et SIG. Dans ce cadre, le PAN sollicite qu'un marché soit lancé par la DGO2 pour l'ensemble des 4 ports afin de mettre à disposition de ceux-ci un SIG répondant aux spécificités et aux besoins des ports autonomes.

9.3.3. Utilisation de la dotation annuelle de la DGO2 pour les investissements.

Le bilan des subsides accordés par la DGO 2 au Port conduit aux chiffres suivants (voir chapitre 7 §7.1.2.) :

- en engagement : 379.140,48 €
- en ordonnancement : 239.015,19 €

La sous-utilisation de la dotation annuelle peut s'expliquer par les faits suivants :

- Des subsides initialement prévus en 2015 ont été engagés dans les derniers jours de l'année 2014, réduisant de ce fait le montant des subsides accordés en 2015 ;
- Certains dossiers d'investissement ont pris du retard dans leur élaboration, de sorte qu'il n'a pas été possible de les adjuger en 2015 ;
- Les travaux d'aménagement de la zone portuaire de Moignelée, faisant l'objet d'un subside du FEDER et de la Région, n'ont pu être terminés avant le 31 décembre 2015, en sorte qu'une partie de ces subsides n'a pu être liquidée à cette date.

Le Port a réalisé en 2015 des investissements sur fonds propres à hauteur de 123.000 €.

9.3.4. Affectation des recettes

Les recettes du Port sont constituées pour l'essentiel par :

- les redevances des concessions et péages pour tonnages manipulés ;
- les subsides européens ou régionaux pour les travaux d'investissements ;
- le fonctionnement du restaurant d'Amée.

Ces recettes sont intégralement affectées :

- aux investissements et aux travaux financés sur fonds propres du Port ;
- aux frais de fonctionnement du Port ;
- aux charges financières (emprunts) ;
- à la gestion des ports de plaisance et du restaurant d'Amée.

Le résultat annuel (bénéfice ou perte) est automatiquement affecté au passif du bilan comptable (poste V Bénéfice ou perte)

9.3.5. Centre logistique

Pour le Port de Namur, une seule concession est dédiée à des opérations de logistique, à savoir le terminal à container d'Auvelais.

Ce terminal a été réalisé dans le cadre du financement SOWAFINAL.

D'une superficie de 2,8 ha, il est équipé d'un portique de manutention sur rail.

Une concession de services a été attribuée à la société Euro-Services pour une durée de 5 ans, dont la mission première est de développer le transport de containers par voie fluviale.

Le terminal est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2013.

Parmi ses missions principales, le concessionnaire est chargé de faire des démarches prospectives auprès d'utilisateurs potentiels du terminal.

Jusqu'ici, ces démarches n'ont pas abouti au démarrage de l'activité container.

Il apparaît, à la suite des divers contacts que le Port a eu avec les Ports voisins et avec des opérateurs de terminaux à containers qu'il faut disposer à proximité du terminal une ou plusieurs entreprises utilisant les containers dans leur chaîne logistique, ce qui nécessite une étude de économique de marché pour déterminer les utilisateurs potentiels.

C'est ce type de démarche qui va être lancé pour l'analyse de faisabilité du développement du site de Ronet.

9.3.6. Partenariats

Ce point a été développé aux chapitres 2 §2.2 et 4 §4.3.

9.3.7. Communication et promotion

Ce point a été développé au chapitre 3.

9.3.8. Dimension internationale

La dimension internationale du Port est actuellement constituée de 2 éléments :

- Le Port est membre de la FEPI (Fédération européenne des Ports intérieurs) qui le met en relation avec les autres ports européens. Il bénéficie également de cette manière de l'action de lobbying de la FEPI auprès de la Commission européenne (voir la description plus précise au Chapitre 4 §4.3.) ;
- Le partenariat de l'AWEX qui fait connaître à l'étranger les activités du Port, sa disponibilité en terrains pour des entreprises de taille internationales désireuses de s'implanter en Wallonie.

9.4. Mesures pour améliorer la réalisation des objectifs fixés

Ce point a été développé aux points 9.3.1 et 9.3.5. ci-dessus.

9.5. Propositions éventuelles d'adaptation du contrat de gestion

Toute proposition en la matière se doit d'être concertées entre les 4 ports dans le cadre de la plate-forme des ports instituée par le contrat de gestion.

9.6. Note quant au respect des engagements du Gouvernement wallon

Ces engagements figurent au contrat de gestion au Titre IV –Engagements du Gouvernement – Articles 17 à 24.

Ils portent sur les aspects suivants :

- ✓ Tarification des redevances d'occupation et de péages ;
- ✓ Terrains situés le long de la voie d'eau ;
- ✓ Dragage ;
- ✓ Coordination des ports ;
- ✓ Programme d'investissement régional dédié au Port ;
- ✓ Modalités d'attribution des subsides émergeant au budget des Voies hydrauliques ;

9.6.1. Tarification des redevances d'occupation et de péages Personnel du service de gestion.

En fonction de l'historique de création des ports, les tarifications appliquées par ceux-ci sont différentes les unes des autres.

Depuis la mise en application du contrat de gestion, une plate-forme des ports a été instituée en vue de créer des synergies entre ceux-ci et de créer une coopération entre ceux-ci.

Afin de ne pas créer des situations de concurrence là où les conditions d'accueil des entreprises sur les sites portuaires ne sont pas liées à des spécificités de chacun des ports, telles leur localisation, les services qui peuvent être offerts, leur proximité par rapport à la zone de chalandise, etc..., les tarifications devraient être harmonisées.

Il conviendrait en conséquence d'harmoniser les tarifications entre chacun des ports autonomes.

9.6.2. Terrains situés le long de la voie d'eau

Le Port autonome est occasionnellement confronté à la difficulté de mettre à disposition des entreprises des terrains qu'il gère, bien que l'affectation de ceux-ci au plan de secteur soit dédiée aux activités industrielles.

Il convient qu'une ligne de conduite cohérente et claire soit adoptée au niveau du Gouvernement wallon au niveau de ses compétences infrastructures, aménagement du territoire et environnement permettant au Port de remplir les missions de développement du transport fluvial et de développement économique.

Le Port est effectivement confronté à plusieurs situations mettant en péril l'aboutissement de projets, pourtant concertés avec toutes les instances concernées.

En ce qui concerne la dépollution des sites par la Spaque, il est important qu'une programmation des travaux à réaliser, soit en concordance avec les travaux portuaires budgétés par le Ministre de tutelle des ports.

En effet, force est de constater un décalage important entre les développements de projets nouveaux et la mise en conformité des terrains au regard des normes environnementales. Ceci met en péril les négociations avec les entreprises candidates à obtenir une concession sur les sites concernés.

9.6.3. Coordination des ports

Le Port souhaite, dans l'esprit de la convention qui lie la DGO2 de mutualiser les moyens en ce qui concerne :

- le développement d'outils performants pour la gestion domaniale : cartographie des zones portuaires, Système d'Information Géographique (voir à ce sujet le §9.3.2 ci-dessus). La DGO 2 dispose d'un outil informatique qui remplit ces fonctions (GESDOM) qu'il conviendrait d'adapter aux spécificités du Port.
- une étude commune à tous les ports concernant la valeur ajoutée des ports, le rôle économique qu'ils jouent, l'emploi direct et indirect généré par leurs activités.

9.6.4. Programme d'investissement régional lié aux ports

Cette première année de mise en œuvre du contrat n'a pas permis de réaliser le programme d'investissement à hauteur de la dotation de 1.000.000 €.

La difficulté principale réside dans la difficulté d'établir les projets dans les délais requis, résultant du personnel technique réduit dont dispose le Port, mais aussi de la durée des procédures auprès des organismes impliqués (Comité d'acquisition des Immeubles, Aménagement du Territoire, Spaque pour les opérations de dépollution des sols, permis d'environnement et permis d'exploiter délivré par les communes concernées, ...) dont le Port est tributaire pour les projets.

A cet égard lance un marché d'établissement des projets et des cahiers des charges par des bureaux d'études spécialisés en ces matières. Ce marché doit être intégré dans la dotation annuelle accordée au Port.

Le Port est d'avis de renforcer l'équipe des techniciens par le recrutement d'ingénieurs supplémentaires.

9.6.5. Modalités d'attribution des subsides émergeant au budget des Voies hydrauliques

Les nouvelles modalités de liquidation des paiements des tranches de subsides sont appréciables dans la mesure elles permettent une meilleure gestion de la trésorerie du Port.

9.6.6. Tableau de bord

Des clarifications doivent être obtenues sur les indicateurs à mettre à jour, notamment en ce qui concerne le bilan environnemental (Tonnes de CO₂ évitées par le transport des marchandises par voie d'eau).

Une méthodologie commune doit être mise au point.

La plate-forme des Ports constitue le lieu optimal de discussion de ces questions.



Annexes au rapport 2015

Annexe

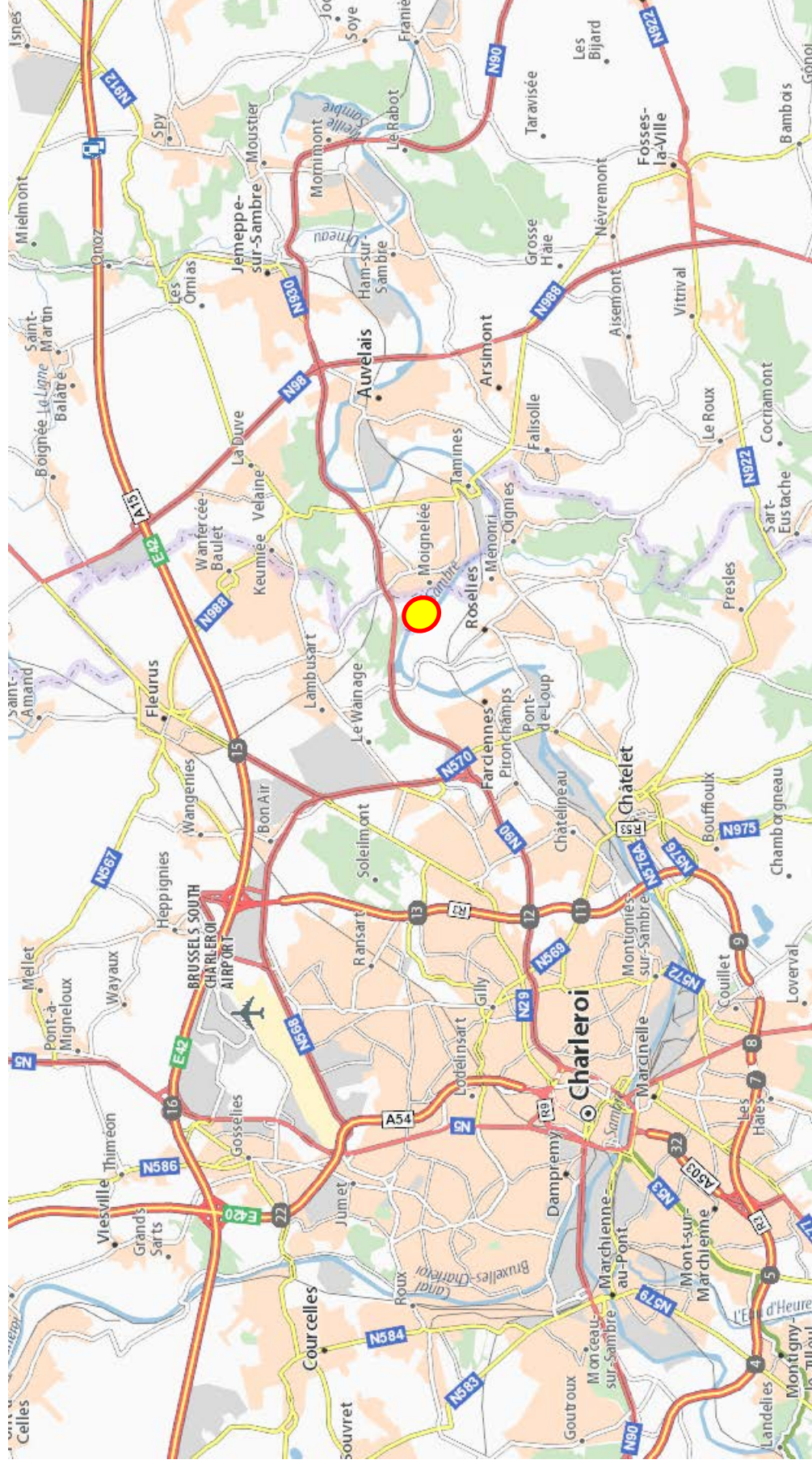
1

Gestion patrimoniale

Croquis des zones portuaires

Zone portuaire de Moignelée

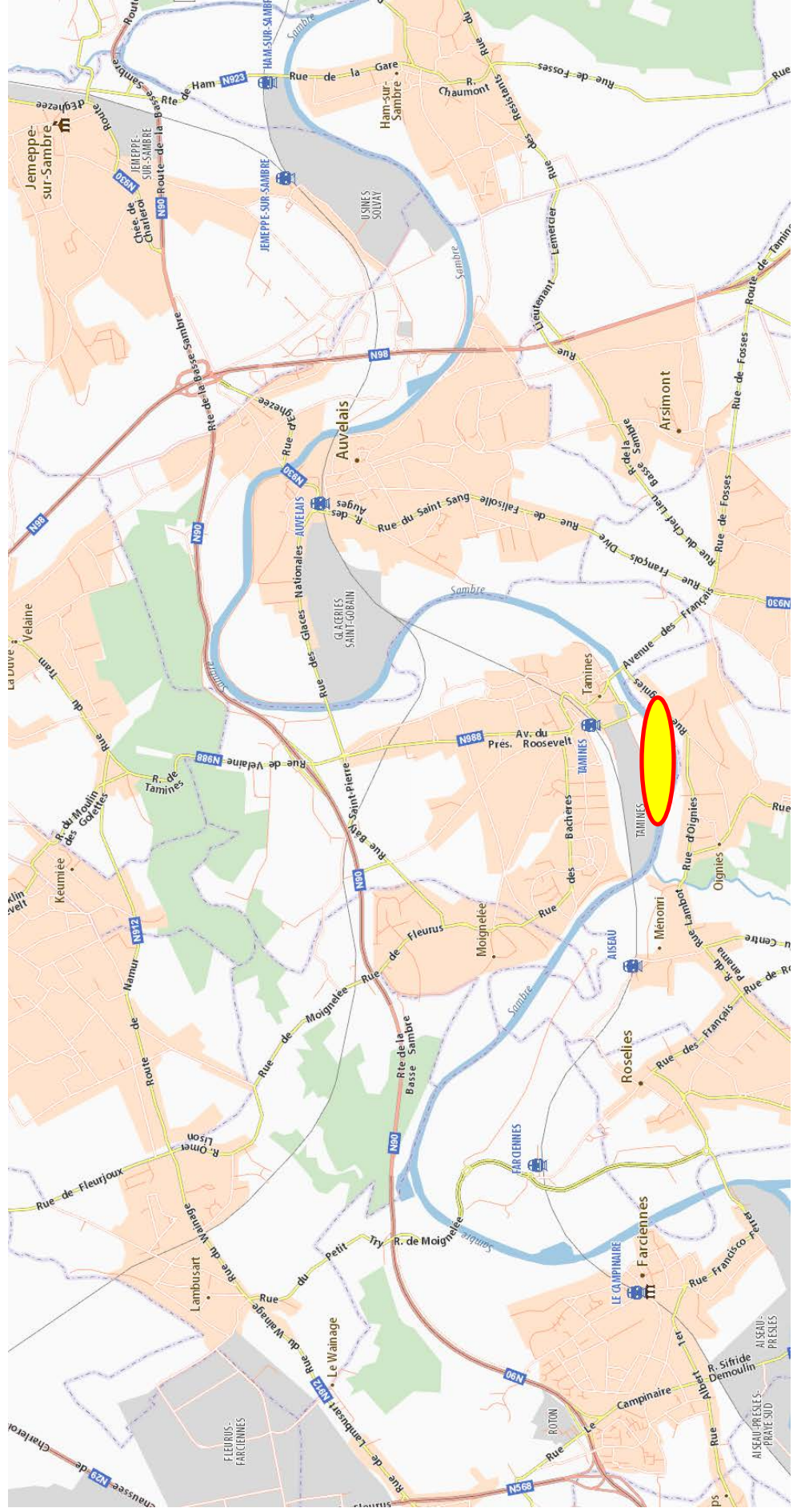
- Localisation :** Moignelée - commune de Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 126.400 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Réservé exclusivement aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 130 m
Eau, gaz, électricité

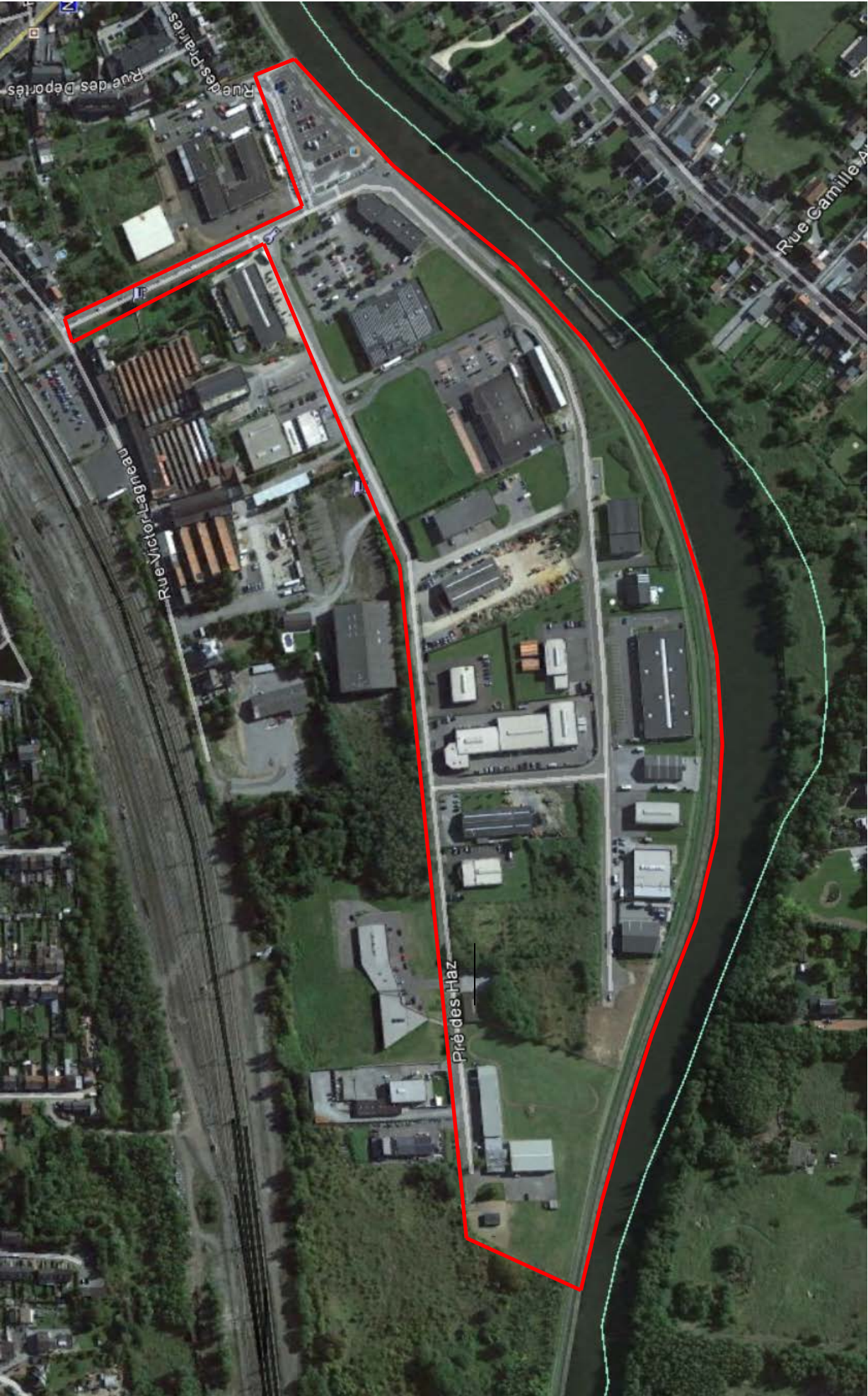




Zone portuaire de Tamines

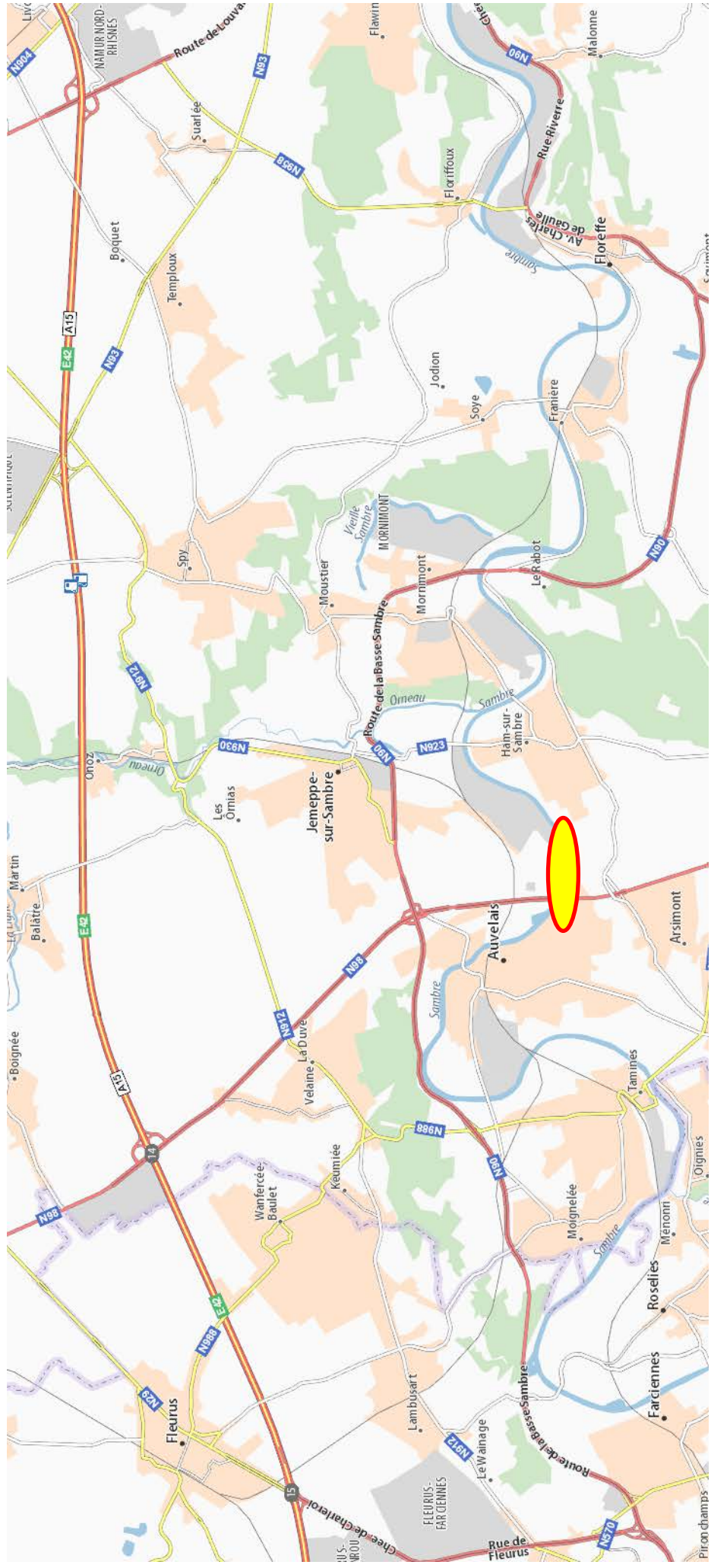
- Localisation :** Tamines - commune de Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 136.477 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de l'autoroute E42 et de la N988
- Plan de secteur :** Zone artisanale, de PME et de services
- Destination des terrains :** PME dont l'activité n'est pas liée à la voie d'eau
- Equipements :** Eau, gaz, électricité

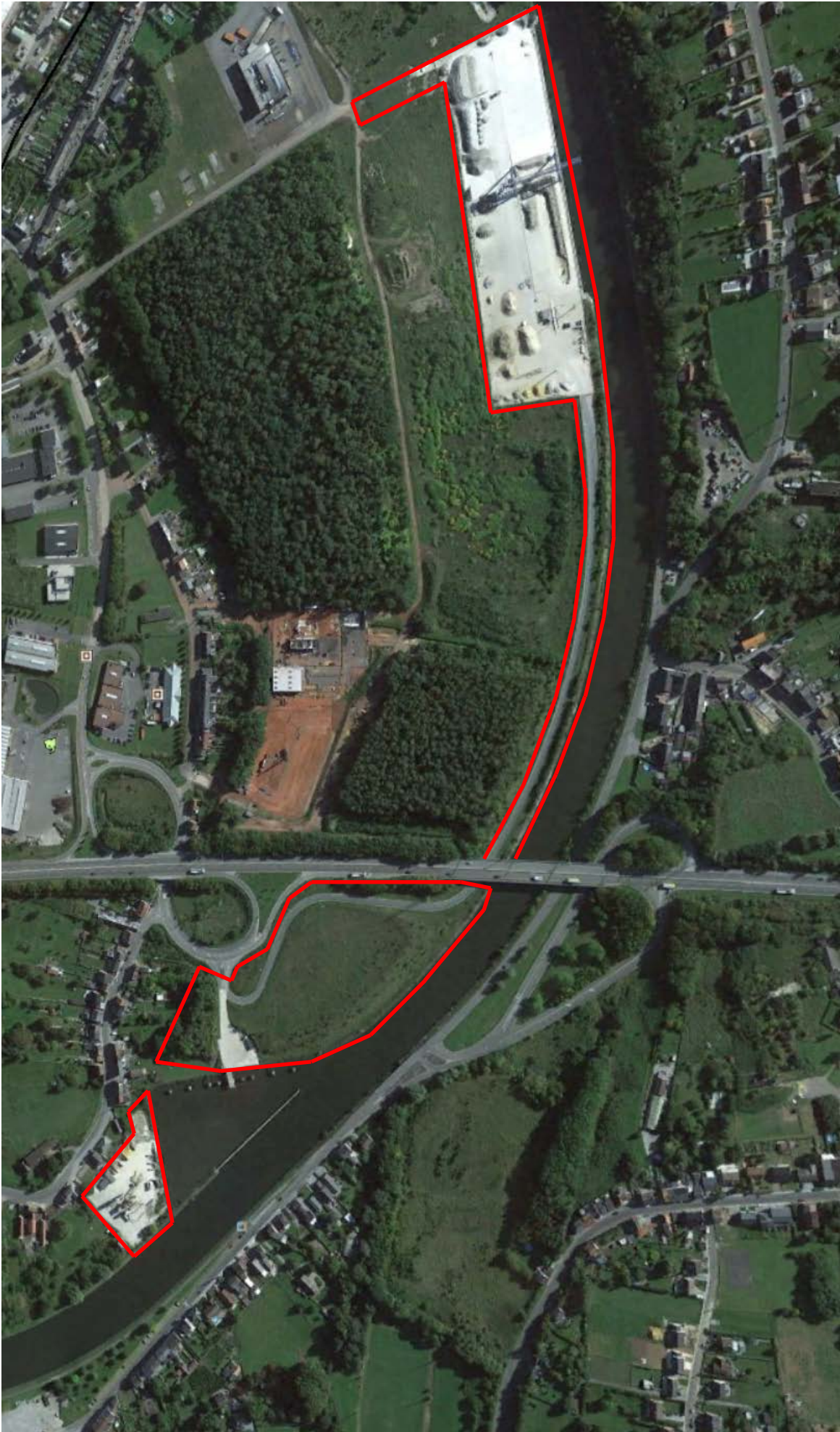




Zone portuaire d'Auvelais

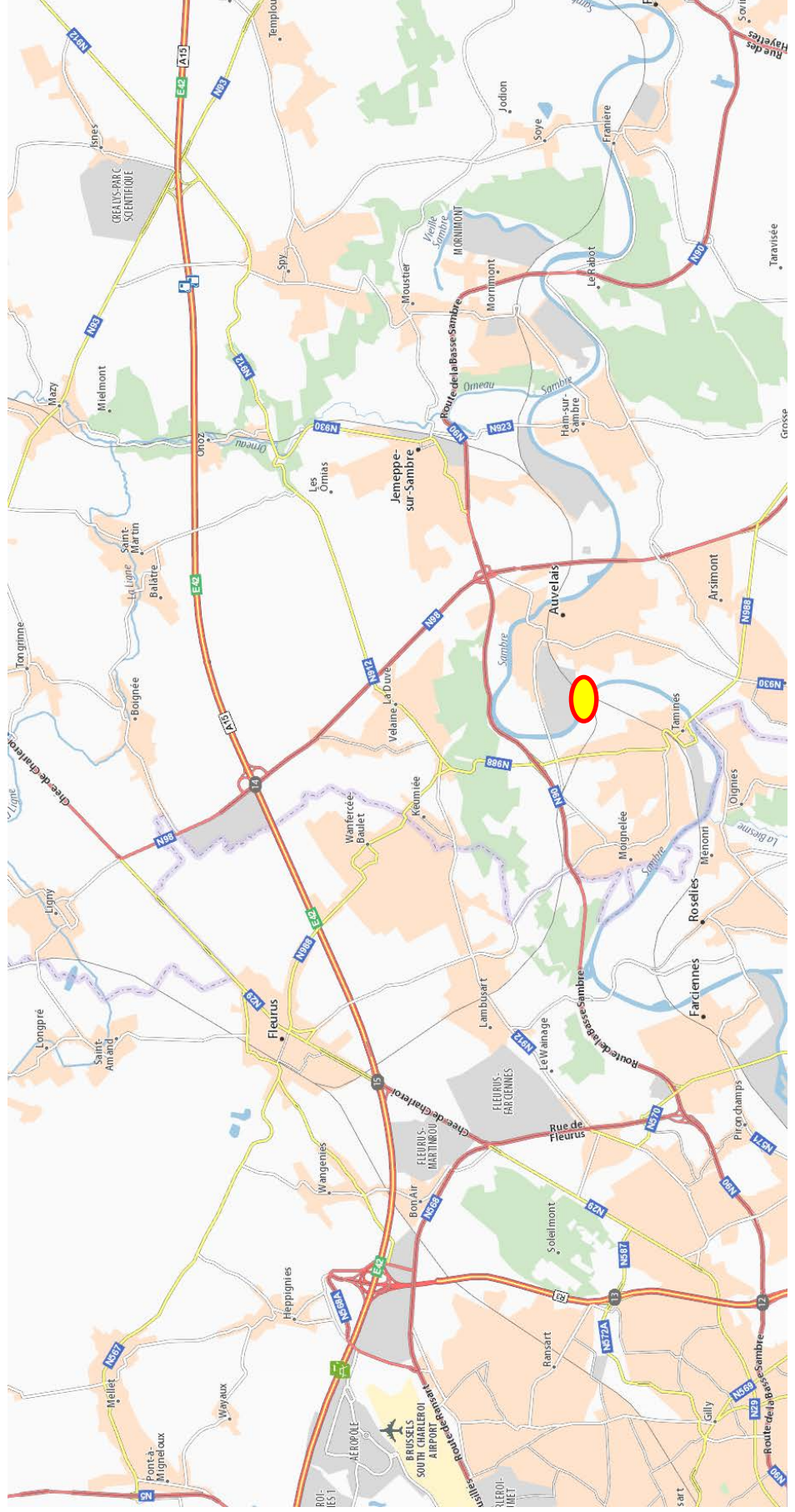
- Localisation :** Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 57.494 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N988
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Terminal à conteneur équipé d'un portique de manutention sur rail
Quai : 220 m
Eau, gaz, électricité

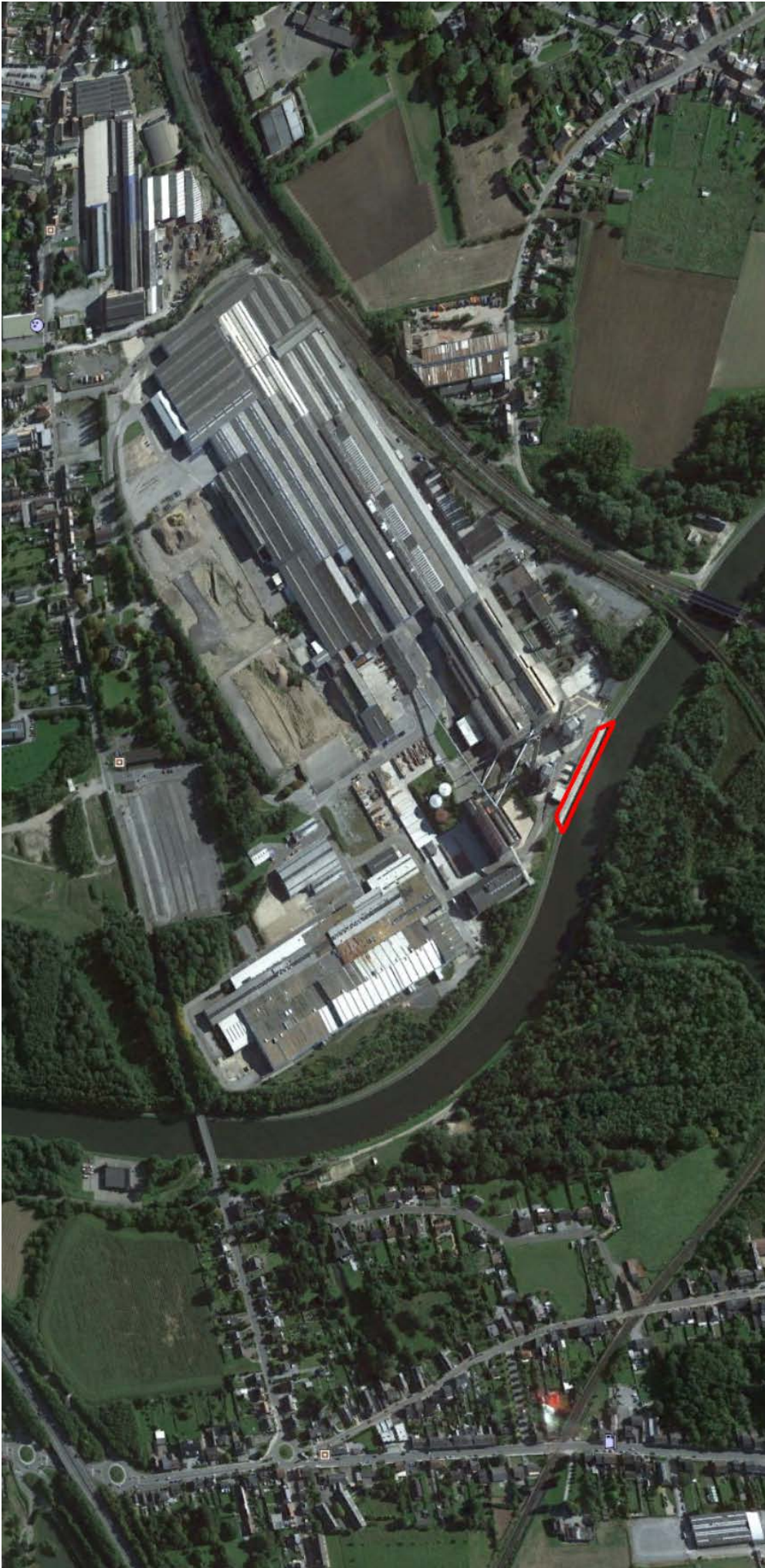




Zone portuaire d'Auvelais / St Gobain

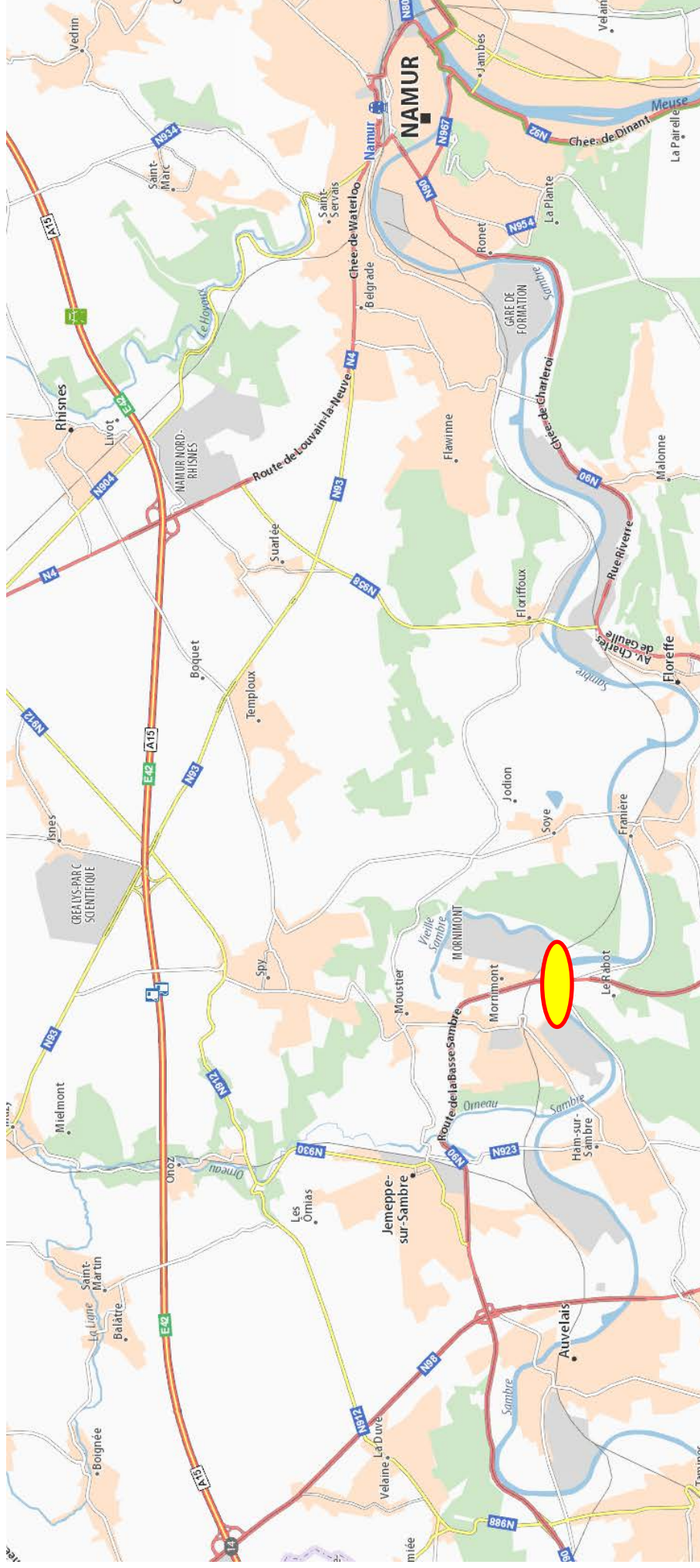
- Localisation :** Auvelais - commune de Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 770 m²
- Accès :** Par voiries internes du site de l'usine, au départ de la rue des Glaces Nationales
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 110 m
Eau, gaz, électricité

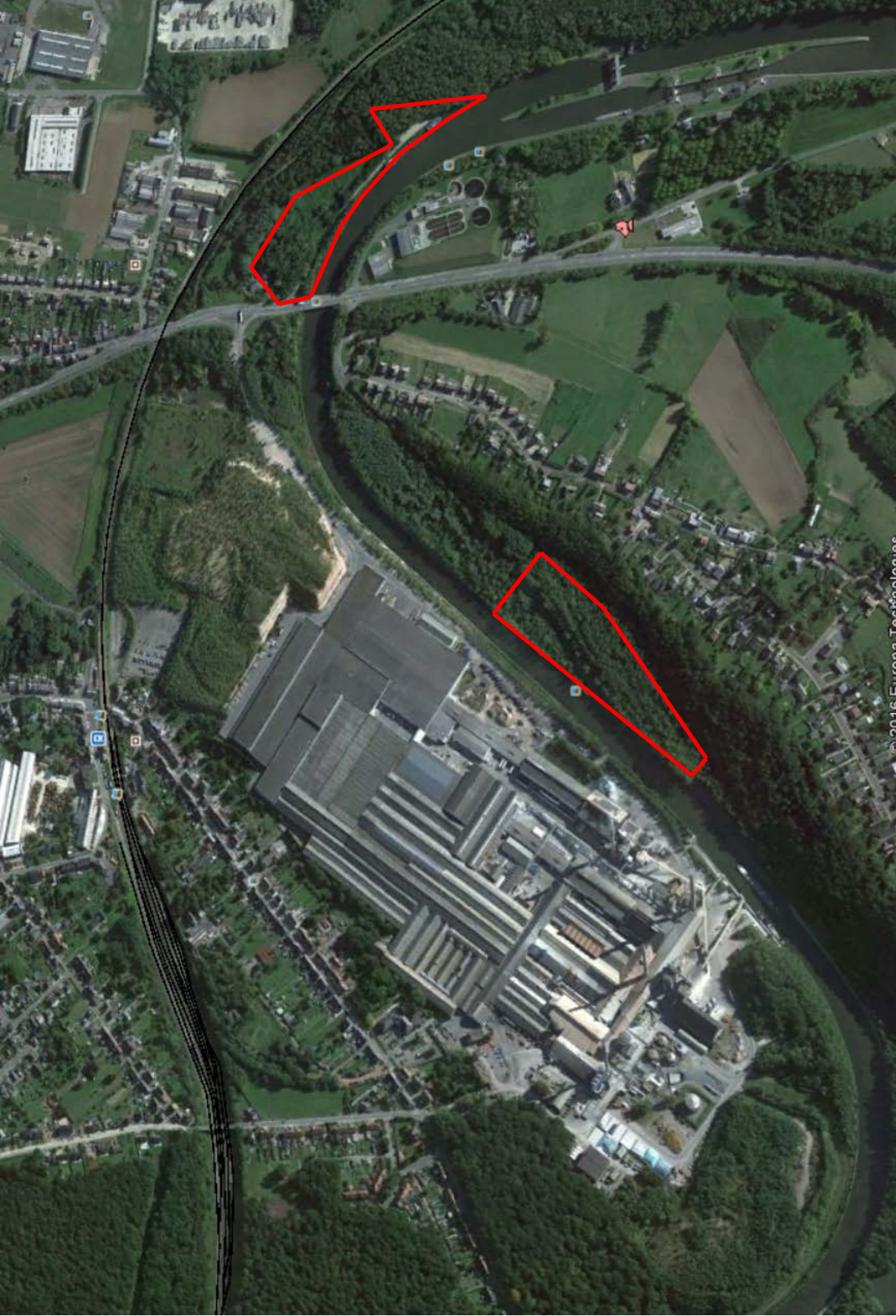




Zone portuaire de Mornimont

- Localisation :** Mornimont - commune de Jemeppe sur Sambre - Rive gauche et et rive droite de la Sambre
- Superficie :** 21.502 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N90
- Plan de secteur :** Zone artisanale, de PME et de services
- Destination des terrains :** Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 90 m





© 2018 Europa Technologies

Port de Moustier

Localisation : Moustier - commune de Jemeppe sur Sambre - Rive gauche de la Sambre

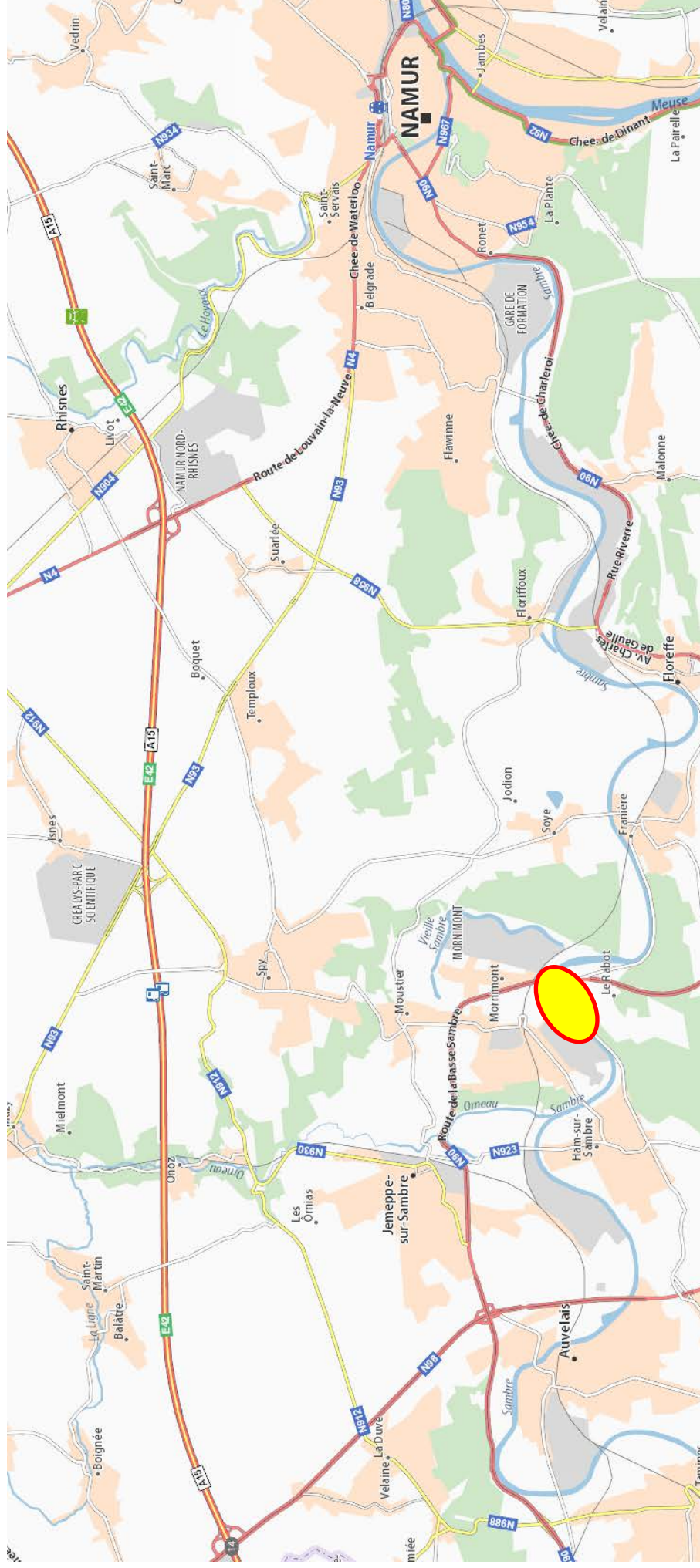
Superficie : 8.090 m²

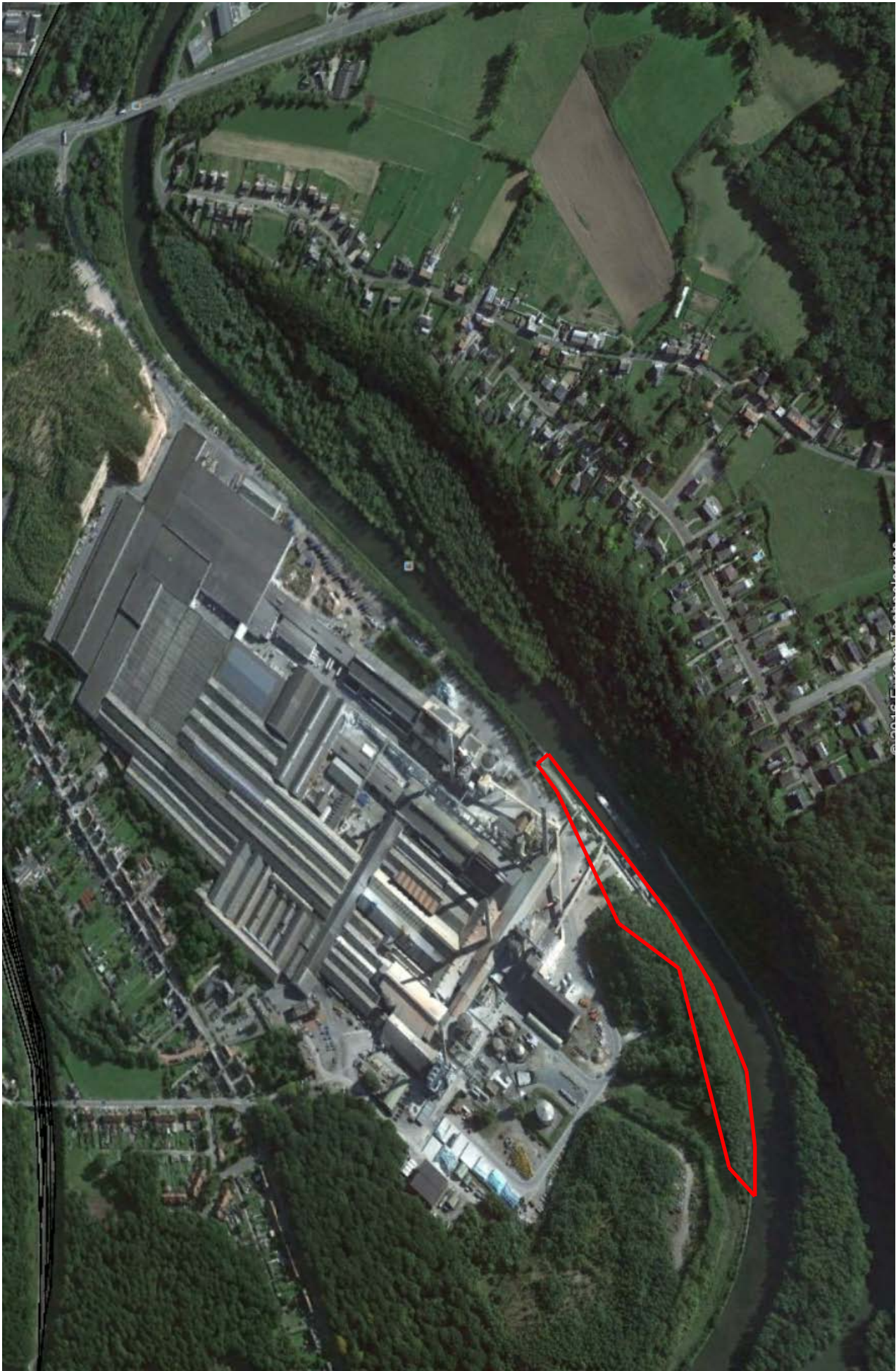
Accès : Par voirie communale au départ de la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

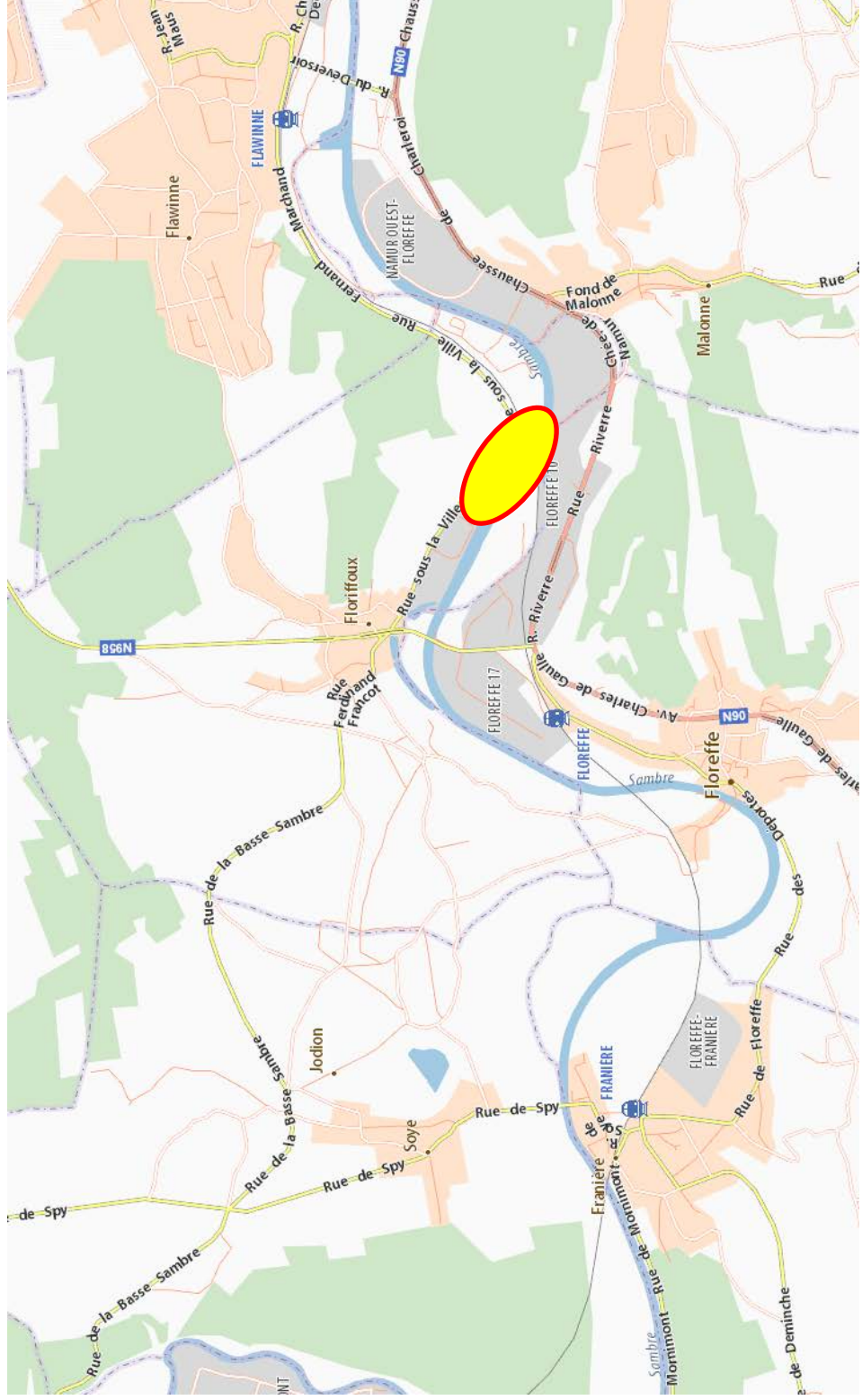
Equipements : Quai : 170 m

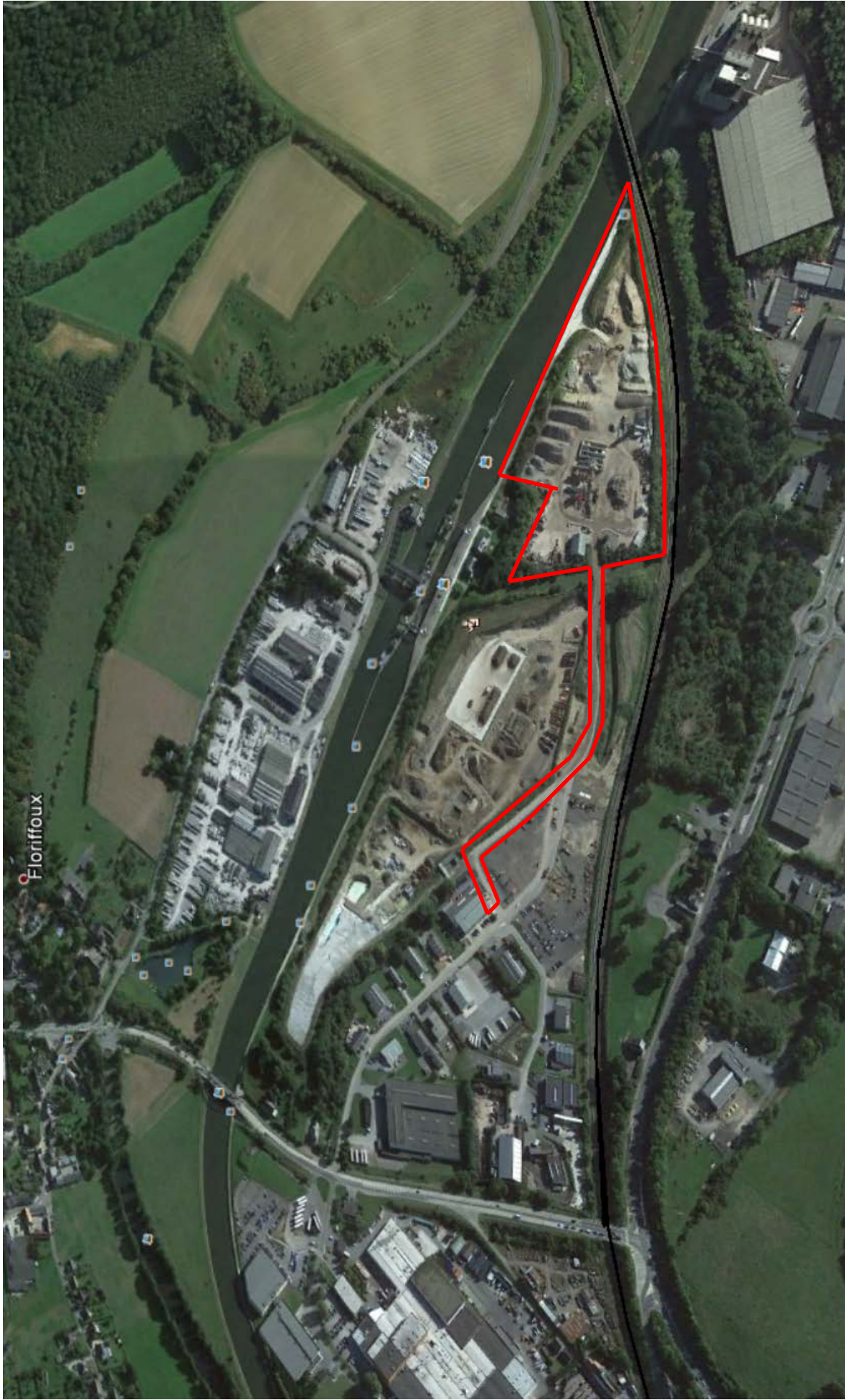




Zone portuaire de Floriffoux

- Localisation :** Floriffoux - commune de Floreffe - Rive droite de la Sambre
- Superficie :** 124.196 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N958
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 600 m





Floriffoux

Zone portuaire de Malonne

Localisation : Malonne - commune de Namur - Rive gauche de la Sambre

Superficie : 187,450 m²

Accès : Par voirie communale au départ de la N90

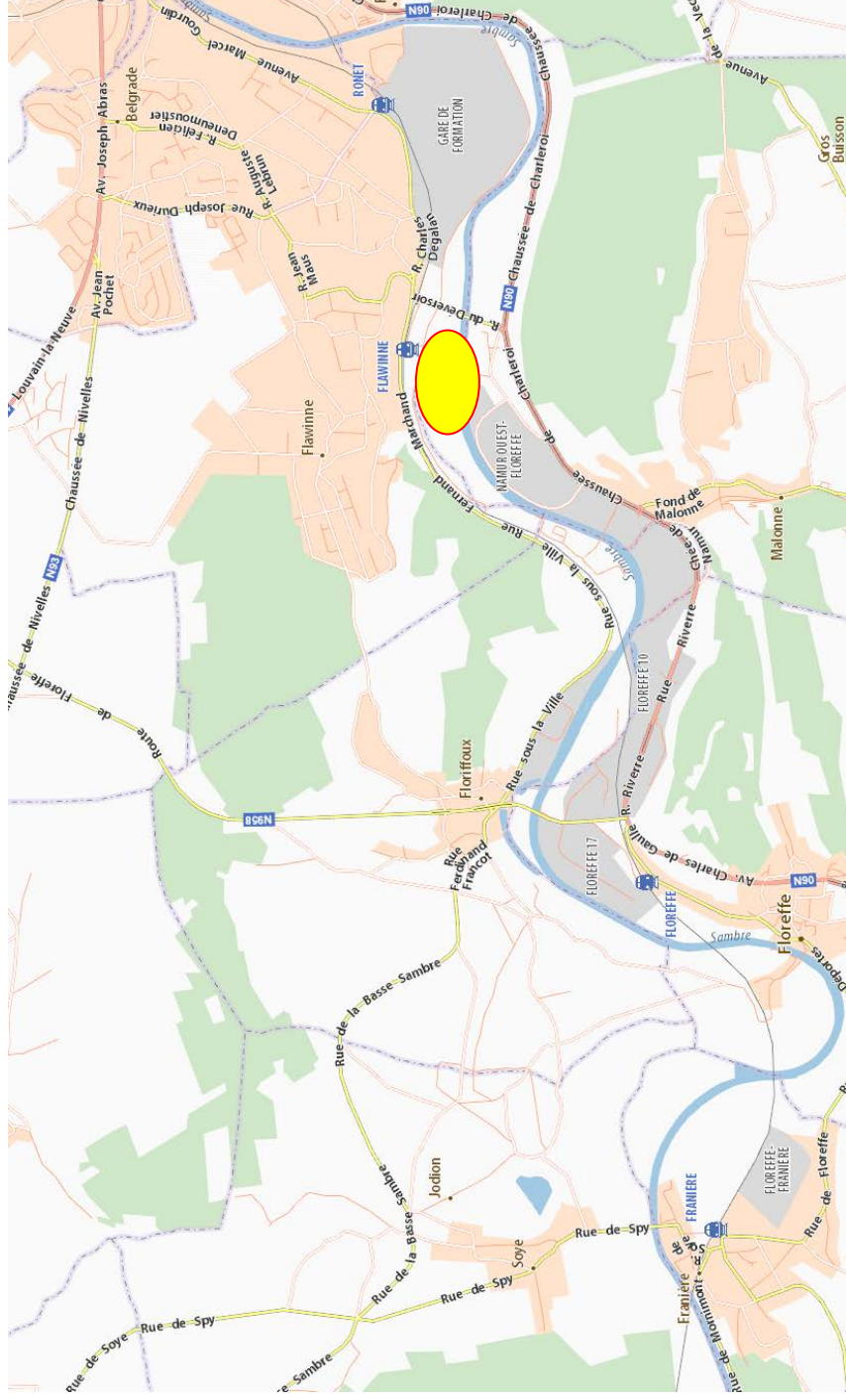
Plan de secteur : Zone industrielle

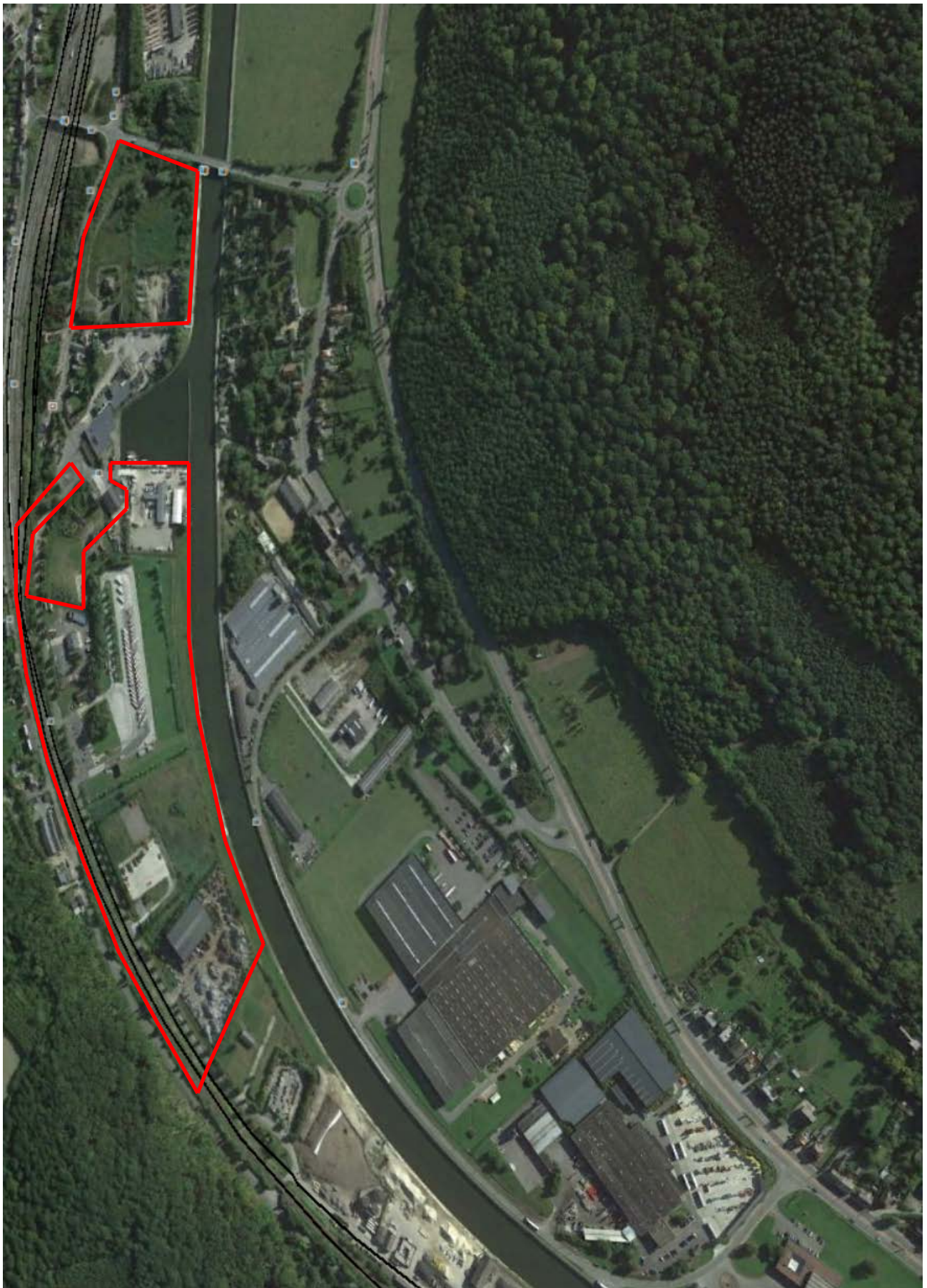
Destination des terrains : Cette zone est destinée aux PME.

Equipements : Possibilité de raccordement SNCB

Quai : 95 m

Eau, gaz, électricité, égouts





Zoning de Malonne

Localisation : Malonne - commune de Namur

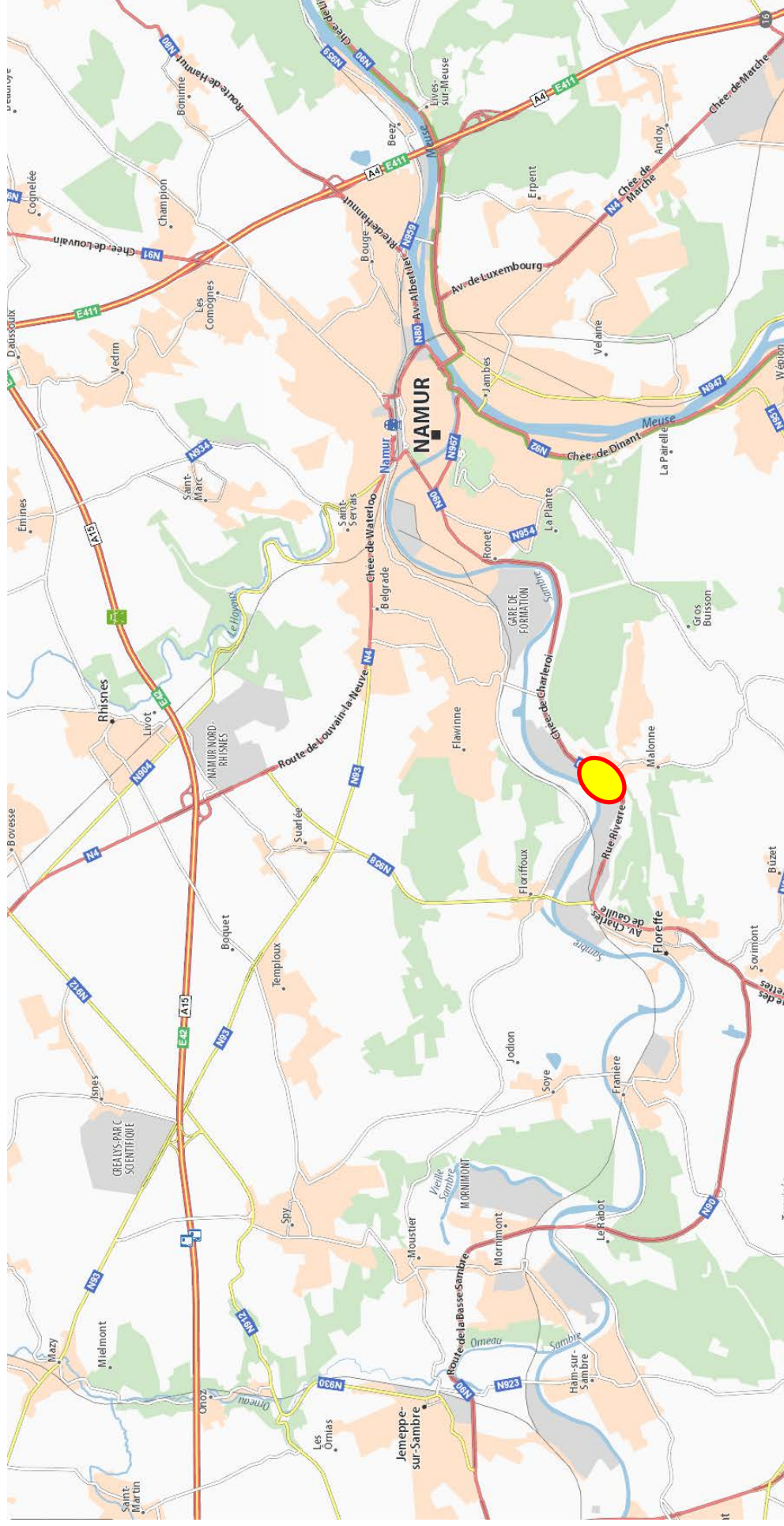
Superficie : 2.620 m²

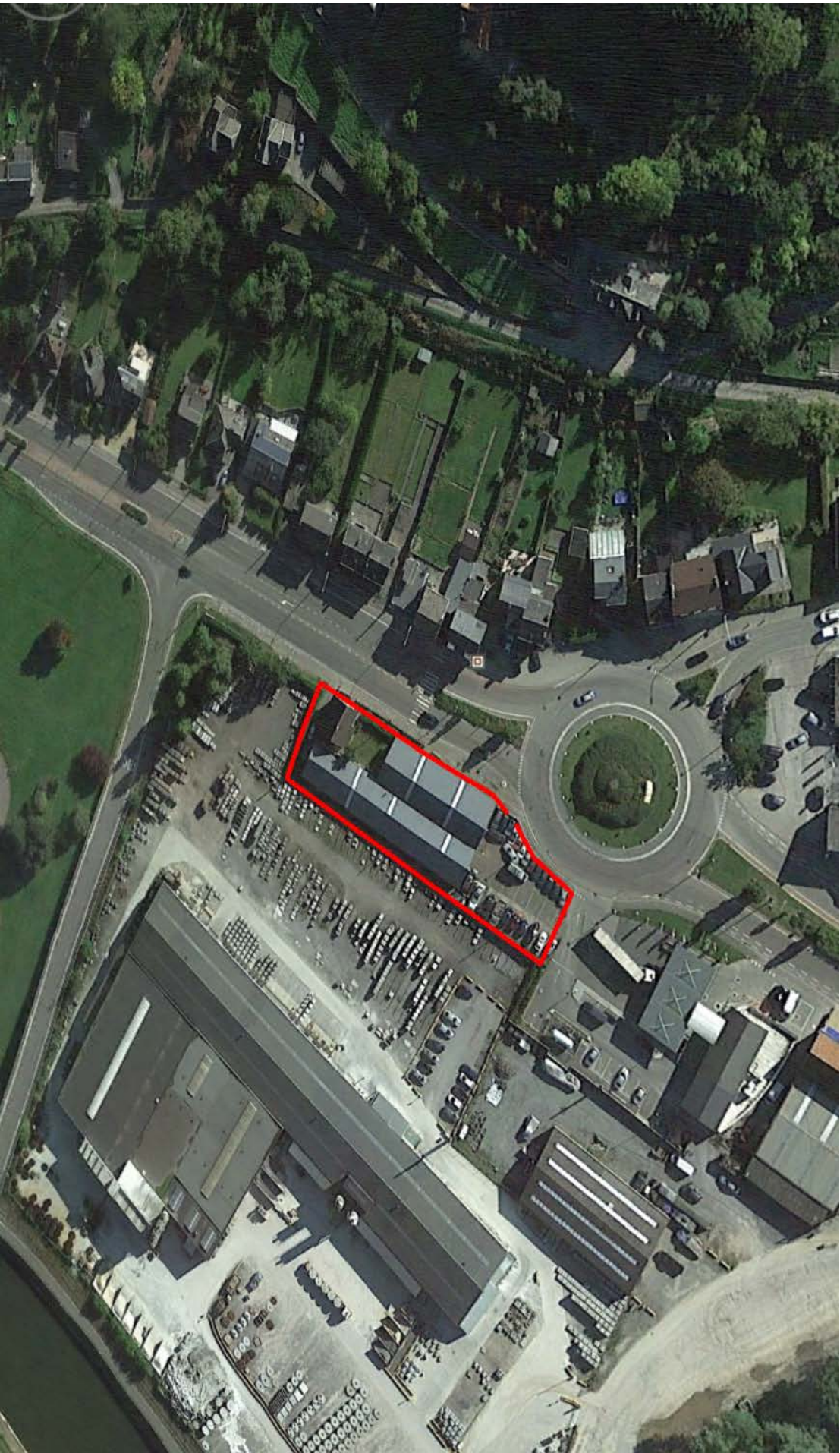
Accès : Terrain situé le long de la N90

Plan de secteur : Zone d'activités économiques et industrielles

Destination des terrains : Réservé aux PME

Equipements : Eau, gaz, électricité





Zone portuaire de Heer Agimont

Localisation : Heer Agimont - commune de Hastière - rive droite de Meuse

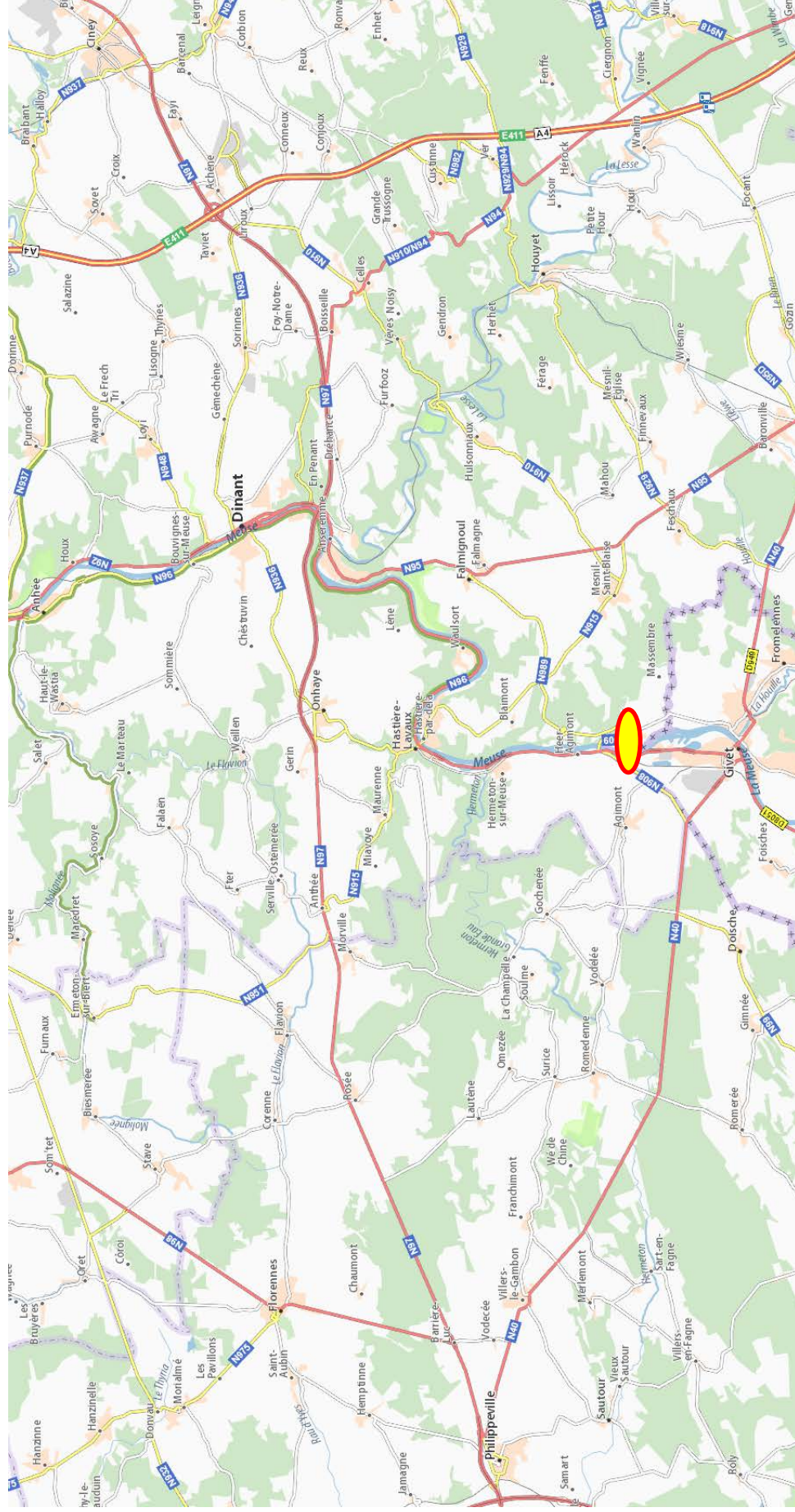
Superficie : 4.592 m²

Accès : Par la N909

Plan de secteur : Zone d'activités économiques et industrielles

Destination des terrains : Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau

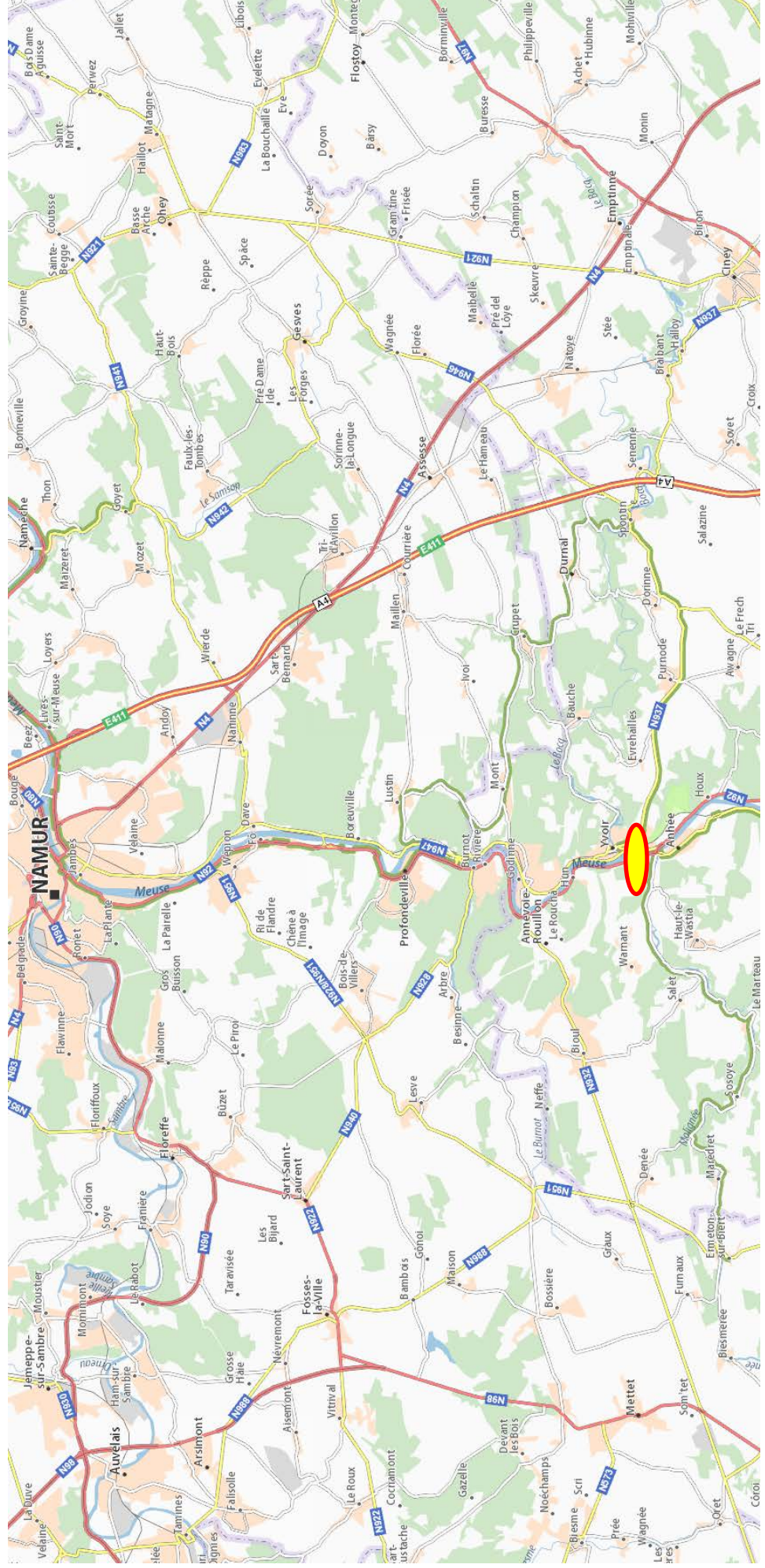
Equipements : Quai : 135 m





Port d'Anhée

- Localisation :** commune de Anhée - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 5.166 m²
- Accès :** Par la N92
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 60 m





Zone portuaire de Fidevoye

Localisation : commune d'Yvoir - rive droite de Meuse

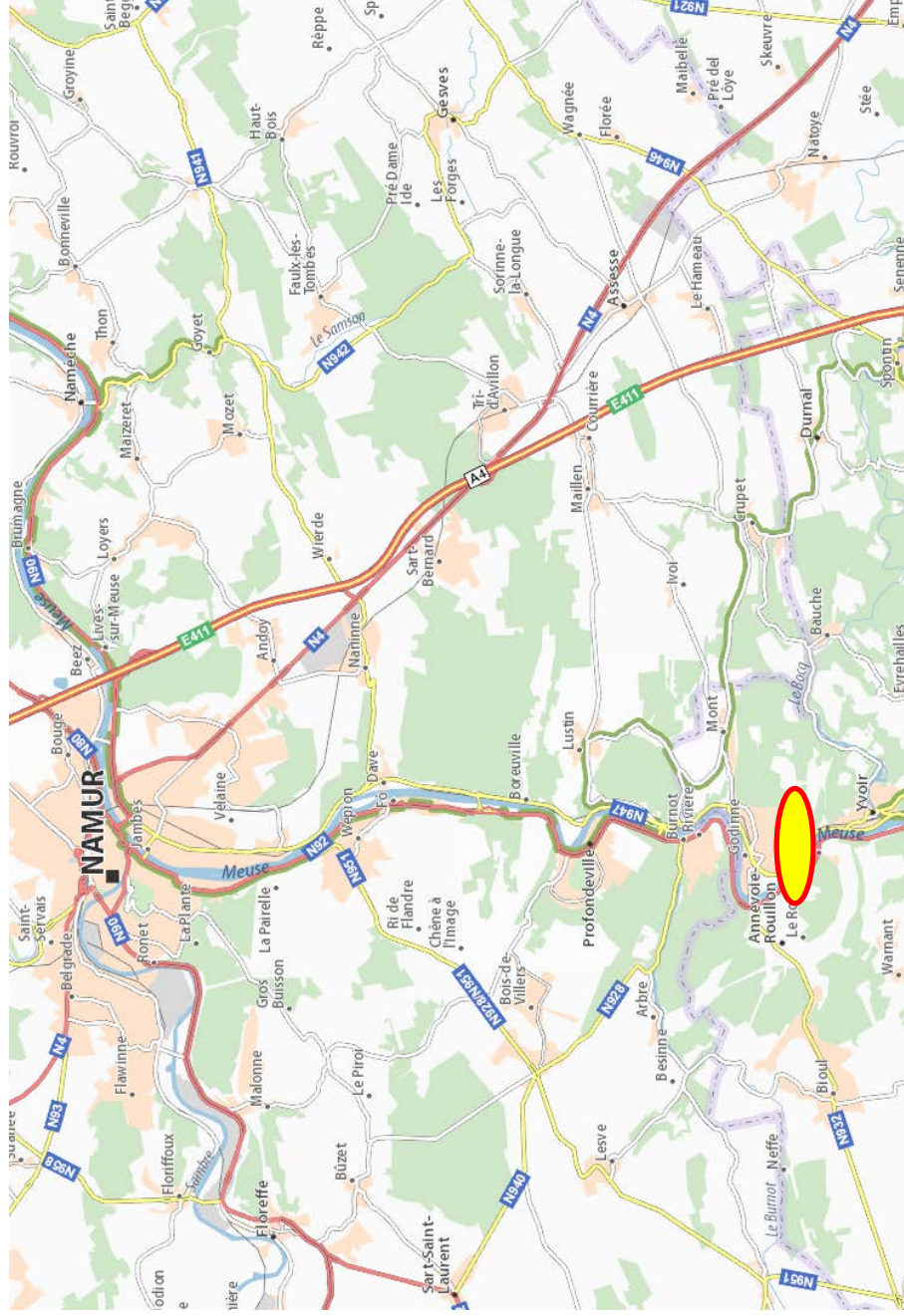
Superficie : 7.175 m²

Accès : Par la N947

Plan de secteur : Zone d'équipements communautaires et de services publics

Destination des terrains : Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau

Equipements : Quai : 60 m





Zone portuaire de Lustin

Localisation : Lustin - commune de Profondeville - rive droite de Meuse

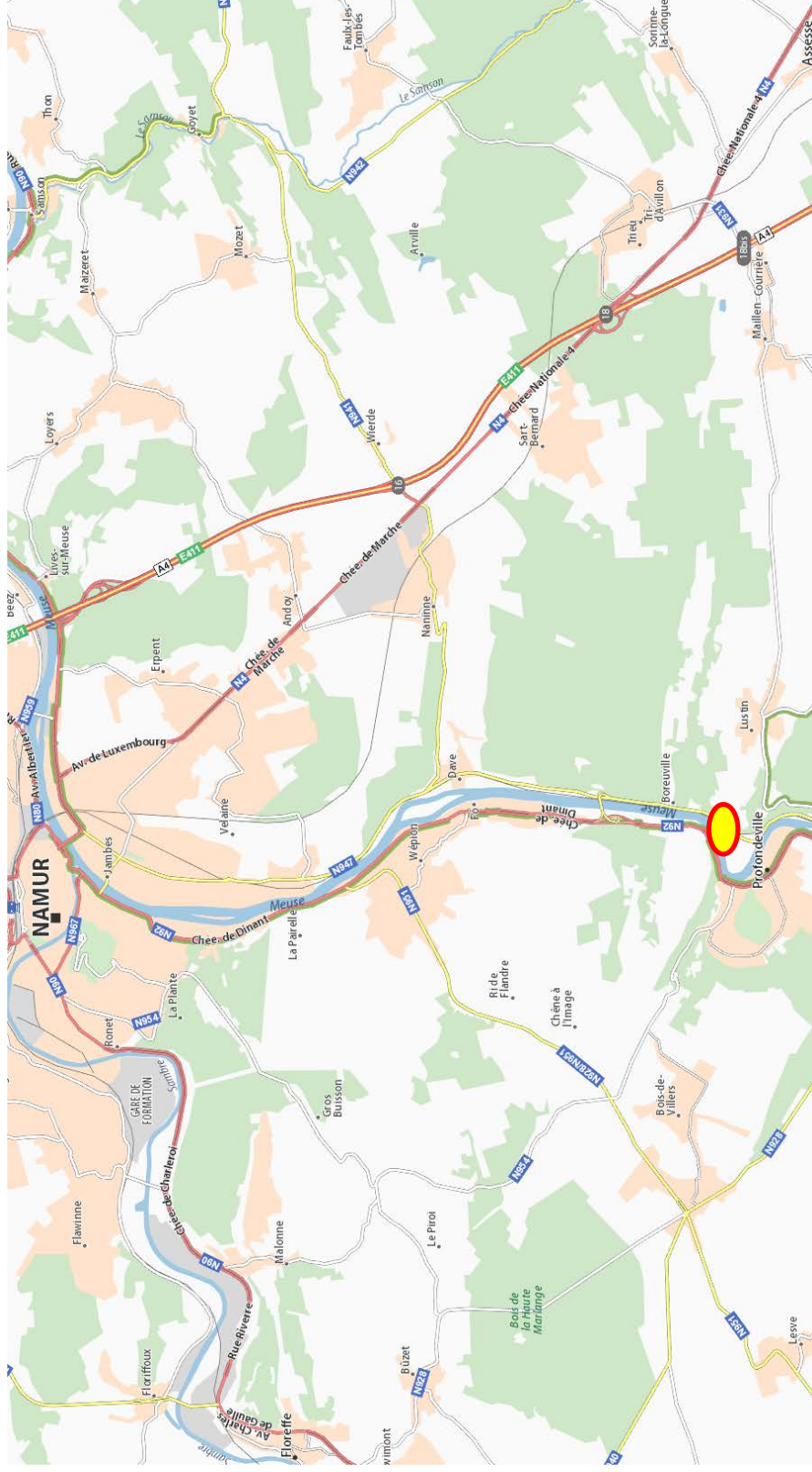
Superficie : 4.577 m²

Accès : Par la N947

Plan de secteur : Zone d'équipements communautaires et de services publics

Destination des terrains : Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau

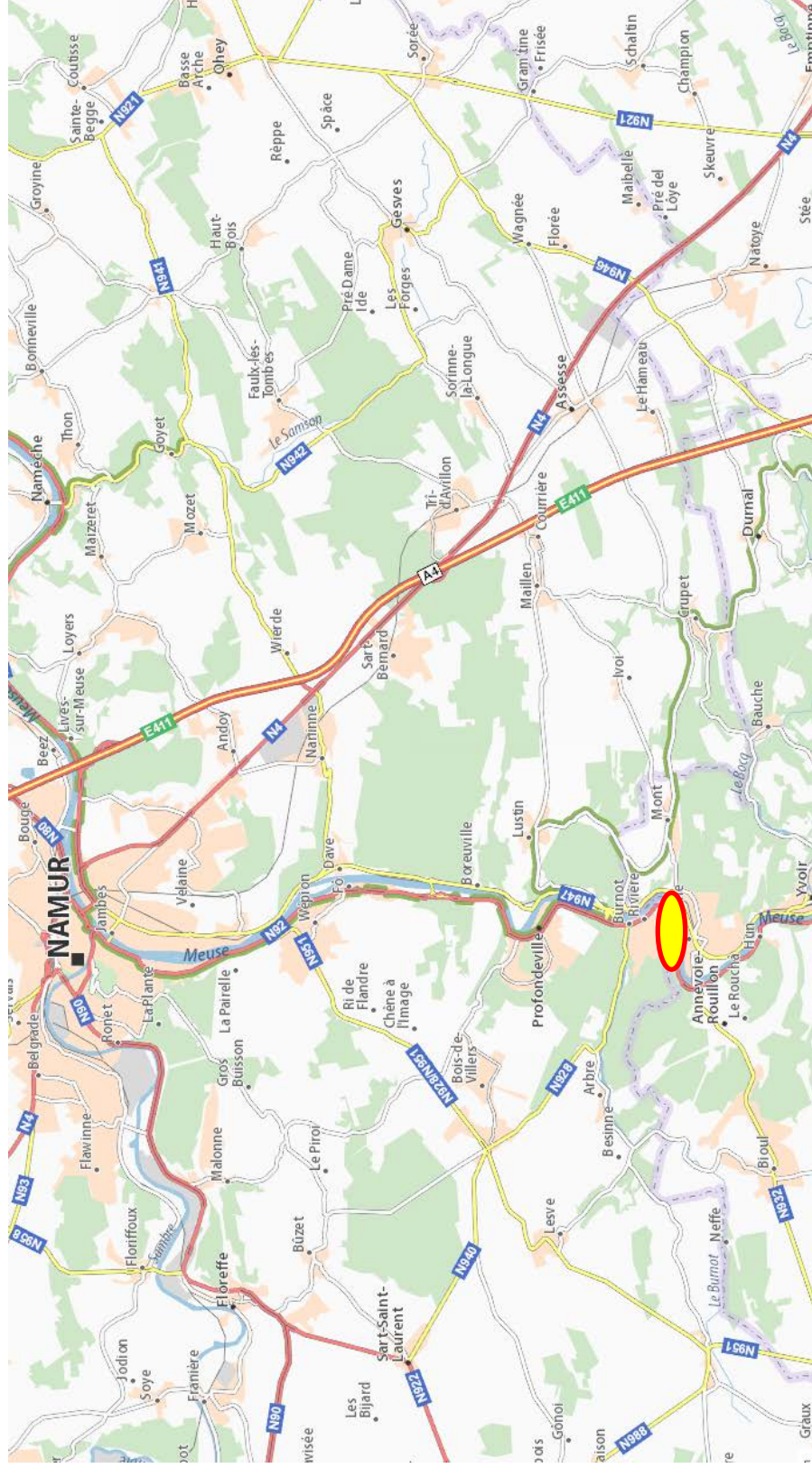
Equipements : Quai : 100 m





Zone portuaire de Basbaras

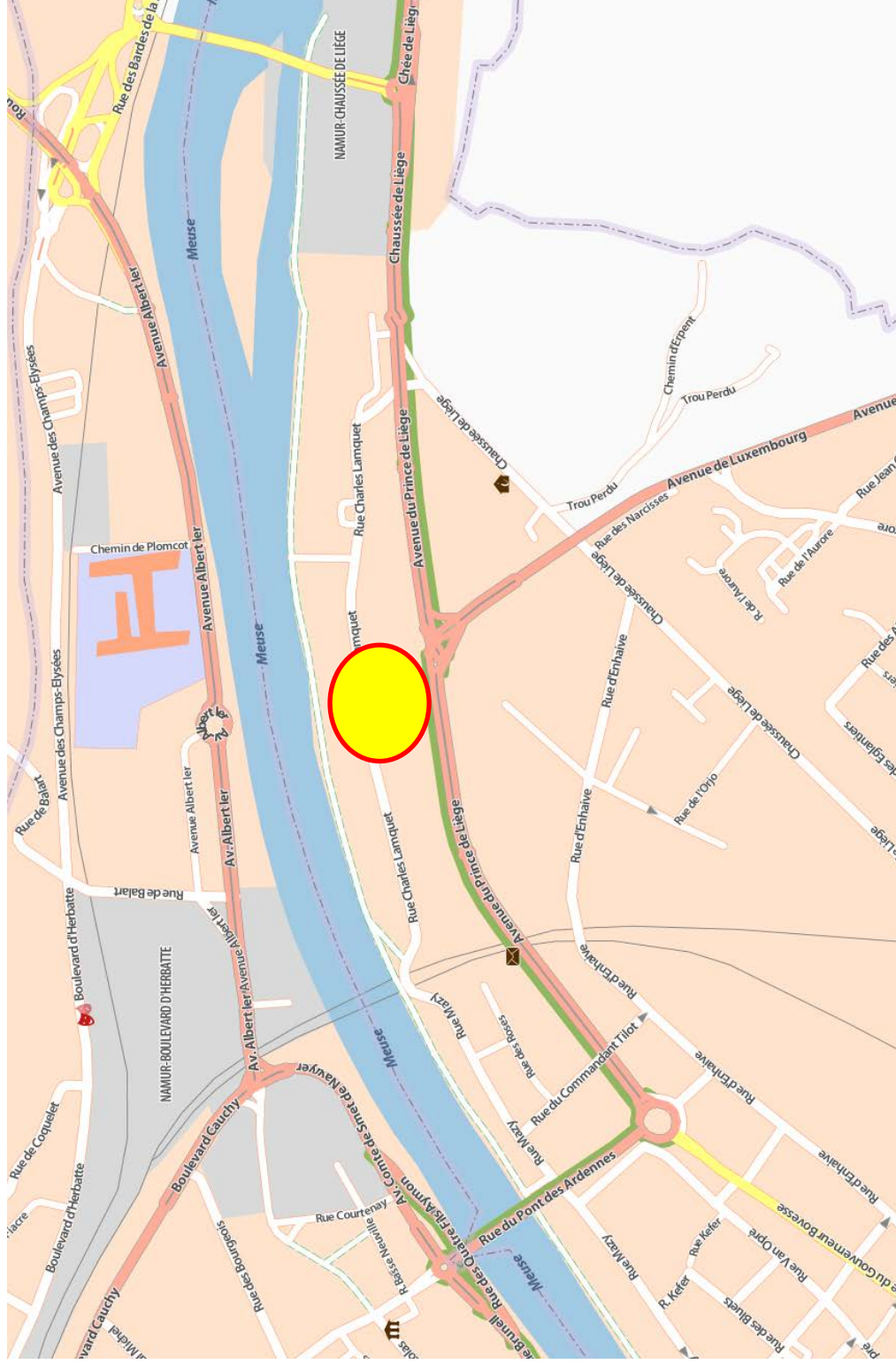
- Localisation :** Basbaras - commune de Profondeville - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 7.950 m²
- Accès :** Par la N92
- Plan de secteur :** Zone d'équipements communautaires et de services publics
- Destination des terrains :** Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 100 m





Zone portuaire d'Enhaive

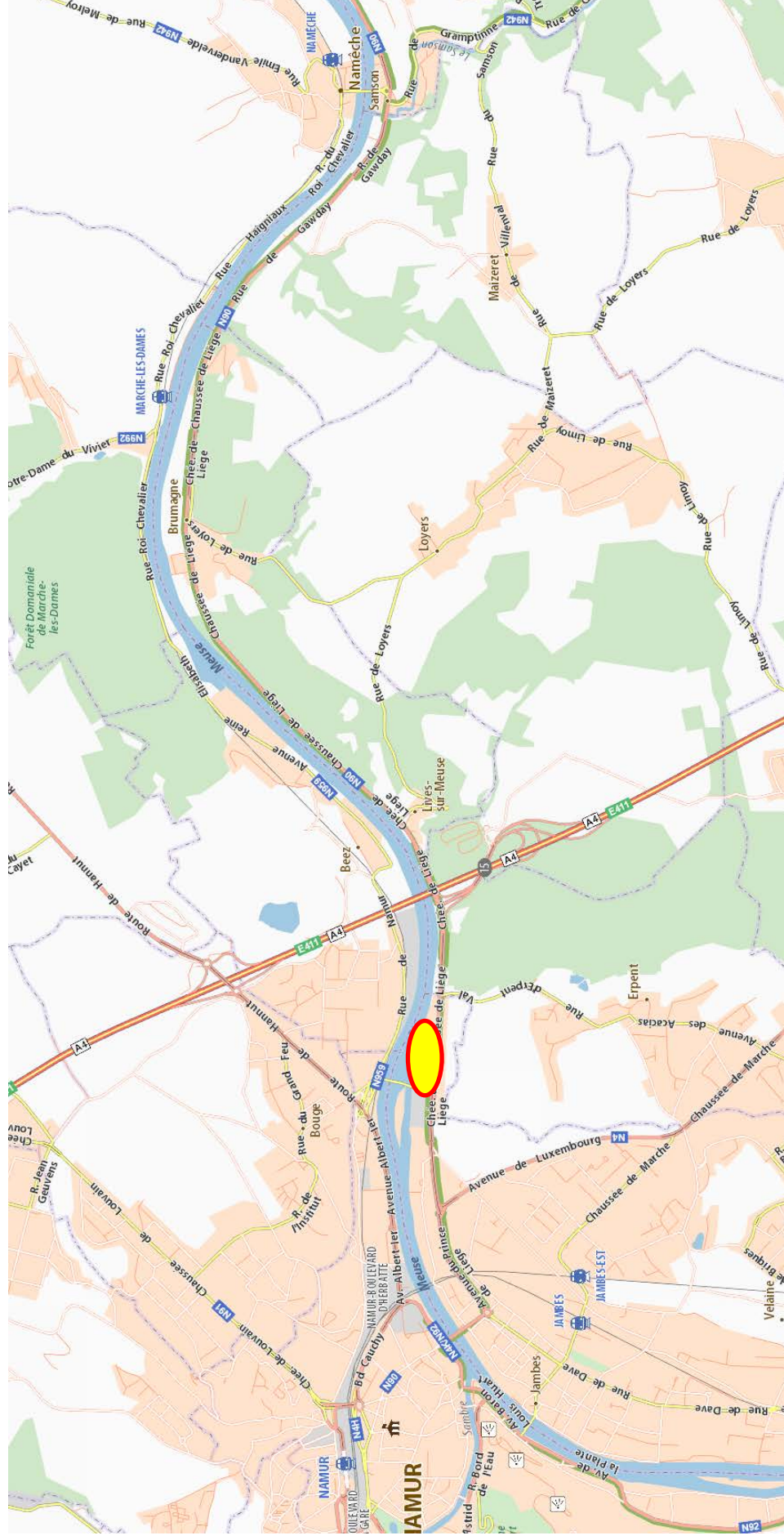
- Localisation :** Enhaive - commune de Namur - rive droite de Meuse
- Superficie :** 10.285 m²
- Accès :** Par la N4
- Plan de secteur :** Zone d'habitat
- Destination des terrains :** Vocation essentiellement commerciale
- Equipements :** Eau gaz électricité





Zone portuaire de Jambes

- Localisation :** Jambes - commune de Namur - rive droite de Meuse
- Superficie :** 15.806 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Eau gaz électricité





Zone portuaire de Beez

Localisation : Beez - commune de Namur - rive gauche de Meuse

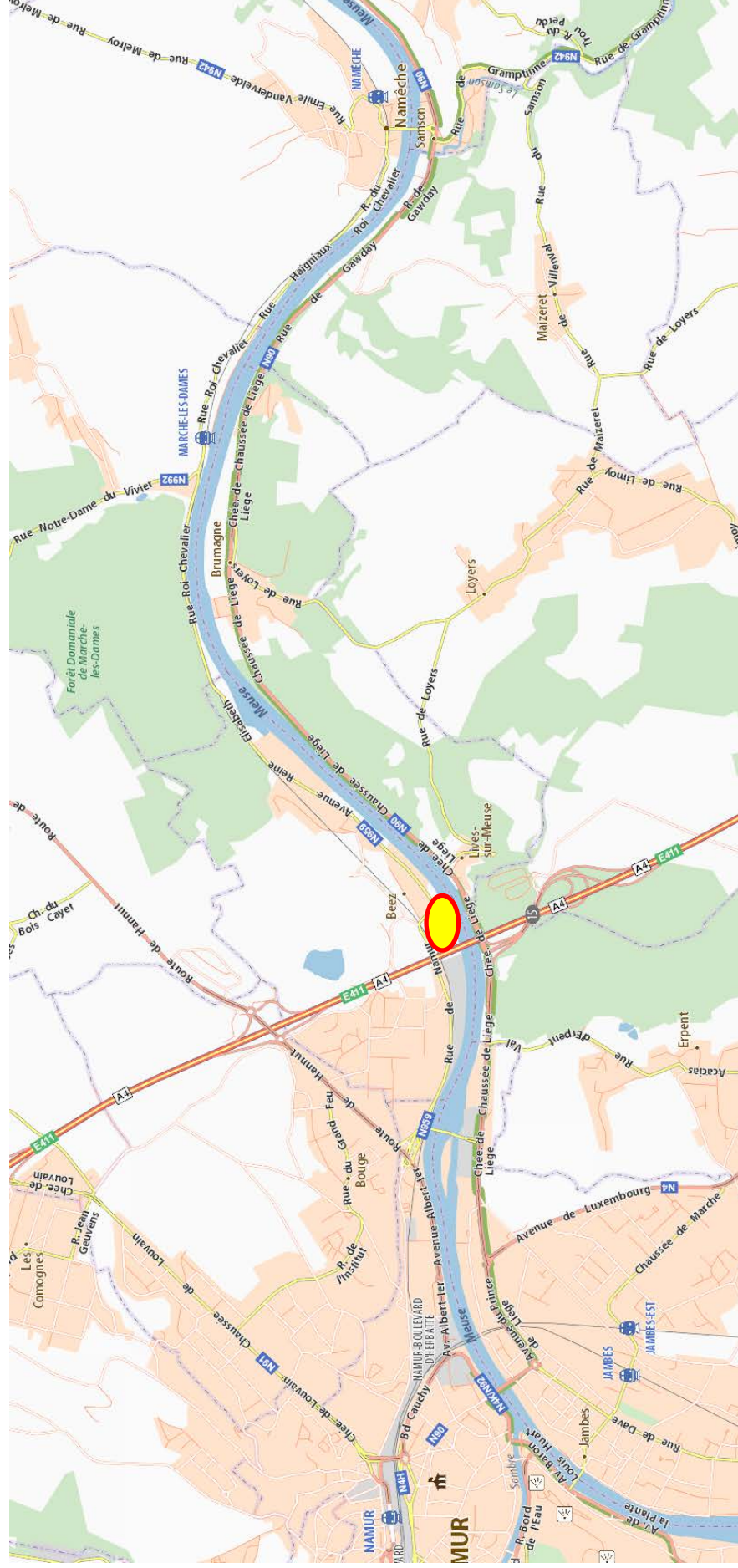
Superficie : 58.853 m²

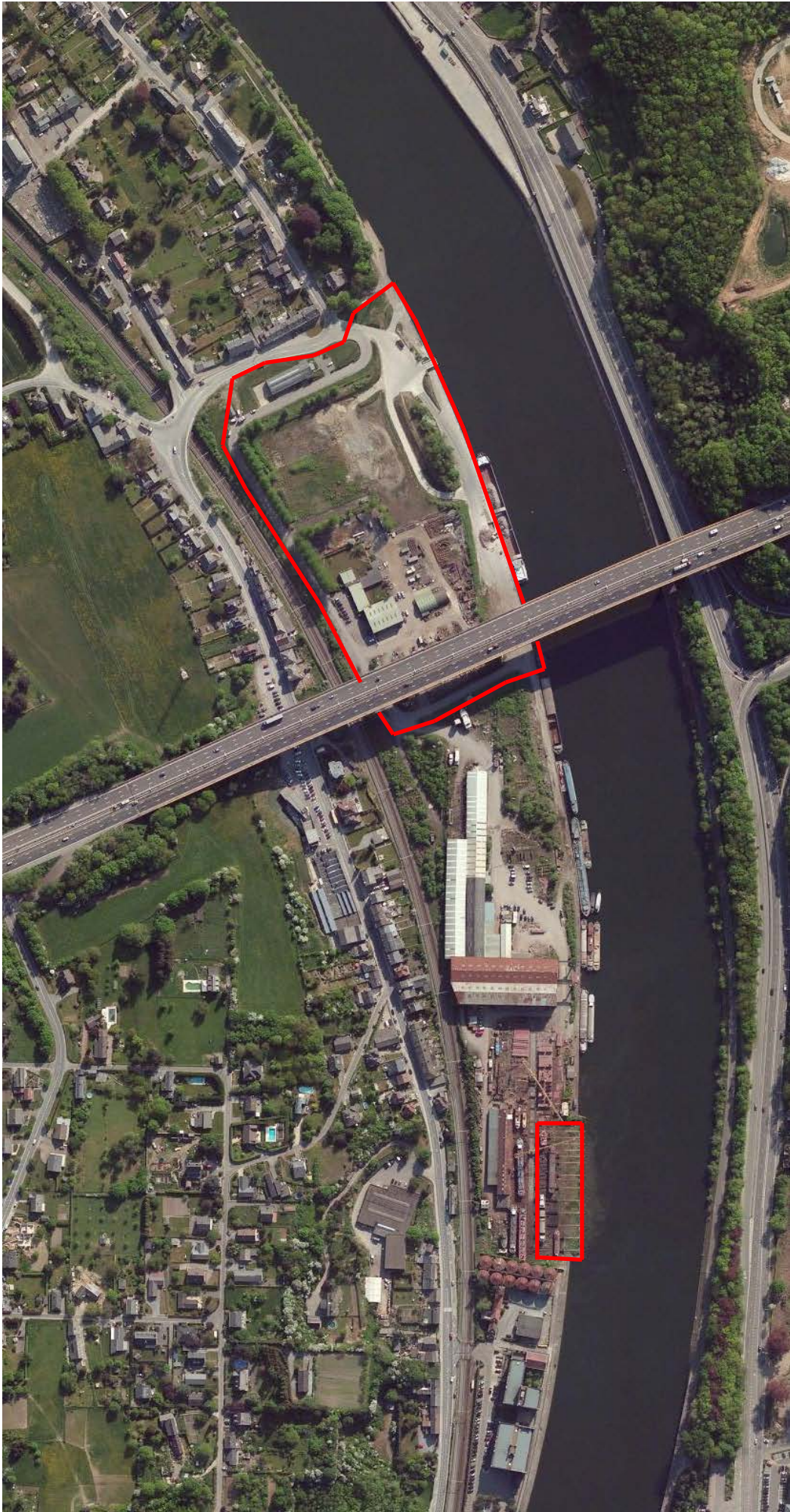
Accès : Par la N959

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

Equipements : quai : 344 m





Zone portuaire de Lives

Localisation : Lives - commune de Namur - rive droite de Meuse

Superficie : 3.811 m²

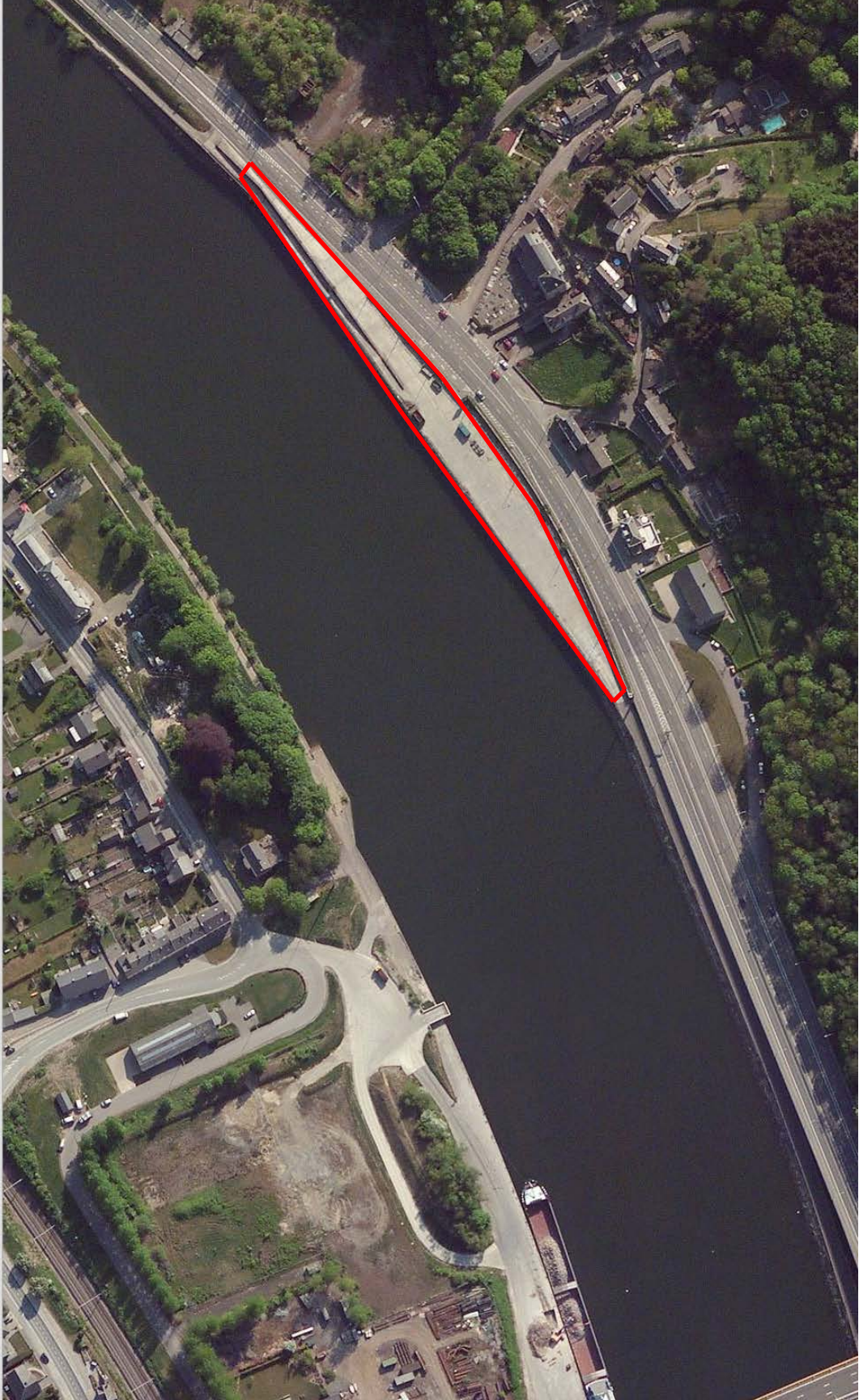
Accès : Par la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

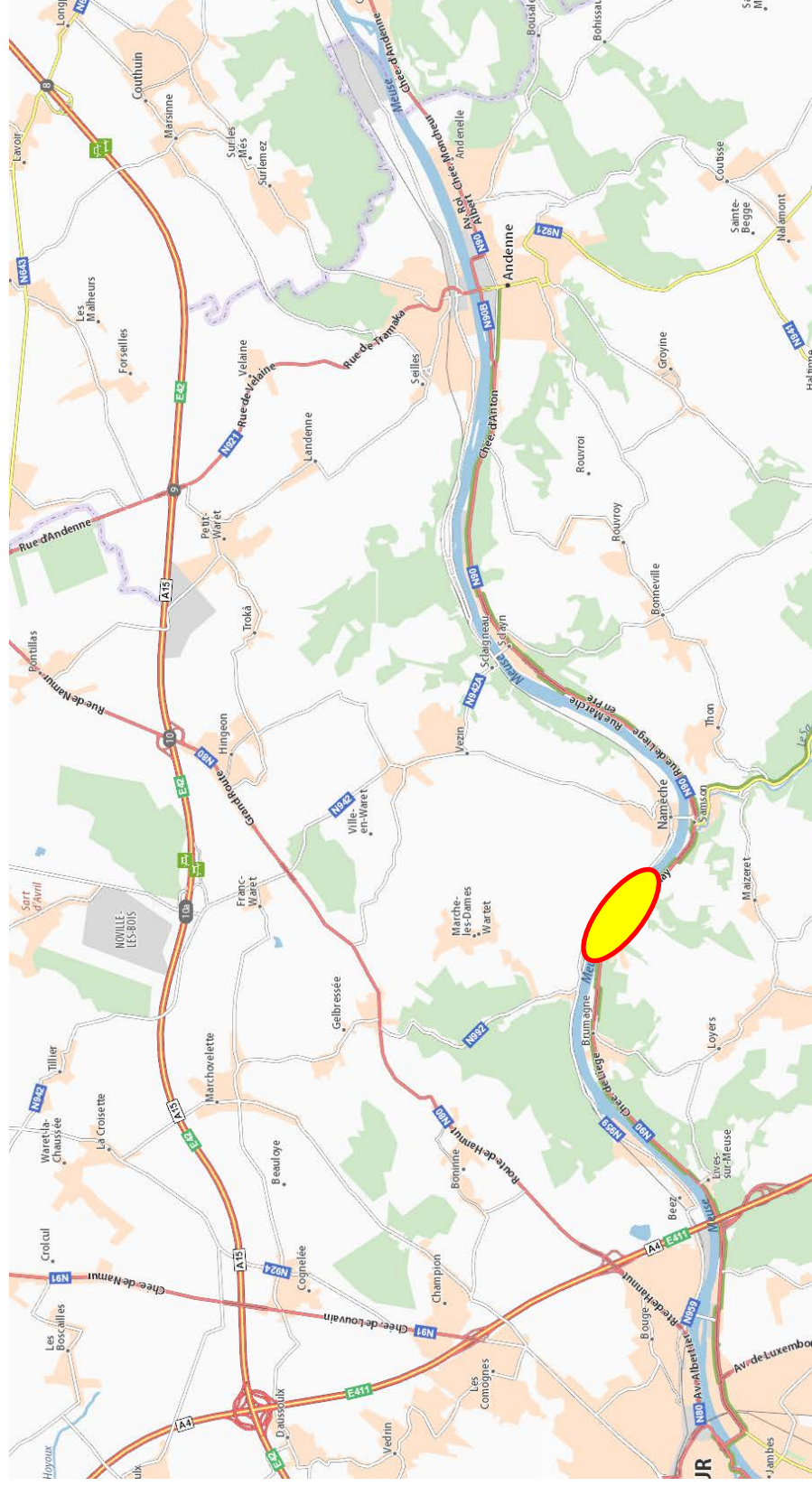
Equipements : quai : 233 m

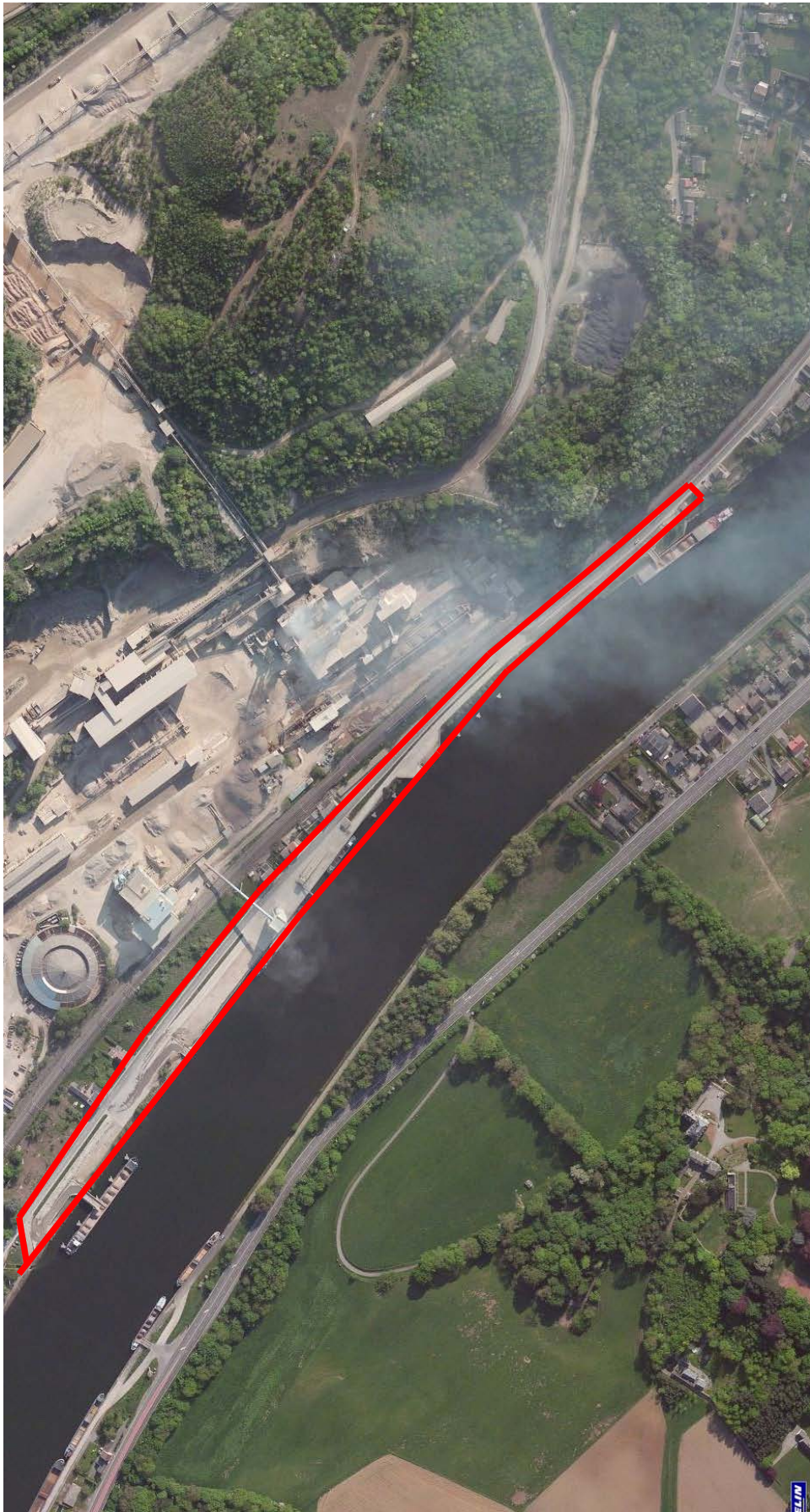




Port de Marche les Dames

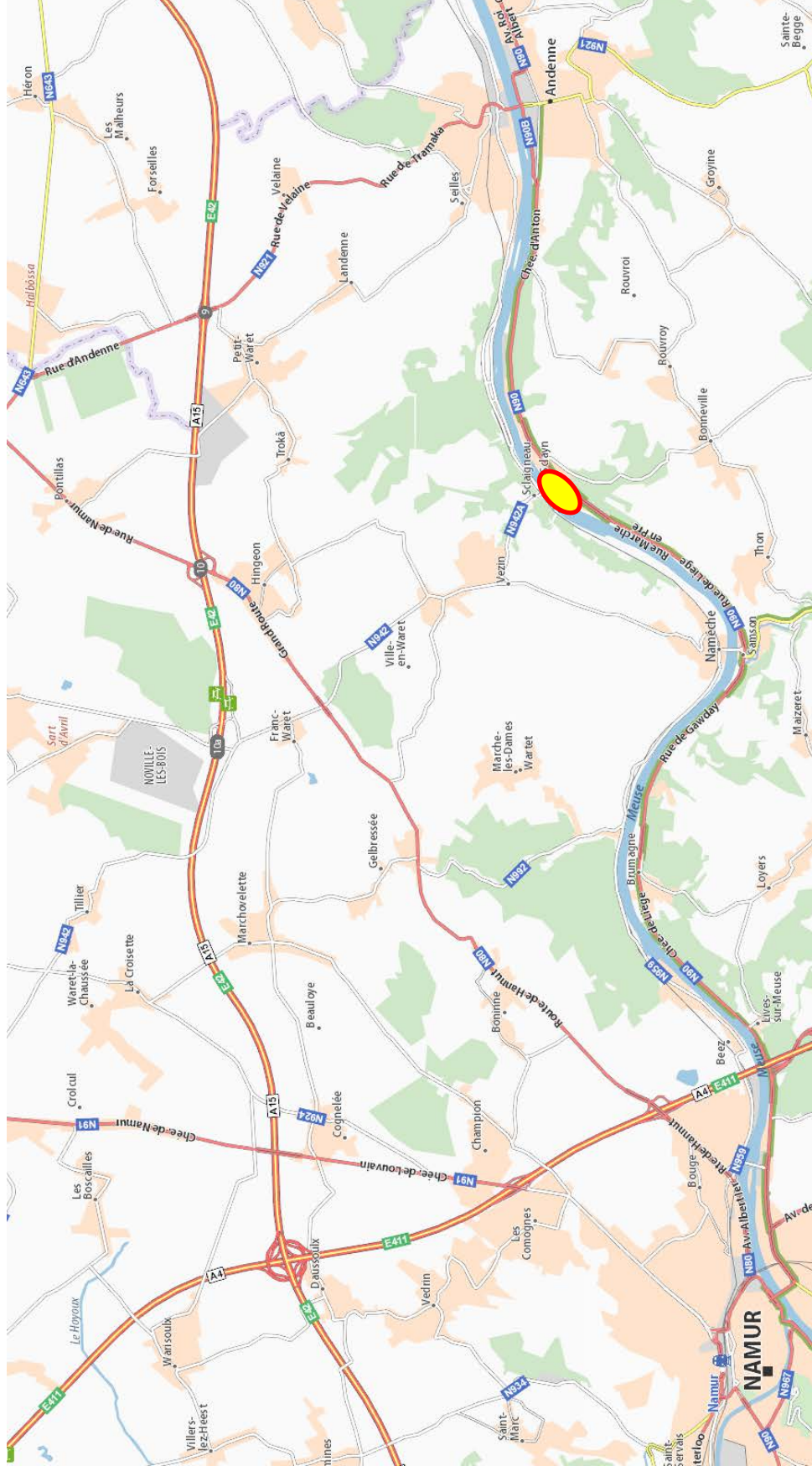
- Localisation :** Marche les Dames - commune de Namur - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 16.029 m²
- Accès :** Par la N959
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** quai : 272 m

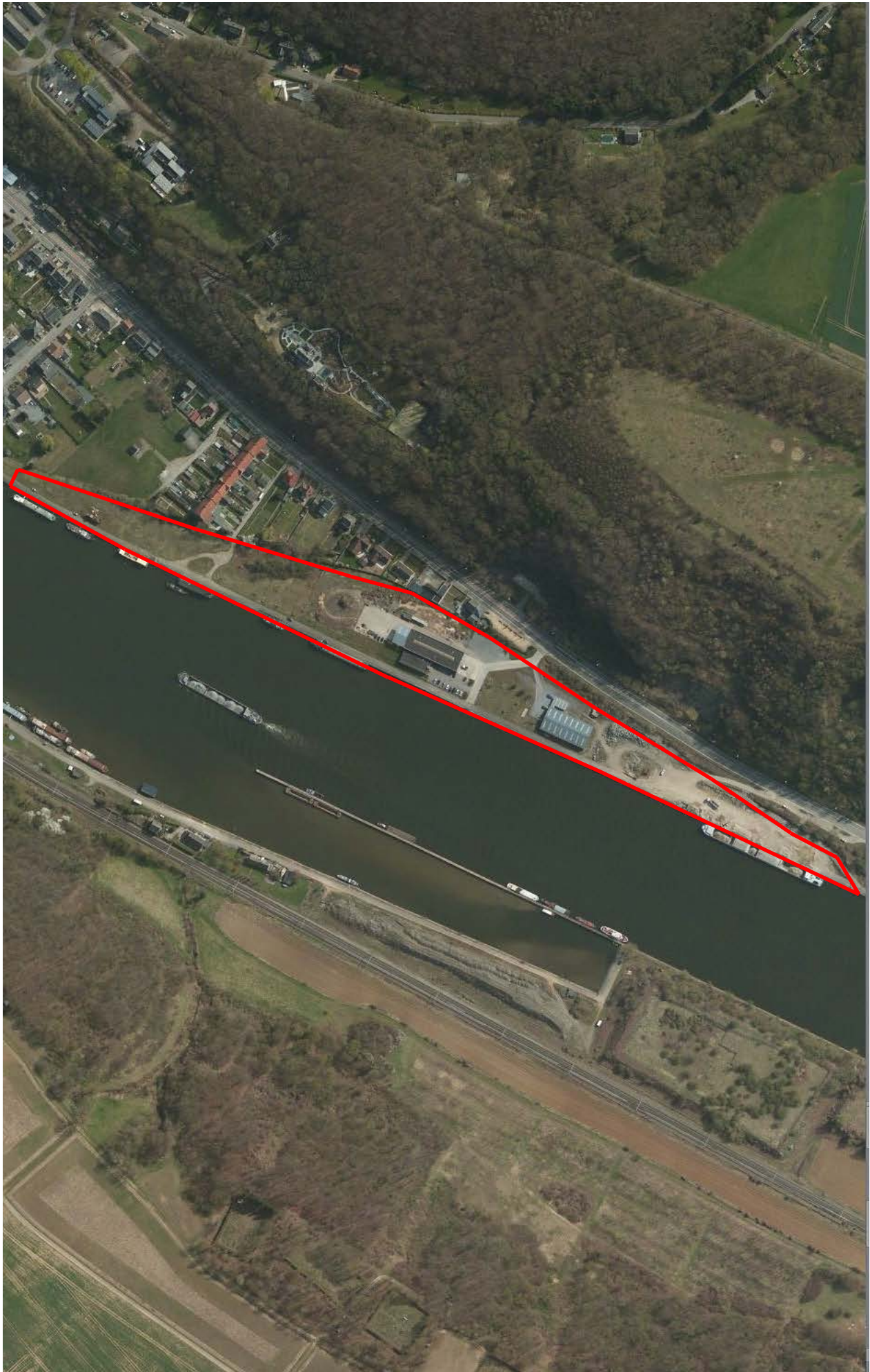




Zone portuaire de Sclayn

- Localisation :** Sclayn - commune d' Andenne - rive droite de Meuse
- Superficie :** 36.329 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** quai : 409 m





Zone portuaire de Sclayn

Localisation : Namèche - commune d' Andenne - rive gauche de Meuse

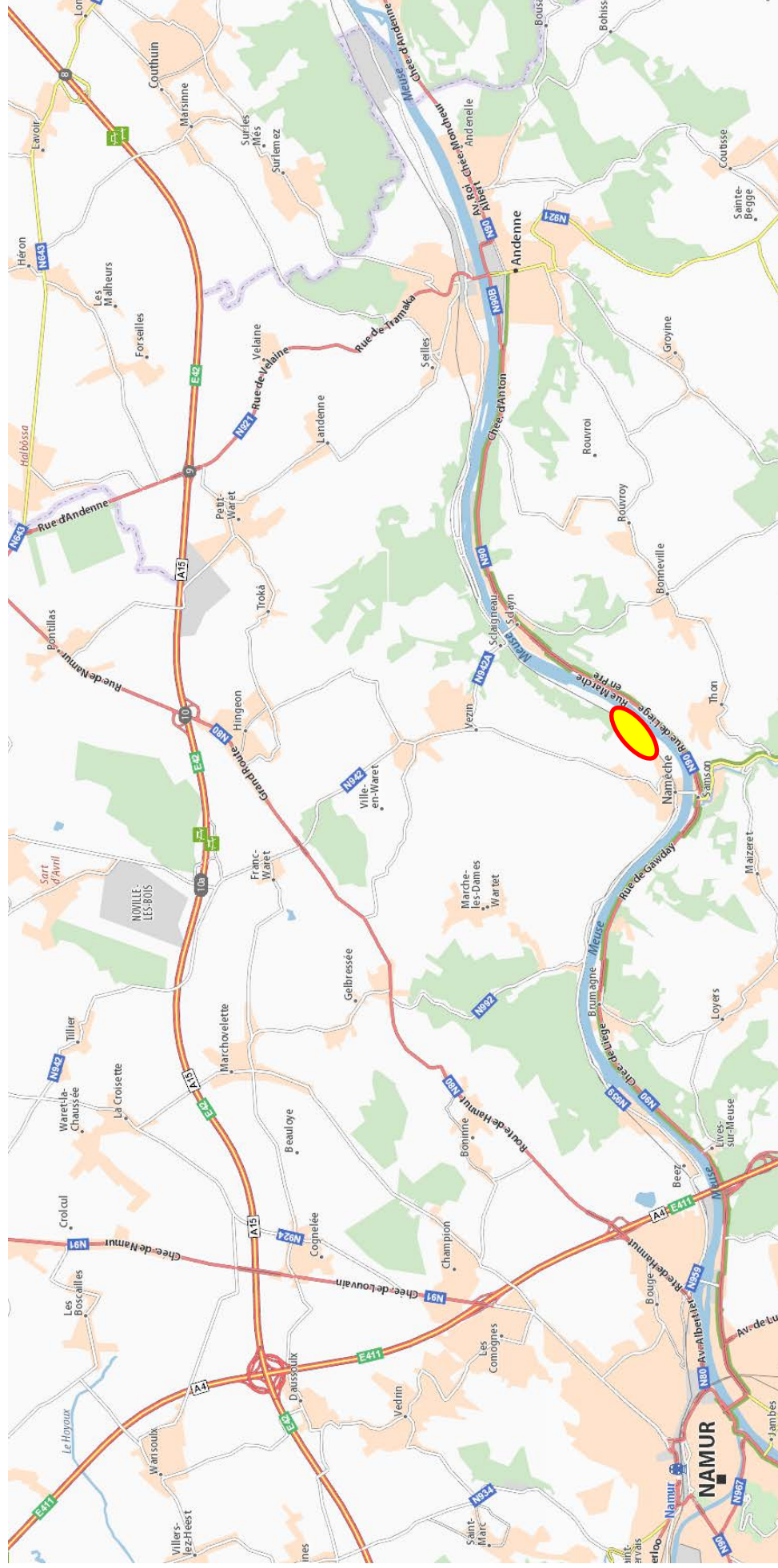
Superficie : 15.626 m²

Accès : Par la N942

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

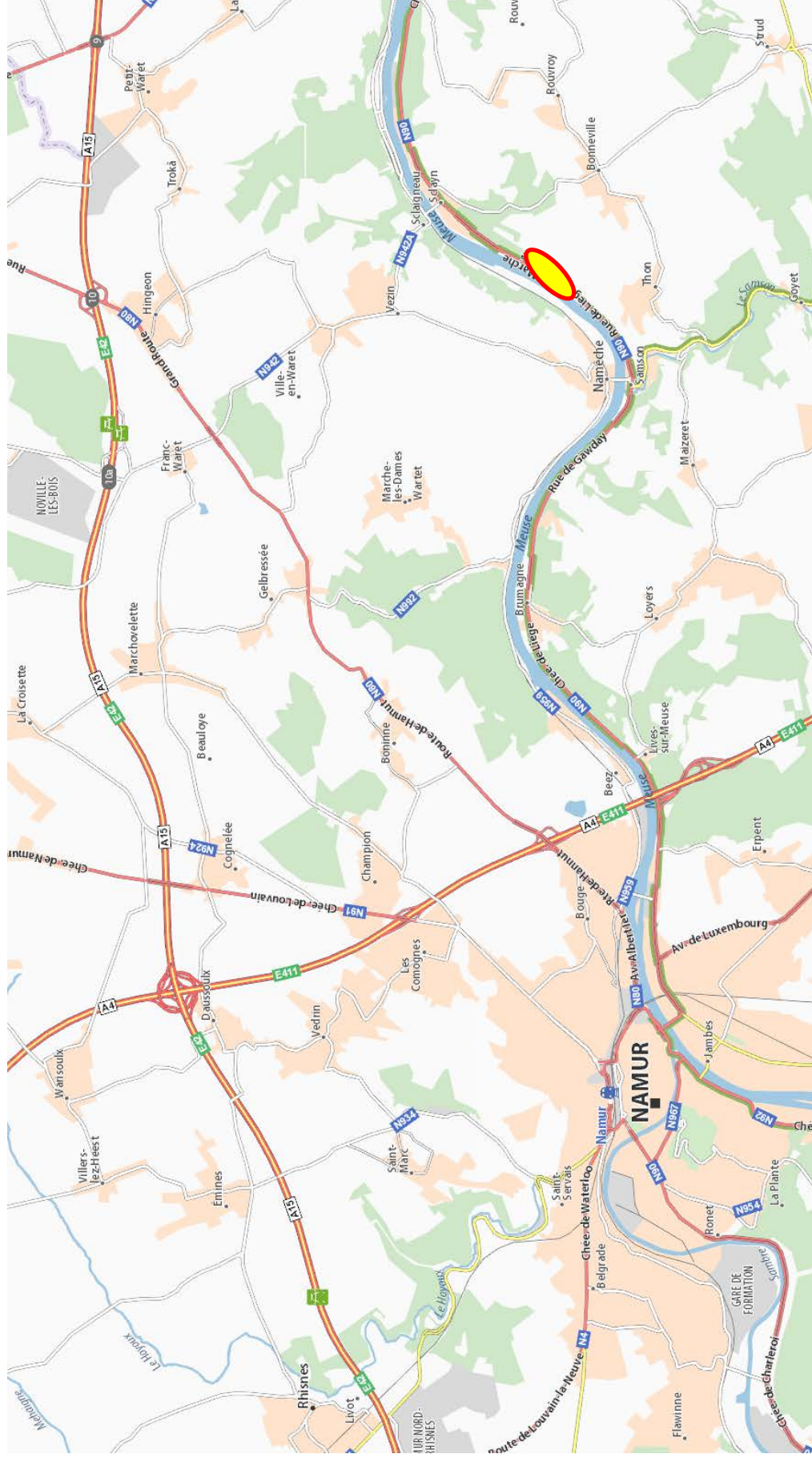
Equipements : Eau électricité





Port de Samson

- Localisation :** Samson - commune d' Andenne - rive droite de Meuse
- Superficie :** 10.045 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 249 m





Port de Vezin

Localisation : Vezin - commune d'Andenne - rive gauche de Meuse

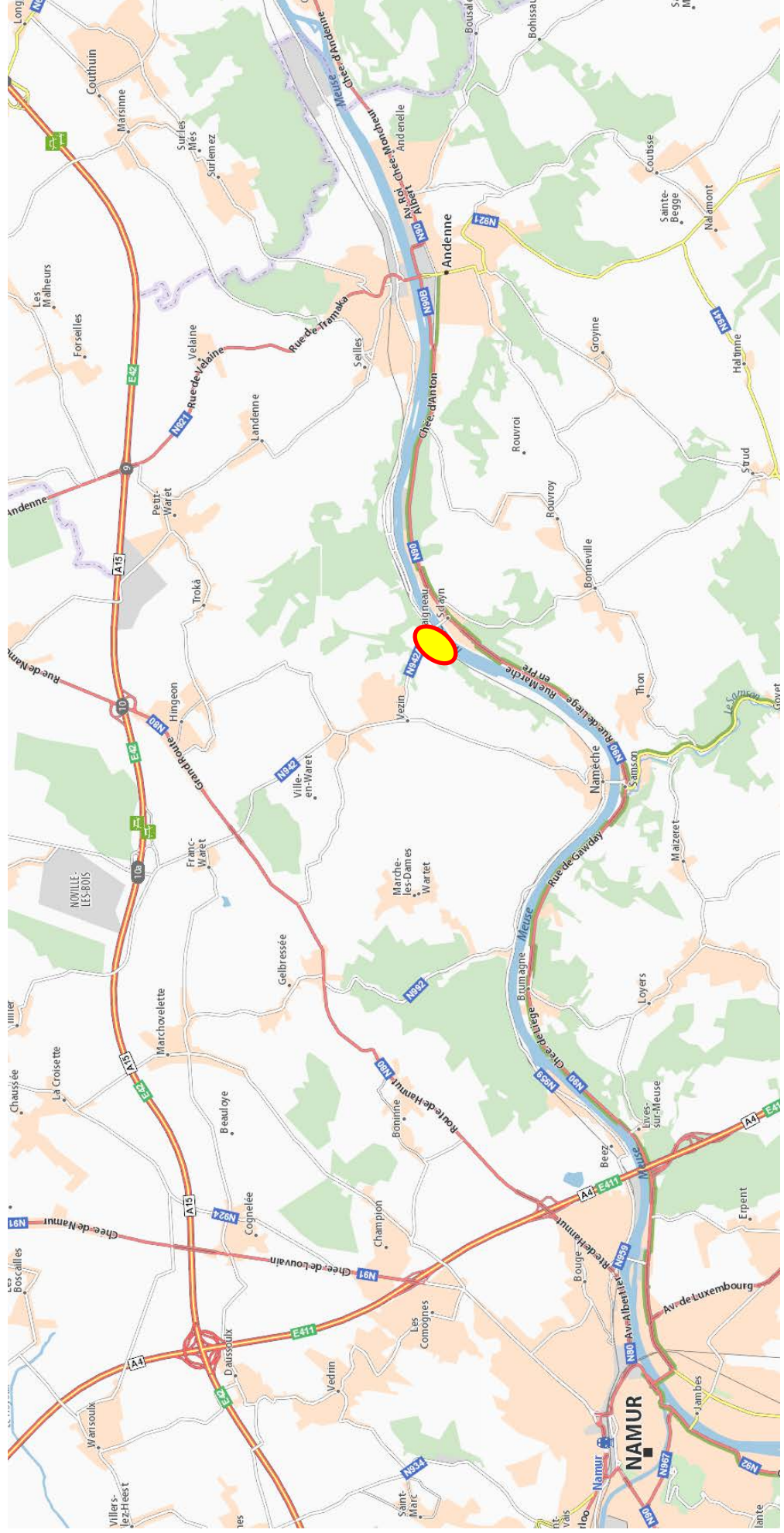
Superficie : 41.524 m²

Accès : Par la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

Equipements : Quai : 350 m







Zone portuaire de Sclaigneaux

Localisation : Sclaigneaux - commune d' Andenne - rive gauche de Meuse

Superficie : 71.857 m²

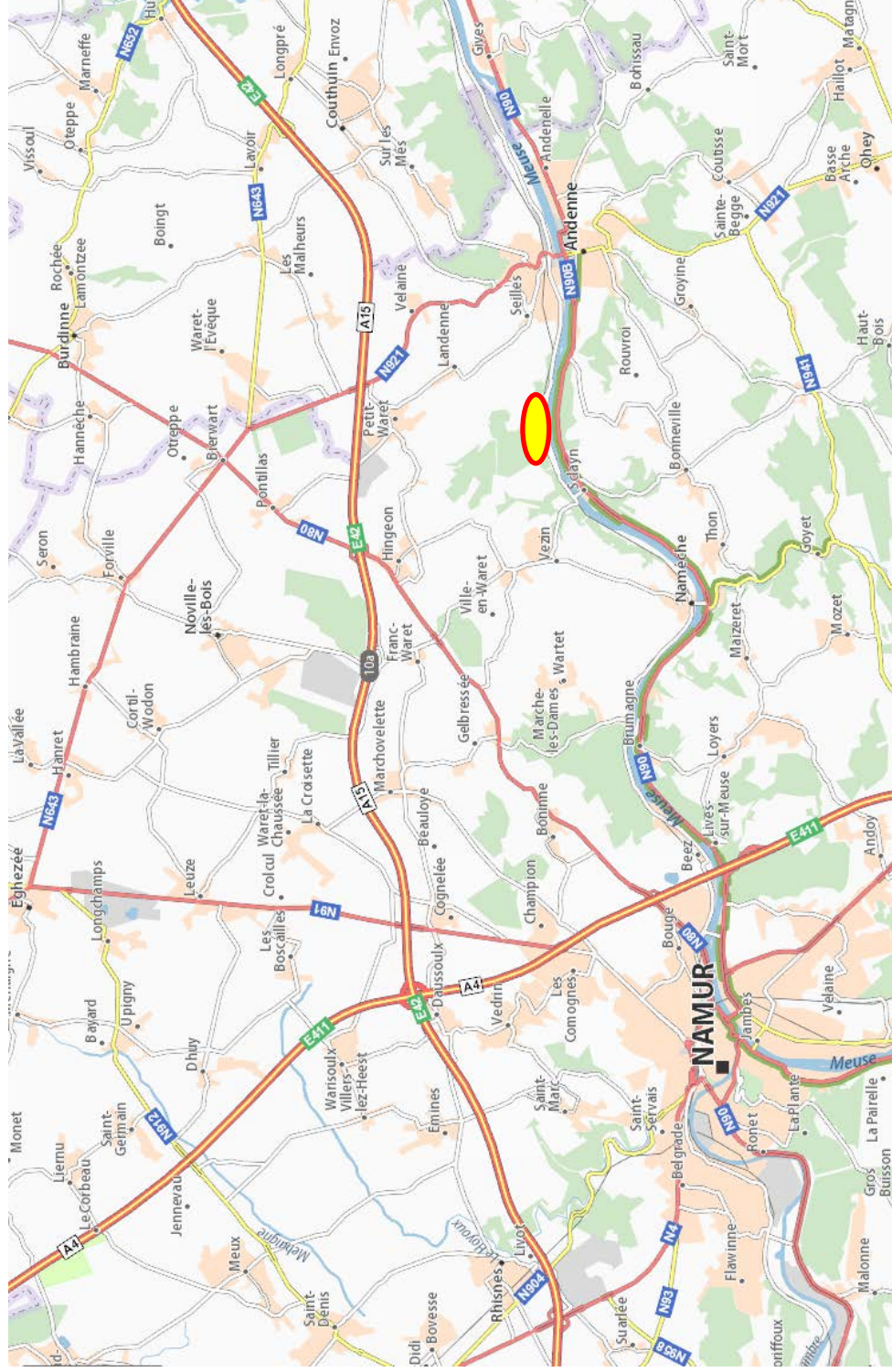
Accès : Par la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : Site à vocation exclusivement industrielle

Equipements : Priorité accordée aux entreprises liées à la voie d'eau

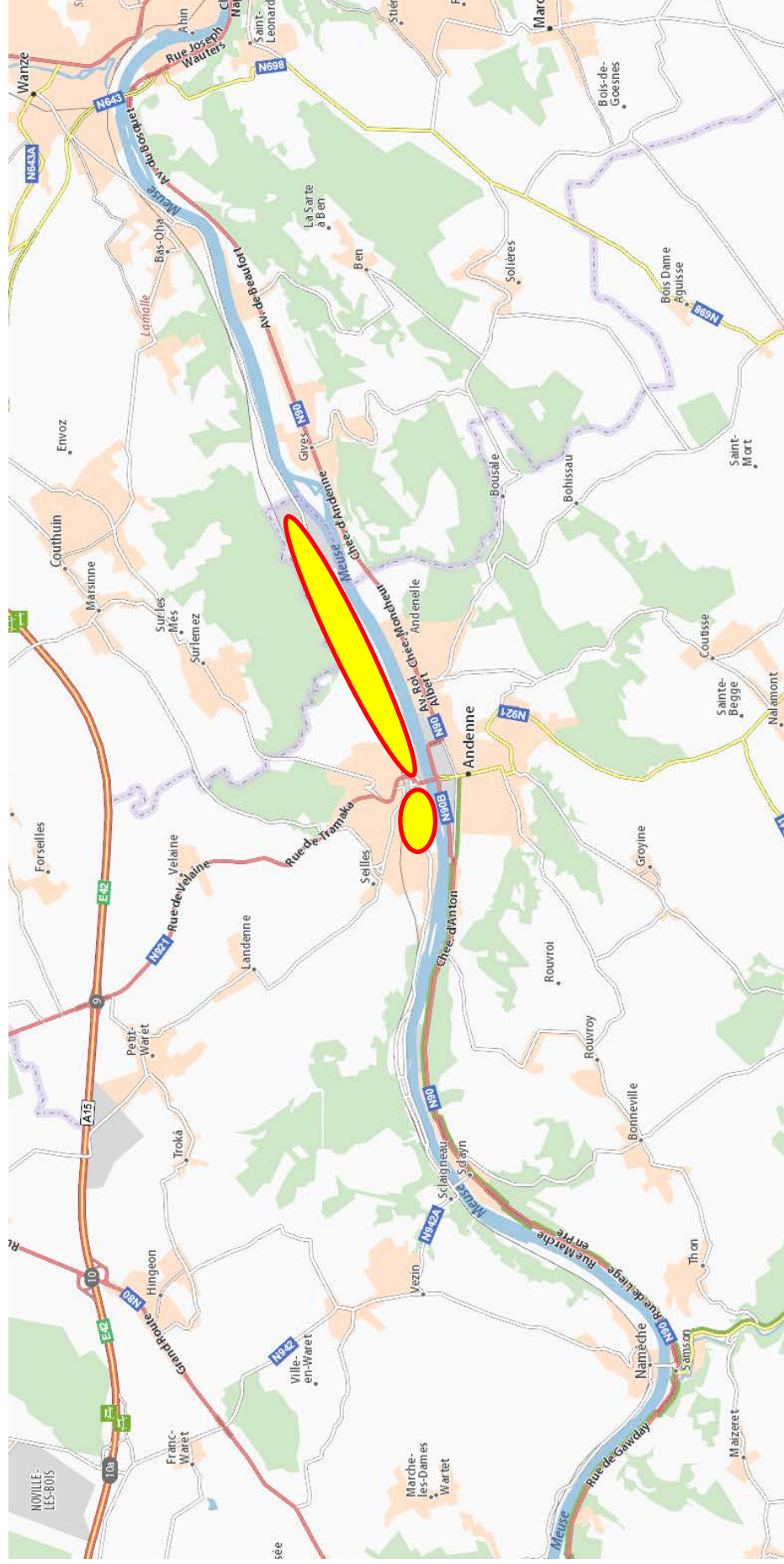
Equipements : Quai : 400 m





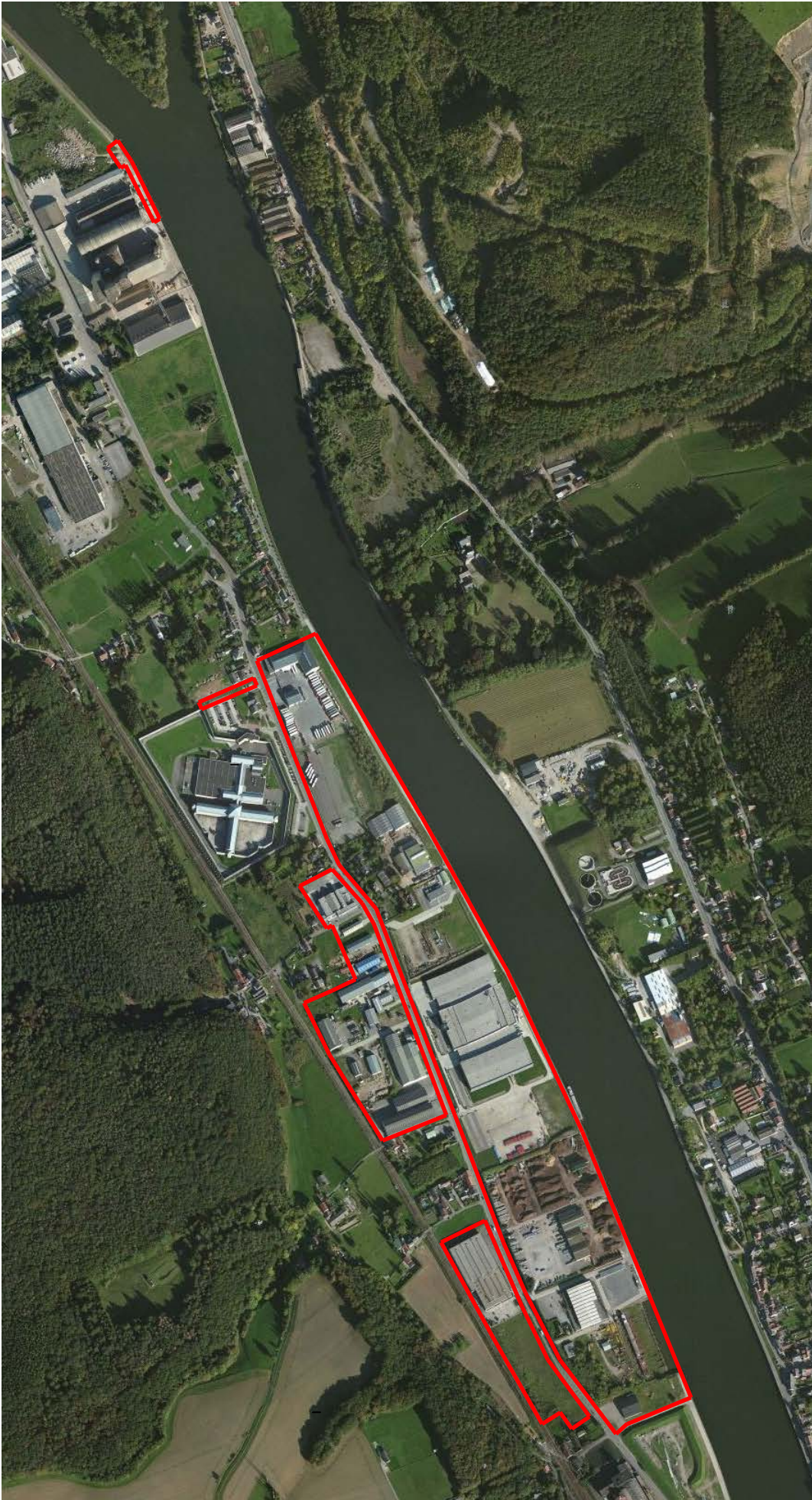
Zone portuaire de Seilles

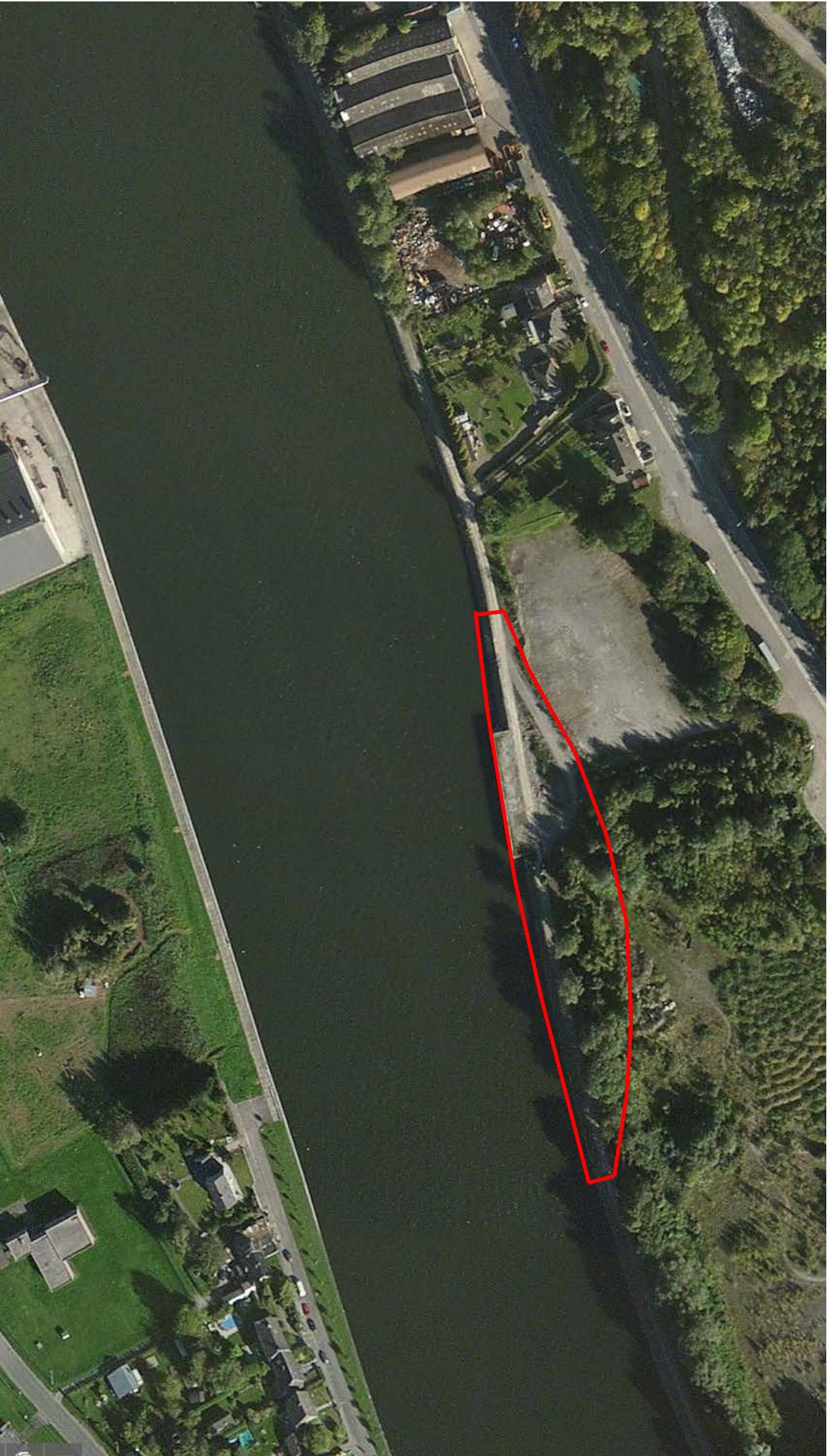
- Localisation :** Seilles - commune d' Andenne - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 474.746 m²
- Accès :** Par la N90 et par voirie communale
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Site à vocation exclusivement industrielle
- Equipements :** Priorité accordée aux entreprises liées à la voie d'eau
Quai : 1.217 m





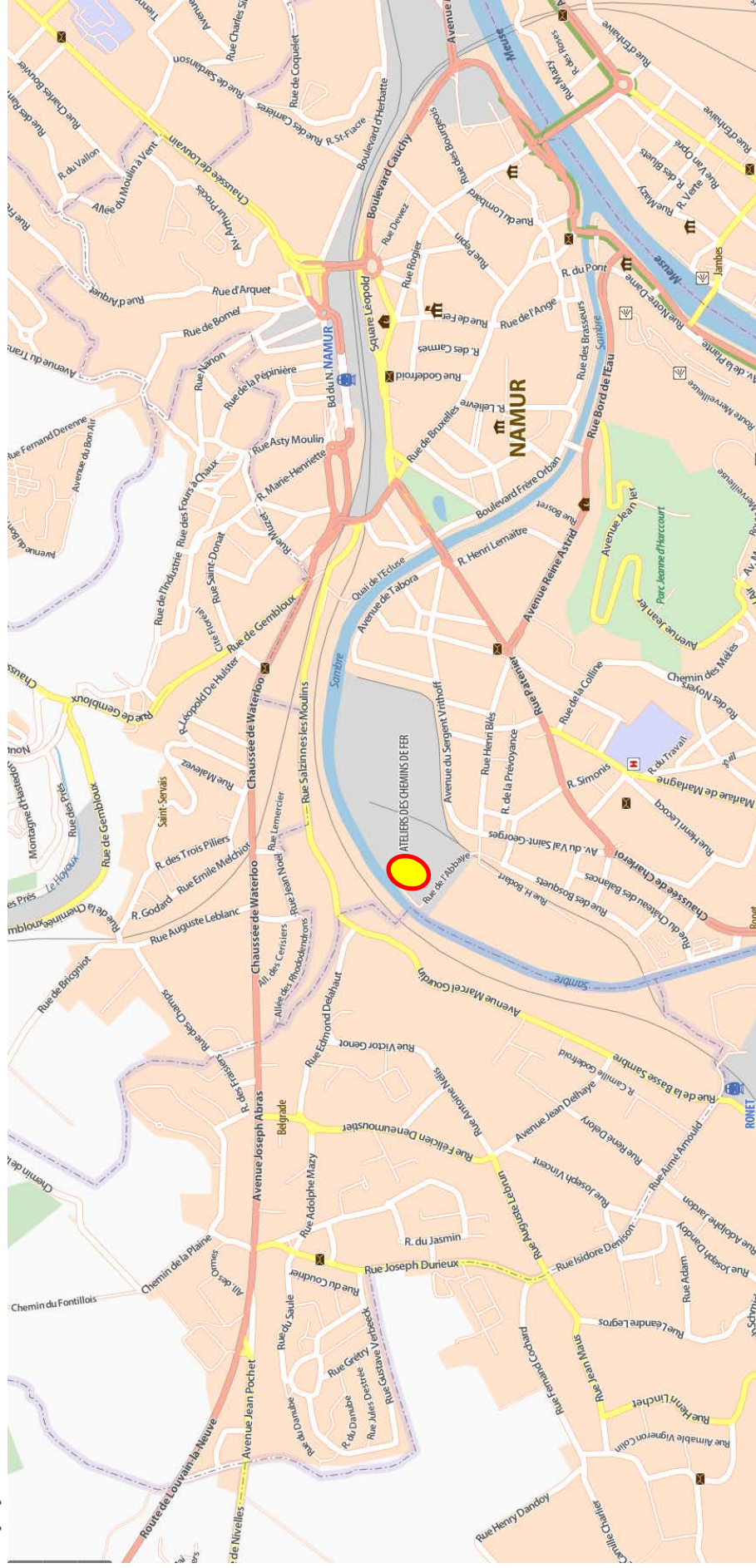






Port public d'Hiver de Namur

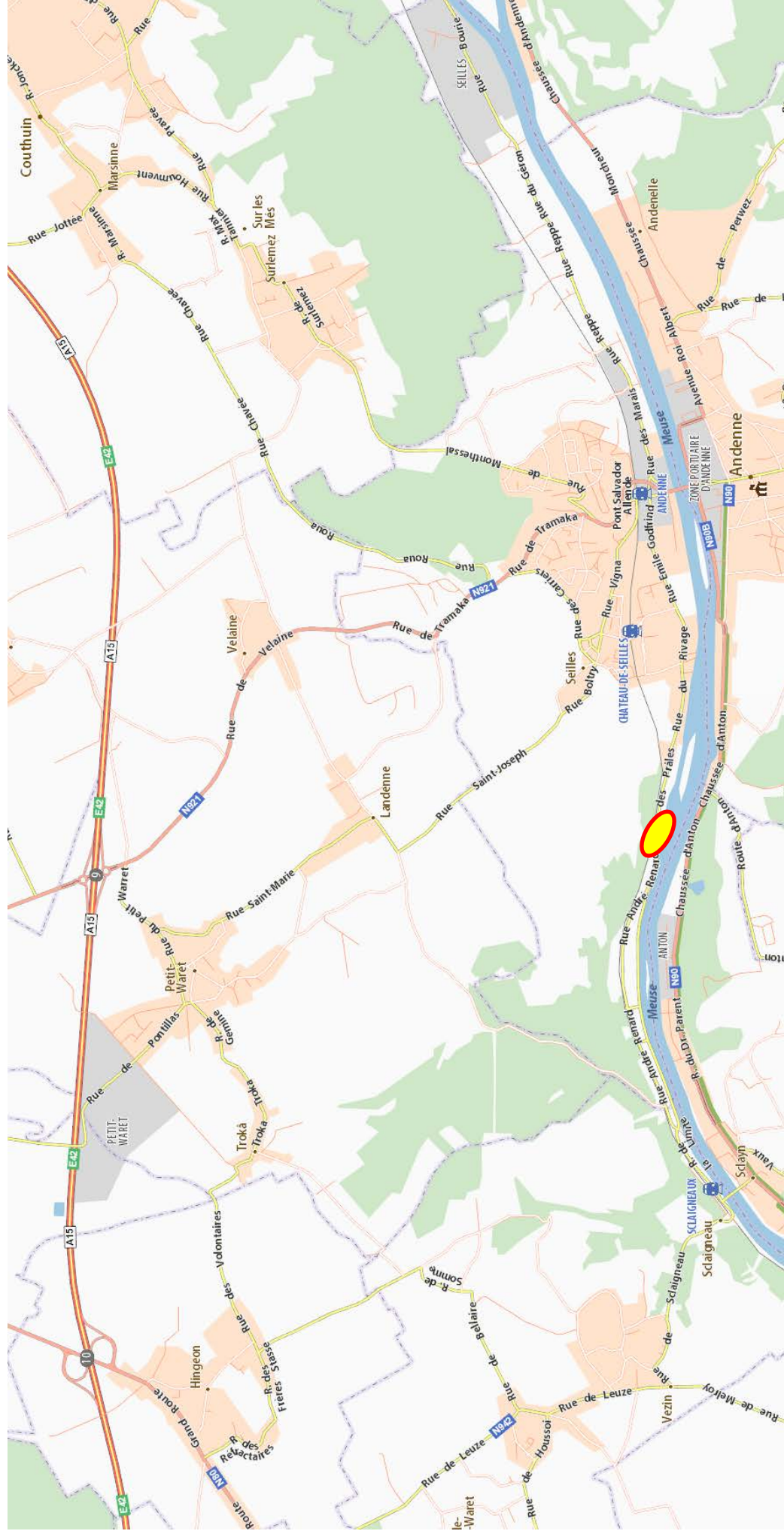
- Localisation :** Commune de Namur - rive droite de Sambre
- Superficie :** 1.440 m²
- Accès :** Par la N90 et par voirie communale
- Plan de secteur :** Zone d'habitat
- Destination des terrains :** Ce port public se situe au cœur d'un noyau d'habitat
Il est donc peu propice à la manutention de marchandises
- Equipements :** Quai : 100 m





Port public de Sclaigieux

- Localisation :** Sclaigieux - Commune d'Andenne - rive droite de Sambre
- Accès :** Par voirie communale à partir du pont de Sclayn
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Ce port public vient en appui de la zone portuaire de Sclaigieux





Occupations des terrains dans les zones portuaires

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2015

Concessionnaires	Surfaces	Quais	Date début de concession	Date fin de concession
Zone portuaire de Tamines				
A.M.S. DÉMÉNAGEMENT	1 945,00	0,00	01/06/2006	01/06/2036
ADMINIST COMMUNALE DE SAMBREVILLE	5 233,00	0,00	01/10/1994	01/10/2024
B.B.G.A. SPRL	3 582,00	0,00	01/06/2004	01/06/2034
BD MONTAGE SPRL	4 349,00	0,00	01/10/2010	01/10/2040
BRIGODE FINANCIAL SPRL	2 700,00	0,00	01/01/2008	01/01/2038
CINERGEK	3 000,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030
DEBROUX & FILS SPRL	5 625,00	0,00	01/10/1992	01/10/2082
DEWITTE (MR)	1 653,00	0,00	01/10/2010	01/10/2040
DUVIVIER LAETITIA	1 043,00	0,00	01/12/2012	01/12/2042
ELECTROS & CUISINES DEFITEC SPRL	349,00	0,00	01/03/2002	01/03/2092
I.D.E.G.	16,00	0,00	01/07/2006	01/07/2036
I.G.E.T.C. SPRL	3 500,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030
LAMOLINE JEAN-MARCEL	1 422,00	0,00	01/01/2013	01/01/2040
MESTDAGH S.A.	13 975,00	0,00	01/01/1992	01/01/2082
MG POSE	2 414,00	0,00	01/01/2007	01/01/2037
MG POSE	2 400,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030
MONSIEUR PASCAL CORNILLE	1 637,00	0,00	01/01/2006	01/01/2036
MR BRICOLAGE - BRICOTAM S.A.	591,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030
NEW LABORATOIRES REUNIS	1 056,00	0,00	01/01/1992	01/01/2022
NIKOLIC DANIEL	1 625,00	0,00	01/01/2007	01/01/2037
ORTOLAN MAXIME	993,00	0,00	01/04/2012	01/04/2042
PNEUS Z SPRL	3 847,00	0,00	01/01/2006	01/01/2036
PRONESERVIM S.A.	12 500,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030
RM IMMOBILIERE	5 625,00	0,00	01/08/2012	01/10/2024
TOUFANE SPRL	5 380,00	0,00	01/01/2006	01/01/2036
Totaux Zone portuaire de Tamines	86 460,00	0,00		
Zone portuaire d'Auvelais				
CARMEUSE S.A.	1 152,00	130,00	01/12/2006	01/12/2036
EURO-SERVICES S.A.	28 000,00	220,00	01/01/2013	01/01/2018
I.D.E.G.	25,00	0,00	01/01/2006	01/01/2036
SOBEMO S.A.	6 427,00	100,00	01/01/1992	01/01/2022
Totaux Zone portuaire d'Auvelais	35 604,00	450,00		
Zone portuaire de Mornimont				
SANDREA SPRL	1 025,00	90,00	01/12/2007	01/12/2037
Totaux Zone portuaire de Mornimont	1 025,00	90,00		
Port de Moustier				
AGC FLAT GLASS EUROPE SA	1 598,00	170,00	01/07/1997	01/07/2027
Totaux Port de Moustier	1 598,00	170,00		
Zone portuaire de Floriffoux				
BEP-ENVIRONNEMENT	1 123,00	180,00	01/06/2012	01/06/2042
BPMN	1 200,00	200,00	01/01/2001	01/01/2031
HUBLET SPRL	27 447,00	100,00	01/01/2010	01/01/2040

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2015

Concessionnaires	Surfaces	Quais	Date début de concession	Date fin de concession
HUBLET SPRL	43 243,00	0,00	01/01/2010	01/01/2040
LES SILOS DE FLOREFFE S.C.R.L.	4 151,00	120,00	01/07/1999	01/07/2089
Totaux Zone portuaire de Floriffoux	77 164,00	600,00		
Zone portuaire de Malonne				
ATELIERS CLASSIC BOATS	10 599,00	95,00	01/01/2007	01/01/2037
ATELIERS CLASSIC BOATS	442,00	0,00	01/01/2008	01/01/2042
BEP-ENVIRONNEMENT	4 264,00	0,00	01/01/1999	01/01/2089
DE GREEF DÉPANNAGE	2 638,00	0,00	01/05/2005	01/05/2035
DENIMAT SPRL	6 680,00	0,00	01/07/1997	01/07/2087
HYDROCAR S.A.	16 703,00	0,00	01/07/2008	01/07/2038
T.E.C.	51 300,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088
T.E.C.	2 298,00	0,00	01/02/2010	01/02/2040
VEOLIA NV	20 928,00	0,00	01/06/2009	01/04/2030
WILMET S.A.	18 486,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088
WILMET S.A.	10 739,00	0,00	01/07/2009	01/07/2039
Totaux Zone portuaire de Malonne	145 077,00	95,00		
Zoning de Malonne				
GILLAIN MARCEL	1 820,00	0,00	01/01/2003	01/01/2033
Totaux Zoning de Malonne	1 820,00	0,00		
Zone portuaire de Heer Agimont				
DOLOMIES DE MERLEMONT SA	4 592,00	140,00	01/11/2010	01/11/2040
Totaux Zone portuaire de Heer Agimont	4 592,00	140,00		
Port d'Anhée				
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	5 166,00	135,00	01/07/2001	01/07/2031
Totaux Port d'Anhée	5 166,00	135,00		
Zone portuaire de Fidevoye				
SECY SA	7 175,00	60,00	01/01/2013	01/01/2043
Totaux Zone portuaire de Fidevoye	7 175,00	60,00		
Zone portuaire de Lustin				
SAGREX AGGREGATES ACTIVITY OF C.B.R. S	4 577,00	0,00	01/02/2010	01/02/2040
Totaux Zone portuaire de Lustin	4 577,00	0,00		
Zone portuaire de Basbaras				
BASBARAS DISTRIBUTION	7 950,00	100,00	01/01/1992	01/01/2022
Totaux Zone portuaire de Basbaras	7 950,00	100,00		
Zone portuaire d'Enhaive				
FOREM	3 748,32	0,00	01/07/2007	01/07/2037
VILLE DE NAMUR	2 440,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030
WESTIA	2 761,92	0,00	01/01/2009	01/01/2039
Totaux Zone portuaire d'Enhaive	8 950,24	0,00		

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2015

Concessionnaires	Surfaces	Quais	Date début de concession	Date fin de concession
Zone portuaire de Jambes				
INDUCOM S.A.	14 898,00	107,00	01/01/1999	01/01/2089
INTER-BÉTON – THE RMC ACTIVITY OF CBR S	908,00	103,00	01/06/1987	01/06/2017
Totaux Zone portuaire de Jambes	15 806,00	210,00		
Zone portuaire de Beez				
DE GRAEVE	18 727,00	100,00	01/01/1992	01/01/2082
I.D.E.G.	102,00	0,00	01/01/2010	01/01/2040
I.D.E.G.	764,40	0,00	01/03/2003	01/03/2033
MEUSE & SAMBRE S.A.	6 617,00	0,00	01/01/1986	01/01/2016
SAGREX AGGREGATES ACTIVITY OF C.B.R. S	13 191,00	244,00	01/05/2009	01/05/2009
SOGESPI SA	2 191,00	0,00	25/08/2011	25/08/2041
VILLE DE NAMUR	7 576,00	0,00	01/01/2009	01/01/2039
Totaux Zone portuaire de Beez	49 168,40	344,00		
Port de Lives				
SAGREX AGGREGATES ACTIVITY OF C.B.R. S	3 811,00	233,00	01/10/1997	01/10/2027
Totaux Port de Lives	3 811,00	233,00		
Port de Maizeret				
CARRIÈRES DE LEFFE S.A.	4 246,00	200,00	01/07/1995	01/07/2025
Totaux Port de Maizeret	4 246,00	200,00		
Port de Marche-les-Dames				
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	6 796,00	137,00	01/10/1992	01/10/2022
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	9 023,20	272,00	01/10/2007	01/10/2037
Totaux Port de Marche-les-Dames	15 819,20	409,00		
Zone portuaire de Sclayn				
BELGICA PROPERTIES S.A.	5 177,00	97,00	01/11/2001	01/11/2091
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	2 319,00	59,00	01/07/1992	01/07/2022
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	5 812,00	200,00	01/01/1992	01/01/2022
VILLE D'ANDENNE	10 593,00	152,00	01/01/2013	01/01/2013
Totaux Zone portuaire de Sclayn	23 901,00	508,00		
Zone portuaire de Namêche				
PANISTAR S.A.	8 781,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030
Totaux Zone portuaire de Namêche	8 781,00	0,00		
Port de Samson				
CARMEUSE S.A.	10 045,00	249,00	01/04/1999	01/04/2029
Totaux Port de Samson	10 045,00	249,00		
Port de Vezin				
B.P.M. SPRL	8 380,72	150,00	01/07/2013	01/07/2018
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	7 878,00	200,00	01/01/1992	01/01/2022
Totaux Port de Vezin	16 258,72	350,00		

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2015

Concessionnaires	Surfaces	Quais	Date début de concession	Date fin de concession
Zone portuaire de Sclaigneaux				
CARMEUSE S.A.	9 440,00	300,00	01/04/1999	01/04/2029
GERDAY TRAVAUX S.A.	9 334,00	0,00	01/03/2001	01/03/2091
PECHE SPRL	4 825,00	100,00	01/11/2010	01/11/2040
RESA S.A.	188,00	0,00	01/08/2012	01/08/2012
S.W.D.E.	1 313,00	0,00	01/11/1998	01/11/2088
VILLE D'ANDENNE	6 863,00	0,00	01/07/2003	01/07/2033
VILLE D'ANDENNE	26 124,00	0,00	01/07/2003	01/07/2033
Totaux Zone portuaire de Sclaigneaux	58 087,00	400,00		
Zone portuaire de Seilles				
A.I.E.G.	12 468,00	0,00	01/10/2009	01/10/2099
ATELIERS ROBERT S.A.	22 012,00	0,00	01/01/1999	01/01/2089
CARMA	3 600,00	0,00	01/01/1992	01/01/2082
CHAUDRONNERIES & TUYAUTERIES INDUST	4 583,00	0,00	16/04/2002	16/04/2032
CHERICOUX S.A.	3 500,00	0,00	01/05/1998	01/05/2088
CHERICOUX S.A.	1 085,00	0,00	01/11/2007	01/11/2037
CHERICOUX S.A.	1 125,00	0,00	01/05/2000	01/05/2090
COLLIGNON WILLY	3 000,00	0,00	01/01/2010	01/01/2094
COMFORT ENERGIE SA	10 711,00	0,00	01/08/2013	01/08/2043
CUISITEC	1 666,00	0,00	01/01/2001	01/01/2091
D.L.M.& PARTNERS	1 787,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030
DELTALAK	3 788,00	120,00	01/03/2004	01/03/2034
DEVOS	3 209,00	0,00	01/01/1993	01/01/2083
DRIVIT S.A.	4 832,00	0,00	01/03/2008	01/03/2038
DUMOULIN S.A	820,00	100,00	01/04/1999	01/04/2029
FONDERIES LECOMTE S.A.	8 530,00	100,00	01/03/2009	01/03/2039
FONDERIES LECOMTE S.A.	7 412,00	100,00	01/07/2010	01/07/2040
FOURNIPAC SCRL	6 015,20	0,00	01/06/2007	01/06/2040
IDPAK SA	3 263,00	0,00	01/07/2009	01/07/2039
INASEP	41,00	0,00	01/11/2012	01/11/2042
LES ARTISANS DE LA PIERRE	3 023,00	0,00	22/08/2011	22/08/2041
LINGUISTIC ACADEMY	2 212,00	0,00	01/12/2013	01/12/2043
LOUIS CAROSSERIE	500,00	0,00	01/01/2001	01/01/2031
METAL PROTECTION	1 458,48	0,00	01/10/2011	01/10/2041
METAL PROTECTION	2 076,00	0,00	01/03/2007	01/03/2037
METAL PROTECTION	5 790,00	0,00	01/09/2000	01/09/2090
METAL PROTECTION	2 128,00	0,00	01/11/2002	01/11/2032
MEUSE & SAMBRE S.A.	10 612,00	0,00	01/01/2002	01/01/2092
MEUSE & SAMBRE S.A.	23 348,00	0,00	01/06/2001	01/06/2091
MONIQUET SERGE	3 989,00	0,00	01/07/2005	01/07/2035
MOSSOUX S.A.	5 408,00	0,00	01/05/1998	01/05/2088
MOSSOUX S.A.	1 920,00	0,00	01/09/2010	01/09/2040
N.M.M. SPRL	5 918,00	0,00	01/04/2010	01/04/2040
NORLAND S.A.	41 539,00	219,00	01/07/2000	01/07/2090
PERE OLIVE S.A.	58 672,00	0,00	01/03/2006	01/03/2036
PIROTTE V.	874,00	0,00	01/07/1995	01/07/2085
RESA S.A.	330,00	0,00	01/08/2012	01/04/2024

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2015

Concessionnaires	Surfaces	Quais	Date début de concession	Date fin de concession
S.C.A.M. S.C.	1 640,00	152,00	01/06/1999	01/06/2029
SERV. PUBLIC FEDERAL JUSTICE	660,00	0,00	01/09/1995	01/09/2085
T.W.T. S.A.	18 463,11	136,00	01/01/2008	01/01/2038
TECHNO METAL INDUSTRIE SPRL	2 856,00	0,00	01/01/2002	01/01/2032
TECHNO METAL INDUSTRIE SPRL	4 907,00	0,00	01/08/1997	01/08/2087
TRANSPORTS ABRAHAM	28 239,00	290,00	01/03/2005	01/03/2035
Totaux Zone portuaire de Seilles	330 009,79	1 217,00		

Port d'Andenne

ANDENNE-MAT S.A.	4 116,00	123,00	01/05/2009	01/05/2039
Totaux Port d'Andenne	4 116,00	123,00		

Récapitulation

Nombre de concessions accordées :	128
Surface totale concédée (m2) :	927 207,35

Activités des concessionnaires

Activités des concessionnaires

Ateliers de fabrication

LES ARTISANS DE LA PIERRE	Zone portuaire de Seilles	M22.5.59	Artisanat pierre de taille
CHAUDRONNERIES & TUYAUTERIES INDUST	Zone portuaire de Seilles	M22.5.36	Atelier de chaudronnerie et de tuyauteries
NIKOLIC DANIEL	Zone portuaire de Taminés	S02.5.16	Atelier de construction (chaudronnerie, fabrication de tuyauteries)
TECHNO METAL INDUSTRIE SPRL	Zone portuaire de Seilles	M22.5.50	Atelier de constructions métalliques
A.M.S. DÉMÉNAGEMENT	Zone portuaire de Taminés	S02.5.25	Atelier de réparation et de vente de meubles
METAL PROTECTION	Zone portuaire de Seilles	M22.5.12	Atelier de sablage et de métallisation
DELTALAK	Zone portuaire de Seilles	M22.5.43	Atelier de sablage et de métallisation
METAL PROTECTION	Zone portuaire de Seilles	M22.5.58	Atelier de sablage et de métallisation
METAL PROTECTION	Zone portuaire de Seilles	M22.5.48	Atelier de sablage et de métallisation
METAL PROTECTION	Zone portuaire de Seilles	M22.5.13	Atelier de sablage et de métallisation
N.M.M. SPRL	Zone portuaire de Seilles	M22.5.52	Atelier pour vitrerie, miroiterie, châssis, volets
PANISTAR S.A.	Zone portuaire de Namèche	M18.5.01	Boulangerie et pâtisserie industrielle
TECHNO METAL INDUSTRIE SPRL	Zone portuaire de Seilles	M22.5.15	Chaudronnerie et chauffage industriel
CHERICOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.45	Construction de pavillon de sécurité
CHERICOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.14	Construction de pavillon de sécurité
CHERICOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.27	Construction de pavillon de sécurité
INTER-BÉTON – THE RMC ACTIVITY OF CBR S.A.	Zone portuaire de Jambes	M12.5.01	Fabrication de béton préparé
SOBEMO S.A.	Zone portuaire d'Auvelais	S04.5.1	Fabrication de béton préparé
DRIVIT S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.04	Fabrication de chambres bancaires
ATELIERS ROBERT S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.26	Fabrication de matériel agricole
D.L.M.& PARTNERS	Zone portuaire de Seilles	M22.5.25	Fabrication de papiers peints
MG POSE	Zone portuaire de Taminés	S02.5.20	Fabrication de portes et de châssis
MG POSE	Zone portuaire de Taminés	S02.5.11	Fabrication de portes et de châssis
NEW LABORATOIRES REUNIS	Zone portuaire de Taminés	S02.5.03	Fabrication de produits cosmétiques
BPMN	Zone portuaire de Floriffoux	S11.5.3	Fabrication de produits en béton

Ateliers de réparation

LOUIS CAROSSERIE	Zone portuaire de Seilles	M22.5.39	Atelier de carrosserie
GILLAIN MARCEL	Zoning de Malonne	S13.5.01	Atelier de réparation et de vente de véhicules
COLLIGNON WILLY	Zone portuaire de Seilles	M22.5.11	Préparation de voitures de courses
CARMA	Zone portuaire de Seilles	M22.5.03	Réparation de matériel de génie civil

Centre d'épuration des eaux

INASEP	Zone portuaire de Seilles	M22.5.61	Equipement pour le réseau d'épuration des eaux
Chantier naval			
ATELIERS CLASSIC BOATS	Zone portuaire de Malonne	S12.5.02	Bureau et conciergerie pour chantier naval
ATELIERS CLASSIC BOATS	Zone portuaire de Malonne	S12.5.09	Bureau et conciergerie pour chantier naval
MEUSE & SAMBRE S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.41	Construction et réparation de bateaux
MEUSE & SAMBRE S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.01	Construction et réparation de bateaux
MEUSE & SAMBRE S.A.	Zone portuaire de Beez	M13.5.01	Construction et réparation de bateaux
BRANDERS S.A.	Zone portuaire de Seilles	M19.5.07	Construction et transformation de bateaux

Distribution

PIROTTE V.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.17	Commerce de légumes
ELECTROS & CUISINES DEFITEC SPRL	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.15	Cuisines équipées
CUISITEC	Zone portuaire de Seilles	M22.5.18	Cuisines équipées
COMFORT ENERGIE SA	Zone portuaire de Seilles	M22.5.60	Distributeur de produits pétroliers
MESTDAGH S.A.	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.01	Distribution de produits alimentaires
DEVOS	Zone portuaire de Seilles	M22.5.02	Grossiste en produits d'entretien
B.B.G.A. SPRL	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.18	Magasin de fournitures de bureau et de fournitures scolaires
DUVIVIER LAETITIA	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.31	Marchand ambulant
ANDENNE-MAT S.A.	Port d'Andenne	M25.5.1	Matériaux de construction
CINERGEK	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.10	Matériel électrique et électronique
I.G.E.T.C. SPRL	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.12	Matériel électrique et sanitaire
INDUCOM S.A.	Zone portuaire de Jambes	M12.5.02	Négoce de matériaux
BASBARAS DISTRIBUTION	Zone portuaire de Basbaras	M05.5.01	Négoce de matériaux d construction
MIR BRICOLAGE - BRICOTAM S.A.	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.09	Négoce de matériaux de construction
WILMET S.A.	Zone portuaire de Malonne	S12.05.08	Négoce de métaux ferreux et non ferreux
WILMET S.A.	Zone portuaire de Malonne	S12.05.06	Négoce de métaux ferreux et non ferreux
BD MONTAGE SPRL	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.26	panneaux photovoltaïques et piscines
DEBROUX & FILS SPRL	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.05	Produits alimentaires
BRIGODE FINANCIAL SPRL	Zone portuaire de Taminnes	S02.5.13	Programmation de logiciels
TOUFANE SPRL	Zone portuaire de Taminnes	S02.05.21	Stockage et vente de matériaux
BELGICA PROPERTIES S.A.	Zone portuaire de Sclayn	M19.5.01	Vente de matériel de génie civil
PNEUS Z SPRL	Zone portuaire de Taminnes	S.02.5.19	Vente et montage de pneus

Divers

FOREM	Zone portuaire d'Enhaive	M21/G/1b	Activité de services
LINGUISTIC ACADEMY	Zone portuaire de Seilles	M22.5.68	Formation en langues
VILLE DE NAMUR	Zone portuaire de Beez	M13.5.06	Hall sportif
WESTIA	Zone portuaire d'Enhaive	M21.G.1c	Location de bureaux
VILLE DE NAMUR	Zone portuaire d'Enhaive	M11.5.02	Maison des jeunes
PRONESERVIM S.A.	Zone portuaire de Tamines	S02.5.04	Surfaces commerciales
ADMINIST COMMUNALE DE SAMBREVILLE	Zone portuaire de Tamines	S02.5.06	Zone de parking et activités diverses

Entrepreneurs

SANDREA SPRL	Zone portuaire de Mornimont	S07.5.1	Chargement et déchargement de bateaux
MOSSOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.22	Entreprise de construction
DE GRAEVE	Zone portuaire de Beez	M13.5.03	Entreprise de construction
MOSSOUX S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.55	Entreprise de construction
GECIBAT SPRL	Zone portuaire de Seilles	M22.5.07	Entreprise de construction
T.W.T. S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22/5/06	Entreprise de génie civil
DENIMAT SPRL	Zone portuaire de Malonne	S12.5.01	Entreprise de transport routier
GERDAY TRAVAUX S.A.	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.08	Entreprise de travaux publics et privés
SOGESPI SA	Zone portuaire de Beez	M13.5.4	Entreprise générale d'électricité
HYDROCAR S.A.	Zone portuaire de Malonne	S12.5.03	Fabrication de produits hydrocarbonés
MONSIEUR PASCAL CORNILLE	Zone portuaire de Tamines	S02.5.17	Montage et entretien de chauffage
RM IMMOBILIERE	Zone portuaire de Tamines	S02.5.07	Pose de canalisations et de câbles électriques

Forain

ORTOLAN MAXIME	Zone portuaire de Tamines	S02.5.30	exploitant forain
MONIQUET SERGE	Zone portuaire de Seilles	M22.5.46	exploitant forain
DEWITTE (MR)	Zone portuaire de Tamines	S02.5.23	exploitant forain
LAMOLINE JEAN-MARCEL	Zone portuaire de Tamines	S02.5.27	Métiers forains

Hall de dépôt

VILLE D'ANDENNE	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.01	Ateliers et garage communaux
VILLE D'ANDENNE	Zone portuaire de Sclayn	M19.5.03	Ateliers et garage communaux
VILLE D'ANDENNE	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.02	Ateliers et garage communaux
A.I.E.G.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.51	Bureau, atelier et dépôt de matériaux
DE GREEF DÉPANNAGE	Zone portuaire de Malonne	S12.5.10	Bureaux et garage d'engins de dépannage

T.E.C.	Zone portuaire de Malonne	S12.5.07	Dépôt et atelier pour autobus
T.E.C.	Zone portuaire de Malonne	S12.5.11	Dépôt pour autobus
TRANSPORTS ABRAHAM	Zone portuaire de Seilles	M22/5/33	Hall de stockage matériaux inertes
Impétrants			
RESA S.A.	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.09	Cabine de détente de gaz
RESA S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.10	Cabine de détente de gaz
I.D.E.G.	Zone portuaire de Beez	M13.5.05	Cabine électrique
I.D.E.G.	Zone portuaire de Beez	M.13.5.07	Cabine électrique
I.D.E.G.	Zone portuaire d'Auvelais	S04.5.03	Cabine électrique
I.D.E.G.	Zone portuaire de Taminies	S02.5.24	Cabine électrique
SERV. PUBLIC FEDERAL JUSTICE	Zone portuaire de Seilles	M22.5.24	canalisations souterraines prison d'Andenne
S.W.D.E.	Zone portuaire de Sclaigneaux	M21.5.05	Captage et distribution d'eau potable

Production alimentaire

FOURNIPAC SCRL	Zone portuaire de Seilles	M22.5.08	Production et fourniture d'emballage alimentaire et non alimentaire
IDPAK SA	Zone portuaire de Seilles	M22.5.19	Transformation et stockage de produits alimentaires
PERE OLIVE S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.44	Usine de produits alimentaires

Produits agricoles

NORLAND S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.05	Fabrication de substrats horticoles
S.C.A.M. S.C.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.35	Manutention de produits agricoles
LES SILOS DE FLOREFFE S.C.R.L.	Zone portuaire de Floriffoux	S11.5.2	Manutention de produits agricoles
DUMOULIN S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.32	Manutention de produits agricoles

Produits de carrière

DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Port de Marche-les-Dames	M16.5.01	Chargement de produits de carrière
SAGREX AGGREGATES ACTIVITY OF C.B.R. SA	Port de Lives	M14.5.01	Chargement de produits de carrière
SAGREX AGGREGATES ACTIVITY OF C.B.R. SA	Zone portuaire de Beez	M13.5.02	Chargement de produits de carrière
SAGREX AGGREGATES ACTIVITY OF C.B.R. SA	Zone portuaire de Lustin	M06.5.1	Chargement de produits de carrière
CARMEUSE S.A.	Zone portuaire d'Auvelais	S04.5.02	Chargement de produits de carrière
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	Port d'Anhée	M03.5.01	Chargement de produits de carrière
CARRIÈRES DE LEFFE S.A.	Port de Maizeret	M15.5.01	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Port de Marche-les-Dames	M16.5.02	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Port de Vezin	M20.5.01	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Zone portuaire de Sclayn	M19.5.02	Chargement de produits de carrière

DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Zone portuaire de Sclayn	M19.5.05	Chargement de produits de carrière
DOLOMIES DE MERLEMONT SA	Zone portuaire de Heer Agimo	M01.5.01	Chargement de produits de carrière
CARMEUSE S.A.	Zone portuaire de Sclaigheaux	M21.5.07	Chargement de produits de carrière
CARMEUSE S.A.	Port de Samson	M17.5.01	Chargement de produits de carrière
B.P.M. SPRL	Port de Vezin	M20.5.03	Manutention de granulats
SECY SA	Zone portuaire de Fidevoeye	M04.5.01	Manutention de produits carriers
EURO-SERVICES S.A.	Zone portuaire d'Auvelais	S04.5.5	Terminal à containers
Produits sidérurgiques			
FONDERIES LECOMTE S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.28	Produits métallurgiques
FONDERIES LECOMTE S.A.	Zone portuaire de Seilles	M22.5.56	Stockage dematériels et produits finis liés à la sidérurgie
Produits verriers			
AGC FLAT GLASS EUROPE SA	Port de Moustier	S05.5.1	Usine de fabrication de verre feuilleté
Recyclage et déchets			
HUBLET SPRL	Zone portuaire de Floriffoux	S.11.5.04	Centre de tri et de recyclage
HUBLET SPRL	Zone portuaire de Floriffoux	S11.5.1	Centre de tri et de recyclage
BEP-ENVIRONNEMENT	Zone portuaire de Floriffoux	S11.5.05	Chargement de déchets ménagers
BEP-ENVIRONNEMENT	Zone portuaire de Malonne	S12.5.05	Parc de recyclage
PECHE SPRL	Zone portuaire de Sclaigheaux	M21.5.04	Recyclage de matériaux de construction
VEOLIA NV	Zone portuaire de Malonne	S12.5.04	Tri de déchets

Valorisation des terrains inoccupés

Terrain libres connectés à la voie d'eau et exploitables

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain	Type de berge	Longueur quai	Superficie	Tonnage minimum réalisable	Remarques	Situation du terrain	Prévision mise en service	Mesures de valorisation
Moyenne	Seilles	Wanhériffe	Quai droit	191	10 595	39 245	Accès par route portuaire	Libre		Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Faible	Seilles	Amont tire-à-terre	Quai droit	45,51	3 324	10 151	Accès par route portuaire	réservé M&S		Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Forte	Seilles	MS3	Quai droit	200	16 437	46 437		Libre		Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Forte	Seilles	Brenner	Quai droit	134	13 267	33 367		En négociation	2017 ou +	Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Faible	Veizin	Entrée	Quai droit	205	3 075	33825	Zone verte en partie Zone traversée par le passage vers la darse et la concession Zone inondable	libre		Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec commune Andenne
Moyenne	Auvelais	Entrée bimodale	perré	0	16 000	16 000	accès au quai par bimodale	libre		Communication Collaboration avec ADL Sambreville Collaboration avec commune Sambreville
Forte	Moignelée	Bonne espérance	Quai droit	130	13 500	33 000	disponible en juin 2016 disponible en 2018	réhabilitation en cours		Communication Collaboration avec ADL Sambreville Collaboration avec commune Sambreville Réalisation de la réhabilitation et de l'aménagement
Total				906	116 198	212 025				

Terrains libres connectés à la voie d'eau, dont l'exploitation est faisable, mais rendue impossible par les nouvelles options arrêtées en matière d'affectation des terrains

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain	Type de berge	Longueur quai	Superficie	Tonnage minimum réalisable	Remarques	Situation du terrain	Prévision mise en service	Mesures de valorisation
Faible	Seilles	Roseurs	Quai droit	475	27 857	99 107	Projet communal European en zone Impossibilité de chargement à la voie d'eau et d'implantation à long terme	Libre pour 40% libre		Occupation temporaire de 60% du site Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec Commune Possibilité zone de plaisance
Moyenne	Gevrinnnes	Darse	Quai droit	40	6 034	12 034	Darse envasée Modification de plan de secteur en zone agricole Aléa d'inondation moyen (orange) Dépôts de terres des travaux du contournement d'Andenne	libre		Occupation temporaire de 60% du site Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec Commune Possibilité zone de plaisance
Faible	Auvelais	Maison éclusière	Perré	250	5 890	43 390	Terrain en zone d'habitat Maison insalubre	Libre		Collaboration avec Commune
Total				765	39 781	154 531				

Terrains libres connectés à la voie d'eau mais non exploitables

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain	Type de berge	Longueur quai	Superficie	Tonnage minimum réalisable	Remarques	Situation du terrain	Prévision mise en service	Mesures de valorisation
Faible	Mornimont	Triangle	Perré	250	11 642	49 142	Zone boisée en forte pente pollution vraisemblable (ancien bassin de produits de dragage RAVeL)	Libre		Zone 100% Nature Exploitation ligneuse à analyser
Faible	Seilles	Roseurs	Quai droit	475	27 857	99 107	Projet communal European en zone d'habitat Aléa d'inondation de fort à faible (rouge à jaune)	Libre		Autorisations d'occupation à titre précaire
Faible	Namèche	Aval	Berge naturelle	175	4 845	31 095	Accès limité PCA en vue de modifier la zone industrielle en zone verte et de convivialité Aléa d'inondation fort (rouge)	Libre		
Faible	Namèche	Ilot	Berge naturelle	200	2 000	32 000	Accès limité Aléa d'inondation de fort à faible (rouge à jaune)	Libre		
Total				1 100	46 344	211 344				

Terrains libres non connectés à la voie d'eau et exploitables

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain	Superficie (m2)	Remarque	Etat	Mesures de valorisation
Forte	Tamines	Pré des Haz 1	2 075	Zone commerciale	En négociation Weiss	Communication Collaboration avec ADL Collaboration avec Commune
Forte	Tamines	Pré des Haz 2	4 074	Zone commerciale	Libre	Communication Collaboration avec ADL Collaboration avec Commune
Forte	Seilles	Rue de Géron 21?	1 184	Zone industrielle	Libre au 1er juillet	Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec Commune
Forte	Tamines	Pré des Haz 44	906	Zone commerciale	Libre au 1er juillet	Communication Collaboration avec Prom'Andenne Collaboration avec Commune
Forte	Tamines	Pré des Haz 3	3 659	Zone commerciale	Libre	Communication Collaboration avec ADL Collaboration avec Commune
Total				11 898		

Terrains libres non connectés à la voie d'eau, dont l'exploitation est faisable, mais rendue impossible pour des raisons techniques

Priorité	Zone portuaire	Nom du terrain	Superficie (m2)	Remarque	Etat	Mesures de valorisation
Forte	Sclaigneaux	Maisier	11 770	Pollution historique	En cours de réhabilitation	En cours de réhabilitation par SPAQuE
Moyenne	Sclaigneaux	Petit Matelot	2 000	Projet de construction d'un pont sur la ligne ferroviaire	Libre	100% Nature avec la Ville d'Andenne - Zone mellifère
Faible	Veizin	Petit bois	6 000	Taillis - Pollution historique	En cours de réhabilitation	En cours de réhabilitation par SPAQuE
Total				19 770		

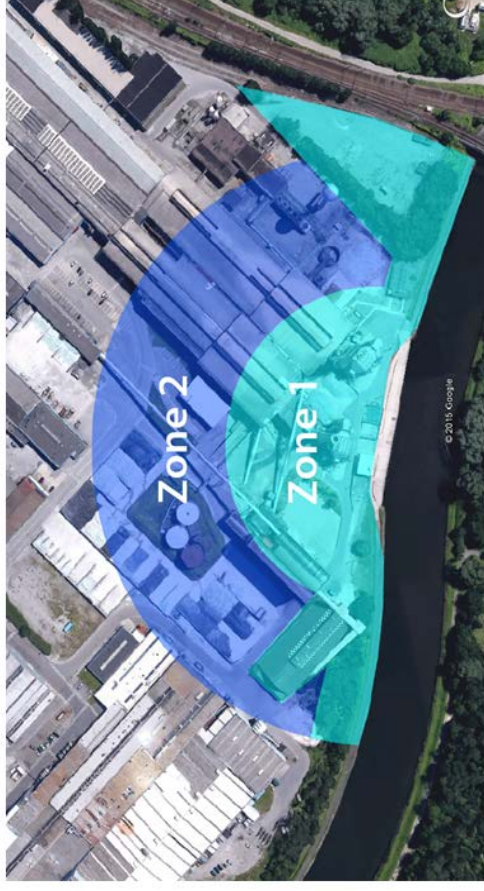
Terrains à acquérir

Terrains et sites à acquérir

	St Gobain	Joassin	Ronet	Solvay	St Gobain / SitaSita	Casernes des pompiers	Dupont	Brumagne
Priorité	Elevée	Elevée	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible
Commune	Sambreville	Floreffe	Namur	Sambreville	Sambreville	Sambreville	Namur	Namur
Connecté à la voie d'eau (Oui/Non)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Berge existante	quai	perré	perré	perré	quai en cours de construction	quai	perré vertical	perré
RAVel	Contournement	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui
Superficie (m ²)	30 000,00	A définir	A définir	44 888,00	320 000,00	10 620,00	9 479,00	41 124,00
Quai (m)	120	A créer	A créer	A créer	100	130	A créer	915
Etat du terrain	Pollution	Joassin	Infrabel	Libre	En cours de réhabilitation	Sain	Pollution	Ligneux + RAVel
Construction	Prévue par St Gobain	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Bâtiment	Non	Non	Non	Non	Sita	Oui	Non	Non
Accès	Difficile, à créer	Via Joassin	A créer via N90	Accès direct	Rue des Glaces	Rue des Glaces	Pont de Floriffoux	N90
Voisinage	Pompiers	Entreprises	Entreprises	Eloigné des riverains	Habitations à l'Est	Zone boisée, future prison	Habitations	Beez
Plan de secteur	Zone d'activité économique industrielle	Zone d'activité économique industrielle	Zone non affectée	Zone d'activité économique industrielle	Zone industrielle et zone verte	Zone d'activité économique industrielle	Zone industrielle R.1.2*	Zone d'espaces verts
Estimation (€)	A estimer	Cession de parcelle : 0,00 €	A estimer	A estimer	A estimer	A estimer	100 000,00 €	A estimer

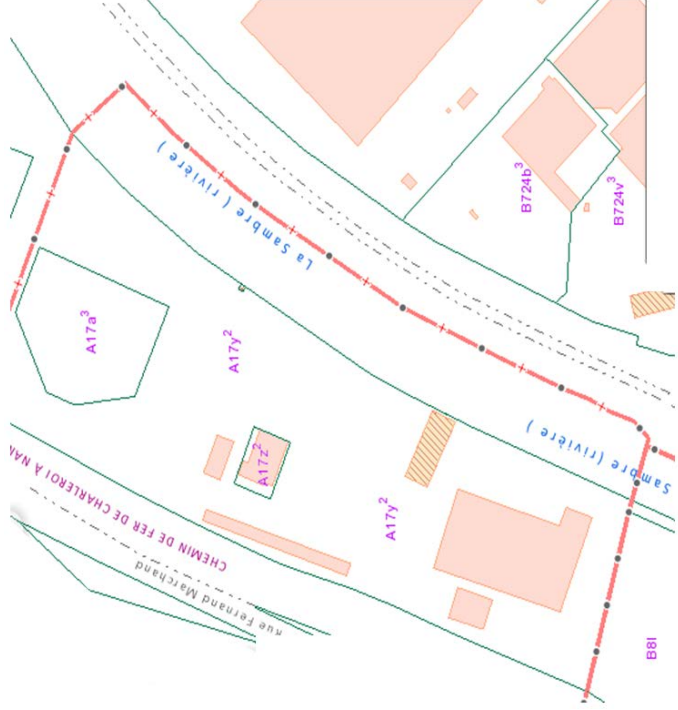
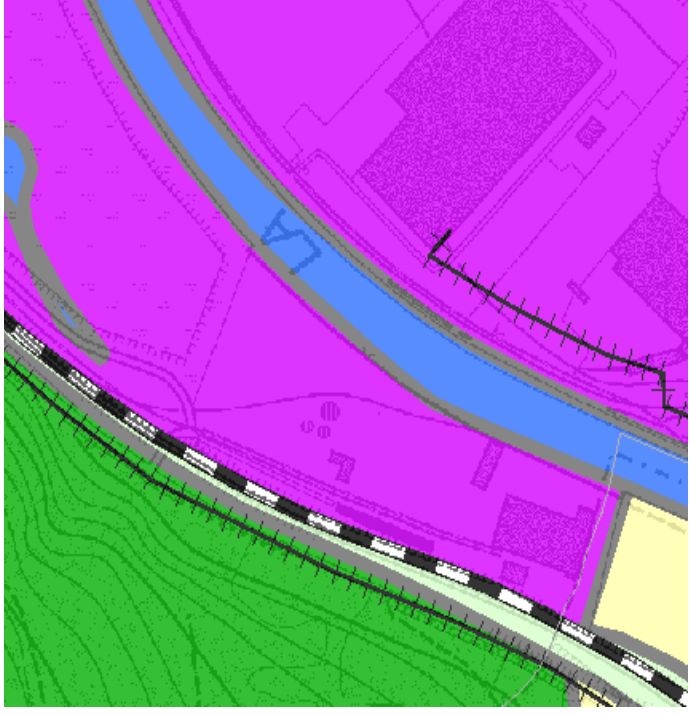
Terrain St Gobain - Commune de Sambreville

Zone portuaire	Auvelais / Saint Gobain
Concession portuaire (oui/non)	oui
quai/pierre/berge naturelle	quai
Présence de RAVeL	oui, avec contournement
Superficie du terrain (m²)	30.000 m ² min
Longueur de quai	110 m
Etat de pollution	suspicion pollution
Construction oui/non	non (démolition prévue par SG)
Bâtiment	non
Accès	Difficile, à créer
Voisinage	caserne des pompiers
Plan de secteur	zone d'activité économique industrielle
Estimation €	A réaliser
parcelles n°	partie de parcelle E468g3 - E468e3 - E344k3
Risque d'inondation	néant
Remarque :	



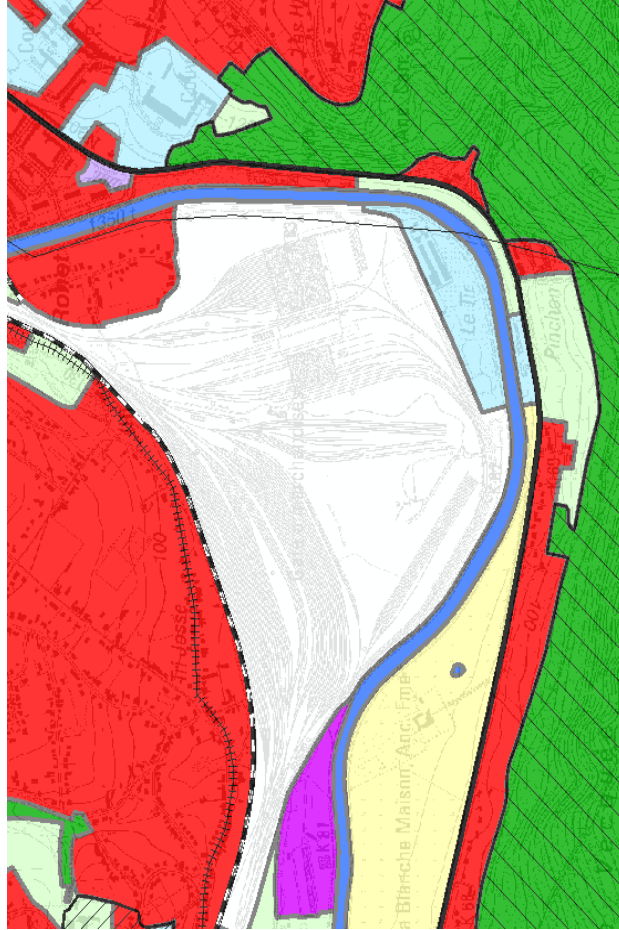
Terrain Joassin - Flawinne - Commune de Namur

Zone portuaire	A créer
Concession portuaire (oui/non)	oui
quai/perre/berge naturelle	perre
Présence de RAVeL	non
Superficie du terrain (m ²)	1500 m ² à définir
Longueur de quai	à créer : 150m
Etat de pollution	A vérifier
Construction oui/non	non
Bâtiment	non
Accès	Accès par les installations de la société Joassin
Voisinage	Entreprises
Plan de secteur	zone d'activité économique industrielle
Estimation €	0,00 € (cession d'une bande de terrain)
parcelles n°	partie de A17y2
Risque d'inondation	
Remarque :	



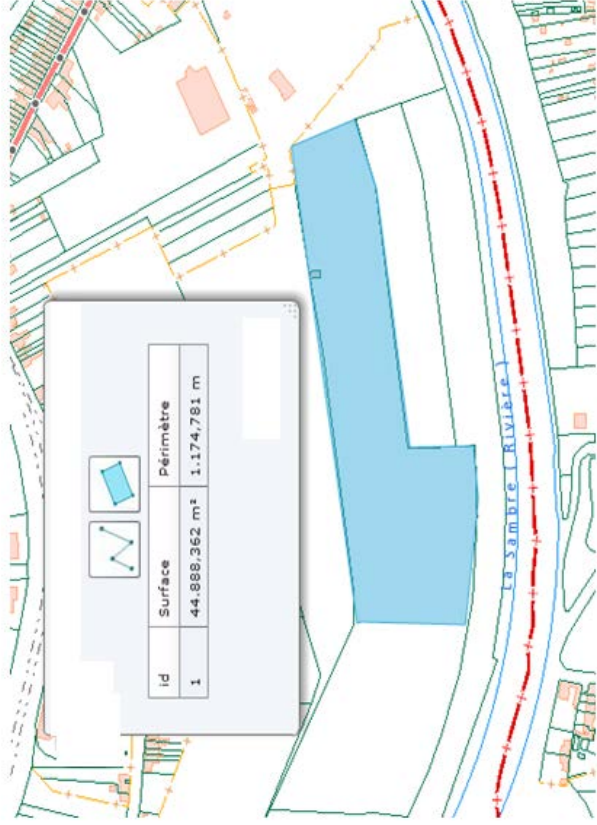
Site de Ronet - Commune de Namur

Zone portuaire	A créer
Concession portuaire (oui/non)	oui
quai/berge/berge naturelle	perré
Présence de RAVeL	non
Superficie du terrain (m ²)	1500 m2 à définir
Longueur de quai	à créer : 150m
Etat de pollution	A vérifier
Construction oui/non	non
Bâtiment	non
Accès	Accès à créer au départ de la N90
Voisinage	Entreprises
Plan de secteur	zone non affectée
Estimation €	à réaliser
parcelles n°	Namur2DivD352d et Partie de 2DivD339k
Risque d'inondation	Non
Remarque :	



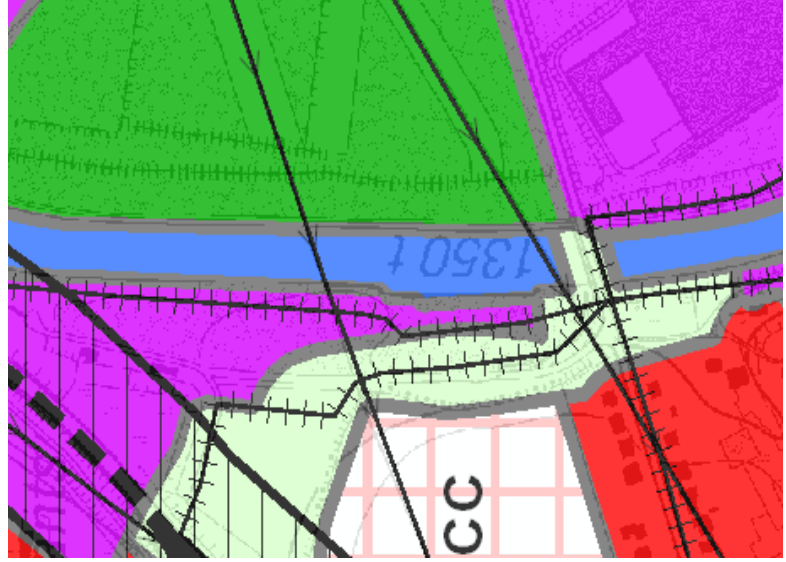
Terrain Solvay - Commune de Sambreville

Zone portuai Auvelais
Concession p oui ; contigu au terminal à container
quai/perre/b perré
Présence de non
Superficie du 44.888 m²
Longueur de à créer : 150m
Etat de pollu néant
Construction non
Bâtiment non
Accès Au départ de la N98, via la route d'accès au terminal à container
Voisinage Riverains éloignés
Plan de secte zone industrielle
Estimation € à réaliser
parcelles n° Auvelais 1 Div A5071 2
Risque d'inon Non
Remarque :



Terrain caserne des pompiers - Commune de Sambreville

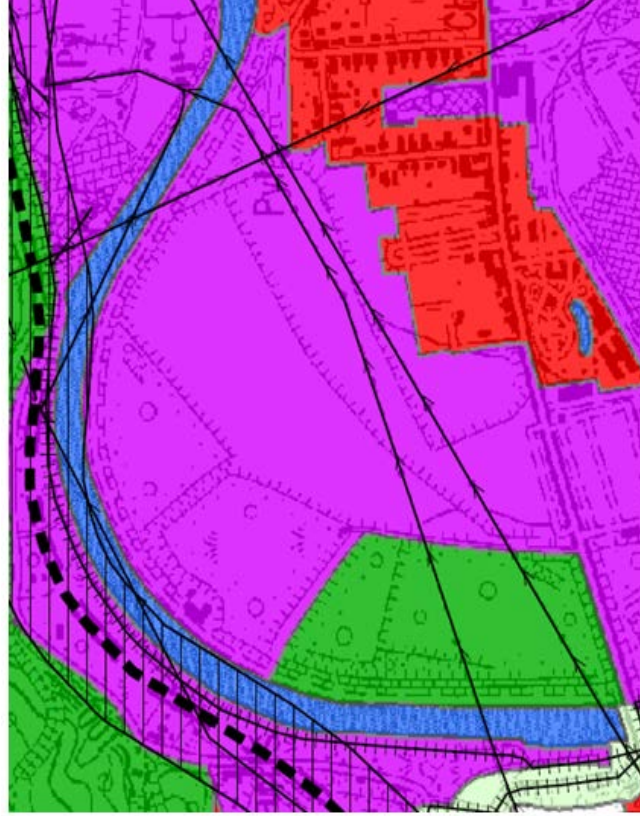
Zone portuaire Auvelais
Concession p oui
quai/perre/b Quai
Présence de f non
Superficie du 44.888 m²
Longueur de 130m
Etat de pollu néant
Construction non
Bâtiment oui
Accès Au départ de la rue des glaces nationales
Voisinage Zone boisée
Plan de secte zone industrielle et d'activités économiques
Estimation € à réaliser
parcelles n° A106v, A106w, A106x, (A106a2+A104s+A104z)
Risque d'inon Non
Remarque :





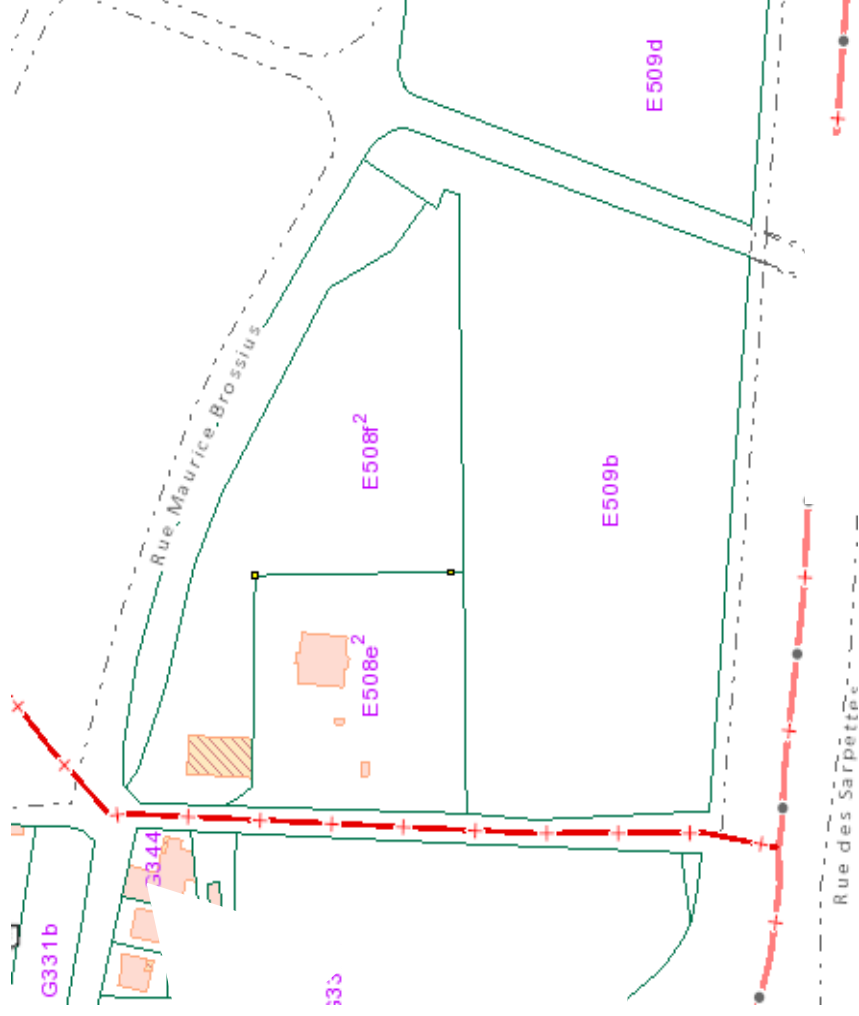
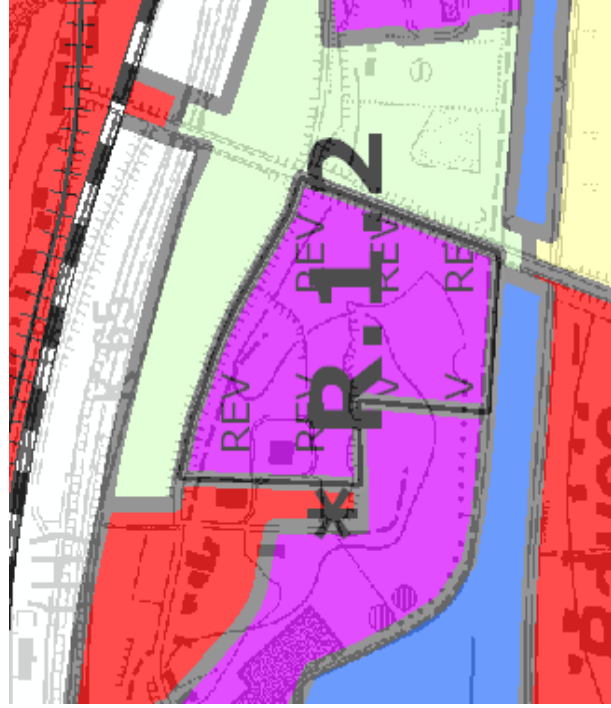
Terrain St Gobain / Sita - Commune de Sambreville

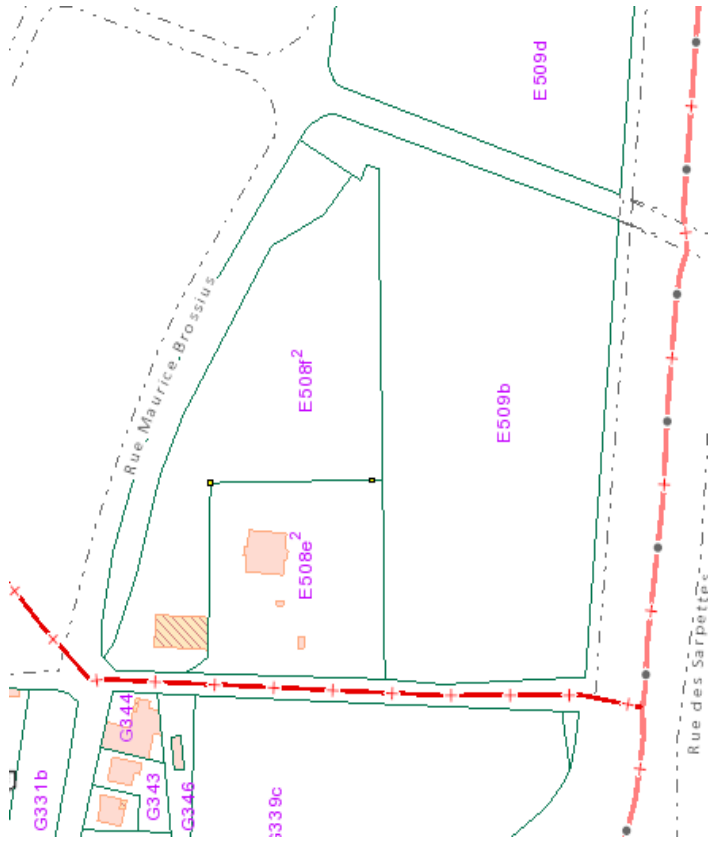
Zone portuaire	Auvelais
Concession portuaire (oui/non)	oui
quai/pierre/berge naturelle	quai en cours de construction
Présence de RAVeL	non
Superficie du terrain (m²)	320.000 m ²
Longueur de quai	100m
Etat de pollution	en cours de réhabilitation
Construction oui/non	non
Bâtiment	Bâtiment Sita
Accès	Rue des Glaces nationales
Voisinage	Habitations à l'Est
Plan de secteur	zone industrielle et zone verte
Estimation €	à réaliser
parcelles n°	Auvelais1DivA
Risque d'inondation	Non
Remarque :	



Terrain Dupont - rue Maurice Brossius - Commune de Namur

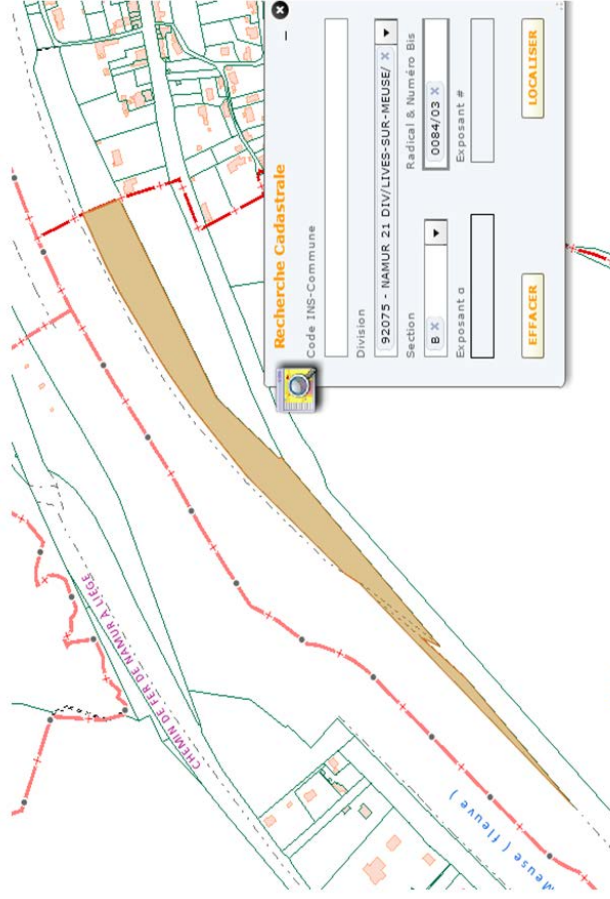
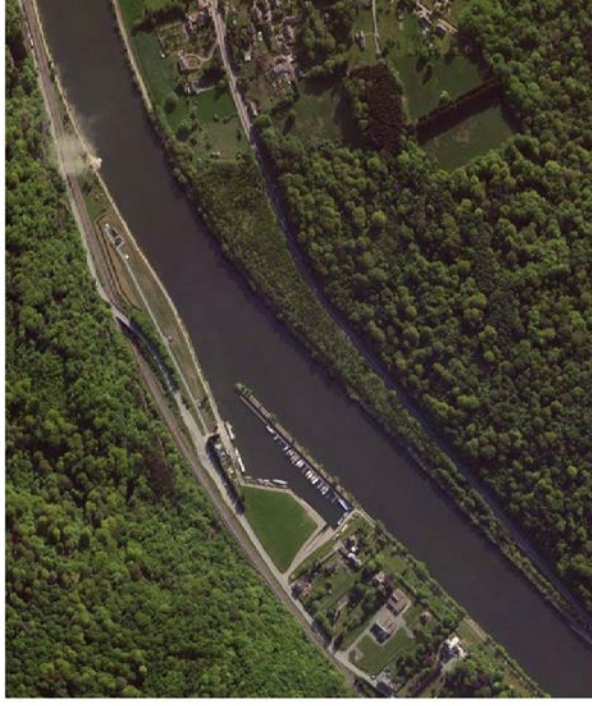
Zone portuaire	Malonne
Concession portuaire (oui/non)	oui
quai/perre/berge naturelle	perré
Présence de RAVEL	non
Superficie du terrain (m²)	9.479 m ²
Longueur de quai	néant
Etat de pollution	suspicion de pollution
Construction oui/non	non
Bâtiment	non
Accès	Pont de Floriffoux
Voisinage	face à la darse de Beez
Plan de secteur	Zone industrielle R.1.2*
Estimation €	100.000 €
parcelles n°	Namur - Flawinne 5ème div E 508r:2 hors entrepôt
Risque d'inondation	néant
Remarque :	Terrain en vente depuis plusieurs années Demande au SPW d'acquies ce terrain depuis le 14 janvier 2001



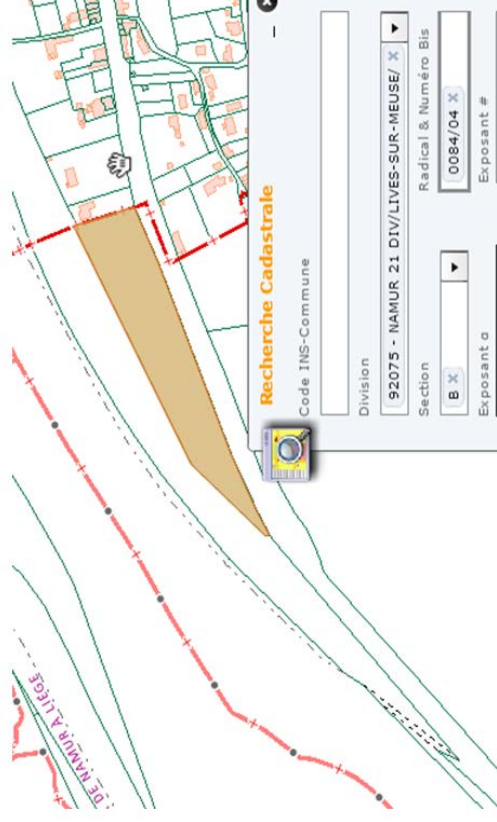


Brumagne - Commune de Namur

Zone portuaire	Lives
Concession portuaire (oui/non)	oui
quai/pierre/berge naturelle	perré
Présence de RAVeL	oui
Superficie du terrain (m ²)	41.124 m ²
Longueur de quai	néant
Etat de pollution	A vérifier
Construction oui/non	non
Bâtiment	non
Accès	N90
Voisinage	face à la darse de Beez
Plan de secteur	zone verte
Estimation €	à réaliser
parcelles n°	Namur - Lives-sur-Meuse 21ème division B84/3 et B84/4
Risque d'inondation	risque important sur la berge, nul au-delà
Remarque :	



41124



Annexe 2 Bilan financier

Plan quinquennal 2015 - 2019 : tableaux budgétaires et financiers

Projet	Montants des travaux, des subsides et des paiements						Totaux sur 5 ans
	2015	2016	2017	2018	2019		
	Dossiers subsidiés par la DGO 2						
A.1 Divers travaux d'aménagement dans les zones portuaires de la Meuse et la Sambre	Montant travaux	620 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	1 520 000,00 €
	Montant subside (50 et 80%)	415 000,00 €	0,00 €	302 000,00 €	0,00 €	302 000,00 €	1 019 000,00 €
	Crédits d'engagement	415 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	865 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	415 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	0,00 €	865 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	620 000,00 €	0,00 €	302 000,00 €	0,00 €	922 000,00 €
A.2 Raccordement électrique du point de chargement de Fidevoye	Montant travaux	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
	Montant subside (50 et 80%)	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
	Crédits d'engagement	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
	Crédits d'ordonnancement	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
	Paiements par le PAN	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
A.3 Tamines : alimentation en électricité	Montant travaux	36 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 360,00 €
	Montant subside (80%)	29 088,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 088,00 €
	Crédits d'engagement	29 088,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 088,00 €
	Crédits d'ordonnancement	29 088,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 088,00 €
	Paiements par le PAN	36 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 360,00 €
A.4 Sclaigneaux : transformation des halls	Montant travaux	11 410,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 410,00 €
	Montant subside (80%)	9 128,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 128,00 €
	Crédits d'engagement	9 128,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 128,00 €
	Crédits d'ordonnancement	9 128,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 128,00 €
	Paiements par le PAN	11 410,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 410,00 €
A.5 Floriffoux : plantation de la butte Hublet	Montant travaux	8 688,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 688,86 €
	Montant subside (80%)	6 951,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 951,09 €
	Crédits d'engagement	6 951,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 951,09 €
	Crédits d'ordonnancement	6 951,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 951,09 €
	Paiements par le PAN	8 688,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 688,86 €

Dossiers subsidiés par la DGO2

Projet	Montants des travaux, des subsides et des paiements					Totaux sur 5 ans	
	2015	2016	2017	2018	2019		
A.6 Rénovation de la toiture du garage Gillain à Malonne	Montant travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 565,20 €
	Montant subside (50%)	50 282,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 282,60 €
A.7 Renforcement des ancrages de la Capitainerie du Port Henri Hallet	Crédits d'engagement	50 282,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 282,60 €
	Crédits d'ordonnancement	50 282,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 282,60 €
	Paiements par le PAN	100 565,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 565,20 €
	Montant travaux	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
A.8 Réaménagement d'un point de chargement à Marche les Dames	Montant subside (50%)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Crédits d'engagement	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Paiements par le PAN	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
A.9 Inventaire amiante préalable à la démolition d'un bâtiment dans la zone des Roseurs	Montant travaux	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	Montant subside (80%)	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
A.10 Démolition d'un bâtiment dans la zone portuaire de Seilles	Paiements par le PAN	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	Montant travaux	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
	Montant subside (50%)	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
A.10 Démolition d'un bâtiment dans la zone portuaire de Seilles	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 250,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
	Montant travaux	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	Montant subside (50%)	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
A.10 Démolition d'un bâtiment dans la zone portuaire de Seilles	Crédits d'engagement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €

Dossiers subsidiés par la DGO2

Projet	Montants des travaux, des subsides et des paiements						Totaux sur 5 ans
	2015	2016	2017	2018	2019		
A.11. Aménagements environnementaux et paysagers dans les zones portuaires	Montant travaux	0,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	125 000,00 €
	Montant subside (80%)	0,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €
A.12 Equipements complémentaires dans la zone portuaire de Moignelée	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	125 000,00 €
	Montant travaux	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €
A.13 Beez : réaménagement du tire à terre	Montant subside (80%)	0,00 €	0,00 €	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €	280 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €
A.14 Etudes de pollution dans les zones portuaires	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €
	Montant travaux	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €
	Montant subside (100%)	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €
A.15 Modernisation des dispositifs d'accostage des installations dans les ports de plaisance	Crédits d'engagement	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €
A.15 Modernisation des dispositifs d'accostage des installations dans les ports de plaisance	Montant travaux	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	75 000,00 €
	Montant subside (100%)	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	75 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	75 000,00 €
A.15 Modernisation des dispositifs d'accostage des installations dans les ports de plaisance	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	75 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	75 000,00 €
	Montant travaux	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	430 000,00 €
A.15 Modernisation des dispositifs d'accostage des installations dans les ports de plaisance	Montant subside (100%)	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	430 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	430 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	430 000,00 €
A.15 Modernisation des dispositifs d'accostage des installations dans les ports de plaisance	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	430 000,00 €
	Montant travaux	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	430 000,00 €
	Montant subside (100%)	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	430 000,00 €

Dossiers subsidiés par la DGO 2

Projet	Montants des travaux, des subsides et des paiements						Totaux sur 5 ans
	2015	2016	2017	2018	2019		
A.16 Aménagements à réaliser lors de l'acquisition des terrains dans la zone portuaire de Sclaigneau	Montant travaux	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
	Montant subside (80%)	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €
A.17 Acquisition et aménagements sur le site de l'usine St Gobain	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
	Montant acquisitions	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
	Montant subside (100%)	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
A.18 Acquisition de terrains sur le site de la plateforme bimodale d'Auvelais	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
	Montant acquisitions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
	Montant subside (100%)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
A.19 Acquisition du terrain Dupont à Malonne	Crédits d'engagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
	Montant acquisitions	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
A.20 Renouvellement de la toiture d'un bâtiment industriel à Sclaigneau	Montant subside (100%)	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
	Montant des travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
	Montant subside (50%)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €

Projet	Montants des travaux, des subsides et des paiements						Totaux sur 5 ans
	2015	2016	2017	2018	2019		
Dossiers subsidiés par la DGO 2							
A.21. Missions de coordination santé et sécurité sur les chantiers du PAN	Montant des missions	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	10 000,00 €
	Montant subside (80%)	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
A.22 Décomptes et révisions	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	10 000,00 €
	Montant des missions	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	10 000,00 €
A.23 Engagement de personnel	Montant subside (80%)	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
Subsides DGO 2	Paiements par le PAN	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	10 000,00 €
	Montant des missions	0,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	315 200,00 €
	Montant subside (80%)	0,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	315 200,00 €
Total crédits d'engagements	Crédits d'engagement	0,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	315 200,00 €
	Crédits d'ordonnancement	0,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	315 200,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	78 800,00 €	315 200,00 €
Total crédits d'ordonnancements	Crédits d'engagement	532 649,69 €	314 050,00 €	2 462 800,00 €	302 800,00 €	1 132 800,00 €	4 745 099,69 €
	Crédits d'ordonnancement	117 649,69 €	714 050,00 €	1 567 800,00 €	1 152 800,00 €	1 132 800,00 €	4 685 099,69 €
	Paiements par le PAN	181 024,06 €	892 500,00 €	1 610 000,00 €	1 012 000,00 €	1 060 000,00 €	4 755 524,06 €

Projet	Montants des travaux, des subsides et des paiements						Total sur 5 ans
	2015	2016	2017	2018	2019		
Dossiers cofinancés par le FEDER et par la DGO 2							
B.1 Moignelée : étude de l'équipement de la zone portuaire	Montant travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 365,00 €
	Subside Feder (60%)	24 255,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 255,00 €
	Subside DGO 2 (40%)	16 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 100,00 €
B.2 Moignelée : Voiries d'accès portuaire	Engagement DGO 2	16 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 100,00 €
	Ordonnancement DGO 2	16 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 100,00 €
	Paiements par le PAN	40 365,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 365,00 €
B.3 Moignelée : Equipement de la zone portuaire (Eau, électricité, télécoms)	Montant travaux	737 110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	737 110,00 €
	Subside Feder (60%)	442 266,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	442 266,00 €
	Subside DGO 2 (40%)	294 844,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 844,00 €
Subsides FEDER	Engagement DGO 2	294 844,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 844,00 €
	Ordonnancement DGO 2	294 844,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 844,00 €
	Paiements par le PAN	737 110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	737 110,00 €
Subsides DGO 2	Montant travaux	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
	Subside Feder (60%)	96 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	96 000,00 €
	Subside DGO 2 (40%)	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 000,00 €
Total crédits d'engagements DGO 2	Engagement DGO 2	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 000,00 €
	Ordonnancement DGO 2	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 000,00 €
	Paiements par le PAN	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
Total crédits d'ordonnancements DGO 2		562 521,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	562 521,00 €
		374 944,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	374 944,00 €
		374 944,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	374 944,00 €
Paiements du PAN		374 944,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	374 944,00 €
		937 475,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	937 475,00 €
		937 475,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	937 475,00 €

Projet	Montants des travaux, des subsides et des paiements						Totaux sur 5 ans
	2015	2016	2017	2018	2019		
C.1 Réhabilitation de la boulonnerie à Floreffe industriel à Sclaigieux	Montant des travaux	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Montant subside (100%)	0,00 €	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	325 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Crédits d'ordonnement	0,00 €	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C.2 Etude de la réhabilitation des halls à Sclaigieux chantiers du PAN	Paiements par le PAN	0,00 €	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Montant de l'étude	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Montant subside (100%)	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	Crédits d'engagement	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
C.3 Travaux de réhabilitation des halls de Sclaigieux	Crédits d'ordonnement	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	Montant des travaux	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €
	Montant subside (100%)	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €
Subsides DGO 4	Crédits d'engagement	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €
	Crédits d'ordonnement	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €
	Paiements par le PAN	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 120 000,00 €
Paiements du PAN		0,00 €	355 000,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 475 000,00 €
		0,00 €	355 000,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 475 000,00 €

Projet	Montants des travaux, des subsides et des paiements						Totaux sur 5 ans
	2015	2016	2017	2018	2019		
							Travaux sur fonds propres du PAN
D.1. Entretien des bâtiments dans les zones du PAN	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	200 000,00 €
D.2. Travaux de maintenance dans les ports de plaisance	42 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	122 000,00 €
D.3 Signalétique dans la zone portuaire de Tamines	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
D.4. Missions de coordination santé et sécurité sur les chantiers du PAN	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	15 000,00 €
D.5. Travaux de réparation de la capitainerie flottante	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
D.6. Travaux de maintenance dans le bâtiment d'Amée	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
D.7. Divers travaux dans les zones portuaires de la Meuse et de la Sambre	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	200 000,00 €
D.8. Audit du matériel informatique du PAN	5 890,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 890,00 €
D.9. Maintenance du matériel informatique	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
D.10. Enlèvement des déchets dans les zones portuaires	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	15 000,00 €
D.11. Plantations dans les zones portuaires	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €
Totaux travaux sur fonds propres du PAN	165 890,00 €	175 500,00 €	160 500,00 €	125 500,00 €	125 500,00 €	125 500,00 €	752 890,00 €

Evaluation des besoins de trésorerie

	2015	2016	2017	2018	2019	Total 2015-2019
I. Dépenses						
I.1. Travaux (y compris décomptes et révisions)	1 284 389,06 €	1 423 000,00 €	2 890 500,00 €	1 138 220,00 €	1 185 500,00 €	7 921 609,06 €
I.1.1. Aménagement zones portuaires						
- DGO 2	181 024,06 €	892 500,00 €	1 610 000,00 €	1 012 720,00 €	1 060 000,00 €	4 756 244,06 €
- Feder	937 475,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	937 475,00 €
I.1.2. Programme SAED	0,00 €	355 000,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 475 000,00 €
I.1.3. Tourisme fluvial	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
I.1.4. Travaux 100% PAN	165 890,00 €	175 500,00 €	160 500,00 €	125 500,00 €	125 500,00 €	752 890,00 €
I.2. Rémunérations	298 464,00 €	368 160,00 €	368 160,00 €	368 160,00 €	368 160,00 €	1 771 104,00 €
I.3. Frais de Fonctionnement	92 720,00 €	104 600,00 €	104 600,00 €	104 600,00 €	104 600,00 €	511 120,00 €
I.4. Charges financières	127 876,07 €	69 352,00 €	59 800,00 €	59 800,00 €	59 800,00 €	376 628,07 €
I.5. Gestion ports de plaisance	91 900,00 €	81 900,00 €	71 900,00 €	51 900,00 €	51 900,00 €	349 500,00 €
I.6. Gestion restaurant Amée	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	8 500,00 €
I.7. TVA à rembourser	178 050,00 €	206 528,93 €	206 528,93 €	206 528,93 €	206 528,93 €	1 004 165,70 €
Total dépenses :	2 075 099,13 €	2 255 240,93 €	3 703 188,93 €	1 930 908,93 €	1 978 188,93 €	11 942 626,83 €
						Dépenses

III Recettes							Recettes
II.1. Subsidés	1 055 114,69 €	1 069 050,00 €	2 687 800,00 €	1 152 800,00 €	1 132 800,00 €	7 097 564,69 €	
II.1.1. DGO 2	117 649,69 €	714 050,00 €	1 567 800,00 €	1 152 800,00 €	1 132 800,00 €	4 685 099,69 €	
II.1.2. FEDER	937 465,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	937 465,00 €	
II.1.3. Programme SAED	0,00 €	355 000,00 €	1 120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 475 000,00 €	
II.1.4. Tourisme fluvial	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
II.2. Recettes de concession	977 907,14 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €	5 537 907,14 €	
II.3. Recettes restaurant Amée	49 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	249 000,00 €	
II.4. Produits financiers	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 500,00 €	
II.5. TVA à récupérer	38 600,08 €	63 121,49 €	58 782,64 €	49 237,19 €	49 237,19 €	258 978,59 €	
	2 121 121,91 €	2 322 671,49 €	3 937 082,64 €	2 392 537,19 €	2 372 537,19 €	13 145 950,42 €	
Total recettes :							
III Résultat :							
Bénéfice	46 022,78 €	67 430,56 €	233 893,72 €	461 628,26 €	394 348,26 €	1 203 323,59 €	
Perte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Tableau d'amortissement des emprunts

	ING 105.000 € à 5 ans		CBC 375.000 € à 10 ans		Sowafinal 797.236,09 € à 20 ans		Total des emprunts		
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Charges totales
2010	0,00	0,00	36.580,38	8.572,74	0,00	146,12	36.580,38	8.718,86	45.299,24
2011	11.326,43	2.043,78	37.997,61	7.155,51	933,00	1.315,74	50.257,04	10.515,03	60.772,07
2012	19.961,79	2.958,57	39.452,49	5.700,63	3.056,07	2.833,55	62.470,35	11.492,75	73.963,10
2013	20.671,35	2.249,01	40.998,25	4.154,87	27.194,80	30.909,48	88.864,40	37.313,36	126.177,76
2014	21.406,12	1.514,24	42.586,65	2.566,47	28.250,51	29.852,94	92.243,28	33.933,65	126.176,93
2015	22.167,02	753,34	44.236,57	916,55	29.347,47	28.755,12	95.751,06	30.425,01	126.176,07
2016	9.467,29	82,86	0,00	0,00	30.487,30	27.614,47	39.954,59	27.697,33	67.651,92
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	31.671,69	26.429,10	31.671,69	26.429,10	58.100,79
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	32.902,38	25.197,47	32.902,38	25.197,47	58.099,85
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	34.181,20	23.917,68	34.181,20	23.917,68	58.098,88
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	35.510,02	22.587,93	35.510,02	22.587,93	58.097,95
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	36.890,85	21.206,00	36.890,85	21.206,00	58.096,85
2022	0,00	0,00	0,00	0,00	38.325,68	19.770,11	38.325,68	19.770,11	58.095,79
2023	0,00	0,00	0,00	0,00	39.816,66	18.278,02	39.816,66	18.278,02	58.094,68
2024	0,00	0,00	0,00	0,00	41.366,00	16.727,63	41.366,00	16.727,63	58.093,63
2025	0,00	0,00	0,00	0,00	42.975,99	15.116,35	42.975,99	15.116,35	58.092,34
2026	0,00	0,00	0,00	0,00	44.649,01	13.442,11	44.649,01	13.442,11	58.091,12
2027	0,00	0,00	0,00	0,00	46.387,56	11.702,32	46.387,56	11.702,32	58.089,88
2028	0,00	0,00	0,00	0,00	48.194,20	9.894,50	48.194,20	9.894,50	58.088,70
2029	0,00	0,00	0,00	0,00	50.071,61	8.015,64	50.071,61	8.015,64	58.087,25
2030	0,00	0,00	0,00	0,00	52.022,58	6.063,29	52.022,58	6.063,29	58.085,87
2031	0,00	0,00	0,00	0,00	52.415,23	4.034,45	52.415,23	4.034,45	56.449,68
2032	0,00	0,00	0,00	0,00	50.586,27	2.003,41	50.586,27	2.003,41	52.589,68

Emprunts : capacité de remboursement - actualisation au 31 décembre 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capacité annuelle de remboursement (1)	627 740	627 740	627 740	627 740	627 740	627 740	627 740	627 740	627 740	627 740	627 740	627 740	627 740
coût annuel emprunt 375.000 € à 10 ans taux : 4,42 % (2)	45 153	45 153	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
coût annuel emprunt 105.000 € en 5 ans taux : 3,45 % (3)	22 920	22 920	9 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt Plan Marshall 800.000 € en 20 ans (plate-forme d'Auvevais) : taux 4,2 % (4)	58 104	58 104	58 103	58 102	58 101	58 100	58 099	58 098	58 097	58 096	58 095	58 094	58 094
Solde annuel disponible affecté aux réserves (5)	501 563	501 563	560 087	569 638	569 639	569 640	569 641	569 642	569 643	569 644	569 645	569 646	569 646
Niveau des réserves (6)	501 563	1 003 125	1 563 212	2 132 850	2 702 490	3 272 130	3 841 771	4 411 413	4 981 056	5 550 700	6 120 346	6 689 992	7 259 638

Capacité annuelle de remboursement (1) : (Recettes de concessions et du restaurant) - (Rémunérations du Président, des Administrateurs et du personnel de gestion) - (Frais de fonctionnement)

Solde annuel disponible (5) : (5) = (1) - (2) - (3) - (4)

Niveau des réserves : soldes annuels cumulés